LE DEVOIR

la météo: Nuageux avec bruine ou pluie.
Vents modérés. Max.: 12
(détail page 18)

Vol. LXXV — No 125 | Montréal, mercredi 30 mai 1984 | Côte-Nord, Abitibi à Gaspésie: 45 cents; Nouveau-Brunswick: 50 cents; Îles-de-la-Madeleine: 90 cents | **35 CENTS**

Cap sur l'avenir

Cap sur l'avenir: Amour et information

NATHALIE PETROWSKI

Cabine 2003: grand jeune homme mince recherche platine aux yeux perts qui aime martini sec. Se présenter entre minuit et une heure. L'annonce classée est parue dans le Journal de Bord, « le plus grand quotidien francophone en Atlantique-Nord », publié par le Mermoz. Nous voguons sur le fleuve depuis moins de 48 heures. Les côtes gaspésiennes se profilent doucement à l'horizon. Bientôt nous accosterons pour la journée.

En attendant, l'amour sur le Mermoz s'organise, se rationalise, se prémédite à travers le pouvoir de l'information. Ce matin, un atelier traite justement du sujet: l'amour de l'an 2000. Une vingtaine d'inscriptions, une quinzaine de participants, auxquels s'ajoutent sporadiquement des auditeurs libres, mal réveillés, l'oeil brumeux. Ce matin, la colonie de vacance affiche un air affairé de rentrée scolaire. Tous les ateliers sont complets depuis hier. Les stagiaires se sont rués sur les tables d'inscription, poussés par la soif de la participation, sinon par le réflexe conditionné de l'encadrement. Jeunes ou pas, il faut bien meubler le temps qui s'étire démesurément.

Au grill du Mermoz, 15 stagiaires se regardent en chiens de faïence. Le navire file imperturbable mais la discussion sur l'a-

Voir page 10: Cap sur l'avenir

Nouvelle vocation pour l'ONF

Fox s'attaque aux «majors»

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Les sociétés américaines de distribution, les «majors», ont six mois pour s'entendre avec le gouvernement canadien pour donner accès aux écrans à la production cinématographique canadienne. Faute de quoi on envisagera des moyens coercitifs pour s'assurer que les films canadiens soient vus au moins par le public canadien.

Le ministre des Communications, Francis Fox, a donné cet avertissement hier aux «majors» tout en se défendant de jouer du bâton face à ces entreprises qu'il a pourtant sévèrement blâmé pour leur attitude actuelle.

Selon M. Fox, cet accès aux écrans est une des grandes préoccupations de l'industrie du film et de la vidéo et l'élément crucial de la politique du film et de la vidéo qu'il rendait publique hier.

Cette politique vise à accroitre en quantité et en qualité la production canadienne de films et de vidéos. On y annonce notamment une transformation radicale de l'Office national du film et une augmentation des crédits de Téléfilm Canada, le nouveau nom de la Société de développement de l'industrie cinématographique ca-

Voir page 10: Fox

Le ministre Fox a présenté hier sa nouvelle politique du cinéma. Photolaser PC

Les sondages relancent la spéculation

Les élections: la fin d'août semble de plus en plus probable

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — La tenue d'élections générales à la fin du mois d'août apparaît de plus en plus probable alors que se confirme la remontée du Parti libéral du Canada qui ne serait plus qu'à quelques points des conservateurs dans la faveur de l'électorat.

La publication hier des résultats d'un nouveau sondage, effectué cette fois par la maison CROP, a relancé spéculations et rumeurs sur la proximité de ces élections tant du côté des députés libéraux que conservateurs sur la colline parlementaire. Trois dates possibles sont avancées: le lundi 20 août, le lundi 27 août et enfin le mardi 4 septembre, lendemain de la Fête du travail.

Les résultats de ce sondage donnent au Parti libéral 41 % des intentions de vote, soit cinq points de moins que le Parti conservateur qui lui obtient 46% des intentions de vote. De sondage en sondage l'écart se rétrécit, confirmant que le scénario d'élections estivales est le meilleur.

Ce scénario repose sur le postulat suivant: la tenue du congrès au leadership fait du Parti libéral le point focal de l'attention politique des Canadiens. Comme la tradition poli-

Voir page 10: Elections

50,000 seront touchés par les programmes de relance

MAROIS DIT NON AUX JEUNES

GILLES LESAGE

QUÉBEC — L'allocation mensuelle des 80,000 jeunes bénéficiaires de l'aide sociale reste à $150, pour un temps indéterminé; mais le gouvernement estime qu'en deux ans, 50,000 d'entre eux seront touchés par les mesures de réorientation incluses dans le programme de relance économique.

C'est ce que la ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Pauline Marois, a fait savoir hier, en réponse à une kyrielle de questions de l'opposition, à l'Assemblée nationale. Elle a ajouté qu'un certain nombre d'hypothèses, qu'elle n'a pas précisées, sont à l'étude, mais elle ne saurait dire quand des décisions seront prises.

«Que répond-elle aux jeunes qui lui demandent comment joindre les deux bouts avec $152 par mois ?» demande le chef de l'opposition, M. Gérard-D. Lévesque. La ministre leur suggère de s'inscrire à l'un ou l'autre des programmes de retour aux études, de stages en industrie ou de travaux communautaires. Elle ajoute ce qui suit: « Ce qu'on sait aussi par des études qui ont été faites, c'est que, souvent, des jeunes, par certains petits travaux, réussissent à compléter ce montant d'une autre façon. D'autre part, effectivement, ces jeunes, comptent sur une certaine forme de solidarité qui existe encore dans nos milieux, offerte soit par la collectivité de façon générale ou par leur famille. »

En réponse au député Christos Sirros, de Laurier, la ministre nie que le gouvernement ne fasse rien pour les jeunes, « puisque 50,000 jeunes risquent d'être touchés par les mesures que nous mettons actuellement en place ». Pour les 30,000 autres (elle conteste qu'il y en ait plus de 100,000, comme on le dit généralement), des avenues de solution sont à l'examen, notamment la révision de l'allocation aux jeunes de moins de 21 ans, en mettant l'accent sur les prêts et bourses, ou encore l'aide au logement pour les jeunes de plus de 25 ans.

Mais, avertit la ministre, tout cela doit se faire à l'intérieur des budgets

Voir page 10: Marois

Pauline Marois

Le pape en Suisse

Hans Kung critique la visite du pape

BERNE (AP) — Le théologien suisse Hans Kung, qui enseigne à l'Université allemande de Tuebingen, se montre très critique à l'égard de la prochaine visite du pape.

Selon lui, de nombreux catholiques et protestants suisses observent avec un malaise croissant la venue de Jean-Paul II en Suisse. D'abord annoncée comme une « simple visite pastorale », cette visite papale risque de tourner en « représentation coûteuse et triomphale du catholicisme romain dans le style de l'avant concile, comme en témoigne sa couverture télévisée sans précédent », explique-t-il.

Hans Kung a indiqué hier que cette visite mettait en jeu la crédibilité de l'Eglise catholique, et ceci

Voir page 10: Hans Kung

Hans Kung

L'exécution sommaire des deux Palestiniens

Moshe Arens a été témoin de l'arrestation des Palestiniens

JÉRUSALEM (Reuter, AFP) — Le journal qui a poussé les autorités israéliennes à ouvrir une enquête dans l'affaire des exécutions sommaires de Palestiniens après la prise d'otages du mois dernier est revenu à la charge hier.

Le journal *Hadashot* affirme que M. Moshe Arens, ministre israélien de la Défense, a dû voir un des quatre Palestiniens emmenés vivants par les forces de sécurité.

Une commission officielle d'enquête, dont une partie du rapport a été publiée lundi, a confirmé que deux fedayin ont été capturés vivants et ont été ensuite battus à mort par des membres des forces de sécurité.

Hadashot publiait hier une série de photographies, censurées jusqu'a-

Moshe Arens

lors, prises peu après l'intervention de la police israélienne contre l'autocar qui avait été détourné par les quatre Palestiniens.

Une des photos montre M. Arens en compagnie de ses adjoints, debout près du bus. La photo suivante sur la pellicule montre l'un des fedayin, Majdi Ahmad Ali Abu Jama, emmené au loin par deux policiers.

Le photographe du journal, Alex Litvak, a déclaré que les deux photos avaient été prises à quelques secondes d'intervalle: « Je me tenais à la droite de M. Arens quand j'ai pris la photo de Jama. Il n'est pas possible que M. Arens et ses conseillers n'aient pas vu ce que j'ai vu. »

Peu après la prise de l'autocar, M. Arens avait déclaré à un journaliste

Voir page 10: Moshe Arens

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Une nouvelle chronique

Les économistes Pierre Fortin et John McCallum signent aujourd'hui une première chronique dans laquelle ils affirment que M. Turner surévalue le déficit structurel du Canada.
Page 11

Le marché japonais s'ouvre aux capitaux étrangers

Le ministre japonais des Finances et le secrétaire américain au Trésor ont révélé hier les détails d'un accord historique entre les deux super-puissances financières. Jean-Pierre Langlois explique les implications de cette nouvelle entente révolutionnaire.
Page 13

Air Canada irait droit à la faillite

Un analyste torontois prédit que la déréglementation conduira Air Canada droit à la faillite, ses liaisons les plus lucratives faisant l'envie de ses concurrents moins importants.
Page 12

Léonard relance le débat sur la fusion Québecair-Nordair

Pendant que les Torontois spéculent sur les chances de survie financière d'Air Canada, le ministre Léonard relançait à Québec le débat sur la fusion des deux plus importants transporteurs aériens québécois.
Page 12

Sodecom évite la faillite

La société a finalement réussi à réunir les montants nécessaires au remboursement de ses créanciers.
Page 11

VIENT DE PARAÎTRE

PRATIQUE DE L'ÉTAT AU QUÉBEC

de Gérard Bergeron

Pour la première fois, le plus prolifique de nos écrivains politiques fusionne en une même perspective la démarche de l'analyste bien connu et celle du théoricien dont la réputation déborde les limites du Québec.

Un ouvrage annoncé depuis longtemps et qui arrive avec un à-propos remarquable.
Un livre extrêmement important.

En vente dans toutes les bonnes librairies

442 pages
29,95 $

Les Éditions QUÉBEC/AMÉRIQUE
450 est, rue Sherbrooke, bureau 390, Montréal H2L 1J8 — Commandes téléphoniques acceptées: (514) 288-2371

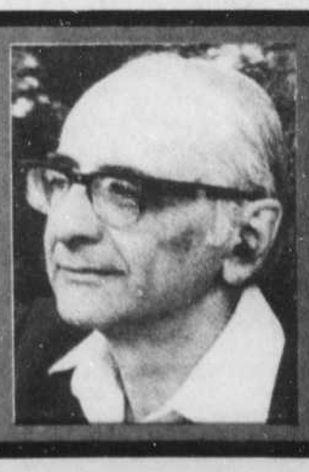

Le complexe de Cendrillon

Les femmes n'occupent pas leur vraie place dans l'enseignement

JEAN-PIERRE PROULX

Les problèmes identifiés par le Conseil supérieur de l'éducation il y a cinq ans touchant la situation des femmes dans le monde de l'enseignement sont loin d'être réglés. Dans certains cas, ils se sont même aggravés.

Telle est la conclusion générale d'un avis que le Conseil vient de remettre au ministre de l'Éducation. «Les femmes, écrit-il, occupent dans notre société en général et, dans le système d'éducation en particulier, un champ très limité des études et des emplois disponibles, et elles n'accèdent pour ainsi dire pas au pouvoir».

L'imposante étude du Conseil a été menée par un comité présidé par Mme Christiane Bérubé-Gagné. En faisaient aussi partie, Mmes Madeleine Préclaire, Françoise Simard, Jacqueline Ramoisy et M. Norbert Rodrigue..

Le rapport s'intéresse d'abord à la situation des filles dans le système d'éducation. Les filles, constate-t-on, continuent de faire des choix scolaires et professionnels différents de ceux des garçons. Elles sont massivement concentrées (entre 70% et 85%) dans le secrétariat, la santé et l'éducation.

S'inspirant de la théorie du «complexe de Cendrillon», le conseil note que «les filles, dans leur ensemble, ne considèrent pas le travail comme un facteur important de réalisation personnelle et ne se préparent pas à assumer leur autonomie financière». Pourtant, un regard sur l'avenir indique qu'elle auront de plus en plus besoin de subvenir à leurs besoins.

Pour tenter d'expliquer cette situation, le Conseil parle de conditionnement social mais aussi du harcèlement sexuel et des autres formes de discrimination dont sont victimes les filles qui s'orientent dans les métiers et professions masculins.

«D'autre part, poursuit le Conseil, quel que soit le cours choisi par les filles, ces dernières sont aux prises avec un sexisme aux apparences plus ou moins subtiles: matériel pédagogique truffé de stéréotypes sexistes, organisations étudiantes ou les garçons détiennent le pouvoir pendant que les filles sont confinées aux menus travaux, par exemple la dactylographie».

Le Conseil a aussi étudié la situation des femmes dans les diverses fonctions du système d'enseignement. Elles forment 99% des effectifs au préscolaire, 89% au primaire, 41% au secondaire, 35% au collégial et 16% à l'université.

À ce niveau, on les retrouve dans les postes de chargé de cours et elles sont concentrées dans les facultés ghettos telles que les arts, les lettres, l'éducation et les sciences infirmières.

Les postes de directions continuent d'être massivement occupés par les hommes, y compris au primaire: on compte 89% d'enseignantes mais 35% seulement de directrices. Au secondaire, on n'en compte plus que 15%. Parmi les cadres des commissions scolaires, on dénombre 6.5% de femmes. À l'université, sur 74 doyens, 3 seulement sont des femmes. Aucune n'est recteur.

Dans les syndicats, les postes de direction sont aussi largement monopolisés par les hommes. Pourtant, 70% des membres de la CEQ sont des femmes.

Le Conseil explique cette situation par divers facteurs: le travail domestique incombe encore largement aux femmes; les comités de sélection sont généralement composés d'hommes; les femmes sont ghettoïsés dans certains secteurs; enfin, pense le Conseil, plusieurs souffrent du «complexe de Cendrillon».

Pour sortir de cette situation, le Conseil fait 17 recommandations au ministère de l'Éducation.

La première est d'entreprendre une étude sur «les aspirations, besoins et valeurs des filles de 4e et 5e secondaire pour déterminer les modalités et étapes de réalisation d'un programme de sensibilisation aux choix scolaires et professionnels qui leur seraient destinés».

On propose ensuite la mise sur pied d'un tel programme à deux volets: l'un porterait sur la prise de conscience des réalités d'aujourd'hui, le second toucherait les choix scolaires et professionnelles.

Les autres recommandations visent en substance la désexisation des des structures et des programmes d'enseignement.

La dernière recommandation touche la mise sur pied d'un programme d'accès à l'égalité dans les divers postes du système d'enseignement.

La violence à l'école primaire: mythe et réalité

(J.-P.P.) — Inquiet des phénomènes de violence à l'école primaire, le Conseil supérieur de l'éducation vient de remettre un avis au ministre de l'Éducation sur le sujet. C'est d'abord entre eux-mêmes que les enfants sont violents, a-t-il pu constater.

L'enquête sur le terrain lui a permis de faire la part des choses entre le mythe et la réalité.

Ainsi, les manifestations de violence constatées chez les enfants sont pour une part des manifestations d'agressivité normales dans le développement des enfants.

Tout compte fait, l'avis se présente davantage comme une réflexion théorique sur la violence. En conclusion, on recommande au ministre de l'Éducation de préparer un matériel pédagogique propre à aider les enfants «à observer leur comportement, à découvrir leurs besoins et à choisir les moyens de les satisfaire dans le respect d'eux-mêmes et des autres».

On demande aussi de prendre les mesures nécessaires pour assurer «une collaboration plus efficace entre l'école et les services sociaux et la direction de la protection de la jeunesse afin de venir en aide rapidement aux enfants victimes de violence dans leur famille».

Une commission fédérale cherchera comment améliorer le réseau de garderies

PAULE DES RIVIÈRES

OTTAWA — Le gouvernement fédéral mettra sur pied dans les prochains jours une commission d'étude qui fera rapport sur les moyens d'améliorer le réseau de garderies à travers le pays.

C'est ce que doit annoncer aujourd'hui ou demain le ministre responsable de la Condition féminine, Mme Judy Erola, et qu'a appris LE DEVOIR. Pour présider ce groupe sur « les femmes avec des responsabilités familiales », Mme Erola a choisi une sociologue de Victoria, en Colombie-Britannique, Mme Katie Cook, qui a été la première présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

Mme Cook travaillera avec trois autres personnes, deux femmes et un homme,et elle consultera le public avant de remettre son rapport en décembre prochain. Pour Mme Erola, l'annonce est l'aboutissement de longues discussions avec des collègues ministres moins pressés. Le ministre de la Santé et du Bien-être social, Mme Monique Bégin, a invariablement appuyé Mme Erola.

Cette dernière est actuellement à Niagara-sur-le-Lac, où elle préside la

Mme Judy Erola

réunion fédérale-provinciale annuelle des ministres de la Condition féminine; il est probable qu'elle profite de la discussion sur les garderies prévue pour cet après-midi pour annoncer ses intentions. Elle précisera nécessairement quel rôle elle réserve aux provinces dans le travail des prochains mois, car ce secteur relève de la compétence des provinces.

L'implication du gouvernement fédéral dans ce dossier surprend un peu car il survient après que le premier ministre, M. Pierre Trudeau, eut déclaré aux Communes qu'il remettait tout ce dossier entre les mains de son successeur, notamment parce qu'il relevait des provinces et conduirait pour cette raison à une confrontation.

Le premier ministre avait aussi fait valoir qu'un comité étudait déjà cette question mais sur ce point il avait confondu la question des garderies avec celle des abus sexuels aux enfants.

L'annonce réjouira les associations qui font pression sur Ottawa pour qu'il s'implique dans ce dossier, tout comme le Nouveau Parti démocratique qui, lundi, demandait au gouvernement de faire pour les garderies ce qu'il a fait, en 1966, pour les soins de santé: offrir de défrayer la moitié des coûts des services pourvu que la province fasse le reste du chemin.

Le gouvernement fédéral contribue présentement au budget des garderies mais, sauf pour certains cas de pauvreté , l'argent qu'il verse au chapitre des services sociaux peut être utilisé dans un service ou l'autre, de sorte que l'état des services et des coûts varie grandement d'une province à l'autre. La principale association canadienne qui fait la promotion des garderies estime qu'il en coûterait $300 millions au fédéral pour encourager le développement des garderies au canada.

Plus de la moitié des femmes qui ont des enfants d'âge pré-scolaire travaillent à l'extérieur du foyer et 85% d'entre elles n'ont pas accès aux garderies.

La commission d'étude étudiera également les congés de maternité offerts aux femmes canadiennes, autant ceux du fédéral que ceux des provinces et ceux garantis dans diverses conventions collectives. Elle étudiera le partage des compétences entre Ottawa et les provinces sur cette question.

Le gouvernement estime que Mme Cook pourrait continuer son travail meme si des élections survenaient au pays. Les femmes représentent 52% de l'électorat canadien.

On n'a pas pu s'entendre à Québec sur la façon de régler la pénurie de médecins en régions éloignées

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires sociales, les Fédérations de médecins et les dirigeants des hôpitaux n'ont pu s'entendre hier sur des mesures d'urgence à court terme pour atténuer le grave problème de la pénurie de médecins dans les régions périphériques.

Environ 80 personnes des diverses associations professionnelles de la santé se sont réunies toute la journée autour de M. Camille Laurin à l'Université Laval à l'occasion d'une «table de concertation sur la répartition géographique des médecins».

Pendant plus de six heures, on a discuté, avancé des propositions visant à inciter les médecins à aller pratiquer dans des coins éloignés et isolés du Québec d'où, hier encore en pleine délibération, un télégramme est parvenu faisant état de la fermeture de l'hôpital à Port-Cartier.

Un porte-parole des médecins a parlé d'un «coup de théâtre» destiné présumément à dramatiser davantage la situation et à arracher en quelque sorte des «concessions».

En fin d'après-midi, M. Laurin a retenu quelques-unes des nombreuses suggestions mises de l'avant pour tenter d'améliorer la situation à court terme mais sans donner satisfaction aux médecins.

Ces derniers avaient davantage insisté les heures précédentes sur des mesures incitatives de nature pécunière tels que bourses, primes d'installation dans les régions éloignées, congés de maternité, congés sabbatiques rémunérés après un séjour de quelques années dans une région donnée ou hausse du plafond de la rémunération.

Toutes ces propositions entraîneraient forcément des déboursés supplémentaires de la part du gouvernement et là-dessus, M. Laurin n'a pas voulu engager le gouvernement avant d'avoir établi au préalable ce qu'elles représenteraient pour le Trésor.

«Ces mesures incitatives devraient cependant faire l'objet de discussions accélérées au cours des prochaines semaines. Elles seront examinées de concert avec les Fédérations des médecins où nous pourrons en fixer les déboursés avant de s'engager dans cette voie», a expliqué M. Laurin.

Au chapitre des suggestions moins onéreuses susceptibles de favoriser la venue à très court terme de médecins dans les régions dépourvues, M. Laurin en a retenu cinq:

■ le jumelage dans tous les sens du terme d'hôpitaux universitaires avec des institutions hospitalières impliquant un service de dépannage, un mécanisme de ressourcement des médecins et une politique de support. Les facultés de médecine joueraient un rôle important;
■ amélioration de la banque de dépannage actuelle avec des modifications dans son application;
■ des ententes particulières régionales réalisées de concert avec la Fédération des médecins omnipraticiens et des spécialistes de façon à ne pas nuire au mécanisme de négociations normal;
■ le règlement des problèmes dans les urgences à faible volume;
■ l'adoption avant la fin de juin des règlements rattachés à la loi 27 de façon à accorder plus de responsabilités aux médecins dans la gestion et la planification des hôpitaux.

Les propos de M. Laurin n'ont pas semblé emballer outre-mesure les représentants des médecins résidents et internes, des omnipraticiens et des spécialistes dans ce dialogue, qui faisait penser à certains moments à la dernière ronde des négociations entre les parties.

M. Laurin a reconnu que la réunion n'apportera pas de résultats concrets «demain matin» mais il s'est réjoui de ce qu'il a appelé «des progrès» vers une entente satisfaisante pour régler à court terme les problèmes épineux du recrutement et de la retention des médecins loin des grands centres.

Au sujet du moyen et du long terme, M. Laurin a convié ses interlocuteurs à reprendre les discussions «afin de résoudre les autres difficultés et à procurer l'équité inter-régionale dans la dispensation des soins de la santé».

«Il n'y a pas de raison de permettre la médecine de brousse ou de pénaliser des régions alors que nous avons un nombre suffisant de médecins omnipraticiens et spécialisés au Québec», a-t-il déclaré.

Il a lancé en même temps un appel aux médecins, à leur conscience professionnelle, leur demandant de collaborer avec le ministère pour assurer une qualité égale des soins de santé partout au Québec.

La station Longueuil se refait une beauté

ANGÈLE DAGENAIS

Le directeur général de la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (CTRSM), M. Georges Molini, annonçait hier que la station de métro Longueuil se referait une beauté cette été grâce à de nouveaux panneaux de signalisation « d'une clarté irréprochable » et un nouvel environnement paysager. La station Longueuil est une plaque tournante du transport de la rive-sud non seulement pour les usagers voyageant vers Montréal mais pour tous ceux qui utilisent le transport interurbain.

Une enquête réalisée par la CTRSM révélait l'automne dernier que la clientèle était très critique à l'endroit de la station de métro Longueuil dont l'aspect général était jugé négligé et peu fonctionnel. La signalisation actuelle, particulièrement inadéquate, sera entièrement refaite. De nombreux usagers rataient leur autobus ou « renonçaient carrément de revenir à nous » parce qu'ils n'arrivaient pas à s'y retrouver, a précisé M. Molini. Les travaux de réfection (asphalte, gazon, clôture, enseignes, etc) coûteront quelque $60,000. Par ailleurs, la Ville de Longueuil dépensera $55,000 pour refaire les panneaux de signalisation du métro aux abords de la station Longueuil.

Par ailleurs, une expérience-pilote en transport adapté débutera au mois d'août avec la collaboration de l'industrie du taxi de la rive-sud. S'ajoutant aux quatre minibus qui desservent déjà une clientèle de quelque 700 usagers, deux voitures-taxi sous contrat avec la CTRSM permettront de diversifier les services aux personnes handicapées tout en maintenant la même tarification que pour le transport régulier. La CTRSM espère pouvoir « généraliser » ce nouveau service en 1985 après en avoir évalué l'impact financier et opérationnel. Il en sera de même de l'expérience des supports à bicyclettes actuellement à l'essai sur quelques lignes du réseau. M. Molini est convaincu dans ce cas-ci qu'il s'agit déjà d'une « idée gagnante » après seulement quelques semaines d'expérimentation.

La CTRSM annonçait également hier qu'elle lançait un petit journal à l'usage de la clientèle, « Infobus », et un nouveau Guide-réseau très complet inspiré de « ce qui se fait de mieux à ce chapitre en Europe ». La Commission, précise M. Molini, cherche par tous les moyens à se rapprocher de la clientèle et se dit réceptive à toute bonne idée qui permettra de bonifier le réseau.

La Commission a déjà 7000 adhérents à son « Club Plus » - ouvert à tous ceux qui voyagent avec une carte mensuelle de la CTRSM - et annonce la reprise des tirages « Gagnez un mois, un an ou une vie de transport gratuit » pour le mois de juin. Les détenteurs de la carte Plus peuvent jouir de certains privilèges tels des réductions dans quelques magasins, le stationnement gratuit aux abords des arrêts d'autobus et la réception du journal et du Guide-réseau sans frais.

Le Soleil sera voilé par la Lune, mais les nuages ont rendez-vous avec l'éclipse

Au-dessus des nuages qui couvriront la province aujourd'hui, une éclipse solaire partielle assombrira le Québec entre 11 h 25 et 14 h 51. Ce phénomène spectaculaire, n'eut été de ces malencontreux nuages, représente quelque danger pour les curieux qui l'observent à l'oeil nu.

Selon Environnement-Canada, le temps ne sera pas très propice à l'observation de ce phénomène. Le ciel sera couvert sur presque toute la province, exception faite du Nord, justement là où l'éclipse sera la moins visible.

Malgré tout, l'Ordre des Optométristes du Québec rappele que les lunettes fumées ou les vieux films photographiques « sombres » ne sont pas sécuritaires, car les radiations qui proviennent jusqu'à l'oeil pendant une éclipse sont moins nombreuses mais tout aussi fortes. Elles peuvent donc brûler la rétine de l'oeil au point de provoquer la cécité.

Même les casques de soudeurs et la plupart des filtres disponibles sur le marché n'offrent pas de protection suffisante contre le phénomène, affirme l'Ordre des Optométristes.

Une personne qui comtemplerait l'éclipse à l'aide de ces moyens douteux ou sans aucune protection peut ne ressentir aucune sensation sur le moment. Mais les premiers symptômes ne tarderont pas à apparaître, soit une vision embrouillée, une plus grande sensibilité à la lumière et des « flashes » blancs ou colorés.

guérin
l'éditeur qui édite

7e MISE À JOUR DE LA LOI SUR L'IMPÔT SUR LE REVENU
édition annotée par Jacques Larichelière, c.a.
768 pages — 30,00$
Cartable non inclus

En vente dans toutes les librairies

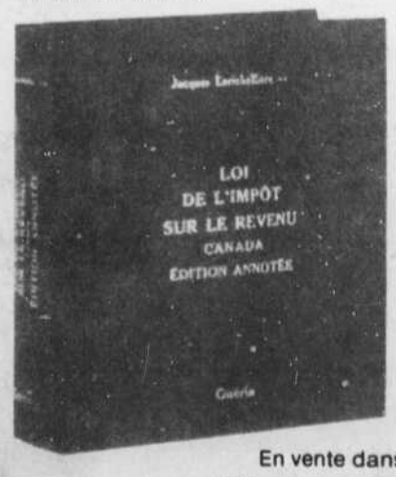

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél. (514)842-3481

Cette mise à jour inclus le texte du projet de loi, C-2, sanctionné le 19 janvier 1984, chapitre 1, S.C. 1983-84. Les règlements ont été mis à jour jusqu'au décret, C.P 1983-819, daté du 21 octobre 1983. Tous les changements subséquents seront intégrés à la prochaine mise à jour.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

30 mai — 30 juin 1984

Mireille Morency-Lay
« Monotypes »

vernissage:
Ce soir entre 17h et 21h

LA GUILDE GRAPHIQUE
9, ST-PAUL OUEST, VIEUX MONTRÉAL, 844-3438

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Automne 1984

Une réponse de choix à vos besoins de formation!

- ***Vous voulez compléter ou enrichir votre formation?***
- ***Vous songez à vous réorienter dans le marché du travail?***
- ***Vous détenez un diplôme de premier cycle et vous voulez élargir le champ de vos connaissances?***

La Faculté de l'éducation permanente, qui intervient dans divers champs d'étude et de formation, vous offre les programmes suivants:

Certificats (30 crédits)
Information et journalisme • Publicité • Relations publiques • Sciences de la communication • Recherche documentaire et rédaction française • Traduction I et II • Enseignement du français, langue seconde
Droit (orientation droit général, droit des affaires, droit public, droit social) • Relations industrielles I et II • Santé et sécurité du travail • Coopération
Sciences infirmières: milieu clinique • Sciences infirmières: organisation des soins • Sciences infirmières: santé communautaire
Gérontologie • Toxicomanies: prévention et intervention
Animation • Créativité: fondements et techniques • Culture et civilisation • Criminologie I et II • Relations interpersonnelles • Loisir
• Animation de la vie étudiante • Éducation par l'activité physique • Intervention pédagogique au primaire

Microprogrammes (de 9 à 15 crédits)
Droit public • Droit des affaires • Droit social
Pratique de la grammaire normative • Pratique du français écrit et rédaction • Rédaction professionnelle
Environnement et plein air • Environnement et santé
Perfectionnement des intervenantes ou intervenants auprès des femmes
Sexualité et planification des naissances

Les microprogrammes et les certificats sont terminaux; ils peuvent cependant, selon le cas, être intégrés dans un certificat (30 crédits) ou dans un baccalauréat (90 crédits).

À l'exception des programmes en Droit dont la date limite d'admission et d'inscription est le **27 juillet**, la date limite d'admission et d'inscription pour le trimestre d'automne est le **1er août.**

Demandez l'annuaire

Renseignements:
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

Doré pilote le dossier

Les partis municipaux d'opposition veulent des outils pour « être vigilants »

ROBERT LEFEBVRE

QUÉBEC (PC) — Les principaux partis d'opposition de cinq grandes villes du Québec ont « solennellement » demandé hier au gouvernement de leur accorder par la loi des budgets de recherche et de secrétariat pour leur permettre d'exercer pleinement leurs responsabilités.

Il s'agit des partis d'opposition de Montréal, Laval, Longueuil, Québec et Sainte-Foy qui se sont réunis en coalition pour exercer une ultime pression auprès du gouvernement. La délégation pilotée par le président du Rassemblement des citoyens de Montréal, M. Jean Doré, a rencontré la presse parlementaire à Québec.

Après maintes démarches dans leurs villes respectives et auprès des députés de leurs régions, les chefs de l'opposition municipale se sont montrés impatients.

Ils réclament que l'Assemblée nationale adopte avant l'ajournement d'été un amendement à la Loi des Cités et Villes pour que tous les partis d'opposition puissent toucher dès le premier juillet une allocation qui leur assurerait un minimum de services.

Selon le projet d'amendement préparé par la coalition, tout parti politique oeuvrant dans une municipalité pourvue d'un comité exécutif recevrait une somme pour les fins de recherche et de secrétariat.

La totalité de ces sommes représenterait un crédit équivalent à au moins un-vingt-cinquième de 1 % du budget pour les municipalités de 500,000 habitants et plus, et à au moins un-quinzième de 1 % pour celles de moins de 500,000 habitants.

Pour la ville de Montréal dont le budget dépasse $1 milliard 200 millions, le total des crédits s'élèverait à $490,000.

Pour la ville de Québec, ces crédits seraient de $133,000.

La loi devra aussi prévoir le mode de partage de ce crédit. La coalition des partis d'opposition l'a prévu ainsi: 51 % du crédit est attribué au parti détenant le plus grand nombre de sièges, donc le parti au pouvoir. Celui qui s'est classé deuxième aurait droit à 10 % et lew troisième, 5 %.

Pour avoir droit à ce crédit, tout parti d'opposition devra cependant avoir obtenu au moins

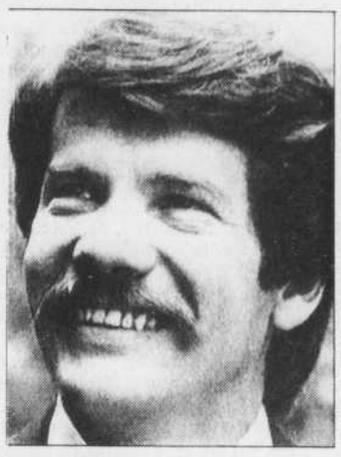

Jean Doré

10 % du vote et avoir fait élire au moins un conseiller.

En reprenant l'exemple de Montréal, le Parti civique du maire Jean Drapeau pourrait toucher $250,000 par année, le Rassemblement des citoyens de Montréal, $194,000 et le Groupe d'action municipale, $46,000.

Dans le cas de Québec, le parti du Progrès civique du maire Jean Pelletier recevrait $68,000 et celui du Rassemblement populaire, $65,000.

« Plus l'opposition sera outillée, plus elle sera vigilante », a fait valoir le président du RCM, M. Doré, qui voit ces sommes davantage comme un investissement que comme une dépense.

Et il ajoute que ce n'est pas grand'chose comparativement à Toronto et à Vancouver où chacun des élus municipaux possède son propre bureau avec secrétaire et recherchiste.

« A ce chapitre, dit-il, Montréal est à l'âge de pierre. »

M. Doré et les autres chefs de partis de l'opposition qui l'accompagnaient ont exposé la situation qu'ils doivent « souffrir » pour représenter leurs commettants. Elle se résume en peu de mots: pas de local ni de personnel réservé à leur formation politique à l'intérieur de l'hôtel de ville et les seules ressources financières disponibles sont celles du parti.

« Pourrait-on concevoir que les partis politiques du Québec aient à assumer les frais de bureaux de leurs députés ainsi que le salaire de leur personnel? » a observé M. Doré.

La Cour d'appel casse quatre jugements du juge Boilard en moins de trois mois

RODOLPHE MORISSETTE

À quatre reprises en onze semaines, la Cour d'appel du Québec est venue casser des jugements du juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure.

La semaine dernière, le tribunal d'appel a ordonné un nouveau procès dans une affaire de viol. Daniel Guérin, 22 ans, de Boucherville, avait été, par un jury, trouvé coupable de cette offense il y a deux ans. Le juge Boilard l'avait condamné sur-le-champ à une peine d'emprisonnement de 12 mois.

Sur le banc et à l'unanimité, la Cour d'appel a conclu entre autres la semaine dernière, que le juge Boilard n'avait pas suffisamment instruit les jurés au sujet d'une défense dont l'accusé aurait cependant pu se prévaloir.

« S'il l'avait fait, le verdict... aurait pu être différent », tranchent les juges George Owen, André Dubé et Gerald McCarthy de la Cour d'appel. Ils annulent le verdict initial et commandent un nouveau procès.

Daniel Guérin était accusé d'avoir violé une jeune fille lors d'une partouse de jeunes gens à Boucherville en mars 1981. On avait déjà couché la victime, complètement intoxiquée par la boisson et des stupéfiants.

Un jeune homme l'avait déjà déshabillée, alors qu'elle dormait, étendue sur le lit du jeune Guérin. Quand ce dernier vint dans la pièce à son tour, il eut avec elle, pendant qu'elle dormait, une relation sexuelle dont elle se plaindra deux mois plus tard à la police.

En appel, la défense a fait valoir que le juge Boilard avait mal instruit le jury au sujet de la croyance « honnête, mais erronnée », qu'avait le jeune homme au sujet du consentement de la victime.

Dans sa note à la Cour d'appel, le juge Boilard rappelait qu'il avait tenté de faire comprendre au jury qu'il y a viol s'il y a relation sexuelle

Le juge Jean-Guy Boilard lors du procès des mutins du pénitencier Archambault à Joliette, à l'hiver 83.

« sans » le consentement de la victime, même si la preuve démontre souvent qu'une telle relation a lieu « contre » son consentement.

La Cour d'appel, citant un arrêt de la Cour suprême, dit qu'est valable la défense d'un accusé qui établit qu'il croyait honnêtement que la victime du viol y consentait. La chose devait être expliquée au jury et « l'accusé devait bénéficier de tout doute raisonnable sur ce point », conclut le tribunal d'appel.

Le 8 mars, la Cour d'appel a renversé la décision du juge Boilard dans l'affaire Luc Cyr ou du « scandale de la Société d'habitation du Québec ». M. Cyr est l'ancien coordonnateur de la division des réparations majeures à la Société (1978-80).

En février 1983, le juge Monique Dubreuil de la Cour des sessions citait M. Cyr à procès au terme de son enquête préliminaire. M. Cyr devait répondre à neuf chefs d'abus de confiance. Le 17 mars 1983, le juge Boilard, en chambre criminelle de la Cour supérieure, cassait la citation à procès et libérait M. Cyr.

En mars dernier, les juges Claire L'Heureux-Dubé, Claude Bisson et Claude Vallerand de la Cour d'appel rétablissaient unanimement la décision du juge Dubreuil: il y a lieu de porter des accusations contre M. Cyr, car rien n'empêche de tenir pour un « fonctionnaire » au sens du code pénal la firme Transit Inc., dont M. Cyr était le propriétaire et qui faisait affaire par son président, le même M. Cyr, avec la Société d'habitation. M. Cyr devra donc se représenter en Cour des sessions pour connaître la date de son procès.

On se rappelle par ailleurs le dernier rebondissement de la sombre affaire des jeunes Gilles Pimparé et Normand Guérin, qu'un jury avait jugés coupable d'avoir tué deux jeunes enfants, à l'été 1979, en les projetant dans le Saint-Laurent du haut du pont Jacques-Cartier. Le juge Boilard les avait condamnés à la prison à vie.

A la mi-avril dernier, la Cour d'appel a cassé le verdict et ordonné un nouveau procès des deux jeunes, en raison surtout des irrégularités qui avaient marqué le choix des jurés, que présidait le juge Boilard. Ce dernier avait pris systématiquement en charge les critères d'acceptation ou de rejet des candidats jurés — un pouvoir qui appartient à des vérificateurs, et non au juge.

A la mi-avril également, les juges Amédée Monet, Marc Beauregard et Claude Vallerand de la Cour d'appel cassaient à leur tour un autre jugement du juge Boilard dans une affaire de meurtre et ordonnaient un nouveau procès.

Le juge Boilard avait entériné le verdict de culpabilité du jury, qui reconnaissait le jeune Mario Toussaint coupable du meurtre, au deuxième degré, d'un vieillard, M. Ephrem Cordeau, dans le district de Drummond à Noël 1980.

L'accusé avait pénétré par effraction chez Cordeau, il avait volé avec violence, il avait molesté le vieillard, oui, mais il plaidait qu'il ne l'avait guère fait au point de le tuer. M. Cordeau avait été trouvé mort le lendemain.

Toussaint plaidait que quand il avait quitté la maison, le père Cordeau parlait et marchait normalement — alors que l'autopsie montrait que le père Cordeau avait eu la cage thoracique complètement écrasée à l'aide d'une pelle.

Après sept jours d'audience, l'avocat de Toussaint annonce au juge Boilard sa ligne de défense: Toussaint n'est pas l'auteur des coups qui ont été fatals. L'avocat mentionne que les cravates avec lesquelles Toussaint avait attaché le vieillard à son lit avant de s'enfuir avaient été trouvées découpées le lendemain.

Le juge Boilard tranche tout net: « Je ne vous laisserai pas plaider ça; il n'y a aucune espèce de preuve. C'est de l'hypothèse, de la conjecture pure et simple. » Maladroitement, note la Cour d'appel, le procureur de la défense laisse donc tomber sa plaidoirie et convainc son client de reconnaître sa culpabilité.

Il est énervé en effet, car le juge Boilard lui refuse de reporter de 11 heures à 14 heures son plaidoyer. L'audience reprend à 11 h 30 et Toussaint est convaincu par son avocat de se dire coupable du meurtre.

La Cour d'appel ordonne un nouveau procès car le juge Boilard a dépouillé Toussaint « d'un droit fondamental de tout accusé, le contraignant aux instances de son avocat à plaider coupable contre sa volonté — bref, le privant d'un procès juste et équitable qui aurait servi à la fois la justice et le devoir de faire voir qu'elle est servie ». Le principe en question, écrit le juge Vallerand, « me paraît être de droit élémentaire ».

Au moins six vice-présidentes

Les femmes font une percée au CTC

CLÉMENT TRUDEL

Deux amendements aux statuts du Congrès du Travail du Canada (C.T.C.), adoptés hier, portent à 38 le nombre de postes à l'exécutif. Il y aura désormais huit vice-présidents généraux (au lieu de six) et ce, pour mieux équilibrer la représentation des secteurs public et privé. Le nombre de postes de vice-présidents hors cadre passe de 10 à 14 et — c'est là le grand pas franchi par le CTC qui veut prêcher par l'exemple en matière d'accès à l'égalité — six de ces postes iront obligatoirement à des femmes.

Les syndiquées comptent pour 30% environ de l'effectif du CTC. A l'inauguration du congrès, on ne comptait que quatre femmes sur 32 membres formant l'exécutif. Il fut relativement facile au comité présidé par Nadine Hunt (Saskatchewan) de faire adopter l'énoncé sur les femmes et « l'action positive », approuvé unanimement par les dirigeants du CTC, y inclus Shirley Carr, vice-présidente exécutive et candidate au poste de secrétaire-trésorière (26 postes sont à pourvoir, demain).

Le pas franchi par le congrès constitue une sorte de rattrapage (« long overdue », selon plusieurs) et vient conforter ceux et celles qui, depuis 15 ans environ, militent pour reconnaître des droits égaux à leurs compagnes de travail. « Ayant lutté avec détermination et patience, souligne l'énoncé de politique, les femmes sont maintenant lasses d'attendre les véritables changements ». Ce défi relevé sereinement par le présent congrès (un seul délégué s'est prononcé contre un amendement *sexiste*, préférant le seul critère de la compétence) aura bientôt ses répercussions dans la stratégie de négociation et dans l'action syndicale elle-même. Les travailleuses font du piquetage, font de l'organisation, vont en prison pour les mêmes raisons que leurs collègues masculins; elles viennent d'obtenir que les structures qui les encadrent soient un peu plus ouvertes à leur accession à des postes de commande. Le congrès, dans la foulée de ce débat, a adopté une résolution condamnant la pornographie qui dégrade les êtres humains, et une autre invitant le gouvernement central à réviser la loi qui a mené à l'emprisonnement de femmes refusant de témoigner par crainte de représailles.

Dans une autre sphère d'intérêt, le congrès du CTC a donné mandat hier à son exécutif d'étudier la possibilité d'ériger un immeuble pouvant abriter le Collège canadien des Travailleurs (le congrès de 1986 devrait en connaître les résultats). Une autre centrale syndicale, la CSN, inaugurait en 1983 à Lanoraie son centre de formation Fernand-Jolicoeur qui créa certains remous en raison d'un fort déficit pour sa première année.

La journée d'hier a donné lieu à une « première »: sur l'air de « Solidarity Forever », on s'est moqué du Centre de productivité dont le ministre Marc Lalonde a annoncé la mise sur pied. Dans une résolution d'urgence, le congrès a mis en garde contre le relâchement constaté à Agriculture-Canada dans le service d'inspection des viandes. L'une des résolutions comportant le plus de conséquences pratiques pour les travailleurs approuve la réduction de la semaine de travail (sans en préciser la durée); ce moyen de « créer des emplois pour les chômeurs » entrait aussi dans les remèdes préconisés par le dernier congrès de la Travailleurs du Québec, en décembre dernier.

Le président du Conseil des autochtones du Canada, Louis (Smokey) Bruyère, a plaidé hier devant le congrès la cause d'un million de métis et d'Indiens sans statut qui demandent l'appui d'un groupe qui s'y connaît en négociation, en vue de faire prévaloir ses droits.

Appuyé par le CTC et applaudi par les délégués au congrès

Broadbent se déclare prêt pour les élections

CLÉMENT TRUDEL

« Le plein emploi n'est pas une idée naïve, ce n'est pas une utopie » mais il est temps qu'un gouvernement écoute les « Canadiens ordinaires » à ce sujet. Dans un discours chaudement applaudi par les 2 300 délégués et observateurs au 15e congrès du C.T.C., hier, le chef du Nouveau Parti Démocratique, Ed Broadbent, a souhaité que soient déclarées la « paix nucléaire » et la « guerre au chômage », dans un pays où, compte tenu des richesses présentes, il ne manque

Ed Broadbent

qu'une volonté politique arrêtée des gouvernements pour « bouleverser l'ordre des choses » et mieux remettre le Canada à l'endroit.

A l'aise parmi ses amis du C.T.C., le chef politique s'est dit fier de paraître dans des caricatures en homme de métier. Présenté par le président McDermott comme « celui qui nous sortira du désert », Ed Broadbent, dans une rhétorique parfois vitriolique, a fustigé les politiques conservatrices, libérales et créditistes et juré que le NPD ne resterait pas les bas croisés en voyant ainsi attaqués les progrès réalisés au fil des crises depuis les années 30. Prenant tour à tour pour cibles Marc Lalonde, Brian Mulroney, John Crosby et Bill Bennett, le chef néo-démocrate a mis en garde contre l'illusion voulant que les milliards de dollars versés aux grosses entreprises serviraient à ramener l'équilibre dans une économie ébranlée. Il est grand temps que les riches paient leur part d'impôts, a-t-il lancé après avoir rappelé la situation injuste de retraités et de chômeurs devant débourser des impôts tandis que près de 1 000 Canadiens aux revenus oscillant entre $100 000 et $635 000 ne versaient aucun impôt. Ce discours concluait que, nonobstant le contenu des sondages, les néo-démocrates allaient se battre férocement pour leurs principes et pour leur plateforme politique, les élus actuels du NPD ne craignant pas de se présenter devant l'électorat cet été ou à l'automne.

Le congrès devait, peu après cette intervention, entériner presque unanimement une « déclaration de principe sur l'action politique » qui revient à un appui entier à ce parti, le NPD, qui « n'est pas une idée abstraite, c'est nous ». Pour arriver à cette conclusion, la déclaration énumère les lois progressistes adoptées au pays sous l'impulsion de la CCF et du NPD: assurance-santé universelle, régie des loyers, revenu minimum pour les travailleurs pauvres, etc. En raison des « attaques furieuses » que subissent le NPD et le mouvement ouvrier, le document appelle à un renouvellement de la confiance en un parti qui a sur incarner les « aspirations des travailleurs ». Une seule intervention s'est produite contre le projet de déclaration; une vingtaine de congressistes ont voté contre mais s'il faut se fier à ce courant noté au 15e congrès biennal du CTC, le NPD pourrait se trouver, à la prochaine élection avec un mouvement syndical gagné par un regain de dynamisme envers un parti considéré comme *sa* voix à Ottawa.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ

POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

844-3361

SEULS LES VOYAGES MALAVOY

peuvent combiner les avantages d'un voyage en groupe (sécurité, moindres dépenses etc...) avec ceux d'un voyage individuel (itinéraire détendu, marge de liberté etc...)

Parmi nos réussites depuis 25 ans:

TOUR D'EUROPE GERMANIQUE
(Allemagne-Autriche-Suisse)

Un voyage particulièrement bien équilibré.
Les clients reviennent tous ravis.
Une approche en profondeur avec les choix qui s'imposent.
Hôtels au coeur des villes et toujours les meilleurs.
Qualité du guide conférencier, des guides locaux, des repas etc...
Prochain départ garanti

6 au 27 juillet

CAD$ 2196.00 (avion non inclus)

Voyages **ANDRÉ MALAVOY** permis du Québec
1255 Université, suite 1220
Montréal, P.Q. H3B 3W9 Tél.: **861-2485**
Qui dit voyage, dit Malavoy!

Après y avoir bien pensé et comparé c'est chez *Stéphanie Bis* et *Stéphanie Martin* que nous trouvons les prix les plus avantageux dans les grandes marques européennes

diffusion stephanie bis

SALLE DE MONTRE STÉPHANIE MARTIN
2015 Drummond
Suite 651, Mtl 849-9887

BOUTIQUE STÉPHANIE BIS
2030 Crescent
Montréal, 844-0063

ARCHIFÊTE 84

présente
"Les Architectures de Jean Nouvel"
par l'architecte français d'avant-garde,
Jean Nouvel.

Théâtre Maisonneuve
Place des Arts
Mercredi,
30 mai - **20h**

Le droit de manger

Conférence internationale sur la lutte contre la faim

Colloque de ce soir

L'alimentation et les droits de la personne

Mercredi à 20h, Université Concordia, Pavillon Hall

Participants:

John Humphrey (président)
Titulaire à la retraite de la chaire Gale de droit

René Dumont
Université de Paris, France.

Modesto Seara-Vazquez
Université nationale du Mexique.

Henry Shue
University of Maryland, États-Unis.

Cheywa Spindel
Université catholique de Sao Paulo, Brésil.

Prix d'entrée: 5$.
Étudiants et personnes âgées de 65 ans et plus: 3$.

Renseignements: 937-8927

EN BREF...

■ Brèves occupations du RAJ

Les membres du Regroupement autonome des jeunes (RAJ) qui avaient occupé la semaine dernière les bureau du CSS-MM en réclamant la parité de l'aide sociale pour les jeunes de 18 à 30 ans ont poursuivi leurs occupations hier. Dans la journée, ils ont investi les bureaux de MM. Camille Laurin et Gilbert Paquette, pour s'en faire expulser en soirée par la police. Plus tôt, ils étaient passés au bureau de Mme Thérèse Lavoie-Roux. La veille, ils avaient occupé le bureau de Mme Louise Harel.

■ Conduire en souplesse

Les normes de santé requises pour conduire un véhicule automobile ont été assouplies, a annoncé hier le ministre des Transports, M.Jacques Léonard. Après un rétablissement jugé satisfaisant, les personnes souffrant de déficiences cardio-vasculaire, neurologiques ou musculo-squelettiques pourront désormais conduire le véhicule public ou privé que leur condition permet. Pour les personnes atteintes d'épilepsie, le délai sans crise qui leur est imposé avant de demander un permis de conduire est ramené de deux ans à un an.

■ Conférence socio-économique

La Commission consultative sur le travail tiendra les 18 et 19 juin prochains à Québec sa première conférence socio-économique, a annoncé hier son président, M. Gilles Châtillon. Mise sur pied en mars dernier, la Commission Châtillon a reçu du gouvernement québécois le mandat de procéder à une vaste consultation auprès des intervenants socio-économiques de la province en vue de proposer une réforme en profondeur du Code du travail et du système des relations de travail dans le secteur privé.

■ Les métallos protestent

Le président du syndicat des Métallos, M. Clément Godbout, demande à Ottawa de rendre publics les motifs qui l'ont poussé à refuser d'accorder une subvention de $4.8 millions à la compagnie Canron, de Trois-Rivières. Selon M. Godbout, la subvention aurait relancé l'usine et permis de rappeler au travail plus de 200 employés.« Le Québec a fait sa part, a dit M. Godbout, mais Ottawa boude le projet. Le gouvernement québécois a pourtant en mains une étude de rentabilité de l'usine trifluvienne de tuyaux. Il a promis un appui financier de $3.2 millions et consenti des aménagements monétaires importants concernant le prix de l'électricité.

■ Le génie de l'achat

Une coalition des étudiants des facultés de génie du Québec en collaboration avec la Coop-Poly de Montréal et le RAEU entendent procéder en commun à l'achat de 10,000 micro-ordinateurs et projettent la création d'une coopérative universitaire de logiciels en ingénierie.Ces micro-ordinateurs, a-t-on expliqué hier, «doivent remplir les conditions des étudiants, des chercheurs et des ingénieurs. Les négociations sont déjà entreprises et l'entente sera finalisée dans le mois. Parmi les répondants, deux sociétés ont déjà montré la volonté ferme de répondre à nos attentes». On compte ainsi réaliser des économies de plus de 60%. L'investissement pour répondre à la commande pourrait, estime-t-on, aller au-delà de $10 millions.

■ Entente possible dans la construction

Le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, croit encore à la possibilité d'une entente dans le domaine de la construction. M. Fréchette était interrogé hier à l'Assemblée nationale par le député de Portneuf, M. Michel Pagé, sur l'état des négociations dans ce secteur.«Je continue de prétendre que l'urgence se situe au niveau de la négociation et c'est pourquoi j'ai demandé au conciliateur, M. Raymond Leboeuf, de convoquer dès cette semaine toutes les parties pour entreprendre cette négociation», a affirmé le ministre. Le 25 avril dernier, M. Fréchette avait prolongé de quatre mois le décret de la construction qui venait à échéance le premier mai, tout en annonçant la convocation d'une commission parlementaire si une entente n'intervenait pas pendant ce délai.

■ La SQ a résolu 52.9 % des crimes

La Sûreté du Québec a résolu 52.9 % des crimes commis au Québec en 1983, révèle le rapport annuel de ce corps policier. Le rapport a été déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson. Il y a eu au Québec en 1983 56,053 actes criminels, soit une augmentation de 1.9 % par rapport à 1982. Le taux de succès des enquêtes de la Sûreté du Québec est le meilleur rendement de son histoire, signale le rapport. Le document signale que la police a saisi l'an dernier des drogues ou stupéfiants pour une valeur de $24.8 millions, soit le double de 1982. Le cannabis compte pour 78 % de ces saisies tandis que 20 % était constitué de cocaïne. La SQ a par ailleurs dû intervenir dans 48,507 accidents routiers, une augmentation de 6.5 %. Ces accidents ont fait 645 morts et causé des blessures à 10,632 personnes. « On peut expliquer la hausse des accidents par l'action combinée de la reprise économique et d'un été clément qui ont favorisé l'utilisation de l'automobile et de la motocyclette », affirme le rapport. Les policiers de la SQ ont émis au cours de l'année 410,000 billets d'infraction et 377,000 avis de 48 heures. Pour 1984, la SQ entend faire porter son action sur la relation policier-citoyen, la prévention du crime, la sécurité routière et la lutte contre les traficants de drogues et de stupéfiants.

■ Irriguer à l'eau salée

L'eau salée pourrait bien constituer la solution au problème de la faim dans le monde. C'est ce qu'affirme un scientifique israélien invité à la conférence internationale sur la faim qui se tient présentement à Montréal. Le Dr Dov Pasternak explique que la grande majorité des déserts du monde recèlent d'énormes réserves d'eaux saumâtres contenant de 10 à 20 fois plus de sel que l'eau potable normale. Ces réserves souterraines ont toujours été ignorées quand il s'agissait d'irriguer des terres, sauf en Israël, a précisé le savant. Jusqu'à récemment, a-t-il expliqué, les scientifiques croyaient que toute eau saline était impropre à l'irrigation, et devait d'abord être dessalée. À grande échelle, la quantité d'énergie requise pour ce faire rendait le procédé trop coûteux. Le Dr Pasternak attribue à l'ignorance pure et simple le peu d'attention accordée encore aujourd'hui à la possibilité d'utiliser l'eau saline aux fins d'irrigation des terres.

■ Condamnée popur négligence

QUÉBEC (PC) — La compagnie Québec-Téléphone a été condamnée hier à payer $1.7 million en dommages et intérêts à M. Alain Lebrun, victime d'un accident de motoneige. Le jeune homme âgé de 26 ans, un résidant d'Amqui, accompagnait un groupe de motoneigistes lorsque son véhicule a heurté un fil métallique retenant une tour de transmission. Le juge René Letarte de la Cour supérieure estime que Québec-Téléphone a gravement manqué de prudence. Il aurait été facile et peu coûteux, a déclaré le juge, d'inserrer le câble dans un tuyau de plastique jaune afin qu'il soit visible dans l'obscurité. L'endroit où s'est produit l'accident était régulièrement fréquenté par des motoneigistes depuis de nombreuses années.

Québec discutera de gouvernement autonome dès que l'unité sera scellée chez les Inuit

MARIE-AGNES THELLIER

Dès que les deux groupes Inuit rivaux termineront leur pourparlers en cours, le gouvernement du Québec est prêt à discuter les possibilités d'établissement d'un gouvernement Inuit autonome.

C'est ce qu'a déclaré le premier ministre, M. René Lévesque, lors d'une soirée très émouvante lundi soir à Povungnituk.

« J'ai promis à vos représentants que, quand vous serez prêts, le gouvernement du Québec sera lui aussi prêt à discuter du nouveau gouvernement inuit que vous désirez tant », a dit M. Lévesque. Il a alors été chaudement applaudi par toute la population de Povungnituk réunie dans la salle communautaire.

Le gouvernement du Parti québécois pourrait donc éventuellement concrétiser avec le peuple Inuit son concept de souveraineté-association. Les Inuit réclament d'être davantage maîtres chez eux.

En voyage depuis dimanche chez les Cris et les Inuit M. Lévesque venait de rencontrer les chefs des Inuit « dissidents » ceux des trois villages qui ont refusé de signer la Convention de la Baie James et du Nord québécois en 1975. Ces dissidents représentent 20 % de la population Inuit.

Hier matin, les deux avions de la délégation québécoise n'ont pu décoller de Povungnituk en raison d'ennuis mécaniques. Ce n'est qu'en fin d'après-midi que M. Lévesque a pu se rendre rencontrer les Inuit signataires de la convention à Kuujjuaq (Fort Chimo). Le premier ministre y a notamment rencontré les représentants de l'administration régionale Kativik.

Depuis la commission parlementaire qui s'est tenue à Québec en novembre dernier, les « dissidents » et les signataires de la Convention ont entrepris de se rapprocher. « J'ai été très content d'apprendre que tous les Inuit vont refaire leur unité et qu'on va pouvoir parler ensemble » a dit M. Lévesque lundi.

Les dissidents estiment maintenant qu'il leur manque « un gouvernement ayant un véritable pouvoir de légiférer sur nos vies ». Ce gouvernement referait l'unité du peuple Inuit pour mieux défendre ses intérêts.

En effet, selon les dissidents, la Convention de la Baie James a entraîné l'apparition d'un trop grand nombre d'organismes qui ne sont pas coordonnés entre eux. Cela se révèle, à l'usage, dommageable pour leurs intérêts.

Aussi, lors des récents États généraux du peuple Inuit, un nouveau comité de huit personnes a été désigné pour continuer les discussions entre les deux groupes. Parmi ces huit personnes figure un traducteur blanc, M. Georges Filotas. Cela confirme que le gouvernement envisagé par les Inuit serait territorial et non pas seulement ethnique c'est-à-dire que ses pouvoirs ne seraient pas limités au peuple Inuit.

Le chef du groupe dissident Inuit Tungavingat Nunamini, M. Paulossie Sivuak a précisé lundi que le Comité cherchera à rencontrer le gouvernement du Québec au cours de l'été, dès que les premières propositions auront été formulées.

Comme à Chisasidi, l'accueil réservé à M. Lévesque a été exceptionnel, toute la population l'attendait à sa sortie d'avion et s'est précipitée vers lui, les enfants voulaient lui serrer la main. Trois superbes cadeaux lui ont été offerts: un manteau parka brodé, une sculpture esquimaude et une peau de renard argenté.

Un lien particulier unit M. Lévesque à la communauté de Povungnituk depuis 22 ans, notamment à cause de ses liens d'amitiés avec le lettré du village, M. Tamussi Qumak, un « sage ». « Nous voyons en votre visite un signe d'amitié et d'ouverture envers les Inuit que nous n'avons jamais senti chez vos prédécesseurs », a dit pour sa part M. Sivuak.

Traditionnellement nomades, les premiers Inuit ont commencé à s'installer à Povungnituk au début des années 50. Quelques années après, la naissance de coopératives favorisait l'essort économique. La communauté de 1000 personnes vit de la chasse, de la pêche, de l'artisanat, de la sculpture et de la lithographie. C'était hier le premier jour de la chasse à l'oie blanche.

Compte tenu de la faible importance de la population blanche (35 à 40 personnes), Povungnituk est le plus gros village Inuit. En effet la capitale de l'Ungava, Kuujjuaq, ne compte que 825 Inuit mais aussi 225 allochtones.

L'Archifête se voit une vocation internationale

PIERRE LACERTE
Collaboration spéciale

L'Archifête entame aujourd'hui sa cinquième journée de festivités. Cet événement qui, d'après son président et concepteur, M. Jean-Louis Robillard, doit toucher près d'un million de Québécois, commence déjà à se frayer un chemin au niveau international. Parrainée par l'Ordre des architectes et le ministère des Affaires culturelles du Québec, l'Archifête a reçu depuis l'an dernier l'aide de 13 ministères du gouvernement québécois. Toujours selon M. Robillard, l'Archifête ferait désormais partie du programme complet et normal du ministère des Affaires culturelles, ce qui tendrait à prouver l'intérêt que le gouvernement porte au développement d'une politique globale de l'architecture au Québec.

L'Archifête sera présente en janvier prochain au Congrès de l'Union internationale des architectes qui se tiendra au Caire, en Égypte. À compter de 1984, elle deviendra un événement biennal et c'est en 1990, lors de la tenue du Congrès mondial de l'Union internationale des architectes ici même au Québec et qui coïncidera avec le centenaire de l'Ordre des architectes du Québec, que les organisateurs espèrent qu'elle occupera toute la place qui lui revient.

En plus d'être un événement politique entraînant à la fois un impact culturel et économique, l'Archifête présente également une facette scientifique et professionnelle. Afin de débattre et d'échanger des idées nouvelles, différents intervenants du milieu ont été invités à donner des conférences dans le cadre de cette semaine de l'architecture.

L'un de ces conférenciers, M. Jean Philippe Lenclos, professeur à l'École des arts décoratifs de Paris et coloriste de grand renom, est un spécialiste dans la conception et l'application de la couleur en trois dimensions dans les domaines de l'environnement, de l'architecture et des produits industriels. Des études très poussées lui ont permis de déterminer les grandes palettes de couleurs des villes et le Centre Georges-Pompidou a d'ailleurs déjà consacré une exposition à l'ensemble de ses recherches et de ses réalisations en France et à l'étranger. Il donnait en début de semaine des conférences à Sherbrooke et Montréal.

Ce soir, toujours dans le cadre de l'Archifête, M. Jean Nouvel, ce jeune architecte de réputation internationale qui affirme qu'il faut être bavard, solitaire et dormeur pour stimuler l'imaginaire, donnera une conférence au théâtre Maisonneuve à 20 heures. Dans le milieu, on s'accorde pour dire qu'il possède l'un des rares démarches architecturales qui soit vraiment et pleinement contemporaine. Il est considéré comme le représentant de l'avant-garde française. Et dire qu'il avoue faire de l'architecture avec le sérieux d'un enfant qui s'amuse !

Le 31 mai, dans la salle Leacock 132 de l'université McGill, le dr Thomas Howarth, professeur réputé en design architectural et histoire, donnera une conférence sur l'oeuvre de l'architecte art nouveau Charles Rennie Mackintosh. Toujours le 31 mai, mais cette fois à la salle Alfred-Laliberté de l'UQAM, entre 9 h 30 et 16 h 30, un colloque sur l'état de la recherche en habitation et immobilier est organisé par le Laboratoire de recherche en sciences immobilières de l'UQAM.

Mais évidemment, l'Archifête ne se veut pas uniquement le prétexte à des épanchements d'érudition. Les cinéphiles montréalais pourront visionner jusqu'au 2 juin une série de films documentaires, vidéos et longs métrages au cinéma Parallèle. Ces films qui proviennent d'une dizaine de pays ne font parfois qu'effleurer l'architecture. Pensons entre autre à Blade Runner de Ridley Scott ou à Blow-up d'Antonioni. Certains autres films dont par exemple Art in revolution de Lutz Becker, nous parle de l'architecture russe tout en nous faisant voir des films documentaires sur la période de la révolution russe. Ce soir, entre autres choses, on présente un film sur le mariage de l'architecture ancestrale et moderne au Japon.

Les Montréalais qui voudront devenir touriste d'un jour pourront eux découvrir ou mieux apprécier les beautés cachées de la ville en optant pour un « Architour » qui les conduira soit dans la cité financière de la rue St-Jacques, soit à la découverte de 10 superbes exemples d'architecture résidentielle ou encore dans la campagne de Boucherville, Varennes et Verchères.

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif choisi:

☐ **32$** (13 semaines) ☐ **62$** (26 semaines) ☐ **120$** (52 semaines)

(Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____ Ville _____

Code postal _____ Tél.: _____

Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:

LE DEVOIR — Abonnements
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Je m'abonne au DEVOIR

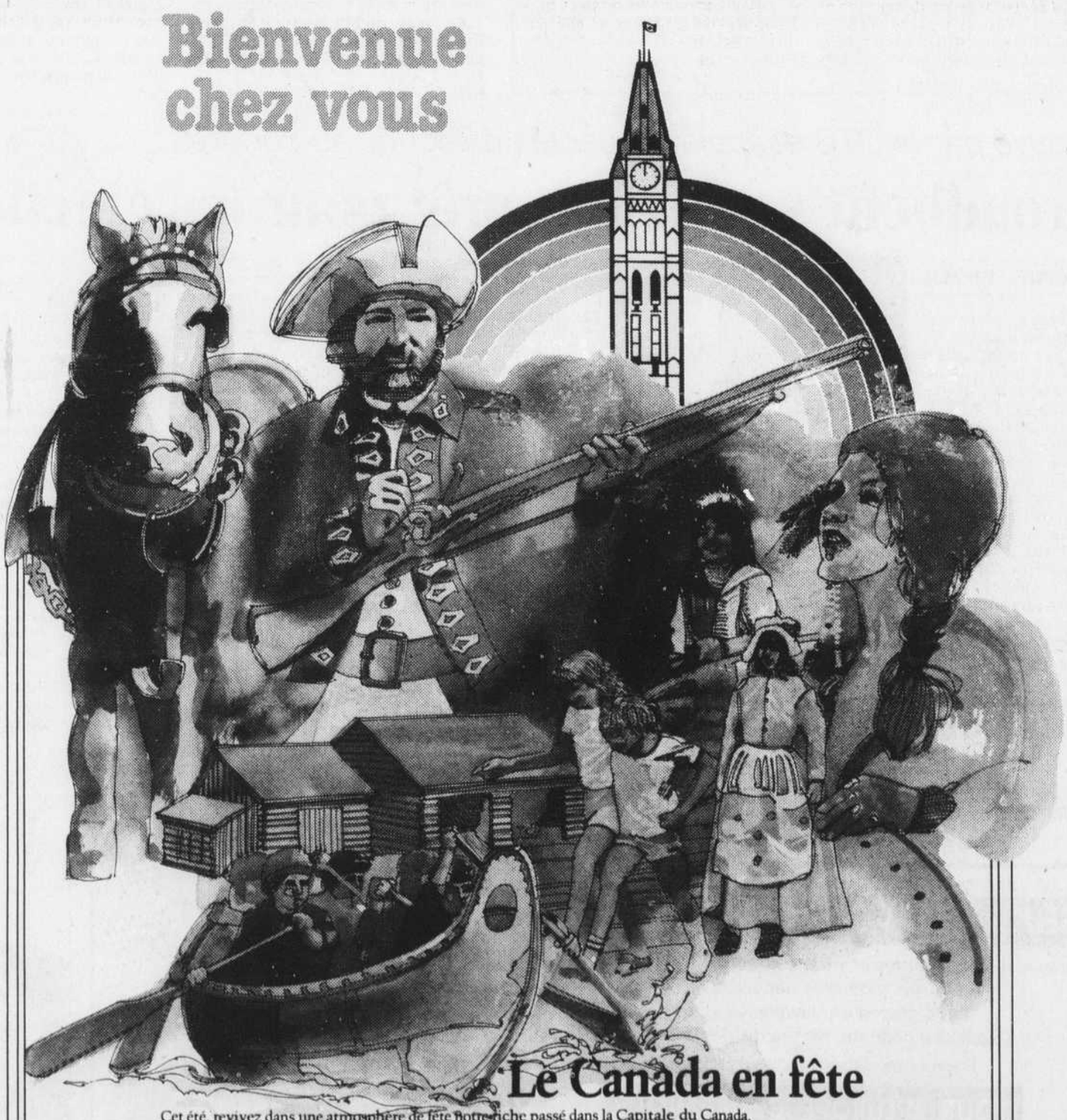

Le Canada en fête

Cet été, revivez dans une atmosphère de fête notre riche passé dans la Capitale du Canada.

Le Festival canadien du canot, du 27 juin au 3 juillet. Bien sûr, on y trouve des canots... et bien plus encore. Expositions, musique, théâtre, activités pour enfants, courses de canots et spectacles raniment nos traditions d'antan. Le Festival célèbre les gens d'aujourd'hui et d'autrefois — autochtones, explorateurs, pionniers, commerçants de fourrures et voyageurs qui ont sillonné nos rivières. Venez vous amuser à l'île Victoria située dans la rivière des Outaouais à deux pas de la colline du Parlement.

La Fête du Canada. Le 1er juillet, c'est l'anniversaire du pays. Le programme de la journée est très chargé: danses, spectacles, défilé de canots sur le canal Rideau, course de canots pour la Coupe voyageur, feux d'artifice sur la colline du Parlement et danse dans la rue jusqu'à l'aube.

La Vieille Ferme, construite dans les années 1850, a été restaurée à son emplacement original. Vous pouvez participer à une variété de travaux de la ferme: des semailles aux récoltes et de la tonte des moutons au tissage de tapis. Le passé revit pour toute la famille à la Vieille Ferme dans la Ceinture de verdure à Ottawa.

Célébrez les richesses du passé et du présent.
Renseignements: (613) 992-3323

National Capital Commission / Commission de la Capitale nationale

Canada

INFORMATIONS INTERNATIONALES

La grève de la faim des Sakharov, une affaire «intérieure»

Tchernenko affirme que l'Europe est à l'abri de tout danger pour l'instant

MOSCOU (AFP, Reuter) Le président d'Union soviétique, M. Constantin Tchernenko, estime « qu'un pays qui accepte le stationnement d'armes de première frappe sur son territoire s'expose d'avance à la menace de représailles ».

M. Tchernenko a fait cette déclaration dans une lettre adressée aux « Verts », parti écologiste et pacifiste ouest-allemand.

La RFA est « absolument à l'abri de toute menace » tant que son territoire ne sert pas à la préparation et la réalisation d'une agression contre l'URSS et ses alliés est-européens, a ajouté M. Tchernenko, dont la missive a été publiée hier par les « Verts ».

Cette lettre répond à une récente question écrite de Mme Petra Kelly, député des « Verts », concernant les conditions d'une éventuelle utilisation d'armes nucléaires et chimiques contre la RFA.

Le département d'État américain, dans une réponse également publiée hier à une lettre analogue de Mme Kelly au président Ronald Reagan, estime que le maintien d'un petit arsenal d'armes chimiques de l'OTAN en RFA est nécessaire pour dissuader les Soviétiques d'utiliser leurs armes chimiques.

Dans un autre ordre d'idée, Andréi Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, a refusé hier de donner des informations sur l'état de santé du dissident Andréi Sakharov en affirmant qu'il s'agissait d'une affaire intérieure soviétique, a indiqué le chef de la diplomatie australienne, M. Bill Hayden.

Des membres de la délégation australienne qui accompagnent M. Hayden dans sa visite officielle à Moscou ont pour leur part spécifié que M. Gromyko avait ajouté que Moscou ne discuterait de l'affaire Sakharov « avec personne ».

Dans un entretien avec des correspondants occidentaux après ses entretiens avec M. Gromyko, le ministre australien a déclaré avoir soulevé le cas des dissidents Andréi Sakharov et Elena Bonner auprès de son collègue et lui avoir demandé des informations sur leur état de santé. Le chef de la diplomatie soviétique a refusé de discuter de ce problème, a relaté M. Hayden, en affirmant qu'il s'agissait d'une « affaire intérieure soviétique » et que Moscou ne se ferait « pas dire par d'autres pays » comment la traiter.

« M. Gromyko a ensuite dit que c'était la fin de la conversation sur ce sujet », a rapporté le ministre australien selon lequel son collègue soviétique semblait « irrité ».

Le ministre soviétique a également déclaré à son visiteur que trop de pays se sentaient en mesure de critiquer l'URSS pour sa politique des droits de l'homme alors qu'ils n'avaient pas eux-mêmes une attitude irréprochable, a-t-on ajouté en substance de source proche de la délégation australienne.

L'académicien Sakharov, 63 ans, observe une grève de la faim depuis le 2 mai, selon des indications d'une de ses amies. Le but de son jeûne de protestation est d'obtenir des autorités le droit pour son épouse Elena Bonner de se rendre en Occident pour s'y faire soigner. Mme Bonner elle-même s'est jointe à la grève de la faim de son mari le 12 mai, selon des membres de sa famille émigrés en Occident.

Toutefois, Mme Elena Bonner semble avoir été emmenée hors de son domicile de Gorki, a-t-on appris hier à Moscou dans les milieux dissidents.

Des proches se sont rendus récemment à deux reprises à Gorki et ont attendu le soir devant le domicile du couple, ils n'ont vu aucune lumière et en ont conclu que Mme Bonner avait été emmenée.

La grève de la faim du dissident soviétique a suscité une vague de protestations en Occident et semble peser sur les plans du président français François Mitterrand de se rendre prochainement en voyage officiel en URSS.

Les autorités soviétiques ont empêché tout contact avec le couple depuis plus de trois semaines provoquant de vives protestations des physiciens occidentaux.

Par ailleurs, des pétitions signées par la plupart des grands physiciens occidentaux doivent être remises aujourd'hui aux ambassades soviétiques de neuf pays appelant à laisser sortir Mme Bonner d'URSS.

Tensions Est-Ouest

Cheysson blâme Moscou

WASHINGTON (AFP) — M. Claude Cheysson, ministre français des Relations extérieures, a vivement critiqué hier à Washington le comportement et la volonté d'intimidation de l'Union soviétique qui ont contribué à la récente dégradation des relations Est-Ouest.

Dans un discours prononcé à l'ouverture du conseil ministériel de l'OTAN, M. Cheysson a également réaffirmé la volonté des pays de l'Alliance atlantique de discuter, de négocier, de chercher l'entente avec les pays de l'Est en vue de garantir un authentique équilibre (des armements), au niveau le plus bas possible.

Le ministre français, qui parlait en tant que président d'honneur du Conseil atlantique, a clairement attribué à Moscou la responsabilité de la dégradation des rapports Est-Ouest qui traversent actuellement, selon lui, une phase déplaisante par les menaces qui se multiplient.

L'URSS, par son comportement, a fait apparaître l'insuffisance de la conception de la détente qui nous animait, a-t-il déclaré à l'ouverture d'une réunion qui devrait être essentiellement consacrée à l'examen des rapports entre les deux blocs.

M. Cheysson a cité à cet égard l'invasion de l'Afghanistan, la répression des aspirations populaires en Pologne et d'une façon générale le mépris des droits de l'homme.

Ces actes, a-t-il ajouté, ont été accompagnés d'un renforcement militaire soviétique exprimant la volonté d'acquérir une marge de supériorité et donc un pouvoir d'intimidation.

Le déploiement des fusées soviétiques à portée intermédiaire SS—20 a rompu l'équilibre des forces et a révélé une intention obstinée de placer l'Alliance ... sous une pression psychologique et politique redoutable, a estimé le ministre français.

L'Arabie saoudite prend livraison de 400 missiles et d'un avion ravitailleur US

WASHINGTON (AFP, Reuter) — Le gouvernement américain a officiellement annoncé hier l'envoi en Arabie saoudite de 400 missiles antiaériens et d'un avion ravitailleur KC-10.

La fourniture de 400 missiles portables Stinger et d'un avion ravitailleur, et non de deux comme indiqué initialement, a été décidée par le président Ronald Reagan pour permettre à l'Arabie saoudite de « défendre son territoire et ses installations pétrolières », a souligné un porte-parole du département d'État, M. Alan Romberg.

Une trentaine de militaires américains doivent se rendre incessamment en Arabie saoudite pour enseigner le maniement de ces missiles aux forces saoudiennes. Les militaires américains « ne prendront pas part à d'éventuels combats et la durée de leur séjour en Arabie saoudite est limitée », a ajouté le porte-parole.

La décision de renforcer les capacités « défensives et de dissuasion » saoudiennes « reflète l'inquiétude des États-Unis face à la dégradation de la situation dans le Golfe et les récentes attaques contre des pétroliers », a déclaré M. Romberg.

Les États-Unis ont également décidé d'accélérer la livraison à l'Arabie saoudite de réservoirs de carburant supplémentaires pour les chasseurs F-15 saoudiens. Ces réservoirs, qui augmenteront considérablement l'autonomie de vol des F-15, seront livrés dans les tous prochains jours, soit trois mois environ avant la date prévue, a indiqué le département d'État.

L'avion ravitailleur KC-10, dont l'équipage est américain, s'ajoutera à trois autres appareils ravitailleurs KC-135 déjà stationnés en Arabie saoudite. Ces quatre avions ne quitteront pas l'espace aérien saoudien pour effectuer leurs missions de ravitaillement des F-15 saoudiens ou des quatre avions-radar américains Awacs, dépêchés en Arabie saoudite en 1981, a ajouté le porte-parole. Celui-ci s'est refusé à révéler les modalités du déploiement des missiles Stinger en Arabie saoudite.

Des sources américaines bien informées ont toutefois indiqué que ces missiles, d'une portée d'environ 5 km, seront installés dans le port pétrolier de Ras Tanoura, ainsi qu'à bord de pétroliers saoudiens dans le Golfe et à proximité des palais royaux saoudiens.

Par ailleurs, M. Romberg a souligné que Washington avait obtenu de Ryad des « garanties adéquates » que les missiles américains ne seraient utilisés qu'en cas de « légitime défense » et ne seraient pas transférés à des forces non-saoudiennes. Le gouvernement américain, a-t-il en outre déclaré, n'a pas encore pris de décision sur la fourniture à l'Arabie saoudite de 800 missiles Stinger supplémentaires. Ryad avait au total demandé 1 200 de ces missiles.

D'autre part, tout en prenant livraison des 400 missiles sol-air Stinger, de 200 lanceurs et d'un Boeing ravitailleur KC-10 américains, l'Arabie saoudite semblait décidée hier à poursuivre ses efforts diplomatiques en vue d'un règlement du conflit du Golfe.

Malgré le renforcement de son potentiel militaire, l'Arabie saoudite a transmis la semaine dernière à Téhéran son offre d'intervenir auprès de l'Irak, qu'elle soutient financièrement, et lui demander de mettre fin à ses attaques aériennes contre des pétroliers chargés de brut iranien.

L'offre, sans garantie de réussite, a été communiquée à l'Iran par l'intermediaire du vice-président syrien Abdel-Halim Khaddam, qui s'est rendu à Téhéran après qu'un émissaire du roi Fahd d'Arabie saoudite eut effectué une mission à Damas.

M. Khaddam, dont le pays soutien l'Iran dans le conflit du Golfe, s'est ensuite entretenu à Djeddah avec le monarque saoudien

De son côté, le président iranien Ali Khameini a inspecté les forces armées de la base navale de Bandar Abbas, près du détroit d'Ormuz, affirmant que son pays était prêt à repousser toute tentative des superpuissances « et de leurs serviteurs dans la région ».

Il a ajouté que les États du Golfe ne pouvaient pas soutenir l'Irak financièrement, offrir des installations portuaires et militaires aux forces étrangères et utiliser des armes américaines tout en se déclarant neutres.

Un soldat américain démontre l'utilisation d'un missile Stinger.
Photolaser AP

Il a précisé que l'Iran n'envisageait pas de faire la guerre à ses voisins, mais qu'il répondrait coup par coup aux « voisins qui auraient l'intention de le frapper ».

M. Khamenei a enfin lancé un nouvel appel à la neutralité des pays du Golfe, notamment à celle de l'Arabie saoudite, qui, forte de nouveaux armements américains, se trouve désormais contrainte à monter en première ligne dans le conflit irako-iranien.

À Téhéran, il semble que depuis la récente escalade des attaques de navires dans le Golfe, les dirigeants iraniens aient choisi de faire porter tous leurs efforts sur Ryad qui détient, à leurs yeux, les moyens d'amorcer une désescalade dans la région.

Le Québec dans le monde:

Les intervenants se disent préoccupés par les échanges économiques

MICHEL ARSENEAULT

Un « sommet » de deux jours sur la place du Québec dans le monde s'est ouvert hier sur le constat de l'absence du principal acteur du domaine de la politique étrangère canadienne: le gouvernement fédéral.

« Au nom d'une bonne majorité d'entre nous, je déplore l'absence du gouvernement fédéral à cette table », a déclaré Arthur Earle, président de la Chambre de commerce du Québec. « Nos travaux y perdront sans doute beaucoup en efficacité, sinon en pertinence. »

M. Earle a précisé qu'il ne cherchait pas à blâmer Ottawa ni Québec. « D'entrer de ce débat, on ne s'en sortira jamais », a-t-il précisé au cours d'une entrevue. « Ce qui est important c'est que les gouvernements travaillent ensemble. »

Ottawa et Québec n'ont pas réussi à s'entendre sur l'importance de la présence du gouvernement fédéral au « sommet. » Ottawa voulait participer à l'organisation de ce dernier et occuper autant de sièges que le gouvernement québécois, a indiqué le ministre des Relations internationales et du Commerce extérieur, Bernard Landry.

Ce dernier s'est dit déçu de l'absence du fédéral. « Je crois que ça aurait été très utile qu'ils soient-là », a-t-il poursuivi.

(Le ministre d'État aux Relations extérieures, Jean-Luc Pépin, a indiqué la semaine dernière que le gouvernement fédéral n'acceptait pas d'être traité comme un simple agent de plus. « Les relations internationales sont de juridiction essentiellement fédérale, et le Canada devrait recevoir un statut un peu particulier », avait-il déclaré.)

Selon ses organisateurs, le but de cette table de concertation sur la place du Québec dans le monde, qui réunissait hier environ 125 personnes, est de sensibiliser l'opinion publique à la nécessité pour les Québécois de jouer un rôle accru sur la scène internationale.

Les différents intervenants au « sommet » — patronat, syndicats, associations agricoles, communautés culturelles, notamment — ont chacun plaidé leur cause, manifestant une double préoccupation: les échanges commerciaux et les relations politiques. Et dans l'ordre, de l'avis de la plupart des intervenants.

Du côté patronal, on s'intéresse particulièrement à la libéralisation croissante des échanges commerciaux et au redéploiement industriel. On soutient la thèse du « exporter ou disparaître. » Sébastien Allard, le président du Conseil du patronat du Québec, a indiqué que l'évolution du niveau de vie des Québécois dépendra de la compétitivité des entreprises québécoises.

La petite et moyenne entreprise, elle, craint « d'exporter *et* disparaître. » Marcel Bundock du Groupement québécois d'entreprises a critiqué « l'encadrement gouvernemental » qui serait trop complexe et pas suffisament adapté aux PME.

Mais certains craignent que la politique étrangère du Québec ne peut pas être uniquement une politique commerciale.

Les syndicats estiment, par exemple, que la politique extérieure du Québec devrait être plus audacieuse. Gérald Larose, le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), a adjuré Québec de « se démarquer de façon originale » de la politique canadienne, qu'on juge plutôt mièvre. Aussi, Québec devrait-il mettre l'accent sur l'appui aux luttes démocratiques et l'accueil des réfugiés, selon Yvon Charbonneau, président de la Centrale de l'enseignement du Québec.

Les communautés culturelles ont d'ailleurs déploré hier la lenteur du gouvernement dans l'étude des dossiers d'immigrants et de réfugiés désireux de s'établir au Québec, a indiqué Morton Bessner du Congrès juif canadien.

Le Québec devrait-il refuser d'ouvrir ses frontières aux exportations de pays du tiers monde? On peut acheter de pays du tiers monde « qui peuvent s'en sortir » par l'exportation, répond M. Landry. « C'est différent d'acheter des multinationales installées à Taïwan, » a-t-il ajouté.

Plaque tournante du commerce international? Terre d'asile? Le Québec doit jouer les deux rôles, selon le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Gérald Godin. « Sans la croissance, notre générosité risque de rester à la phase des voeux pieux, a-t-il déclaré. Plus le Québec sera riche et fort plus il sera généreux et ouvert. »

À Magog, une bonne adresse...

l'Auberge de l'étoile

rés:(819)843-6521

Près du Mont Orford
face au lac Memphremagog

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX JUIFS À LA FAMILLE
JEWISH FAMILY SERVICES SOCIAL SERVICE CENTRE

Vous êtes cordialement invités à assister à la

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION
DU
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX JUIFS À LA FAMILLE

Mardi, le 19 juin 1984 à 19h.30
5151 chemin de la Côte Ste-Catherine
Auditorium de la Bibliothèque Publique Juive

Conférencier invité: Dr Norman Linzer
"EST-CE QUE LA FAMILLE PEUT-ÊTRE À LA FOIS JUIVE ET MODERNE?"
qui sera suivie d'un débat.

Bienvenue à tous! Inf.: 731-3881, poste 313

Les caisses populaires Desjardins

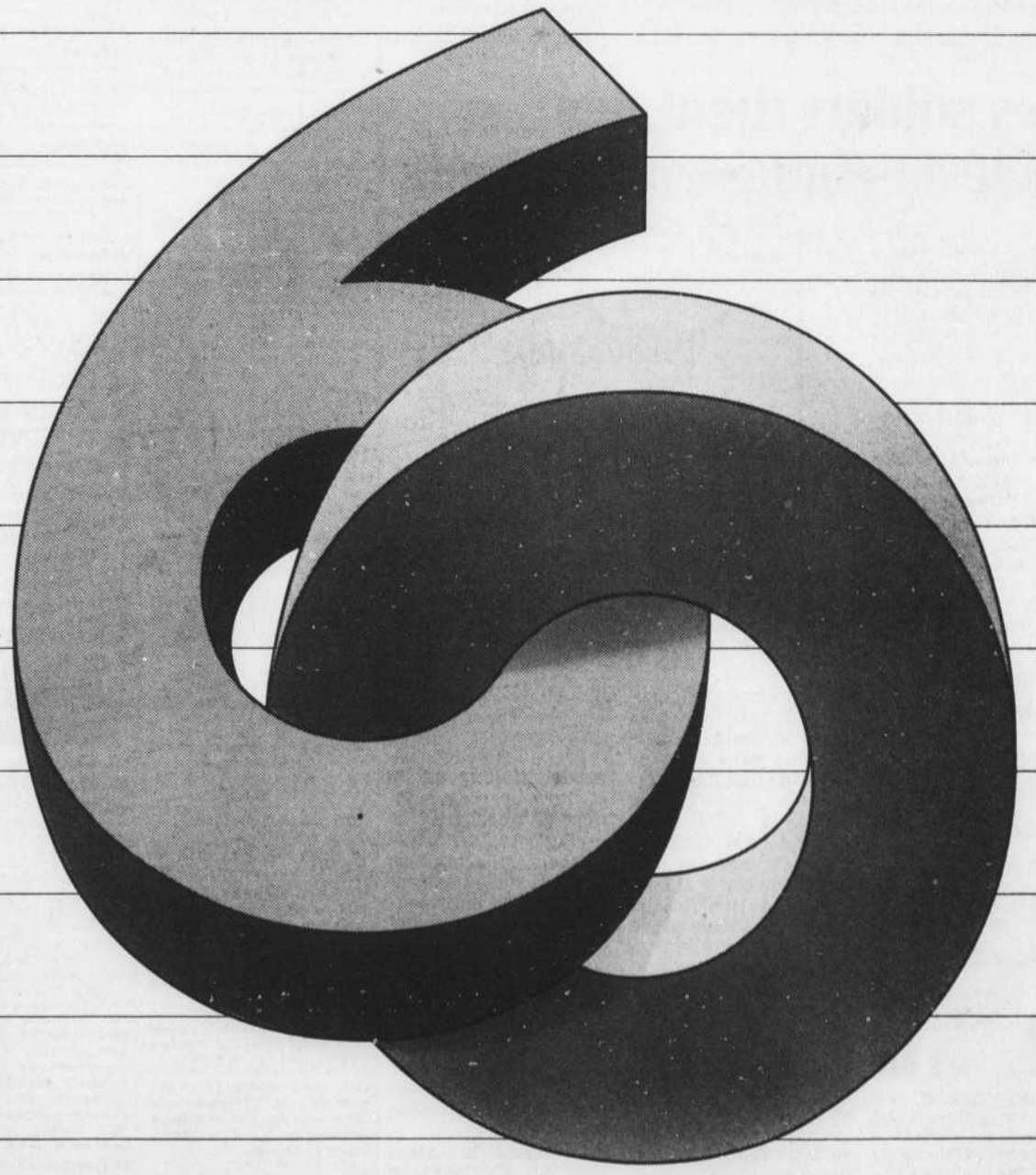

Solidaires depuis 60 ans.

De 1924 à 1984, nous avons grandi et bâti ensemble.
Nous avons créé des coopératives d'épargne et de crédit.
Nous les avons reliées en une vaste fédération.
La collectivité toute entière partage ce succès économique, fruit d'une solidarité financière et humaine.

Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Le défi du premier ministre Gonzalez d'Espagne

Régler le problème basque pour sauvegarder la démocratie

JOHN DARNTON

The New York Times GUERNICA — Le vieux chêne de Guernica, ce qu'il en reste, du moins, une souche haute de 15 pieds, est toujours sur la falaise, protégé par un monument. Le printemps y ramène les écoliers, venus de partout dans le Pays Basque pour admirer l'arbre centenaire.

Ils reçoivent un cours d'histoire du Moyen-Âge, sur les lieux mêmes où les rois castillans venaient entendre les Basques leur promettre obéissance, serment en échange duquel on leur octroyait le droit de gérer leurs propres affaires.

Un nombre surprenant de jeunes scrutent le vieil arbre sans mot dire, comme s'ils attendaient quelque message, en proie à une profonde réflexion sur leurs racines basquaises.

Le problème basque, une guerre de tranchées entre le centre et la périphérie qui s'éternise depuis des siècles, est en réalité le problème numéro un de l'Espagne moderne. De plus en plus de gens s'accordent à dire qu'il faudra y trouver une solution, si on veut sauvegarder la démocratie espagnole.

Peu de progrès ont été réalisés en ce sens. Le nombre des victimes de l'ETA, l'organisation séparatiste basque créée en 1959, s'élève à 400 et ne cesse de croître. Rien n'annonce la fin de la violence et les négociations avortent avant même d'avoir commencé.

« Tout le monde est fatigué », avoue un journaliste de Bilbao. Les gens en ont assez de la violence, des morts, des grèves, des taxes « révolutionnaires », des assauts des escadrons de la mort, des commandos autonomistes, de tout, en fait. Une grande lassitude succède à la peur. »

À la surprise générale, les socialistes, qui avaient sympathisé avec la cause basque du temps qu'ils étaient dans l'opposition, ont fait volte-face et demeurent inflexibles.

Porté au pouvoir en décembre 1982, Felipe Gonzalez a renforcé la surveillance policière, les lois antiterroristes et la coopération avec les autorités françaises à la frontière.

L'ETA est effectivement surveillée de très près depuis quelque temps: la destruction d'entrepôts où ils cachaient leurs armes, les embuscades tendues par la police espagnole, une surveillance étroite à la frontière et l'assassinat de quelques chefs dans le sud de la France ont mis un frein aux activités terroristes.

Plusieurs observateurs craignent cependant que la ligne dure adoptée par les forces policières n'avive l'ardeur du nationalisme basque, à un moment où les sondages indiquent que l'appui populaire accordé à l'ETA n'est plus aussi fort.

« Je ne peux comprendre l'attitude du gouvernement espagnol, déplore un prêtre basque. Il empire les choses. Des centaines de jeunes croupissent dans les prisons, quelques-uns sont même torturés. Le pays basque est petit. Chaque habitant a un fils, un frère, un cousin ou un ami derrière les barreaux. »

Près de 400 nationalistes basques, dont la plupart sont membres ou supporters de l'ETA, sont en prison. Plus de la moitié ont été accusés de « crimes sanglants », dans lesquels on classe tout assassinat. La torture a diminué considérablement depuis la fin du franquisme, mais elle se poursuit, selon certains organismes humanitaires, dont Amnistie internationale.

Contrairement à ce qui se produisait auparavant, la torture est dénoncée dans les journaux. Le groupe Herri Batasuna, une faction de l'ETA, ne manque pas une occasion de dénoncer la brutalité dont font preuve les forces policières.

Un leader du Herri Batasuna, Miguel Castells Arteche, affirme que l'État espagnol opprime les Basques et leur interdit de défendre leurs intérêts de quelque façon que ce soit.

Il avoue avec une franchise désarmante que le but de son mouvement est de défendre les libertés que promet tout régime démocratique. Ensuite, on engagera la bataille pour l'indépendance et le socialisme.

Des négociations en vue de mettre fin à la violence ont échoué l'année dernière. Le président du gouvernement local, Carlos Garaikoetxea, avait invité à une même table des représentants du Herri Batasuna, du parti socialiste et de son propre parti (Parti nationaliste basque modéré). Les pourparlers prirent fin lorsque l'ETA abattit cinq personnes et que les socialistes se retirèrent.

Réélu au terme d'une campagne marquée par la violence, M. Garaikoetxea songe à renouveler l'expérience. Mais on semble peu empressé de part et d'autre à reprendre la négociation.

Le leader socialiste basque Txiki Benegas explique qu'il est inconcevable de s'asseoir à la même table que le Herri Batasuna, alors qu'on ne compte plus le nombre de leurs victimes.

Le président Garaikoetxea croit pour sa part que l'issue au problème est l'octroi de plus de pouvoirs aux Basques eux-mêmes. Il faudrait qu'entre pleinement en vigueur l'Acte d'autonomie de 1979, qui avait été ratifié à Madrid après un référendum. Cet acte remettait aux Basques les pleins pouvoirs dans une foule de secteurs, dont ceux de l'éducation, de la police et de la taxation.

« Nous devons remonter à la source même du problème, affirme Garaikoetxea, précisément parce qu'il prend racine dans l'histoire et la politique. La seule façon de s'en sortir est de cesser d'appuyer l'ETA et de supprimer toute forme de violence. »

« Ce n'est pas tant d'arrêter quelques centaines de terroristes que d'amener une population de près de 200 000 personnes à changer d'attitude, qui est difficile. Comment y arriver? En démontrant aux gens que le processus démocratique et l'avènement d'un gouvernement autonome donnera de meilleurs résultats. C'est en quelques mots l'essentiel de notre programme politique. »

M. Garaikoetxea soutient que Madrid a resserré son emprise de manière non équivoque depuis le coup d'État de 1981. L'idée d'accorder une plus grande autonomie a encaissé un rude coup et fait peur aux militaires de droite.

Pendant ce temps, rien ne semble refroidir l'ardeur de l'ETA, même si elle est divisée par plusieurs courants idéologiques. Les extrémistes, l'aile « militaire » du parti, déçus par le gouvernement espagnol, le jugent plus complaisant, donc plus dangereux. Leur but est d'instaurer un état socialiste basque indépendant. On leur reproche de pécher par manque de réalisme car les Basques, qui sont à peine 3 000, sont dispersés dans le nord de l'Espagne et le sud de la France.

« L'ETA a pris naissance dans la lutte contre le régime du général Franco et s'est assuré de ce fait une sympathie spontanée », affirme le sénateur Joseba Elosegui, membre du Parti nationaliste basque et militant très actif dans les années 70.

M. Elosegui reproche à l'ETA de chercher à faire une révolution marxiste-léniniste plutôt que de promouvoir l'indépendance des Basques.

Selon le sénateur, l'ETA vise à déstabiliser le système, afin de créer un climat propice à la révolution. « C'est du moins le but poursuivi par les dirigeants de l'organisation, qui n'est pas forcément celui des membres. »

« La violence entraîne la répression policière, au grand mécontentement de la population, ajout-t-il. Madrid voudrait ensuite que les gens dénoncent leurs proches et aillent dire qu'ils font partie de l'ETA! C'est impossible! La mort de quatre gardes civils ne causera jamais le même émoi au sein de la population que celui de quatre membres de l'ETA. »

Quelques signes laissent croire que l'ETA perd de son ascendant sur la conscience basquaise. Les manifestations organisées par le Herri Batasuna, qui rassemblaient près de 10 000 personnes il y a cinq ans, en attirent aujourd'hui à peine plus de mille.

Le gouvernement espagnol a mis sur pied un programme d'amnistie à l'endroit des membres de l'ETA qui n'ont pas commis de crime « sanglant ». Ce programme s'échelonne sur trois ans et connaît un certain succès. Plus de 150 extrémistes, qui appartenaient à l'aile militaire de l'ETA, sont rentrés d'exil ou ont été relâchés de prison. Récemment, 43 autres guérilleros ont présenté une demande d'amnistie.

Plusieurs observateurs demeurent cependant pessimistes. La population reste apathique devant la question politique, écrasée par les problèmes de violence, de chômage et de drogue. Les observateurs redoutent justement que naisse un ressentiment à l'égard de l'ETA, ce qui ne ferait qu'envenimer les choses.

« L'ETA ne reçoit pas autant d'appuis qu'auparavant, mais on ne peut jurer de rien à ce chapitre. Ce qui a changé, c'est que les gens qui désapprouvaient l'ETA le désapprouvent encore plus maintenant », affirme M. Benegas, leader socialiste.

Ce qui fait craindre à certains, dont Mario Onaindia, chef d'un parti de gauche influent, une « ulstérisation » du conflit basque. « Chacun se dit prêt à négocier, mais personne ne veut faire le premier pas. »

Gonzalez réitère son appel en faveur d'une action contre le terrorisme

MADRID (Reuter) — M. Felipe Gonzalez, président du gouvernement espagnol, a réitéré hier son appel en faveur d'une action ferme et concertée des pays d'Europe occidentale contre le terrorisme et d'une coopération internationale accrue pour démanteler le trafic de drogue.

Prenant la parole à la 14e conférence des ministres européens de la Justice qui s'est ouverte hier à Madrid, M. Gonzalez a déclaré: « Il n'y a pas d'atteinte plus grave à la liberté, à la démocratie et à l'exercice des lois que la violence, malgré tous les efforts faits pour la déguiser en acte politique. »

M. Gonzalez a précisé que son pays était particulièrement concerné par le problème du terrorisme, car les forces de sécuritéespagnoles mènent depuis 16 ans une campagne ininterrompue contre les séparatistes basques, dont la violence a fait des centaines de victimes.

La Catalogne accuse Madrid de bloquer le processus d'autonomie

BARCELONE (Reuter) — M. Jordi Pujol, président de la *Generalitat* (gouvernement) de Catalogne, a accusé le gouvernement espagnol hier de bloquer le transfert des pouvoirs à la région catalane.

Il n'a cependant pas fait état des accusations qui pèsent contre lui dans l'affaire de la Banca Catalana et qui ont assombri les relations entre Barcelone et Madrid.

M. Pujol a souhaité avoir des entretiens avec M. Felipe Gonzalez, président du gouvernement socialiste espagnol, pour mettre fin à ce qu'il a appelé « l'érosion persistante des pouvoirs autonomes garantis par les statuts d'autonomie de 1980. »

M. Pujol a fait ce voeu lors de son discours officiel de réinvestiture devant le parlement autonome de Catalogne.

M. Pujol et 24 autres personnes ont été accusés officiellement la semaine dernière de malversations financières dans la gestion de la Banca Catalana, une banque régionale, qui a fait faillite en 1982, mais la cour régionale de Catalogne a décidé lundi que l'affaire ne dépendait pas de sa juridiction et l'a renvoyée devant la Cour suprême.

Le dirigeant nationaliste, qui a accusé les socialistes de vouloir se venger par ce scandale de leur defaite aux élections régionales il y a un mois, sera vraisemblablement aujourd'hui reconduit dans ses fonctions de président du gouvernement autonome de Catalogne.

Des soldats tuent des ecclésiastiques en Ouganda

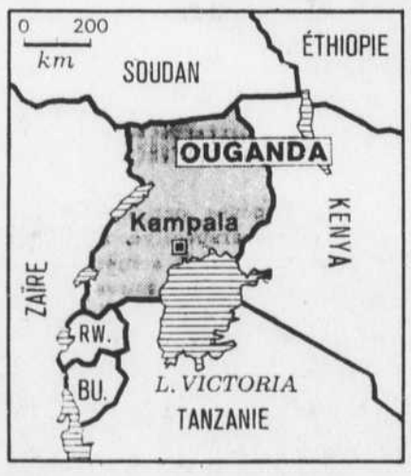

NAIROBI (Reuter) — L'armée ougandaise a tué plusieurs ecclésiastiques lors d'une attaque contre le séminaire anglican de Namugongo, à une quinzaine de kilomètres de la capitale, a rapporté hier Radio-Kampala, captée à Nairobi, au Kenya.

« Le commandant des forces armées a ordonné à l'officier responsable d'arrêter tout soldat soupçonné d'avoir participé à ces actes criminels », a précisé la radio officielle ougandaise.

Un journal de Kampala, *Munno*, avait rapporté la veille que plus d'une vingtaine de personnes avaient été tuées dans la région par des hommes en uniformes militaires.

Ces actions semblent avoir été menées à la suite d'un attentat contre une station de télécommunications, située non loin du séminaire, par laquelle transitent toutes les communications de l'Ouganda avec le reste du monde. Le gouvernement ougandais a accusé « des bandits » d'être à l'origine de la tuerie.

Parmi les victimes, retrouvées dans une fosse sommaire dans une bananeraie non loin de l'endroit du massacre, on a retrouvé le cadavre du révérend Eriya Bazira, supérieur du Collège anglican de théologie d'Ouganda, à Namirembe, a indiqué le journal *Munno*.

Les cadavres des victimes portaient tous des traces de coups de poignards.

Bien que le massacre aient eu lieu la semaine dernière, le gouvernement ougandais ne l'a mentionné que lundi soir, lorsque Radio-Kampala a annoncé que les autorités avaient appris « avec un profond regret » les décès survenus à Namugongo, y compris celui du supérieur du séminaire.

« Après la tentative d'attentat de bandits contre la station de communications par satellite de Mpoma, des sections de l'armée ont été lancées à leur poursuite. Au cours de cette action, des actes ont été commis au défi de la loi, et ont dégénéré dans certains cas dans la mort (de personnes innocentes) », a-t-on reconnu de source officielle.

« Les bandits étaient revêtus d'uniformes semblables à ceux de l'armée, et pourraient être responsables de certains de ces actes déplorables », a ajouté la radio.

Namugongo est un lieu de pélerinage célèbre en Ouganda: 30 jeunes chrétiens, qui refusaient d'abjurer leur foi, y ont été brûlés vifs en 1860, sur ordre du roi Kabaka Mwanga.

Une vingtaine d'entre eux ont été canonisés par Paul VI lors de sa première visite en Afrique, en 1969.

DÉCÈS

RENAUD, HENRI C. — À Vancouver, le 26 mai 1984, à l'âge de 40 ans est décédé M. Henri C. Renaud. Il laisse dans le deuil son épouse Ginette De Bonville, ses enfants, Philipe et Stéphanie, sa mère Mariette Renaud, sa soeur Francine de Broux et de nombreux amis. Au moment du décès, il était à l'emplois du Trust Royal à titre de vice-président. La dépouille mortelle sera exposée mercredi, le 30 mai à 19 h à 22 h, au salon Urgel Bourgie ltée et J.R. Deslauriers, 790 boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent. Les funérailles seront célébrées en l'Église St-Joseph-de-Mont-Royal à 14 h, jeudi le 31 mai et de là au cimetière Côte-des-Nieges, lieu de la sépulture. Des dons à la Société du Cancer seraient appréciés.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

■ Ameublement

Photocopieur (Sharp) modèle SF-770. Acheté en janvier 1983 à l'état neuf, prix à discuter. 387-9522. 01-06-84

Bureau et meuble-classeur, fauteuil, chêne, moderne. 465-9927. 01-06-84

■ Antiquités

Armoires pin, vaisseliers, beaux coffres, tables, lits, bancs saux, petits objets, « folk art ». 1-562-6983. 01-06-84

Meubles antiques, particulier, excellente condition, cause déménagement. Après 18 h. 728-6270. 01-06-84

ALBERT ANTIQUITÉS, 3762 St-Laurent, 845-6802. Achetons de la cave au grenier, visites à domicile. 14-06-84

■ App./Logements

Van Horne près de Wilderton, 4½ chauffé, eau chaude, rénové, superbe. 400$/mois. 389-2090. 04-06-84

Charlemagne, près Laurier, 3½, sous-sol, juillet, chauffage électrique. 220$. 721-4539. 27-06-84

Boul. Pie IX, 6 pièces, garage, lave/vaisselle, pêle encastré, chauffage électrique, jardin. 550$. Références. 729-3732. 01-06-84

Cartierville, un grand 4½ chauffé, eau chaude et taxe d'eau incluses. 260$. Pour personnes âgées. Après 6h. p.m.: 336-4737 ou 334-8391. 01-06-84

OUTREMONT, luxueux haut duplex, 7½ chauffé, garage 935$. 270-6851. 04-06-84

Près métro Papineau, spacieux logement, 365$ non chauffé. Après 17h: 527-3556, (819) 425-2524. 04-06-84

N.D.G., duplex bas, 7 pièces, chauffé, foyer, garage, 2 s.b., 710$. Libre 1er juillet. Pas d'animaux. 484-2915. 30-05-84

Outremont, bas triplex, 7½, 2 s.b., salon avec foyer, garage. 750$/mois. 270-5369. 31-05-84

Centre-ville, métro Lionel-Groulx, logements neufs sur deux étages, 2 et 3 c.c., 525$ et 575$, non chauffé. Juillet. 933-5842. 04-06-84

OUTREMONT, appartements modernes: 4½, 8½, Penthouse. Ascenseur, tous services; à partir de 450$. 766-0470, 272-0351. 02-07-84

N.D.G., appartement 6½ chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur. 450$. 1er juillet. 488-3025, après 5h. 31-05-84

PLATEAU MONT-ROYAL, 6½ 410$, 7½ 425$, rue Boyer très propres, 5 minutes deux métros, parcs. Libre 1er juillet. 523-7252, après 19h. 04-06-84

St-Denis/Jarry, 6½ pièces, 2ième étage, chauffé. 350$/mois. Information: 334-2405. 02-06-84

Snowdown, chemin Circle, approximité métro et autres services, magnifique 1½ et 3½. 620-4154. 31-05-84

Outremont, à sous-louer pour 1 an à partir de juillet, 7½ rénové, 3ième étage, clair, équipé et semi-meublé. 600$/mois non chauffé. Tél.:279-3855, 343-6956. 04-06-84

Vieux-Montréal, Cours Le Royer, appartement de luxe, 1,000 p.c. 1 c.c., poutres de bois, murs de brique, foyer, réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle, 675$. Jour: 651-9430 soir: 769-8116. 31-05-84

Paris, petit studio, tout confort, St-Germain-des-Prés. Septembre 84/juin 85. 737-9293. 04-06-84

OUTREMONT, 7½, bas duplex, avenue Durocher, près Laurier, chauffé. 279-1175 01-06-84

C.D.N., Edouard-Montpetit et Decelles, 5½, non chauffé, 3è étage — 1er étage, 450$ - 550$. — 665-2184. J.N.O.

■ App/Logements à partager

7 pièces à partager, avec non-fumeuse, proximité du Mont-Royal. 230$/mois. 279-1540. 06-06-84

■ App/Logements

Westmount, spacieux 9 pièces sur 2 étages, pouvant être loué séparément en 5½ et 3½, moquette, appareils ménagers y compris laveuse/sécheuse, garage, grand balcon, près du parc Westmount, à quelques minutes du métro. 234 ave Metcalfe, — 937-5689. 07-06-84

■ Appartements à vendre

Appartements, 405 ouest, Prince Arthur, 3½, prix et emplacement exceptionnels, bon état, rez-de-chaussé, non rénovés, résidentiel ou investissement, 30 000$ ferme. — 277-5954. J.N..

■ Autos à vendre

Ford Fiesta 78, 68 000 km., très bon état. Après 18 h., 342-4411. 31-05-84

■ Bateaux à vendre

LASER avec voile de couleurs, chariot, toile de recouvrement, 1 700$. Jour: 651-9430, soir: 769-8116. 31-05-84

■ Bureaux à louer

511 PLACE D'ARMES
ÉDIFICE À BUREAUX DE PRESTIGE
entièrement rénové
— Espace de 1,500 p.c. à 5,000 p.c.
— Climatisation centrale
— Taux de location très compétitifs.
Irénice Martins
866-4457
GAGNON & ASSOCIÉS
31-05-84

■ Bureaux à louer

À deux pas du métro Laurier, bureaux divisés, 1500 p.c.. 844-3663 ou 256-7227. 01-06-84

Sherbrooke et Peel, sous-location, édifice prestigieux, 900 p.c., loyer compétitif. — 849-9484. 01-06-84

Espace à bureaux (5,000 p.c.) ancien presbytère de Ste-Brigide coin Dorchester et Alexandre de Sève. Pour information: 522-4584. 01-06-84

Rue Cherrier 530, 1 000 p.c., 3 bureaux et réception. 700 $/mois. 524-0619. 11-06-84

Centre-ville, métro Berri, Maison Victorienne rénovée, 2 étages, bureaux plus loft mansardé. 678-1209/842-2808. 08-06-84

■ Condominiums à louer

Anjou, luxueux condo, 2 chambres, foyer, garage. 354-5941. 02-06-84

■ Condominiums à vendre

FORT DE LA MONTAGNE. Petit bachelor splendide. 4ième étage. Décoration superbe entièrement meublé. Stationnement. Jamais habité. À vendre 65 000$ ou à louer 525$. Centre ville. Demandez Chantale Gionet 382-8443, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 16 heures 30. 01-06-84

Près du stade Olympique; garage, 1250 p.c. 3 niveaux; 75 000$, subvention 5 000$. 9½% 3 ans; 1er juillet; jour 273-3102, soir 495-8200. 04-06-84

Cours Le Royer, petit "Loft", mezzanine, foyer. Libre 39 000$. — 341-4866 ou Madeleine: 878-1321. 31-05-84

■ Condominiums à vendre

MINI CONDO AU SOLEIL GARANTI! DE LA GUADELOUPE!
Détails Maria Boni — 934-1818.
Montréal Trust Courtiers.
31-05-84

■ Commerces à vendre

Outremont, boutique coin Laurier établie depuis 7 ans, très bons revenus, idéal pour commerçant débutant. Pour information, Lucie Mercier RE/MAX Outremont 271-2131. 31-05-84

Boutique de vêtements,haute mode, importations. M. Réjean, 321-6124. 31-05-84

■ Copropriétés à vendre

OUTREMONT, 4½, 6½, 7½, rénovées ou non rénovées, Carré St-Louis, rue Drolet, grand 4½ rénovée. — 286-9222. 15-06-84

Copropriété QUARTIER LATIN. Avec 4 000$ comptant soyez chez-vous. Mensualités.: 410$ C.T.T. Louise Labonté, 678-3150 RE/MAX courtier. 31-05-84

■ cours

Une carrière en communication. Cours en relations publiques. Cours d'animateurs radio et télévision. Centre de Formation en Communication 842-0050. 01-06-84

■ Déménagement

SPÉCIAL DÉMÉNAGEMENT. Local et longue distance, par experts, avec assurance. — 727-8967. 31-05-84

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialisté cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils electriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

■ Maisons de campagne à louer

CHARLEVOIX, Les Éboulements, 5½ meublée, vue sur le fleuve, location pour saison juin, juillet, août. — (418) 527-4416. 06-06-84

■ Maisons de campagne à vendre

St-Sauveur des Monts, résidence de prestige, style Normand, au coeur du village, retirée. Terrain de 20,000 p.c., garage 16' x 24', Nombreux arbres, 3 c.c., foyer 110 000$ — Sur rendez-vous, soir: 288-7268 — 744-0919. 01-06-84

Maison de ferme rénovée, 7 pièces, garage et dépendance, piscine et petit lac, 6 acres. Région st-Félix-de-Valois. 65 000$. 735-2149 (Montréal). 04-06-84

■ Offre d'emploi

Personne fiable pour garder bébé 1 an, près métro Ville St-Laurent. 744-1700 (soir) 31-05-84

Vendeur(se). Bonne connaissance en géographie. Bon anglais parlé et écrit. Entre 15h et 17h. — 284-0328. 01-06-84

Cherche mère de famille canadienne/française, habitant N.D.G. (avec cour), ayant de jeunes enfants et qui garderait chez elle, ma fille de 9 mois. Références demandées. Soir: 482-7098. 04-06-84

■ Propriétés à vendre

DUPLEX
Snowdon Dalou, 2 x 7½, plus sous-sol.
N.D.G. Monclair, 6½ - 5½ - 3½, garage pour 2 voitures.
St-Laurent Mantha, 5½ - 6½ - 2½, garage pour 2 voitures.
V.M.R. Dunkirk, 5½ - 6½, garage pour 2 voitures.
VIOLETTE EPSTEIN
484-9233
Revest Realties
486-1196
02-06-84

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE
Le nom qu'un ami recommande!

ST-LAMBERT — Résidence prestigieuse avec magnifique piscine intérieure. Offrant 4 cc. Spacieuses pièces de séjour. Superbe terrain. **SITUÉ DANS SECTEUR RECHERCHE! LOUISE KEABLE/LOUISE GOULET** 672-0321.
31-06-84

■ Offres d'emplois

Vente — fil de coton
Une compagnie d'importation recherche un vendeur d'expérience avec contacts dans le domaine du textile.
Faire parvenir C.V. à:
Dossier 155, Le Devoir
C.P. 6033,
Succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6
1-6-84

■ Offres de services

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4905. J.N.O.

VOUS PARTEZ en voyage! Toutes vos inquiétudes sont apaisées en faisant appel au Gardien de Maison Inc.: surveillance de maison, garde des animaux, entretien des plantes, etc. 843-6703. 1-6-84

■ Propriétés à louer

CENTRE-VILLE, CARRÉ DU MUSÉE, maison de ville de luxe. 3 plus 1 c.c., 2½ s.b. Jardin, garage sur avenue du Musée. 1 900$/mois, chauffage inclus et tous les services d'entretien du carré du Musée. Sonia Collins 934-1818, 284-0650. Montréal Trust courtier. 04-06-84

■ Propriétés à vendre

Métro Sherbrooke, 2 propriétés de style en pierre grise, possibilité de rénovation pour bureaux ou condominiums avec subvention. 271-8995 — 685-1798. 31-05-84

BROMONT, vendre ou à louer, maison toutes saisons, style néo-canadien, 2 étages, plus mezzanine, 3 c.c., 2 s.b., flanc montagne, sur lot boisé de 25 000 p.c. 738-4699, de 19 h à 21 h, mardi, mercredi, jeudi. 31-05-84

CARTIERVILLE: Cottage rénové, grand terrain, garage double, électrique, style unique. G. Thériault 354-7176. TRUST GÉNÉRAL, courtier 31-05-84

OUTREMONT — COTTAGES — Choix exclusif — DANS UN TRÈS BON SECTEUR, de 155 000$... à 275 000$. Anne Marie Larue, 483-2177, 934-1818. Montréal Trust courtier. 31-05-85

■ Propriétés à vendre

Drolet près Duluth, cottage Victorien, rénovée, 3 c.c., cour arrière ensoleillée. 99 000$. — 843-7243. 04-06-84

REPENTIGNY, splendide résidence, style Normand, intérieur très original, 3 c.c., boudoir, 2 s.b., salon avec foyer, garage. Information: 958 l'Assomption, 585-3221 ou 581-7970. 06-06-84

AHUNTSIC Nouveau Bordeaux split bungalow, 4 c.c., 3 s.b, garage double, piscine intérieure. Évaluation par Banque Nationale 165 000$. 1ère hypothèque possible 125 000$. Prix 149 000$ — 331-0234. 09-06-84

ST-ÉTIENNE, 10 min. pont Pierre Laporte, bungalow neuf, 3 c.c. — 831-5076 — 878-4400. 12-06-84

Longueuil, bungalow idéal pour professionnel, foyer, 5 pièces, sous-sol, bureau, abri d'auto, tout brique. F. Bonin, 679-3011. Soc. Im. Sélection inc. courtier. 31-05-84

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

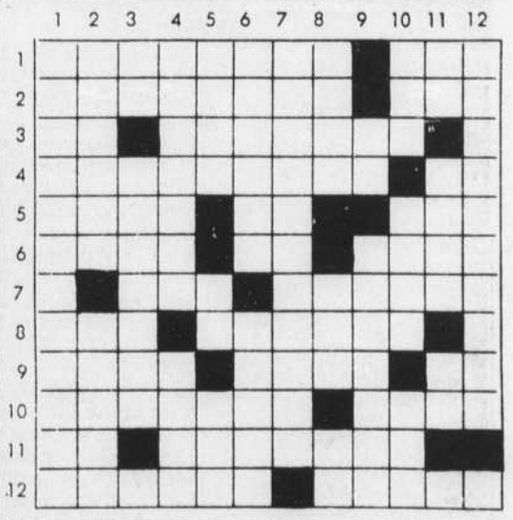

Horizontalement

1—Dominante chromatique. — Arme de jet portative.
2—Habituas un équipage à la mer. — Aucun, pas un.
3—Nouveau-Brunswick. — Mettre en circulation.
4—Arbre de la famille des myrtacées. — Quatre saisons.
5—Victoire de Napoléon sur les Prussiens en 1806. — Lui. — Point cardinal.
6—Récipient pour le transport des liquides. — Thallium. — Se dit d'un navire sans chargement ni cargaison.
7—Partie d'une église. — Armes du chef ennemi tué en combat singulier par le commandant romain, dédiées aux dieux.
8—Et le reste. — Qui hait quelqu'un.
9—Changer de poil, en parlant de certains animaux. — Partie de la livre. — À demi.
10—État d'une personne ivre. — Peu de chose.
11—Venu au monde. — Sans commencement ni fin.
12—Faire l'important dans une assemblée. — Maladie du nez.

Verticalement

1—D'une façon tangible.
2—Mettre des ombres à un dessin. — Laver dans un tub.
3—Sodium. — Exposer, formuler.
4—Sablonneux. — Peu de chose.
5—Usa avec la lime. — Fer. — Saison.
6—Qui n'a pas été publié. — Marquer.
7—S'occuper avec minutie des moindres détails.
8—Suit une action en justice. — Fraîchement salé, en caque. — Drame lyrique japonais.
9—Route rurale. — Userez avec la lime.
10—Solipède. — À moitié. — Terre entourée d'eau.
11—Ruisselet. — Où mongent et boivent les bestiaux. — Pronom personnel.
12—Qui se dérobe à la surveillance.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	D	O	R	M	I	R	■	A	N	G	L	E
2	E	M	O	U	V	A	N	T	E	■	O	U
3	D	E	C	E	R	N	E	R	O	N	S	■
4	A	G	■	R	O	G	U	E	■	E	A	U
5	L	A	S	■	G	E	R	■	M	O	N	T
6	E	■	T	E	N	E	U	S	E	■	G	E
7	■	R	E	V	E	■	L	A	S	S	E	R
8	N	A	V	A	R	R	A	I	S	E	■	I
9	■	V	E	L	I	E	■	N	E	R	O	N
10	S	I	N	U	E	U	S	E	■	I	R	■
11	A	N	S	E	■	N	U	■	C	E	D	E
12	C	E	■	R	A	I	D	I	L	L	O	N

ARTS ET SPECTACLES

La Compagnie Danse Jo Lechay

Une source d'énergie

MATHIEU ALBERT

La compagnie Danse Jo Lechay. Au programme: *Hors d'oeufs, Jour de la lune, Keep off the grass, Pente raide, Freefall, Éclat* de Jo Lechay et *Après Icare* de Eugène Lion. Les danseurs: Marc Béland, Gurney Bolster, Sylvain Émard, Nicole Laudouar, Jacqueline Lemieux, Carolyn Shaffer et Joël Simkin. Musicien: Alain Gaumond. Apprenties: Sylvie LeBlanc et Jenny Lion. Au théâtre D.B. Clarke de l'Université Concordia du 24 au 26 mai et les 31 mai, premier et 2 juin.

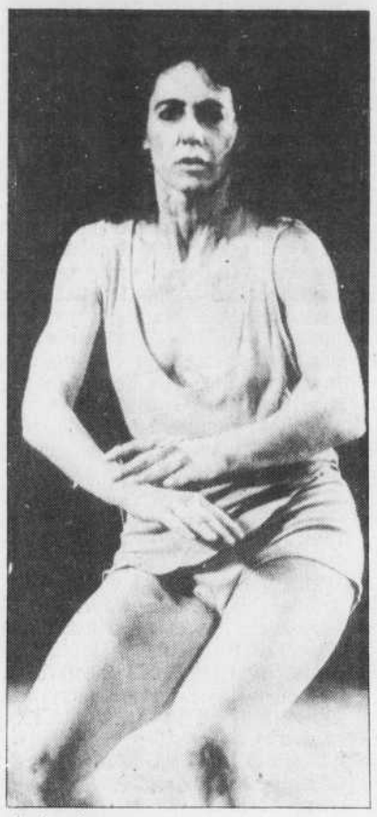

Jo Lechay

Jo Lechay et ses 11 fauves en cage sur la scène du D.B. Clarke Theatre de Concordia font battre le coeur à l'énergie brute du corps humain. À travers huit chorégraphies taillées à coups de machette, on en découvre sans cesse les rondeurs et les accents. N'en cherchez pas, il n'y a pas de dentelle chez cette compagnie qui commence à peine à respirer l'air frais de la renommée ... aussi fragile soit-elle.

Dans les réseaux de la danse d'avant-garde, Jo Lechay s'affirme depuis quelques années par l'emploi quasi-bestial de l'énergie humaine. « Je veux que ma danse vienne des « tripes », dira-t-elle. Certes, le langage n'est pas neuf. Terre de prédilection pour de nombreux chorégraphes, ce pèlerinage du retour aux sources ne s'est pas toujours terminé dans les douceurs de l'extase. Les sentiers qui mènent du stress de l'urbanité aux jungles encore vierges du primitif tiennent souvent plus de l'expédition en safari que de la randonnée. Pourtant, après seulement quatre ans d'existence, la compagnie Jo Lechay a su en découvrir les raccourcis.

À travers ce parcours, nous irons fouler les profondeurs d'une énergie âpre telle que mise en scène dans *Après Icare* et *Freefall*, pour l'instant d'après voler dans le ciel de l'humour souriant de *Keep off the grass*, pièce colorée qui défile sous mes yeux comme les pages d'une B.D. Portés par les vaps d'une ferveur débordante, les danseurs y quadrillent la scène de leurs allées et venues. À travers une gestuelle empruntée aux paturages du music-hall, on vivra au rythme d'une gaîté sans nuage, un peu puérile mais efficace. Mais de cette tartine à l'américaine on retient surtout la présence fulgurante de Sylvain Émard, et plus encore celle de Jacqueline Lemieux.

Présentée en avant-goût au programme, *Hors d'oeufs* recèle les mêmes vertus de rafraîchissement. En compagnie de sept danseurs aux traits mi-humains mi-animaux, on se laissera guider jusqu'au fond d'une brousse imaginaire. Pour ajouter à l'insolite, les interprètes, eux-mêmes amusés de cette chorégraphie, poussent une série de grognements en accord avec la gestuelle. Évidemment, on est libre d'aimer. Mais il n'en reste pas moins que cette pièce ouvre une fenêtre sur un langage nouveau où la spontanéité d'expression a droit de cité.

Spontanéité que l'on retrouve intact au détour de *Pente raide* et de *Jour de la lune*, deux chorégraphies aux accents moins déroutants où les danseurs parviennent à y faire vivre jusqu'aux silences de l'immobilité. En contrepartie, *Éclat*, par ses accoutrements de papiers cellophanes et d'étoffes à reflets métalliques fondra sous nos yeux, diluée dans les vapeurs des modes en vogue. On n'en retient à peine quelques miettes d'émotions.

À rebours de ses danseurs, qu'elle nourrit à la dynamite, Jo Lechay cultive pour elle-même une intensité tournée vers l'intérieur. Ses deux solos font appel à une gamme de gestes ultra-condensés qu'elle propulse d'un seul jet. Si *Freefall* dérape sur la pente glissante du narcissisme — Jo Lechay y est nue —, *Après Icare* saura nous plonger au creux de l'univers âpre, brutal et profondément personnel de la chorégraphe. Jo Lechay y livre son âme à travers son corps.

En choisissant cette année l'auditorium de Concordia, la compagnie retrouve enfin la mesure de son talent. La vaste scène y est éminemment préférable au théâtre confiné du Pavillon Mont-Royal, où l'an dernier la compagnie se débattait avec l'étroitesse des lieux. Si vous avez été déçu — comme je l'ai été — n'hésitez pas à renouer connaissance avec une Jo Lechay délivrée des contraintes techniques.

La belle époque du rock au réseau TVA

RADIO-TÉLÉ

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

C'est ce soir à 20 heures que commence à Télé-Métropole *l'Épopée rock* de Gilles Brown, ce téléroman rétro qui nous plongera dans l'univers des années cinquante et de toute une jeunesse qui, pour ne pas être dorée encore, n'avait de punk que ses belles chevelures reluisantes de brylcream, ses souliers pointus et ses chandails à col roulé. Cette jeunesse avait aussi en commun de mâcher de la gomme et de se retrouver dans les snack-bars autour de juke-boxes où écouter de la musique rock représentait le nec plus ultra du rêve. Et l'été, tout ce beau monde déménageait à la plage Idéal, quand ce n'était pas au parc Belmont ou à Oka, et le rock continuait, dans les peaux bronzées et la chaude sensualité.

Dans *l'Épopée rock*, les juke-boxes seront remplacées par des orchestres et les disques par des chanteurs bien de chez nous. La série doit tenir l'affiche de Télé-Métropole tout l'été, c'est-à-dire durant 14 semaines. Cela pourrait être pour le réseau TVA la grande affaire de l'été. C'est donc à suivre.

★★★

Et puisqu'on est dans la musique par-dessus la tête, c'est aussi bien qu'on y reste, mais à Radio-Québec cette fois-ci alors qu'à 21 heures, nous aurons droit à *Fous ... comme des foufounes* du réalisateur Jean-Gaétan Séguin qui s'est spécialisé dans l'étude du Québec underground avec des émissions qui, comme celle qu'il a consacrée à Lucien Francoeur et à sa corvette blanche, ont dérangé notre petit monde de la télévision. Inutile de dire que *Fous ... comme des foufounes* devrait aussi donner matière à pas mal de commentaires.

Prenant pour point d'ancrage les *Foufounes électriques*, bar où tout ce qui se fait de punks en ville se rencontrent, Jean-Gaétan Séguin, par les entrevues qu'il nous présente, les musiques qu'il nous fait entendre et les images qu'il nous donne à voir, nous dresse le portrait assez étonnant de toute cette génération qui, pour rejeter la société actuelle, a décidé de s'en former une nouvelle. Cela commence d'abord par le vêtement excentrique et la chevelure singulière, à la Little Beaver ou à la André Robert, mais dans des choix de couleurs si étonnants que l'étrangeté s'installe tout de suite, produisant ce qui ne peut pas manquer de survenir: l'établissement d'une société inédite parce que rebelle et dont la violence rentrée s'exprime par la danse, la peinture, la musique, le théâtre et tout ce qui tourne autour de ce qu'on a appelé les performances.

Petit ou grand monde de la marginalité, *Fous ... comme des foufounes* est une émission à ne pas manquer.

★★★

Pour terminer, je signale que c'est vendredi prochain, à 20 heures, que commence au réseau TVA l'excellente série américaine *Lou Grant* dont Ed Asner joue le rôle-titre. Dans cette première émission, Lou Grant, après une absence de huit ans, est de retour à Los Angeles et se cherche un emploi. Le journal *The Tribune* ayant besoin d'un rédacteur en chef, Lou Grant pose sa candidature ... Pour l'atmosphère des grandes salles de rédaction américaines, pour l'humour et, bien entendu, pour ce grand acteur de séries qu'est Ed Asner.

ÉCHOS

L'avant-première du dernier film de Sergio Leone *Il était une fois en l'Amérique* a lieu ce soir à 18 h 30 au Cinéma Loews. Le public est invité à assister à cet événement ainsi qu'à la réception qui suivra à 22 h 30 au Château Champlain. Les recettes seront versées à l'hôpital Charles-Lemoyne.

■

Janou Saint-Denis, animatrice des soirées Place aux poètes à la Chaconne, a comme invité ce soir Gilbert Langevin qui dira ses textes accompagné par le pianiste Bruno Deschênes.

■

Les noms des lauréats du concours des meilleures illustrations québécoises de livres d'enfants seront dévoilés aujourd'hui à la Maison de la culture Marie-Uguay et l'exposition de ces travaux se poursuivra jusqu'au 21 juin. Un récital de musique donné par Catherine Karnas et Gérard Dubé suivra.

■

Alain Lamontagne, joueur d'harmonica, donne un récital ce soir à 21 h 15 la Maison de la culture de Maisonneuve, 4120 est Ontario.

Deux expositions de photographies intitulées *Emplacements juifs au Liban-Été 1982* et *Les Juifs et la Lybie, une communauté disparue*, ont lieu jusqu'au 30 juin au Centre Daidye Bronfman, 5170 Chemin de la Côte Sainte-Catherine.

■

Parallèlement à la Biennale de la tapisserie qui se déroulera au Musée d'art contemporain durant le mois de juin, le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal tient une exposition de tapisseries exécutées par sept artistes de Boston à la Maison de la culture de Côtes-des-neiges jusqu'au 24 juin.

Chabrol est victime d'une crise cardiaque

ANNECY (AP) — Le metteur en scène Claude Chabrol a été victime d'une crise cardiaque alors qu'il participait dans la nuit de lundi à mardi à une « croisière » sur le lac d'Annecy, pour l'inauguration du dernier-né de la compagnie des bateaux. Assisté par un masque à oxygène, il a été débarqué et transporté à l'hôpital d'Annecy où il a été aussitôt placé sous une tente à oxygène.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — "**Mission Super Casse**" 9 h 05— "**On s'en fout, nous on s'aime**" 7 h.
ASTRE II: — "**Jeux de guerres**" 8 h 50,— "**Rocky III**" 7 h.
ASTRE III: — "**L'insatiable**" 9 h 20 — "**Elle prend du plaisir**" 8 h 30 "**Salon de massage privé**" 7 h 15.
ASTRE IV: — "**Mesrine**" 9 h 10.— "**Les guerriers de l'apocalypse**" 7 h 10.
BERRI I: (288-2115) — "**Circulez, y'a rien à voir**" 1 h 50, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 40, 9 h 40.
BERRI II: — "**Fanny et Alexandre**" 1 h 15, 4 h 50, 8 h 30.
BERRI III: "**Les dieux sont tombés sur la tête**" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 10 h.
BERRI IV: — "**La belle captive**" 1 h 50, 3 h 40, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 10.
BERRI V: — "**L'été meurtrier**" 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.
BONAVENTURE I: (861-2725) —Salon des sciences et de la technologie.
BONAVENTURE II: —Salon des sciences et de la technologie.
BROSSARD I: (465-3851) — "**Yentl**" 8 h.
BROSSARD II: (465-3851) — "**Purples hearts**" 8 h 15.
BROSSARD III: "**Tendres passions**" 8 h.
CARTIER-LAVAL:(663-5124) — "**Tendres passions**" 8 h.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "**Tendres passions**" 8 h.
CHAMPLAIN II: — "**Deux oiseaux rares**" 7 h 30, "**La nuit des juges**" 9 h 05.
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — "**Hardbodies**" 1 h 20, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h.
CINÉMA DU VILLAGE:(523-3239) — .
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — "**La maison flottante no. 70**" 18 h 35, "**Sallama**" 20 h 35.
CINÉPLEX I: (849-4518) — "**Moscow on the Hudson**" 1 h 30, 3 h 35, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 55.
CINÉPLEX II: — "**Spinal tap**" 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 15, 7 h 50, 9 h 25.
CINÉPLEX III: — "**That sinking feeling**" 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 15, 7 h 50, 9 h 25.
CINÉPLEX IV: — "**The big chill**" 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.
CINÉPLEX V: — "**Moscow on the Hudson**" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40.
CINÉPLEX VI: — "**Reuben, Reuben**" 1 h 30, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.
CINÉPLEX VII: — "**Mike's murder**" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 35.
CINÉPLEX VIII: — "**Against all odds**" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30.
CINÉPLEX IX: — "**Educating Rita**" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "**Ghandi**" 12 h 40, 4 h 15, 7 h 50.
CINÉMA MONTRÉAL II: — "**Escroc, Macho et Gigolo**" 2 h 15, 6 h, 9 h 40 — "**Enfer en 4ème vitesse**" 12 h 30, 4 h 10, 7 h 50.
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— "**Le cercle des passions**" 12 h 45, 14 h 45, 16 h 45, 18 h 45, 20 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS II: — "**Un homme, une femme, un enfant**" 12 h 50, 14 h 50, 16 h 50, 18 h 50, 20 h 50.
COMPLEXE DESJARDINS III: — "**Joy, Anna et le plaisir**" 12 h 20, 15 h 45, 19 h 10— "**Les enfilades**" 13 h 15, 16 h 40, 20 h 05— "**Demoiselles de compagnie**" 14 h 30, 17 h 55, 21 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "**L'habilleur**" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-Relâche.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "**Romancing the stone**" 7 h, 9 h 05.
CÔTE-DES-NEIGES II: — "**Children of the corn**" 7 h 30, 9 h 30.
CRÉMAZIE: (388-4210) — "**Yenti**" 8 h.
DAUPHIN I: (721-6060) — "**Les mots pour le dire**" 8 h.
DAUPHIN II: "**Furyo**" 8 h.
DORVAL I: (631-8587) — "**Sixteen candles**" 7 h 10, 9 h 05.
DORVAL II: "**Romancing the stone**" 7 h 15, 9 h 25.
DORVAL III: "**Moscow on the Hudson**' 7 h 25, 9 h 35.
DÉCARIE I: (341-3190) — "**Romancing the stone**" 7 h, 9 h 15.
DÉCARIE II: — "**The bounty**" 8 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "**Et vogue le navire**" 6 h 50, 9 h 20.
ÉLYSÉE II: — "**Carmen**" 7 h, 9 h.
ESPACE 9:(272-1080)— Relâche.
FAIRVIEW I: (697-8095) — "**Breakin**" 6 h 10, 7 h 50, 9 h 30.
FAIRVIEW II: — "**The natural**" 6 h 25, 9 h.
GREENFIELD 1: (671-6129) — "**Breakin**" 6 h 20, 8 h, 9 h 35.
GREENFIELD 2: — "**Retenez-moi ou je fais un malheur**" 6 h 15, "**La perle noire**" 8 h.
GREENFIELD 3: — "**Plus rien à perdre**" 6 h 05, "**Le défenseur sauvage**" 7 h 50.
IMPÉRIAL: (288-7102) — "**Indiana Jones: the temple of doom**" 10 h, 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35.
JEAN-TALON: (725-7000) — "**Yentl**" 8 h.
KENT I: (489-9707) — "**Breaking**" 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
KENT II: — "**Greystoke: the legend of Tarzan**" 7 h, 9 h 15.
LA CITÉ I: (844-2829) — "**Breakin**" 6 h, 7 h 40, 9 h 20.
LA CITÉ II: — "**Firestarter**" 7 h, 9 h 10.
LA CITÉ III: — "**Sixteen candles**" 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "**Bandits, Bandits**" 7 h. "**La guerre du feu**" 7 h 15, "**La truite**" 9 h 15 "**L'homme qui venait d'ailleurs**" 9 h 30.
LAVAL I: (688-7778) — "**Indiana Jones: the temple of doom**" 12 h 15, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 15, 9 h 35.
LAVAL II: — "**Breakin**" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
LAVAL III: — "**Romancing the stone**" 7 h 15, 9 h 20.
LAVAL IV: — "**Plus rien à perdre**" 6 h, "**Le défenseur sauvage**" 6 h, 7 h 40.
LAVAL V: — "**La femme de mon pote**" 6 h, 7 h 55, 9 h 50.
LAVAL-ODÉON I: (687-5207)—"**Escroc, Macho et Gigolo**" 7 h 40, "**L'enfer en quatrième vitesse**" 9 h 25.
LAVAL-ODÉON II: — "**Deux oiseaux rares**" 8 h, "**Être ou ne pas être**" 9 h 35.
LOEW'S I: (861-7437) — "**Sixteen candles**" 12 h 15, 2 h 05, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
LOEW'S II: — "**Greystoke: the legend of Tarzan**" 12 h, 2 h 15, 4 h 35, 7 h 10, 9 h 30.
LOEW'S III: — "**Splash**" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
LOEW'S IV: — "**Blame it on Rio**" 12 h, 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 10 h.
LOEW'S V: — "**Terms of endearment**" 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40.
MERCIER: (255-6224)— "**Escroc, Macho et Gigolo**" 9 h 15 — "**Les trois diables**" 7 h 30.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — "**Psychose II**" 7 h 15, 9 h 30, "**Les enfants du paradis**" 6 h 30, 9 h 45.
OUTREMONT: (277-4145)— "**Woody et les robots**" 6 h 30, "**Kwaidan**" 8 h 30.
PALACE I: (866-6991) — "**Breaking**" 1 h 20, 3 h, 4 h 40, 6 h 20, 8 h, 9 h 40.
PALACE II: — "**Firestarter**" 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 50, 9 h.
PALACE III: — "**Neron & Poppea: orgy of power**" 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25.
PALACE IV: — "**Iceman**" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PALACE V: — "**Footloose**" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PALACE VI: — "**Friday the 13th, the final chapter**" 1 h 30, 3 h 10, 4 h 50, 6 h 30, 8 h 10, 9 h 50.
PARALLÈLE: (843-4725) — Festival de films et vidéos d'architecture, sur semaine, 17 h, 19 h, 21 h 30, entrée libre.
PARADIS I: (866-6991) — "**Le balafré**" 8 h 35, "**École privée**" 7 h.
PARADIS II: — "**On n'est pas sorti de l'auberge**" 8 h 50, "**La poursuite la plus folle du monde**" 7 h 20.
PARADIS III: — "**L'insatiable**" 9 h 20.— "**Elle prend du plaisir**" 8 h 30, "**Salon de massage privé**" 7 h 15.
PARISIEN I: (866-3856) — "**Retenez-moi ou je fais un malheur**" 12 h 25, 2 h 10, 4 h, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 20.
PARISIEN II: — "**Jeux de guerre**" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20.
PARISIEN III: — "**Plus rien à perdre**" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 35.
PARISIEN IV: — "**Rue cases-nègres**" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15.
PARISIEN V: — "**Mortelle randonnée**" 12 h 40, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "**Escroc, Macho et gigolo**" 7 h 45, "**Les trois diables**" 9 h 30.
PLACE LONGUEUIL II: — "**Deux oiseaux rares**" 7 h 45, "**La nuit des juges**" 9 h 20.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — "**The natural**" 1 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II: — "**Carmen**" 12 h 25, 2 h 15, 4 h 05, 5 h 55, 7 h 45, 9 h 35.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "**Romancing the stone**" 7 h, 9 h 15.
PLACE ALEXIS NIHON II: — "**Purple hearts**" 7 h, 9 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III: — "**Finders Keepers**" 7 h 30, 9 h 40.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "**The bounty**" 7 h 9 h 30.
SAINT-DENIS I: (845-3222) — "**Mission super casse**" 17 h 50, 21 h 20— "**Qu'est ce qui fait craquer les filles**" 19 h 35.
SAINT-DENIS II: — "**On n'est pas sorti de l'auberge**" 17 h 35, 21 h 20— "**Paradis**" 19 h 20.
VERDUN: (768-2092)— "**Gandhi**" 8 h.
VERSAILLES I: (353-7880) — "**Passions déchaînées**" 6 h, "**Ça fait du bien**" 7 h 15, 8 h 25.
VERSAILLES II: — "Plus rien à **perdre**" 6 h 15 "Le défenseur sauvage" 7 h 50.
VERSAILLES III: — "Retenez-moi ou je fais un malheur" 6 h 15, "**La perle noire**" 7 h 45.
VILLERAY: (388-5577) — "**Tendres passions**" 8 h.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "**Firestarter**" 7 h 20, 9 h 30.
YORK: (937-8978) — "Police **academy**" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 45.

SUR SCÈNE

ATELIER CONTINU: 1200 est Laurier (270-1175)— Le théâtre de carton présente "Les beaux côtés" de Claude Poissant et Louis-Dominique Lavigne, m. en s. Clément Cazelais du 17 mai au 2 juin, sem. 21h., sam. 2 juin 19h.30 et 21h.30
AUBERGE NATIONALE: 185 Jacques-Cartier nord, St-Jean (346-6819)— "Waiter" de Pierre Légaré, m. en s. Pierre Labelle, les jeu. ven. sam. 21h. jusqu'au 30 juin.
AU FOU DU VERSEAU: 1200 St-Hubert (843-4335)— Spectacle "Le jardin extraordinaire" interprétation Daniel Guérard, du mer. au sam. 20h.30, jusqu'au 2 juin
CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 St-Laurent, route 132, St-Timothée (373-3262)— "Où en est le miroir?" de Louise Portal et Marie-Lou Dion, m. en s. Christiane Gerson, du 15 au 30 mai, les mar. et mer. 20h.
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)— Monique Leyrac chante la belle époque de « 1900 » lun. au sam. 20h.30 jusqu'au 16 juin
CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario (845-7932)— "Musique percussion" avec le groupe "Jeux de Mains" mer. jeu. 21h.
LA CHACONNE: 342 est Ontario (843-4620)— « Place aux poètes » avec Janou St-Denis.
CHRIST CHURCH CATHEDRAL: Ste-Catherine et Université— Concert de Natalie Teevin, harpe, et de Robert Langevin, flûte, le 30 mai, 12h.30
DÎNER-THÉÂTRE LES MASQUES: Hotel Regence Hyatt, 777 Université (879-1370)— "Relatively speaking" comédie avec Rob Roy, Kirsten Bishopric, Philip Spensley et Una Kay, mer. au dim. 19h., théâtre seulement 21h., du 3 mai au 1 juillet
L'ESKABEL: 1237 Sanguinet (849-7164)— "Fugue en mort mineure" de Michelle Allen du 18 mai au 16 juin, mar. au sam. 20 h 30.
LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine (845-5484)— « Party de visionnement de l'émission de R.Q..
LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-6955)— « Strictly taboo », 29-30-31 mai 21 h 00.
GROUPE LA VEILLÉE: 550 Atwater (933-8146)— Le « Miracle de la rose » de Jean Genet, Mise en scène de Gabriel Arcand, du 31 mai au 16 juin à 21 h du mer. au dim.
HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370)— Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg mar. au dim. de 20h. à 03h.— Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00.00— Dîner-dansant avec pianiste Gerry Pucci. Dîner-Théâtre « Les masques » présente "Relatively speaking" du 3 mai au 1 er juillet, du mer. au sam. à 21 h 00.
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano dim. 16h. à 21h., lun. au ven. de 19h.00 à 22h.00
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003)— « 2 pour 1 » cocktail jazz, avec Twyla Brooks, 17 h 00 à 20 h 00. « Martin Franklin Trio » 28-29-30-31 mai, 21 h 30.
L'ENTRE-TEMPS: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Le groupe « Late City Edition » en vedette jusqu'au 2 juin, du mar. au dim. de 21h. à 03h.
LE POURQUOI PAS: 500 est Rachel (523-8708)— « Les blues de France » avec France Castel et Vivianne Mongeau, le 31 mai, 1 & 2 juin, 21 h 00.
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophete de 21h.00 à 02h.00 du lun. au ven.— Eddie Prophète de 21h. à 02h. sam.
MAISON DE LA CULTURE CÔTE DES NEIGES: 5290 chemin de la Côte des Neiges 739-7195— « Folklore moderne » avec Alain Lamontagne, 30 mai à 21 h 15, entrée libre.
MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk (872-2044): Catherine Karnas, interprète ses chansons et Gérard Dubé et ses musiciens, entre le jazz et le romantisme, 30 mai, 20 h 30.
LA LICORNE: 2075 St-Laurent (843-4166)— "Ne blâmez jamais les bédouins" de et avec René-Daniel Dubois, m. en s. Joseph Saint-Gelais du mar. au dim. 20h.30, du 27 avril au 2 juin.
PLANETARIUM DOW: 1000 St-Jacques (872-4530)— "Ovni" du 9 mai au 1 juillet. mar. au ven. 14h.15, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30 et 20h.30, dim. 13h., 15h.30, 16h.30, 20h.30
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine (861-0657)— « Archie' Shepp Quartet » du 27 au 31 mai.
SALLE FRED BARRY: 4353 est Ste-Catherine (253-8974)— "Je ne t'aime pas" pièce de Louise Roy et Yves Desgagnés, m. en s. Yves Desgagnés du 16 mai au 10 juin, du mar. au dim. 20 h 30
SALLE POLLACK: 555 rue Sherbrooke ouest(392-8224): Concert de Marcel Cladet, flûte, et Walter Delahunt, piano, oeuvres de CPE. Bach, Roussel, Reinecke, Pentland et Prokofiev, 20 h 00.
SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine (métro Place des Arts) (861-5851)— « Les Ha! Ha! » en tournée, du 31 mai au 2 juin, 21h.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161)— Troisième festival des Vins Américains, le 29, 30, 31 mai à partir de 18 h 30. « Glorious mud » a flanders and swann show, de Bartley Bard, du 24 mai au 17 juin, mar. au ven. 20 h, dim. 19 h, matinées sam. 14 h.
THÉÂTRE D.B. CLARKE: Université Concordia, 1455 ouest de Maisonneuve (879-4341)— Spectacle de danse de la Cie Jo Lechay, 31 mai, 1-2 juin 20 h 30.
THÉÂTRE RIALTO: 5723 ave du Parc (277-2222)— "Une vraie vue" de Sam Shepard, adaptation Robert Toupin, m. en s. Francis Mankiweickz du 7 mai au 2 juin, lun. au sam. 21h.

QUÉBEC OTTAWA

AUDITORIUM CEGEP DE VICTORIAVILLE: 375 est Notre-Dame, Victoriaville (758-6401 poste 355)— La Troupe du Réverbère présente "Je veux voir Mioussov" du 17 mai au 2 juin, jeu. ven. sam. 20h.30
THÉÂTRE DU PERCE-RÊVE: 9 rang Anctil, Victoriaville (752-5070)— La troupe du doux délire présente "Double jeu" m. en s. Guylaine Caya, du 24 mai au 30 juin, les jeu. ven. sam. 20h.30
THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1, rue Wellgton, Hull (771-6669)— Une pièce de Robert Thomas « Huit femmes » du 30 mai au 30 juin, du mar. au ven. à 20 h 30, samedi 19 h et 22 h.
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec— Salle Louis-Fréchette: Récital de Ginette Reno du 25 mai au 17 juin, 20h.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Opéra: « Duddy » 20 h 30

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.00 Première édition
12.22 Télex arts
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Au jeu
17.00 Grizzly Adams
18.00 Ce soir
18.25 Nouvelles du sport
18.30 Avis de recherche
19.00 Le baseball des expos: Les Expos reçoivent les Dodgers de Los Angeles
21.30 Festival international de jazz de Montreux
22.00 Le téléjournal
22.25 Le Point
22.55 La météo
23.00 Les nouvelles du sport
23.10 Télex Arts
23.20 Reflets d'un pays
00.15 Cinéma « La Morte Saison des amours ou les liaisons amoureuses » fr. 60 avec Françoise Arnoul, Daniel Gélin, Françoise Prévost et Pierre Vaneck

10 CFTM

12.00 Le dix vous informe
12.30 Midi-Soleil
13.45 Ciné Quiz: « La poursuite infernale » amé. 77 avec Joe Don Baker, Tyne Daly, Morgan Woodward et Robert Loggia
15.55 Souvenir Olympique
16.00 N'ajustez pas votre appareil
17.00 Cosmos 1999
18.00 Le 18 heures
18.30 Forum
19.30 La quotidienne
19.31 Galaxie
20.00 Épopée rock
20.30 Belle-Rive
21.00 Au-delà du titre
21.30 Michel Jasmin
22.30 Les Nouvelles TVA
22.50 Le Dix vous informe
23.00 Les sports et la météo
23.15 Souvenir Olympique
23.20 Cinéma de fin de soirée « .44 Special » lt. 76 avec John Saxon, Renzo Palmer, Lino Capolicchio et Lee J. Cobb

17 RADIO-QUÉBEC

14.30 Fermeture du sommet socio-économique
15.00 Le Québec au pluriel
15.30 L'Enap présente
16.00 Retraite-action
16.30 Les risques du métier
17.00 La période de questions
18.00 Le petit monde d'André Tahon
18.30 Téléservice
18.57 L'agence D.D.T.
19.00 Patience et azur
19.30 Justice pour tous
20.00 Droit de parole
21.00 Options
22.00 La pêche hauturière
22.30 Contre-jour
23.00 Patience et azur

99 TVFQ (Câble)

12.30 The dansant
13.10 Temps libres
15.15 Contre-enquête
16.07 Le théâtre de Bouvard
16.30 L'île aux enfants
16.50 Variétoscope
17.10 Histoire d'en rire
17.20 L'académie des neuf
18.00 Atout coeur
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Lire c'est vivre: Pierrot mon ami
20.00 The dansant
20.40 Temps libres
22.15 Réussites au féminin pluriel
22.30 Édition spéciale: le libéralisme en question

6 CBMT

12.00 The Middays News
12.10 Midday
12.25 Community Announcements
12.30 All in the family
12.57 Program highlights
13.00 All my Children
14.00 Wok with Yan
14.28 Weather Report
14.30 Coronation Street
15.00 Minder
16.00 Do It For Yourself
16.29 Newswatch 6
16.30 Going great
16.59 Newswatch 6
17.00 Coming attractions
17.27 Newswatch 6
17.30 Three's company
18.00 Newswatch
19.00 Fame
20.00 Canadian movies: the hounds of Notre-Dame
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Newswatch
23.27 Barney Miller
23.57 CBC Late Night « High Sierra »

12 CFCF

12.00 The Flintstones
12.30 Pulse 12
13.00 The Don Harron show
14.00 Another world
15.00 General Hospital
16.00 WKRP in Cincinnati
16.30 Take a Break with Matthew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M*A*S*H
19.30 McGowan's world
20.00 Fall Guy
21.00 St. Elsewhere
22.00 CFCF Special in Concert: Henry Mancini et Peter Nero
23.00 CTV National news
23.21 Pulse
00.00 Cinema Twelve « The taking of Peham one-two-three » 1974 avec Walter Matthau, Robert Shaw et Martin Balsam
02.05 The Wayne Thomas show
03.05 Rhoda

LE CERCLE DES PASSIONS — film de CLAUDE D'ANNA — avec MAX VON SYDOW — ASSUMPTA SERNA — MARCEL BOZZUFFI — FRANÇOISE FABIAN dans le rôle de Renata Strauss — 18 ANS — Cinema du COMPLEXE desjardins 1 — BASILAIRE 1 — 288-3141 — PdesA — 12.45, 14.45, 16.45, 18.45, 20.40.

"FELLINI... Présent à son meilleur niveau" —Antonioni — POUR TOUS — FEDERICO FELLINI ET VOGUE LE NAVIRE... — ÉLYSÉE 1 — 35 MILTON 842-6053 — SEMAINE 6.50, 9.20

LE PLUS GRAND FILM DU FESTIVAL — RICHARD GAY, LE DEVOIR — SEMAINE 7.00 & 9.00 — POUR TOUS — CARMEN — ELYSEE 2 — 35 MILTON 842-6053

VÉNISE 83 LION D'ARGENT — "Un film qui va droit au coeur!" Francine Laurendeau, Le Devoir — POUR TOUS — RUE CASES-NÈGRES — un film de EUZHAN PALCY — Le PARISIEN 4 — 480 ST-CATHERINE O. 866-3856 — 1.10, 3.10, 5.0, 7.10 & 9.15.

En nomination pour 5 OSCARS — meilleur Film — meilleur Réalisateur — meilleure Adaptation — meilleurs Acteurs — TOM COURTENAY est "l'Habilleur" dévoué au comédien. ALBERT FINNEY est le "Comédien" dévoué à lui-même. Ceci est leur tragédie... — POUR TOUS — L'HABILLEUR — ALBERT FINNEY — TOM COURTENAY — produit et réalisé par PETER YATES — Edward Fox · Zena Walker · Eileen Atkins · Michael Gough · Cathryn Harrisson — Cinema du COMPLEXE desjardins 4 — BASILAIRE 1 — 288-3141 — PdesA — 12.20, 14.30, 16.40, 18.50, 21.00.

RENE MALO présente — DAVID BOWIE — dans un film de NAGISA OSHIMA — POUR TOUS — FURYO — le DAUPHIN 2 — BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060 — Lun. à jeu.: 8

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 — Directeur: Jean-Louis Roy — Rédactrice en chef: Lise Bissonnette — Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur — Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay — Directeur adjoint: Denis Lord — Directeur des services administratifs: Michel Paradis

LA CUM FACE AU RACISME

MALGRÉ plusieurs incidents racistes auxquels les autorités n'ont pas accordé toute l'attention qu'il fallait, la police de la Communauté urbaine de Montréal jouit de l'estime de la population, y compris des minorités ethniques, pourtant absentes du SPCUM. Néanmoins, à la lecture des mémoires soumis à la Commission de la sécurité publique de la CUM par une douzaine d'organismes et de représentants politiques au sujet de la place des minorités au sein du SPCUM, il faut constater que des nuages pointent à l'horizon.

On exagère à peine en se représentant la police de la CUM comme un service constitué d'hommes blancs, massivement canadiens-français, bilingues certes, mais peu familiers avec la vie des dizaines d'autres communautés culturelles qui constituent une grande partie de la population de l'île. Comme Montréal et sa région jouissent, depuis des années, d'une paix sociale et d'une sécurité publique qui font l'envie d'autres agglomérations nord-américaines, le SPCUM jouit aussi du préjugé favorable. Mais la distorsion flagrante entre la composition de ce service public et celle de la population soulève des inquiétudes et des griefs justifiés.

D'abord, s'il est inacceptable qu'une entreprise privée pratique une embauche discriminatoire, cela devient carrément intolérable de la part d'un service public, car l'État doit donner l'exemple. De plus, une minorité quelle qu'elle soit, si elle n'est pas représentée dans un service aussi important, se sent subtilement menacée, peu valorisée, et moins protégée et écoutée que le reste de la communauté. Enfin, qu'il s'agisse de répression du crime ou de prévention des troubles communautaires, une police coupée des minorités est incapable d'exercer pleinement son rôle.

Dans les métropoles qui sont des « mosaïques » ethniques, religieuses et linguistiques, souvent héritières de discriminations historiques, tout service de police doit se faire un point d'honneur non seulement de favoriser la paix entre les groupes, mais d'assurer à chacun la protection égale qui lui est due. Or, cela n'exige pas seulement que tous aient accès au recrutement, mais aussi qu'officiers et agents soient formés en conséquence. Là où, comme à Montréal, le recrutement et la formation ont fait défaut depuis toujours à cet égard, des programmes de rattrage et d'éducation s'imposent de toute évidence.

Des mesures ambitieuses ont été prises dans plus de 300 grandes villes en Amérique du Nord. Les problèmes de racisme et de discrimination culturelle sont loin d'y avoir été éliminés. Mais déjà des *modèles* ont subi avec succès l'épreuve de l'expérience. Pour que les rapports entre la police et les membres de ces diverses communautés deviennent non seulement harmonieux, mais exemplaires, il semble que les communautés doivent être aussi rattachées au chef de la police et aux postes de district. On cite souvent le cas de Toronto et de son *Ethnic Relations Unit*, qui maîtrise plus de 50 langues. D'autres polices de haut calibre ont acquis une même réputation.

Pour qu'une telle réforme soit un succès, les barrières réglementaires doivent être supprimées, certes, dès l'école de police et le cégep; la carrière policière doit être systématiquement présentée aux jeunes de tous les groupes. Mais, surtout, ainsi que la Ligue pour les droits de l'homme de B'nai Brith l'a expliqué dans un mémoire de grande qualité, il importe que les changements aient l'appui de la direction et ne suscitent pas d'obstruction de la part d'un service qui se sentirait « jugé ».

En somme, la réforme doit être abordée comme une réponse à un défi de l'avenir, et comme une mesure de justice et de police meilleure.

La conjoncture paraît excellente pour entreprendre des changements, quoique les autorités à Montréal et à Québec se soient, hélas, montrées jusqu'ici fort peu alertes sur la question. Les incidents déplorables que nous avons connus n'ont pas provoqué de crise ni de durcissement. Pas encore. Mais déjà, la méfiance s'est accrue dans certains quartiers. Quelques années de grâce s'offrent pour prévenir les troubles qui s'annoncent.

La CUM doit agir. Car le danger n'est pas chimérique. Ainsi, les policiers de la CUM, qui ont moins de contact qu'avant avec la jeune génération, déclenchent déjà des incidents avec nombre de jeunes qui ne s'identifient pas avec le SPCUM et son image d'aujourd'hui.

Il serait, toutefois, injuste et imprudent de faire reposer cette réforme sur le seul service de la police. Le SPCUM, certes, est un service vital pour la préservation de l'ordre public et, comme dans les autres métropoles nord-américaines, une voie privilégiée pour l'intégration des minorités. Mais c'est toute la CUM et les grands services que sont la Commission de transport (CTCUM) et le service des incendies de la Ville de Montréal qui doivent être mis à contribution.

Comme l'écrit avec à-propos l'Association nationale des Canadiens d'origine indienne, qui compte 30,000 membres déjà dans la Communauté urbaine, « le caractère multiculturel de la CUM doit être reconnu et devenir le fondement de ses règlements et de ses politiques ». Pareil défi exige non seulement que les syndiqués de la CUM révisent leurs conventions collectives de travail, mais que les partis politiques municipaux et leurs représentants mettent la CUM à l'heure de l'avenir.

Car le racisme, sournois comme un incendie, s'éteint facilement quand on le combat à temps; il peut tourner à la catastrophe, comme on le voit ailleurs dans le monde, quand on s'y attaque trop tard.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

La tour de Babel ?

TÉMOIGNAGE

FABIENNE DROLET

Lettre adressée au ministre des Affaires sociales.

À L'OCCASION de l'hospitalisation de mon frère aîné au Centre hospitalier Pierre-Boucher, j'ai été surprise de voir l'ambiance de chaleur, de détente et de bien-être qui existe dans ces lieux.

En février dernier, lors de la première hospitalisation de Georges, ce dernier étant célibataire, je multipliais mes nuits pour lui tenir compagnie et l'aider dans certaines tâches. Par conséquent, j'ai eu l'occasion de m'adresser au personnel plus souvent qu'à mon tour et j'étais chaque fois étonnée de faire face à des gens, tant infirmières que médecins, qui étaient souriants, calmes, respectueux. Les premières fois, je restai sceptique à leur égard, convaincue que, de toute façon, cela n'allait pas durer longtemps.

Mon frère a été un mois à l'hôpital et chaque fois se répétait le même « scénario d'attitudes » de leur part. Alors j'ai eu peur, peur d'être parmi des « envahisseurs d'une autre planète », essayant de nous posséder, dans je-ne-sais-quel but, en utilisant une arme (l'approche humaine), depuis longtemps disparue de nos services publics existants (écoles, hôpitaux, immigration, justice, etc.).

Intriguée, j'ai voulu savoir si j'étais la seule à subir le charme de ces « envahisseurs », mais j'ai vite compris, à ma grande stupéfaction, que leur procédé avait atteint tous ceux que je questionnais. Mon inquiétude augmenta et ma suspicion était telle que ce fut un soulagement quand, enfin, mon frère eut son congé, après quoi je m'efforçai d'oublier l'incident, tellement cela me paraissait troublant et anormal.

Samedi le 12 mai, mon frère est de nouveau hospitalisé à Pierre-Boucher. Voilà que le cauchemar recommence avec le personnel. Je vous donne un exemple. Jeudi 16 mai, comme j'étais inquiète de l'état de mon frère quand je le quittai le soir précédent, je décidai de téléphoner au département afin de m'enquérir de son état (à 10 heures du matin, quelle indécence de ma part !). Voilà que je m'entends répondre gentiment : « Un instant, madame, je vous communique avec l'infirmière qui s'en occupe. » Pendant mon attente au bout du fil, je réalise qu'on localise l'infirmière en question, à même le *Multivox*; je l'entends répondre qu'elle arrive dès qu'elle aura terminé le traitement en cours pour un autre patient. Je me sens coupable au possible : comment moi, une ex-infirmière, ai-je pu aller appeler, à 10 heures du matin, pour avoir des nouvelles d'un patient ! Mais le mal était fait et j'entends une voix, un peu essoufflée, qui me demande gentiment ce qu'elle peut faire pour moi. Je lui fais part de mes inquiétudes au sujet de mon frère; elle me répond qu'elle a le dossier sous la main et elle me fait le rapport de la nuit qu'il a passée. Elle *ose* même ajouter, toujours sur le même ton réconfortant, de ne pas m'inquiéter, que, selon elle, Georges va beaucoup mieux que la veille et qu'elle se fera un plaisir de lui dire « bonjour » de ma part. Vous voyez ça d'ici ! en pleine décennie '80 !

Je suis tellement bouleversée de ce qui se passe de (trop humain) dans ces lieux, monsieur le ministre, que je crois être de mon devoir de le dénoncer publiquement afin de changer les choses. Je ne sais pas s'il y a un syndicat dans cet hôpital. Si oui, il me paraît bien inefficace. Peut-être serait-il urgent d'obliger le personnel de l'établissement Pierre-Boucher à faire des stages à l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame, Maisonneuve, centres universitaires par excellence où se trouvent la plupart des grands cerveaux du Québec tant sur le plan médical que *nursing* et syndical, et où les soins sont donnés dans des conditions auxquelles les humains d'aujourd'hui sont habitués, c'est-à-dire avec agressivité, impatience, rudesse et j'en passe.

Je ne puis terminer ma missive, monsieur le ministre, sans vous avouer, cependant, que j'ai pris un plaisir immense à regarder évoluer des humains contents de faire leur travail, soucieux de la peine des autres et capables de bonnes paroles. Moi qui suis une infirmière formée à la manière « quétaine », que ces attitudes plus humaines fassent à nouveau partie de nos moeurs. On peut toujours rêver, n'est-ce pas monsieur le ministre ?

Mais quelle faiblesse que de rêver aux valeurs du passé quand notre humanité est si préoccupée à vivre les plus grandes pages de son histoire avec sa puissance atomique, sa troublante révolution informatique ainsi que l'admirable contrôle consenti aux mutlinationales. Je trouve que nous possédons là des éléments inespérés pour enfin revivre la glorieuse expérience de la tour de Babel et de ses conséquences.

Une citoyenne, mère de famille sans travail, appartenant donc à ce qu'il est convenu d'appeler le « bas échelon de notre magnifique pyramide sociale ».

Les «nouveaux» travailleurs

LA CRISE économique n'a pas provoqué une chute dramatique du pourcentage des travailleurs syndiqués au Canada, lequel est demeuré relativement stable. Mais le taux de croissance de la syndicalisation s'est considérablement ralenti. Il était de 3.8 % par année entre 1972 et 1982; il n'est plus que de 1.5 % à la fin de cette période. D'autre part, les pertes d'effectifs subies par les syndicats industriels ont été compensées par des gains dans le secteur public et celui des services.

Ces données globales masquent, cependant, un phénomène majeur : celui de la fragmentation, du morcellement du mouvement syndical. C'est sur cette réalité que le comité exécutif du Congrès du travail du Canada (CTC), dans son rapport, attire l'attention des délégués à la 15e assemblée statutaire de cette centrale actuellement réunie à Montréal.

Le CTC, en 1978, regroupait 76.2 % de tous les syndiqués canadiens; cinq ans plus tard, le pourcentage n'est plus que de 56.5 %. Cette baisse est due, notamment, au schisme des syndicats (internationaux) de la construction, maintenant regroupés dans la Fédération canadienne des travailleurs. Le CTC a aussi souffert du maraudage des syndicats indépendants et des désertions dans les rangs de ses affiliés.

« Si la tendance actuelle des syndicats indépendants se poursuit et s'il arrivait que, de quelque façon, les organisations syndicales éparpillées qui n'appartiennent pas au CTC se regroupent dans une seule centrale, il suffirait d'une augmentation de 6.6 % de cette centrale pour que le CTC ne soit plus la plus importante centrale syndicale au Canada », liton dans le rapport.

Cette perspective inquiète les dirigeants du CTC.

Le rapport, avec une lucidité remarquable, pousse plus loin l'analyse du phénomène de la croissance des « indépendants ». Ces nouveaux syndicats, qui boudent le CTC, regroupent, entre autres, des membres des professions : infirmières, enseignants, économistes, pilotes de ligne, etc., qui se sont donné des structures provinciales et même nationales en faisant pratiquement des fédérations. Une autre catégorie de « nouveaux » travailleurs, le CTC les voit chez les « spécialistes » ou les « techniciens », c'est-à-dire des salariés qui ont acquis une compétence particulière en regard des nouvelles technologies. Professionnels, spécialistes et techniciens ont ceci de commun que, changeant souvent d'employeur et même d'industrie, ils sont plus attachés à leur profession qu'à l'entreprise qui les emploie, trait qui les rapproche des membres des vieux syndicats de métier.

Mais ces nouveaux travailleurs font problème. Ils sont plus instruits, ils s'expriment mieux, ils contestent plus volontiers non seulement leur employeur ou le gouvernement mais aussi leur propre syndicat.

« Si une centrale ou un syndicat ne tient pas compte de cette évolution et ne répond pas aux demandes des travailleurs qui sont plus instruits que les syndiqués d'il y a 30 ans, [ils] se tourneront vers un syndicat ou une centrale qui reconnaît leurs besoins, leurs préoccupations et leurs aspirations », dit le rapport.

Le même document établit ici un parallèle historique fort pertinent. Jadis, les syndicats de métiers se sont montrés imperméables aux aspirations des syndicats dits « industriels »; il en est résulté une profonde division dans les rangs des syndiqués (l'AFL d'une part, le CIO de l'autre), qui a duré jusqu'à la fusion, il y a 20 ans, des deux centrales américaines et des organisations correspondantes au Canada. Tel est le défi que les « nouveaux » travailleurs posent au syndicalisme traditionnel.

Cette note franche d'autocritique lucide ajoute à la crédibilité du Congrès du travail du Canada. Elle tranche avec le ton de plusieurs autres documents distribués à l'ouverture de cette 15e assemblée statutaire, et qui ont tendance à rejeter tous les maux du syndicalisme sur « une offensive patronale » où les entreprises, de connivence avec les gouvernements, cherchent à profiter de l'insécurité engendrée par la récession, « pour affaiblir, et même démolir le mouvement syndical ».

— JEAN FRANCOEUR

Tirez . . . vos conclusions !

BILLET

ROLANDE ALLARD-LACERTE

VIVE, brune, émoustillée, Maria a volé, comme on vole à un rendez-vous d'amour, vers un élégant hôtel du centre-ville. Harlequin, Silhouette, Bantam et Scie sont en nos murs et ces éditeurs à succès s'avouent en quête d'auteurs nouveaux. Bons princes, ils vont divulguer aux apprentis romanciers, en quelques séances d'information, les secrets du livre qui se vend.

Latino-québécoise (Maria a quitté son pays d'Amérique du Sud il y a une vingtaine d'années et épousé un anglophone d'ici), la jeune femme a pris des cours de français. « C'est une belle culture internationale », explique-t-elle. Sa vie est « un vrai roman », un roman d'amour et d'aventures, et elle brûle d'en raconter l'histoire passionnante.

Chez Harlequin, on débite du livre en tranches, comme du saucisson — et il s'agit de chair fraîche, jamais faisandée — six livres à la seconde. C'est des lecteurs, ça, madame ! Et des sous. Si le superflu vous intéresse . . .

Les multinationales du rêve ne nourrissent pas que les fantasmes des « midinettes » comme on ne dit plus, mais également ceux des plumitifs/tives. Être un auteur enfin lu. Et payé. Adieu tirages minables, éditeurs marrons, invendus soldés à la criée ou à la sauvette et séances de signatures sur de bancales tables d'infortune dans les foires (bien nommées) du livre. Suffit de connaître les ingrédients, le mode d'emploi, la recette quoi ! et vos livres se vendront mieux que ceux de soeur Berthe, Janette, maman Lapointe et Juliette Huot réunies. C'est pas rien !

Léger inconvénient pour les francophones : leur manuscrit doit être soumis en anglais. S'il est bon, on le traduira . . . en français et en une quinzaine d'autres langues éventuellement. Maria, ça ne la rebute pas. Pas folle, elle. En émigrant ici, elle a mis l'espagnol de côté et toutes les chances de son bord. Elle a appris le français par immersion, mais pour surnager c'est l'anglais qu'elle a, deux fois, épousé.

Vite, elle repère les trois journalistes de langue française égarées dans ce labyrinthe (égarées au point de se tromper de rayon. Plutôt que d'aller directement chez les jeunes filles en fleurs, elles se sont pointées au colloque sur la gériatrie. Une sorte d'accident de parcours bien naturel au Quatre-Saisons !) et s'apitoie sur le sort des francophones d'ici.

« Comment pouvez-vous accepter de rester dans votre ghetto ? Supporter d'être reléguées dans un coin ? », dit-elle avec fièvre. Maria a identifié l'ennemi et, se croyant en terrain propice (on est entre femmes intelligentes, non ?), elle éclate : « Le Parti québécois a voulu vous enfermer, vous couper du monde. Le petit caporal de l'armée canadienne a bien failli vous débarrasser de tout ça. Ce Lortie est un petit gars bien courageux. »

Nous voilà consternées et muettes. La romancière en devenir n'est pas sous l'effet du choc. À moins qu'il ne s'agisse d'un choix culturel mal évacué. Dans son pays d'origine, le régime est militaire et c'est l'arme au poing qu'on le déloge ou s'en empare.

Ici, on ne liquide pas à la mitraillette un pouvoir honni. Pas plus qu'on se débarrasse d'une obsession en lui tirant dessus. Faudrait-il lui remettre, au caporal, l'Ordre du Canada ? Le Désordre du Québec ? Ou une médaille sans revers pour service à moitié rendu ?

Maria a choisi son clan, son camp — militaire —, mais c'est un peu vite qu'elle tire . . . ses conclusions. Sans s'en douter, elle vient de faire trois blessées de plus. Un conseil, Maria — en annexe à ceux des célèbres éditeurs : consacrez-vous au roman rose et à ses victimes consentantes. Et bons tirages . . .

LETTRES AU DEVOIR

■ *La démission de Marcel Léger*

LE 17 MAI, M. Marcel Léger a annoncé sa démission de la direction du Parti nationaliste, étant donné que l'objectif de faire élire un minimum de 12 députés lors des prochaines élections fédérales semblait maintenant impossible à atteindre vu les derniers sondages internes du parti. Il a clamé tout haut qu'il fallait réinventer un discours.

M. Léger déplore la conjoncture politique défavorable et le manque d'appui de M. Lévesque et du Parti québécois. Certes, l'objectif d'élire 12 députés souverainistes est aléatoire et il faut sûrement inventer un discours neuf pour aborder la question nationale. Mais une idée politique ne triomphe pas en l'espace de quelques mois (il est pourtant le premier à le savoir). Ce n'est qu'en pleine campagne électorale que l'on peut réellement juger de la force d'un parti politique, et ce n'est pas en abandonnant son poste de chef qu'il pourra mieux développer une approche nouvelle de la question nationale.

De plus, M. Léger oublie-t-il que 40 % de la population du Québec a voté OUI au référendum, qu'il y a eu 40,000 personnes qui ont manifesté en mai 1982 pour protester contre le rapatriement de la constitution, que les militants et les militantes du Parti québécois, lors du conseil national d'octobre 1983, avaient endossé à la quasi-unanimité la formation du Parti nationaliste ? M. Léger se plaint de la morosité des militants et militantes nationalistes. Pourtant, c'est cette même morosité qui l'a atteint. Lui-même, en démissionnant à la veille des élections fédérales, ne fait que contribuer grandement à ce qu'il redoutait et à ce qui a motivé sa décision, c'est-à-dire le peu de confiance que la population accorde à ce parti.

— STÉPHANE ROBERT
Montréal, 18 mai.

■ *Un soir de première*

VOTRE journaliste Robert Lévesque a sûrement vu Cocteau-Marais le soir de la première; cela explique les petites imperfections qu'il note dans son article du 4 mai : mauvais réglages, manque de coordination, bruits. Ceux qui l'ont vu le 5 n'ont rien remarqué.

Quant au spectacle, avons-nous vu le même ? Pour nous, il n'y eut qu'émotion, d'un bout à l'autre. Jean Marais n'a rien du vieil acteur poussif dépeint par Lévesque. Au contraire, il investit la scène, l'habite de sa présence, vif, souple, nerveux. Si sa voix a vieilli, comme lui — 70 ans, tout de même —, cela ne gâche rien car elle a conservé toute sa puissance d'évocation.

Jean Marais parlait au coeur. À aucun moment nous ne l'avons perdu. Robert Lévesque avait sans doute oublié le sien au vestiaire . . . C'est pourquoi le spectacle lui a glissé sur la carapace; il n'a rien pu sentir, trop occupé à répertorier et à comptabiliser les « bavures ». Pourtant, il n'y avait pas un mot, pas un geste, même excessif, de Marais, qui ne s'explique par sa fougue, sa jeunesse, son désir de partage. Mime et clown, magicien, musicien de l'âme, poète, ami, complice. Un homme totalement livré à ceux qui l'écoutent, merveille d'acteur exprimant son amour du théâtre et de ceux qui le font, sans chichis, sans fard. Le public en sort grandi, frissonnant d'un enthousiasme subtil. À chacune de ses paroles, à chacun de ses souffles répondait dans la salle une palpitation discrète.

Pas un creux, pas un vide. Marais a noué entre nous et lui un dialogue ininterrompu, que seul un homme plein de tendresse pouvait avoir envie de nouer et maintenir si serré. Quand nous nous sommes tous levés, à la fin, les yeux rivés sur son ombre derrière le rideau, applaudissant et criant notre admiration, ce n'était certainement pas pour rendre hommage à un mythe.

— VIVIANE FIEDOS
journaliste
— SABINE VENTURELLI
étudiante en droit
— GÉRARD RUBEILLON
traducteur
— FRANCE LAURENDEAU
agent de recherche
Montréal, 16 mai.

■ ***Vous commencez par admettre que nous n'avons pas vu le Cocteau-Marais le même soir (j'y étais le 1er mai, vous le 5), et puis vous concluez que mon coeur était au vestiaire . . . Je comprends mal . . . Marais était arrivé au théâtre quelques heures avant sa première montréalaise . . . il n'avait pas cru bon de tenir une générale . . . après des journées de mondanités, il avait besoin d'un ré-ajustement au rythme de son art . . . sa forme n'était pas telle que l'exige son métier. Mais pour un tel artiste, la presse se devait d'être là le premier soir...***
ROBERT LÉVESQUE

■ *L'aide sociale*

L'AUTRE jour, je reçois un appel téléphonique d'un agent de main-d'oeuvre m'offrant un emploi. Après avoir fait la description de l'emploi pour vérifier s'il correspond à mes qualifications, il me fait comprendre que l'entrevue pourrait être une expérience intéressante (sous-entendant que les chances d'obtenir l'emploi sont quasi nulles), que si je refuse de la faire, je pourrais être pénalisé au niveau des prestations d'aide sociale, et que, de toute façon, les dépenses nécessitées par l'entrevue peuvent être remboursées par l'aide sociale !

Évidemment, chacun fait son possible dans son travail à l'intérieur des limites de la Loi de l'aide sociale. Mais chacun, aussi, devrait reconnaître le caractère d'assurance sociale, plutôt que d'aide sociale, aux prestations. En effet, les prestations sont là comme assurance au mal fonctionnement de l'économie.

La solution à un tel mal fonctionnement ne peut résider que dans la « responsabilitsation » sociale. Un des moyens d'y arriver pourrait être de convertir les prestations des gens aptes au travail en prêts sans intérêt (car chacun sait, depuis Aristote, que « de toutes les façons d'acquérir, c'est celle qui est le plus contre nature »), responsables à un taux progressif suivant le revenu (les fonds ainsi dégagés permettraient de hausser les prestations des personnes non aptes au travail). À la suite d'une telle initiative, des solutions comme la réduction de la semaine de travail, une meilleure adéquation de l'éducation en relation avec les innovations technologiques, une meilleure conscience face à notre environnement, une plus grande égalité entre les salaires, une meilleure qualité dans les produits, en somme un emploi plus efficace des ressources humaines et naturelles, nous paraîtraient plus urgentes, engageraient notre responsabilité face à ceux qui non seulement n'ont pas de revenus, mais doivent s'endetter pour assurer leur survie dans cette jungle sociale.

Juste retour des choses, nous aurions alors, chez nous, nos propres gens du Tiers-Monde.

— GILLES GRENIER
Grand'Mère, 24 mai.

■ *Picasso et les Québécois*

L'EXPOSITION Picasso, au Musée des beaux-arts en 1985, sera une exposition majeure, d'envergure internationale, qui attirera à Montréal des amateurs d'art du monde entier.

Les associations d'artistes professionnels en arts visuels du Québec, dont les noms suivent, recommandent très fortement qu'une exposition en arts visuels d'artistes québécois soit montrée au Musée des beaux-arts, conjointement à l'exposition Picasso.

Des artistes québécois, artistes majeurs et faisant partie de la relève, en peinture, scultpure, gravure, arts textiles et autres disciplines, seront invités à y participer par un concours public, sélectionnés par un jury formé d'experts en arts visuels.

Les artistes choisis pourront ainsi être vus et connus de l'immense public qui viendra voir l'exposition Picasso.

Les conseil d'artistes professionnels en arts visuels demandent qu'un suivi soit fait à leur proposition.

— TATIANA DEMIDOFF-SÉGUIN
Conseil de la sculpture du Québec
— MADELEINE THERRIEN
Conseil des artistes-peintres du Québec
— YVON LAFONTAINE
Conseil de la gravure du Québec
— HÉLÈNE GAUTHIER
Conseil des arts textiles du Québec
Montréal, 25 mai.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.
Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.
LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50$ par semaine. Le samedi seulement: .75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022
ABONNEMENT: Édition quotidienne 120$ par année; 6 mois 62$; 3 mois: 32$. À l'étranger: 130$ par année; 6 mois 65$; 3 mois: 35$; édition du samedi 40$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le Québec dans le monde : entre la coopération et les relations commerciales

DOCUMENT

BERNARD LANDRY

Notes du ministre du Commerce extérieur pour l'intervention du gouvernement du Québec à l'ouverture du sommet sur « le Québec dans le monde »

M. Bernard Landry

PEU DE TEMPS après la naissance de la fédération canadienne, le Québec envoyait des agents d'immigration en Europe continentale, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. En 1880 et en 1891, les premiers ministres Chapleau et Mercier séjournaient en France afin d'y contracter des emprunts. En 1882, le gouvernement québécois nommait un commissaire général à Paris. En 1911, il ouvrait une agence générale à Londres et, plus tard, à Bruxelles.

Ainsi que le démontrent ces quelques exemples, l'ouverture au monde du gouvernement du Québec ne date pas d'hier.

C'est tout de même à partir des années '60 que la continuité de cette action s'est incontestablement dégagée de façon à la fois plus ample et plus diversifiée. Tout comme nos partenaires sociaux, nous avons, depuis 25 ans, fortement accentué nos relations internationales. Une foule d'activités extérieures se sont ainsi, petit à petit, greffées à l'ensemble des initiatives gouvernementales, que ce soit, à titre d'exemples, sur les plans commercial, financier ou migratoire.

Si bien qu'en considérant aujourd'hui les intervenants québécois, on peut dire que, pour la plupart, la mise en oeuvre de leurs activités internationales les a mis en relation, à un moment ou à un autre, avec le gouvernement du Québec,

— soit pour obtenir la contribution de diverses ressources;

— soit pour s'impliquer eux-mêmes dans des projets gouvernementaux ou tenter légitimement de les infléchir;

— soit pour obtenir des interventions d'appui ou de caution officielle;

— soit parce que la législation québécoise, comme élément facilitateur ou contraignant, a dû être prise en compte.

L'appareil qui appuie nos rapports — et les vôtres — avec l'extérieur s'est graduellement élaboré pour répondre à deux besoins principaux : d'abord, aller chercher à l'extérieur des éléments qui, adaptés à notre situation, favorisent la modernisation de l'État québécois et, plus généralement, le développement de la société québécoise; en second lieu, tenter de mieux contrôler l'impact des réalités et des événements internationaux de tout ordre sur cette même société québécoise.

C'est ainsi que le Québec a progressivement développé des relations administratives et opérationnelles, indispensables à tous les États modernes, avec d'autres gouvernements.

Les nombreuses activités qu'a menées et que mène le gouvernement québécois dans les domaines de la coopération, des échanges économiques et de l'immigration cherchent à favoriser l'insertion la plus opportune et la plus adéquate possible de notre société dans le flux complexe et mouvant de la vie internationale.

Nos activités de coopération s'articulent autour d'un certain nombre d'axes sectoriels et géographiques.

Dans un premier temps, les échanges avec d'autres partenaires dans le domaine de l'éducation et de la culture ont été favorisés. Plus récemment, l'accent de l'action gouvernementale s'est déplacé vers la coopération à retombées technologiques, scientifiques et économiques. Cette action prend la forme d'initiatives gouvernementales réunissant des intervenants de divers secteurs économiques québécois et étrangers dont le but est d'identifier les mesures pouvant favoriser le développement mutuellement bénéfique de leurs échanges. Dans certains secteurs, nous avons beaucoup puisé à l'extérieur, surtout pour notre propre développement interne, mais nous avons encore peu échangé.

La coopération avec les pays moins industrialisés s'est d'abord appuyée sur les organismes internationaux francophones, où la communauté de langue permet des relations particulièrement aisées. Notre contribution s'est essentiellement concentrée dans des projets d'enseignement et de formation, et dans la coopération technique touchant, entre autres, l'administration publique, l'énergie, la radio-télévision et le journalisme, l'hôtellerie, la recherche industrielle.

Largement africaine et francophone dans les années '60, la relation du Québec avec le Tiers-Monde s'est graduellement élargie. Du côté multilatéral, le Commonwealth offrait déjà certaines ouvertures, notamment vers l'Asie et l'Afrique dite anglophone. Les organismes des Nations unies, dans la mesure où ils sont accessibles au Québec, offraient également certaines perspectives plus larges. Au niveau bilatéral, on constate, au cours des années '70, une diversification nouvelle en Afrique, une ouverture très active en direction de l'Amérique latine et une amorce de relations avec l'Asie, avec la Chine en particulier.

Géographiquement, on peut observer quelques grands axes : la France et les États-Unis pour les pays industrialisés. Dans les pays en développement et les pays nouvellement industrialisés, le Québec agit surtout en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine. Avec sa délégation au Japon, le Québec commence à s'intéresser à l'Asie, qui devrait accueillir sous peu d'autres missions québécoises.

Que ce soit avec les pays développés ou en développement, la coopération pratiquée par le Québec pourrait très certainement être approfondie. Reste à déterminer avec précision les grandes lignes de cette intensification.

L'action gouvernementale dans le domaine des échanges économiques a été caractérisée, en un premier temps, par la recherche d'investissements étrangers. Une nouvelle orientation a été donnée à cet effort à partir du milieu de la dernière décennie en faveur de la promotion des exportations et des accords industriels.

Le Québec a toujours été un grand exportateur. L'histoire et les chiffres en témoignent éloquemment. Ils démontrent à l'évidence que les exportations sont vitales pour le Québec. Elles représentent chez nous plus de 40 % du produit intérieur brut; 20 % environ du nombre total d'emplois, soit plus de 500,000, en dépend directement ou indirectement.

Par ailleurs, les avantages que le Québec retire notamment de certaines importations, en investissements étrangers et de la conclusion d'accords industriels, nous permettent d'affirmer sans hésitation que le développement du Québec dépend largement de ses échanges économiques avec l'extérieur.

Ainsi n'est-il pas étonnant que le gouvernement du Québec accorde aujourd'hui une grande place à cette dimension de son ouverture au monde. La création encore récente d'un ministère du Commerce extérieur le prouve clairement.

Il demeure que le développement des échanges économiques internationaux du Québec constitue une tâche collective qui exige une collaboration étroite et continue entre le gouvernement et l'entreprise privée.

Car les obstacles à cette croissance sont nombreux et de taille : la position de quelques-uns de nos produits exportés est sérieusement menacée par l'apparition de nouveaux concurrents, par l'émergence d'un plus grand protectionnisme et par une concurrence accrue en matière de financement.

Il nous faut ensemble trouver des moyens pour diversifier nos produits et nos marchés d'exportation et pour accroître la valeur ajoutée de nos exportations.

Ce tour de table initial a mis en évidence l'ampleur et la diversité des activités que la société québécoise déploie dans le domaine international. Plusieurs auront sans doute découvert des données insoupçonnées qui révèlent déjà des préoccupations ou des contraintes communes, mais qui laissent aussi entrevoir des complémentarités latentes.

En ce qui concerne ses propres activités sur la scène internationale, les principaux problèmes auxquels fait face le gouvernement du Québec sont reliés à l'absence de mécanismes de concertation structurée avec les intervenants et au degré relativement faible de sensibilisation de la population québécoise à l'importance de l'action internationale du gouvernement.

Tous, nous contribuons à l'ouverture au monde du Québec. Nous aurions sûrement avantage à le faire de façon plus cohérente, dans le respect, bien sûr, des particularités de chacun. Il y aurait par exemple lieu, pensons-nous, de mieux nous informer les uns les autres des activités internationales que nous menons. Une meilleure compréhension de nos apports spécifiques serait certes de nature à intensifier, qualitativement et quantitativement, la contribution québécoise au village planétaire.

La population québécoise est incontestablement curieuse de l'étranger et intéressée par la chose internationale. Il faut noter le remarquable travail accompli depuis plusieurs années à ce propos par les organismes québécois de coopération internationale. Paradoxalement, le grand public semble pourtant parfois afficher une certaine indifférence vis-à-vis les activités internationales du gouvernement du Québec. Nous aimerions, en étroite collaboration avec vous tous, sensibiliser davantage les Québécoises et les Québécois à l'importance cruciale, eu égard tout autant à leurs responsabilités qu'à leurs intérêts, de leur présence au monde.

La magie du budget québécois

LIBRE OPINION

TAHAR MANSOUR

L'auteur est professeur au département d'économie de l'Université du Québec à Montréal

LE 22 MAI, M. Parizeau prononçait son discours du budget. Pour un, j'ai été estomaqué de constater à quel point les différents milieux concernés étaient unanimes à dénoncer le caractère « superficiel », disent-ils, de ce budget. Or il s'avère que c'est un budget où tantôt les principes économiques les plus élémentaires ont été bafoués et tantôt l'habileté économique la plus spectaculaire a été démontrée.

Parmi les mesures annoncées qui n'ont rien bafoué mais qui n'ont rien de spectaculaire non plus, on peut citer la hausse générale de l'impôt due à la non-indexation des déductions de base ainsi que la baisse indirecte d'impôt accordée aux personnes âgées via Logirente. Ceci dit, parmi les mesures qu'on classera parmi les contradictoires, il y en a une qui retient notre attention : l'abolition du péage sur les autoroutes. L'existence du péage (même si j'en souffre) a le mérite d'imposer les individus selon le bénéfice reçu. Donc, si vous n'utilisez pas l'autoroute, vous ne paierez rien. En l'abolissant, la communauté devra entretenir ces autoroutes et par conséquent paiera. Là, on laisse le premier principe pour aller vers un autre, plus controversé, soit l'imposition selon la capacité de payer (ici, il faut entendre capacité sociale). Je ne vois pas par quelle logique et sur quelle base on doit délaisser un principe pour un autre, d'autant plus que ce dernier est plus controversé. À moins, me diriez-vous, qu'en fait, on ait délaissé un principe pour le remplacer par un autre identique. En effet, si on accepte que la hausse de la taxe sur les cigarettes finance une partie des autoroutes, là on vient de faire un exercice de gymnastique qui laisse perplexe car je ne vois pas pourquoi on doit imposer mes pauvres cigarettes pour que vous conduisiez votre voiture. J'ai toujours pensé que la taxe sur les cigarettes avait plutôt pour but de diminuer les coûts sociaux de la « cigaromanie ».

Mais passons, ce n'est pas tout. En effet, le gouvernement du Québec dépensera, en 1984-85, $152.1 millions sur l'environnement. Or, en abolissant les péages autoroutiers, on augmente la congestion de la métropole et on pollue l'environnement par le bruit et le plomb. Quelle logique y a-t-il derrière ça ?

Ce n'est pas tout : ce même gouvernement dépensera l'année prochaine $1,663.2 millions sur les transports, dont une partie substantielle ira au transport en commun. Or, en abolissant le péage, on encourage la concurrence au transport en commun. Mieux encore, la province s'est donné une loi pour faciliter le covoiturage. Les consommateurs semblent avoir pris de bonnes habitudes en ce sens et, tout à coup, on vient diminuer le coût d'utilisation de la voiture. C'est plutôt bizarre. Je me demande ce qu'on ferait pour les automobilistes si la province était dotée d'une industrie automobile assez importante : peut-être leur paierait-on les plaques d'immatriculation ?

Parmi les mesures où nous avons décelé une grande habileté de la part de M. Parizeau, il y en a deux : la garantie des prêts aux entreprises (jusqu'aux deux tiers et même si cette mesure est un peu vieille) et le déficit.

Les économistes traditionalistes considèrent la première mesure comme mauvaise pour la simple raison qu'elle débalance le ratio optimal de financement dettes sur fonds propres. Par ailleurs, disent-ils, cette mesure, qui favorisera le financement via les dettes, rendra les entreprises, qui y auront recours, plus vulnérables en période de crise. Elles seront donc acculées à la faillite et le gouvernement sera alors obligé d'intervenir soit en remboursant les prêts (si l'entreprise est en faillite) ou en payant les intérêts. Nous rejetons leur argument pour deux raisons économiques :

La première est que le gouvernement peut, par son triage des projets, obliger les entreprises à repayer la société dans un délai assez court. En d'autres mots, on leur dira : Oui, on va vous aider si vous pouvez nous prouver que votre projet est assez rentable à court terme de telle sorte que la société puisse en bénéficier dans un délai assez court. Ce bénéfice pour la société proviendra d'une certaine auto-suffisance ou d'une augmentation de la compétitivité (donc baisse des prix). Cet argument est, en commerce international, celui de l'industrie naissante.

La deuxième raison est un peu plus solide. En effet, on se rappellera qu'il y a deux ou trois ans, lorsque le ministre des Finances a imposé aux corporations une taxe sur l'actif, il a aussi imposé une surtaxe sur la masse salariale et ceci pour empêcher une certaine substitution capital-travail. Cette fois-ci, il a démontré la même habileté en forçant les individus à injecter du capital de risque dans les corporations et ainsi empêcher la détérioration du ratio de financement dettes sur fonds propres. Nul besoin d'ajouter que les individus ont répondu en injectant, en 1983, un milliard de dollars. En d'autres mots, on leur disait : Vous voulez payer moins d'impôt soit, mais voilà, vous devez sortir votre argent de la banque et l'investir dans un RÉA. Une simple baisse du taux marginal d'imposition n'aurait jamais atteint cet objectif, d'autant plus qu'on ne peut être certain, en baissant les impôts, que les individus iront même jusqu'à dépenser cet argent.

Finalement, protéger les entreprises est en soi une bonne mesure car le ministre s'est certainement posé les questions suivantes : Que serait le niveau d'emploi si je n'assure pas une partie des prêts ? Suis-je prêt à payer des transferts aux chômeurs ou risquer de les employer ? Dans chaque cas, quelle est la probabilité d'échec ? En ce qui concerne le déficit, le ministre n'a pu s'empêcher de répondre en partie aux attentes de l'entreprise privée car ce déficit a diminué en termes réels d'à peu près 5 %. C'est donc dire que, contrairement à ce qu'annonce le gouvernement, la période des coupures n'est pas tout à fait terminée. D'ailleurs, pour ceux qui croient que le déficit a un effet de drainage sur les investissements, signalons simplement que le réseau bancaire, au Québec, est en bousculade pour avoir des emprunteurs éventuels. Autrement, avec un taux d'escompte de 11.5 %, le taux préférentiel pourrait être bien plus élevé que ce qu'il est.

Après cet exercice, il reste une question gênante : Quand le ministre des Finances va-t-il rétablir la position concurrentielle de la province en abaissant le taux d'impôt ? Ici, nous allons nous aventurer pour dire que ce sera l'année prochaine et que le ministre des Finances aura une marge de manoeuvre de l'ordre de $ 600 millions. Pour voir ça, j'invite le lecteur à parcourir les perspectives à moyen terme de la situation financière du gouvernement du Québec (dans le discours du budget) ainsi que le point sur la nouvelle formule de péréquation introduite en 1982 (annexe III des renseignements supplémentaires). À la page 51 du discours, nous trouvons que les revenus budgétaires anticipés pour 1985-86 seront de l'ordre de $ 24,310 millions, grâce à un taux d'augmentation des revenus autonomes de 11.5 %. Par ailleurs (p. 53), les dépenses budgetées augmenteront de 8.2 % pour s'établir à $ 27,755 millions, pour un déficit anticipé de $ 3,445 millions.

Cependant, dans l'annexe sur les droits de péréquation, nous constatons que le gouvernement fédéral prévoit verser au Québec en 1985-86 (d'après la nouvelle formule) $ 3,478 millions alors que le Québec, lui, ne prévoit obtenir que $ 2,873.1 millions. Si on prend pour acquis que, systématiquement, le Québec a, depuis 1983-84, sous-estimé ses recettes du fédéral et si on pose l'hypothèse additionnelle que le fédéral pourrait garantir ses sommes prévues, en plus d'ajouter que ses prévisions semblent plus appropriées (car c'est lui qui détient la bourse), cela donnerait à notre ministre des Finances, en 1985-86, une marge de manoeuvre additionnelle de l'ordre de $ 600 millions.

Or le déficit prévu de $ 3.4 milliards pour 1985-86 est basé sur les prévisions du Québec. Donc, ces $ 600 millions peuvent venir garnir le budget. La question qui se pose est que fera le ministre des Finances avec cet argent ? D'ailleurs, pourquoi augmentera-t-il le déficit l'année prochaine de $ 3.1 milliards (cette année) à $ 3,445 milliards ?

Cette année, le ministre a été assez sage en se disant qu'après tout l'économie va bien, alors pourquoi lui faire subir un choc ? Or l'économie continuera à aller bien jusqu'à l'année prochaine, alors pourquoi lui fera-t-il subir un choc fiscal ?

La raison, bien sûr, est électorale. Là où ça devient cocasse, c'est que si sa marge de manoeuvre supplémentaire (pour l'année prochaine) s'avère effectivement de provenance fédérale, on verra alors un ministre des Finances faisant l'éloge de sa gestion financière, se vantant d'avoir baissé les impôts et faisant l'éloge de l'indépendance avec l'argent du fédéral. Ce serait vraiment « the icing on the cake ».

L'attitude des Anglo-Ontariens face à la question linguistique

RENÉ GUINDON

Le texte qui suit, comme celui paru en page éditoriale dans notre édition du 18 mai sous le titre « Remarques sur le bilinguisme en Ontario », a été préparé pour l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO).

QUELLES sont les attitudes des anglophones de l'Ontario face à la question linguistique dans leur province ? Quel jugement portent-ils sur le bilinguisme ? Comment perçoivent-ils la minorité de langue française ?

Un sondage de la maison CROP, réalisé pendant l'été 1982 à la demande du secrétariat d'État, fournit à cet égard de précieux renseignements. L'enquête, effectuée auprès d'un échantillon représentatif de la population, démontre que les anglophones de l'Ontario sont loin d'entretenir les sentiments d'intolérance et de fanatisme que certains hommes politiques leur prêtent volontiers. L'hypothèse d'un ressac violent (*backlash*) de leur part devant la reconnaissance officielle du français en Ontario apparaît dès lors peu probable.

D'abord les attitudes face au bilinguisme apparaissent nettement partagées. À la question « Êtes-vous personnellement favorable ou défavorable au bilinguisme dans votre province ? », 43 % ont répondu qu'ils étaient favorables et 49 % qu'ils étaient défavorables. Ainsi formulée, cette question recèle cependant une ambiguïté qui s'éclaire à la lumière d'autres données. Le bilinguisme peut ici être interprété comme l'aptitude qu'a un individu de parler deux langues : c'est le bilinguisme personnel. Il peut aussi représenter un ensemble de politiques faisant du français et de l'anglais des langues d'usage à divers niveaux de la société ontarienne : c'est le bilinguisme institutionnel. Ces deux aspects du bilinguisme sont distincts, et peuvent faire l'objet d'appréciations différentes. On peut être en faveur du bilinguisme institutionnel, sans pour autant se soucier d'acquérir une langue seconde. À défaut de connaître avec certitude l'opinion des gens, il est possible, à partir d'une question sondant l'importance de parler français, d'inférer la proportion des anglophones favorables à chacune des formes de bilinguisme distinguées plus haut. Seulement 29 % des répondants déclarent qu'il est important pour eux personnellement de parler français, ce qui correspond au bilinguisme personnel. Par contre, 64 % répondent qu'il est important que leurs enfants parlent français. Une forte majorité reconnaît donc l'existence de fait du bilinguisme institutionnel. Ils savent (48 % le disent) que la connaissance du français est maintenant un atout dans le monde du travail, et qu'elle le restera dans un avenir prévisible (43 %). Ils acceptent cette caractéristique de la société ontarienne et préparent leurs enfants en conséquence. En effet, la plupart des parents ont des enfants qui étudient ou ont étudié le français comme langue seconde. En somme, cette combinaison de données permet de croire que, parmi ceux qui se disent opposés au bilinguisme présenté comme phénomène indifférencié et ambigu, un bon nombre pourrait se révéler favorable au bilinguisme institutionnel et s'ajouter ainsi au 43 % d'Anglo-Ontariens qui supportent déjà la pratique du bilinguisme.

Une telle interprétation s'accorde, par ailleurs, à la connaissance qu'ont les anglophones de la situation que vivent les membres de la minorité linguistique. Près d'un tiers (32 %) des répondants de langue anglaise reconnaissent qu'un anglophone bilingue a plus de chance d'obtenir un emploi qu'un francophone bilingue (7 %). En matière de promotion à l'emploi, le francophone bilingue est considéré privilégié par 8 % des répondants et l'anglophone bilingue par 35 %. Loin d'être vu comme une menace, le bilinguisme est reconnu comme un atout pour les membres de la majorité anglophone par rapport à la minorité de langue française.

La majorité des répondants (56 %) pense que la situation est satisfaisante pour ce qui est d'obtenir des services en langue française du gouvernement de l'Ontario. Il existe néanmoins 20 % d'anglophones qui estiment cette situation insatisfaisante. L'appréciation que font les anglophones de la possibilité qu'ont les francophones d'étudier dans leur langue est plus largement négative : 41 % la trouve insatisfaisante au niveau préscolaire; 28 % au niveau élémentaire; 27 % au niveau secondaire et 25 % au niveau post-secondaire. Il est intéressant de noter ici que ce jugement négatif est généralement plus répandu chez les anglophones que chez les francophones eux-mêmes. La distribution correspondante chez ces derniers est la suivante : 18 %, 17 %, 23 % et 30 %.

Cette tendance de l'opinion publique anglophone est peut-être l'écho des revendications bruyantes des francophones sur la scène scolaire. Peut-être doit-on y voir aussi une expression de l'intérêt croissant que les anglophones portent à l'enseignement du français. Quoi qu'il en soit, un nombre considérable d'anglophones pourra se montrer sympathique aux efforts déployés par la minorité pour améliorer leur système d'éducation.

Le respect des intérêts propres à la minorité linguistique s'exprime aussi dans le jugement qu'on porte sur l'aide financière qu'a fournie le gouvernement fédéral pour soutenir la communauté francophone. À peine un quart (25 %) des répondants estiment que trop d'argent a été dépensé à cette fin. Près du tiers (32 %) juge que les efforts du gouvernement sont suffisants et 15 % affirme qu'ils sont insuffisants. Malheureusement, il n'y a pas de question semblable portant sur le gouvernement ontarien. On peut toutefois supposer que l'utilisation des deniers publics serait jugée de la même façon.

De façon générale, les Anglo-Ontariens ont une perception assez sympathique de la situation que vivent les membres de la minorité linguistique. Ils font aussi preuve d'ouverture d'esprit dans leur façon de concevoir les rapports entre cette minorité et leur propre groupe. Dans quatre domaines d'activité choisis (le travail, la qualité de vie, les affaires, la culture), la majorité (entre 56 % et 64 %) des anglophones se sentent égaux aux francophones. Peu d'entre eux (entre 26 % et 31 %) se sentent supérieurs.

En somme, les informations recueillies par la maison de sondage CROP laissent entendre que la plupart des Anglo-Ontariens sont animés par des sentiments positifs face à leurs concitoyens de langue française. S'il en était besoin, on pourrait fournir une dernière preuve : l'opinion des anglophones eux-mêmes qui affirment en majorité (52 %) que leurs concitoyens de langue anglaise entretiennent des sentiments favorables à l'égard des francophones de l'Ontario.

En conclusion, laissons les anglophones de l'Ontario exprimer librement, si l'on peut dire, leurs inquiétudes concernant la façon dont la question linguistique est traitée, leur conception des rapports entre la majorité et la minorité, l'importance qu'ils accordent au bilinguisme.

Question : « Voici maintenant une série d'opinions que l'on entend parfois. Dites-moi si vous êtes d'accord ou en désaccord avec chacune de ces opinions. »

	D'accord	En désaccord
Les Canadiens français et les Canadiens anglais ont appris à vivre ensemble en harmonie.	44 %	51 %
Le Canada est en voie de résoudre ses problèmes linguistiques.	37 %	46 %
Les francophones qui veulent vivre en français devraient vivre au Québec.	47 %	50 %
Parler seulement anglais en dehors du Québec serait la solution à nos problèmes.	20 %	74 %
Le respect des deux langues officielles d'un bout à l'autre du pays serait la solution à nos problèmes.	69 %	28 %
Les francophones qui vivent en Ontario devraient être encouragés à garder leur langue et leur culture.	84 %	13 %

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Marois

actuels. « Faisons plus et mieux avec ce que nous avons. » Elle signale que l'aide sociale est un dernier recours pour les jeunes, qui y demeurent six mois en moyenne. Aux libéraux qui l'accusent de ne pas être sensible aux problèmes des jeunes, elle réplique que la discrimination à leur égard existe depuis plus de dix ans, donc depuis le premier gouvernement Bourassa.

La semaine dernière, plus de 150 jeunes assistés sociaux ont occupé les locaux du CSSMM à Montréal. Après avoir été expulsés par la police, qui en a détenu 16 pendant quelques heures, un groupe a occupé lundi le bureau de la députée péquiste de Maisonneuve, Mme Louise Harel, toujours dans le but d'obtenir la parité des prestations d'aide entre les moins et les plus de 30 ans. Ces derniers touchent $418 par mois. Dans leurs démarches vaines à ce jour, les jeunes du Regroupement autonome des jeunes ont reçu de nombreux appuis, dont celui de l'Assemblée des évêques du Québec et de trois centrales syndicales.

◆ Cap sur l'avenir

mour démarre lentement. Il y a plus de filles que de gars, mais presque autant de Français que de Québécois. Tous cherchent une amorce, une méthodologie. Comment en effet aborder un sujet aussi vaste sans trébucher sur les inévitables clichés. Les textes remis par l'animatrice sont truffés de références bibliques. Même en 1984, la religion n'a pas encore été évacuée de la culture des jeunes.

Passé les premiers flottements, la discussion dérape sur la question des enfants. Qui dit amour semble dire famille. L'amour des Futurs Actuels s'articule de façon conventionnelle autour des rapports parents enfants. Les stagiaires font abstraction d'eux-mêmes. Ils conjuguent l'amour au passé. Une stagiaire française remonte le cours de l'histoire pour nous. Nourrie des écrits d'Élisabeth Badinter, elle porte l'amour parents enfants à l'avènement de la classe bourgeoise. « Les femmes de l'aristocratie tenaient salon et n'avaient pas le temps de s'occuper de leurs enfants. Ceux-ci étaient directement conduits à leur nourrice, ils ne présentaient aucun intérêt, dit-elle. » Son cours d'histoire est subitement interrompu par une remarque. On est bien loin de l'amour avec tout ça dit un intervenant. Les jeunes éprouveraient-ils de la pudeur à l'endroit de leur vie amoureuse ?

La première pierre est lancée. L'animatrice se réveille, les stagiaires aussi. Québécois et Français s'entendent maintenant sur un mode binaire où le couple prime sur l'individu et sur la société. Pente naturelle ou pente culturelle demande un journaliste ? Les Québécois proposent le mariage ouvert. Les Français demandent des explications. On leur répond qu'il s'agit de donner aux couples la chance d'expérimenter et de s'épanouir ailleurs que dans la cellule fermée. Mais on souligne très vite les problèmes d'aménagement et les migraines psychosomatiques que la formule occasionne. « Ça ne se vit jamais très facilement », explique un Québécois marié qui recherche dans ses aventures extra-maritales, de la flamboyance et de la nouveauté. Sa femme pendant ce temps-là attend patiemment à la maison.

Aucun participant de l'atelier ne semble imaginer une vie de liberté et d'indépendance en dehors du vase clos du couple. On cite Simone de Beauvoir et Sartre en exemple comme étant le couple idéal. Mais personne ne veut échapper à la tentation de la relation privilégiée et de la construction à deux. Une Français lance qu'il faut de la force de caractère pour assumer la solitude. « À deux on reporte ses problèmes et on déverse ses angoisses sur l'autre. C'est un avantage, dit-il d'un air ironique. » Un Québécois lui répond que c'est une utopie de penser qu'une seule personne puisse répondre à toutes nos attentes. Les questions restent en suspens. L'amour n'est-il pas facilement une sécurité, un égoïsme partagé ? Ou encore comme l'écrit Kundera, l'amour de l'homme et de la femme n'est-il pas a priori de nature inférieure à ce que peut être l'amour désintéressé entre l'homme et le chien ? Le rocher Percé apparaît brutalement dans le décor et vient clore le débat. La grande révolution amoureuse est remise à demain.

Malgré leur proche trentaine, les jeunes du Mermoz n'aiment pas s'aventurer en territoire inconnu. C'est d'ailleurs pour cela que la série d'ateliers porte le titre de Futurs Actuels. Il ne s'agit pas, selon les encadreurs de l'OSQJ de délirer dans la science fiction ni de changer le monde à la descente du bateau. La traversée est un prétexte pour réfléchir sur soi-même avec les autres. Inversement, la réflexion est un prétexte pour que 600 jeunes, laissés seuls à eux-mêmes sur l'Atlantique, ne se défoncent pas inutilement aux frais de l'État.

Jusqu'à maintenant, le scénario se déroule comme prévu dans l'ordre et la diplomatie. Le seul nuage à l'horizon, n'est pas de nature théorique. Il est archi-pratique. C'est peut-être pour cela qu'il passionne tant un groupe de stagiaires. Ceux-ci se plaignent de ne pouvoir écrire ce qu'ils veulent dans le Journal de Bord qui leur est offert par l'État major du Mermoz. Il parle de censure. Des articles portant sur les tonnes de déchets déversés par l'équipage hier à 4 heures du matin dans un long chapelet polluant, ne seraient pas très appréciés du commandant. Celui-ci, peu habitué aux croisières sinon aux croisades écologiques, préfère publier dans son journal des petites annonces comme celle du grand mince à la recherche de l'âme soeur. Les stagiaires disent qu'ils ne se laisseront pas faire. Ils parlent même d'un journal parallèle. Le cap sur l'avenir signifie pour eux la reprise en mains de l'information. Dans les jours qui suivent, le seul maître à bord risque de découvrir qu'il n'est pas seul sur la terre et qu'à l'avenir les pouvoirs seront partagés.

◆ Fox

nadienne.

Les efforts du gouvernement pour aider l'industrie seront vains si l'accès aux écrans n'est pas assuré aux productions canadiennes, croit-on. La production canadienne augmente et se raffine sans cesse. Elle doit pouvoir se tailler une place au soleil dans son propre marché et avoir accès à ceux de l'étranger dont celui des États-Unis», explique le ministre tout en condamnant le caractère «carrément inacceptable» de la situation actuelle.

Les six «majors» (Paramount, MGM-United Artists, Warner Brothers, Columbia, Universal, Twentieth Century Fox) sont en propriété exclusive de conglomérats américains. Ils contrôlent 80% des recettes provenant de la distribution de films au Canada, rappelle-t-il en résumant en quelques points le sort fait aux producteurs canadiens:

• les longs métrages canadiens n'obtiennent en moyenne que 2% du temps de projection dans les salles canadiennes. Ils ne rapportent en moyenne que 2% de toutes les recettes des salles de cinéma.

• Les films étrangers, américains en grande majorité, ont la meilleure place. Les francophones doivent attendre pour obtenir des versions doublées ou sous-titrées.

• Les «majors» ne se soucient que de réussite commerciale et ne font aucun effort pour la promotion des films canadiens. Un film d'Hollywood commence généralement sa carrière canadienne dans une quarantaine de salles simultanément. Un film canadien comme «The Grey Fox» n'a été lancé que dans quatre salles. Quant aux films canadiens distribués à l'étranger, ils sont l'exception. Ce sont ces sociétés américaines qui décident quels films les Canadiens verront et quels films canadiens les étrangers verront.

• Résultat de cette situation, le Canada a versé à des producteurs étrangers, généralement de Hollywood, $140 millions en 1982 dont les producteurs canadiens n'ont pu bénéficier. Toujours en 1982, les «majors» ont réalisé des profits de $40 millions, soit 23% de leurs recettes, qui n'ont pas servi à appuyer la production canadienne.

Pour corriger dans la mesure de ses moyens, le gouvernement québécois a fait adopter une loi pour assurer au moins le sous-titrage des films étrangers et à accroître le rôle des distributeurs autochtones. Cette politique a toujours eu l'appui de M. Fox qui se joint maintenant activement aux efforts de Clément Richard, le ministre québécois des Affaires culturelles.

La négociation est la solution préférée du gouvernement canadien, explique M. Fox qui a reçu un mandat clair du conseil des ministres à cet égard. D'ici six mois, il devra faire rapport au cabinet sur les quatre points suivants: meilleur accès des films canadiens aux auditoires canadiens; meilleur accès des productions américaines aux marchés étrangers; une plus grande part des recettes aux maisons canadiennes de production et de distribution; un accès plus rapide des auditoires francophones aux versions doublées ou sous-titrées.

Le ministre qui préfère ignorer que la tenue d'élections pourrait boulverser son mandat croit que les «majors» ont intérêt à en arriver à «une solution mutuellement acceptable». Il explique que «le canada est un marché extrêmement payant. Je crois qu'ils veulent continuer d'y avoir accès».

Si les négociations échouaient, «nous n'aurions d'autre choix pour sortir de l'impasse actuelle que d'appliquer certaines mesures en vigueur dans d'autres pays», soutient M. Fox. Ces mesures sont le contingentement pour obliger la présentation d'un certain nombre de films canadiens comme on le fait en France, en Espagne, au Brésil et comme on l'a fait pendant 56 ans en Grande-Bretagne; l'imposition d'une taxe plus élevée sur les films étrangers.

La production cinématographique canadienne a atteint un degré de maturité tel que les «majors» devraient cesser de bouder cette production, croit le ministre. Avec sa nouvelle politique, la situation ira s'améliorant encore, à son avis, grâce aux changements proposés.

Déjà le gouvernement canadien a pris diverses dispositions pour soutenir cette industrie, rappelle M. Fox. Il cite l'annonce l'an dernier d'une stratégie nationale de la télédiffusion et la création du Fonds de developpement de la production d'émissions canadiennes. Il y a eu aussi les nouvelles exigences à l'égard du contenu canadien àa Radio-Canada.

Ainsi hier, M. Fox annonçait la volonté du gouvernement de renforcer le secteur public du film et de la vidéo en confiant un nouveau rôle à l'ONF. Il ne peut être question d'abolir cet organisme comme certains l'ont suggéré. Il faut adapter cet organisme à la réalité contemporaine, lui donner les moyens de devenir plus vigoureux et plus novateur, dit-il. Son mandat révisé sera essentiellement d'être «une centre mondial d'excellence en matière de production de films et de vidéos et un centre national de formation et de recherche dans l'art et la technique du film et de la vidéo».

Pour se concentrer sur ses deux mandats, l'ONF sera invité par exemple à se départir d'ici trois ans des productions commanditées par des ministères et organismes fédéraux; à adjuger des contrats pour les services de nature commerciale ou industrielle; à confier à un autre organisme ses responsabilités dans les domaines de la photo et des archives; à laisser à des tiers pigistes de toutes les régions du Canada la plupart des fonctions cinématographiques.

L'ONF sera avant tout un producteur de films et il conservera la pleine autorité en matière artistique et financière. «Le gouvernement du Canada voit l'ONF comme un auteur d'essais littéraires et intellectuels qui a pour plume une caméra; un explorateur qui se charge d'examiner acec acuité et perspicacité (...) les grandes questions, tendances et préoccupations qui captivent les Canadiens et les autres peuples», explique M. Fox.

Les changements apportés aux fonctions de l'ONF devrait dégager une dizaine de millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour mieux appuyer la production de films.

Une loi sera présentée au parlement, lors d'une prochaine session, pour modifier le rôle et la structure de l'ONF qui deviendra une société de la couronne. M. Fox a profité de la circonstance pour annoncer hier la nommination de François Macerola à la présidence de l'ONF. Il occupait la fonction à titre intérimaire depuis janvier dernier. Pour sa part M. Macerola disait hier souscrire entièrement aux changements annoncés à cet organisme.

Le gouvernement entend par ailleurs accroître ses efforts à l'égard du secteur privé. La SDICC qui deviendra Téléfilm Canada verra ses crédits relevés pour son programme d'aide à la scénarisation, son programme de financement intérimaire des productions. Elle recevra aussi des fonds additionnels pour créer des programmes visant à promouvoir les production canadienne au pays comme à l'étranger. Au total, Téléfilm recevra des crédits additionnels de $7.75 millions.

◆ Elections

tique canadienne le confirme, l'arrivée d'un nouveau chef accroîtra la popularité du parti pendant quelques semaines et il s'agira de profiter de cette vague de popularité.

Si tout va bien, avec l'élection de John Turner le Parti libéral se retrouvera nez à nez avec les conservateurs de Brian Mulroney à la fin du congrès, soutenait hier le député Roland Comtois, un proche partisan de l'avocat torontois. Pour sa part, il prévoit des élections pour le 27 août, ou au plus tard le 4 septembre. À la fin de l'été, la popularité du parti atteindrait son sommet, dit-il, laissant entendre que par la suite il y aurait une baisse de popularité et donc moins d'intérêt à attendre.

Un mémo préparé à l'intention de John Turner par ses conseillers évoque d'ailleurs ces deux dates de la fin de l'été. Si cette hypothèse n'était pas suivie, il faudrait alors attendre, en raison de la visite du pape Jean-Paul II, à la mi-novembre, soit au 12 ou au 19 novembre pour déclencher les élections.

Selon des informations obtenues par Radio-Canada, le scénario d'élections estivales est aussi celui adopté par le Parti libéral du Canada. Même si la décision ne sera prise que par le prochain chef, l'exécutif a tout planifié déjà en fonction d'élections d'été. On a prévu être prêt pour un scrutin dès le 20 août.

Au Parti conservateur, on a aussi tout orienté en fonction de l'hypothèse d'élections estivales, indiquait-on chez le député Roch Lasalle hier. Le choix des candidats s'accélère, le chef Brian Mulroney est en tournée de façon presque constante, et on se dit qu'à la place des libéraux on ne ferait pas autrement.

La tenue d'élections cet été signifierait qu'elles soient déclenchées dès le 29 juin si elles ont lieu le 20 août ou au plus tard le 6 juillet si elles ont lieu le 27 août. Le nouveau chef qui sera assermenté premier ministre qu'à la fin de juin ordonnera dès la fin du congrès un sondage pour mesurer la situation. Selon les résultats, il pourrait agir dès son assermentation. Si le chef est John Turner, ce sondage serait fait par Angus Reid, de Winnipeg, qui est le sondeur qui lui a été recommandé par son président de campagne, le ministre Lloyd Axworthy.

◆ Hans Kung

pour plusieurs raisons: « Si, au lieu de donner les impulsions nécessaires au renouveau de l'Eglise en Suisse, elle ne se traduit que par de belles paroles et des gestes sans lendemains; si, au lieu de progresser vers l'oecuménisme, elle ne débouche que sur un simulacre oecuménique; si, au lieu de la collégialité épiscopale prônée par le Concile Vatican II, elle ne se traduit que par un culte personnel qui est aussi en contradiction avec les traditions de la confédération ».

En dépit des nombreuses homélies et audiences prévues, Hans Kueng craint que ne s'instaure pas un dialogue authentique avec les catholiques suisses et les représentants des Eglises protestantes.

« Par souci de l'Eglise catholique et de l'oécuménisme en Suisse », Hans Kueng entend « se faire l'interprête de nombreuses personnes » et formule les sept recommandations suivantes aux évêques suisses:

« Considérez qu'il est de votre devoir pastoral de transmettre au pape des réponses non censurées, de lui montrer une image non travestie de l'Eglise catholique suisse et de faire en sorte que, pendant les 30 heures de retransmission télévisée, ceux qui critiquent les positions actuelles de Rome aient aussi l'occasion de s'exprimer.

◆ Moshe Arens

que deux des fedayin avaient été abattus et deux autres capturés à l'issue d'un bref affrontement. Mais au cours d'une interview télévisée le même soir, M. Arens avait déclaré: « les terroristes qui mènent de telles actions doivent savoir qu'ils n'en sortiront pas vivants ».

Lors d'interviews ultérieures, M. Arens avait déclaré qu'il n'avait pas de raison de mettre en doute l'annonce officielle du 13 avril par le porte-parole militaire israélien de la mort de deux Palestiniens durant l'opération et de deux autres durant leur transfert à l'hôpital.

M. Arens avait ordonné une enquête officielle après la publication par des journaux étrangers de rapports suggérant que les deux fedayin avaient été capturés vivants.

M. Arens a déclaré dans une interview télévisée lundi que l'enquête l'avait lavé ainsi que le chef de l'opération M. Moshe Levy de toute responsabilité concernant la mort des deux Palestiniens.

« Je n'étais pas présent quand c'est arrivé, le chef de l'opération non plus », a-t-il déclaré.

M. Arens a ajouté que le rapport dans un chapitre confidentiel, citait les noms des présumés coupables.

La presse et les principaux partis politiques ont tenu gré à M. Arens d'avoir ordonné cette enquête. M. Shulamit Aloni Andgyossi, d'rigeant de l'opposition parlementaire de gauche, a déclaré que l'enquête était la preuve de la force des institutions démocratiques israéliennes.

M. Yitzakh Shamir, premier ministre israélien, a déclaré hier que le meurtre des deux Palestiniens était « une exception », un incident tout à fait isolé, lié au non respect des « règles usuelles ».

TAUX D'INTÉRÊT MAJORÉ

les Obligations d'épargne du Canada

À compter du 1er juin 1984, le taux de rendement des Obligations d'épargne du Canada des deux dernières émissions S 37 et S 38, émises respectivement en novembre 1982 et novembre 1983, a été porté à

10¼% par année

pour la période de cinq mois se terminant le 31 octobre 1984.

Le taux de rendement qui entrera en vigueur le 1er novembre 1984 sera annoncé en octobre 1984 en même temps que les modalités de l'émission 1984/85.

(DÉTACHER ET JOINDRE À VOS OBLIGATIONS)

LE TAUX D'INTÉRÊT DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA DES DEUX DERNIÈRES ÉMISSIONS A ÉTÉ PORTÉ À 10¼% PAR ANNÉE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er JUIN 1984 AU 31 OCTOBRE 1984 INCLUSIVEMENT.

Avec cette majoration, les obligations des émissions S 37 émise en novembre 1982 et S 38 émise en novembre 1983 rapporteront un intérêt de 9¼% pour la période de sept mois, commencée le 1er novembre 1983, et de 10¼% pour la période de cinq mois, commençant le 1er juin 1984.

Émissions S 37 et S 38

Le nouveau taux de rendement s'applique maintenant aux obligations à intérêt régulier et aux obligations à intérêt composé de ces deux émissions.

En conséquence, chaque obligation à intérêt régulier de $1,000 rapportera, le 1er novembre 1984, $96.67 d'intérêt.

Outre l'intérêt simple calculé aux taux indiqués précédemment, les obligations à intérêt composé de l'émission S 37 rapportent un intérêt composé au taux de 9¼% pour la période de sept mois, commencée le 1er novembre 1983, et de 10¼% pour la période de cinq mois, commençant le 1er juin 1984.

Avec cette majoration, la valeur annuelle d'une obligation à intérêt composé de $1,000 pour ces deux émissions augmentera de la manière indiquée ci-dessous. Ces valeurs sont basées sur les taux minimums garantis du 1er novembre 1984 jusqu'à l'échéance, soit 8½% pour l'émission S 37 et 7% pour l'émission S 38.

Valeur annuelle au 1er novembre	1982/83 (S 37)	1983/84 (S 38)
1984	$1,228.27	$1,096.67
1985	1,332.67	1,173.43
1986	1,445.95	1,255.57
1987	1,568.85	1,343.46
1988	1,702.20	1,437.51
1989	1,846.89	1,538.13
1990	—	1,645.80

TOUTES LES AUTRES ÉMISSIONS EN COURS

Les modalités de toutes les autres émissions en cours non échues restent inchangées. Les obligations de ces émissions continuent de rapporter un intérêt de 10½% par année. Ce taux de 10½% est également le taux minimum pour les années qui restent à courir jusqu'à l'échéance.

Canada

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

Cineplex acquiert Odeon

Cineplex Corporation, de Toronto, s'est portée acquéreur de Canadian Odeon Theatres Ltd. Un accord de principe est intervenue entre les deux entreprises cinématographiques, a annoncé hier le président de Cineplex, M. Garth Drabinsky.

M. Garth Drabinsky

L'entente intervenue prévoit la vente de toutes les actions émises par Odéon en échange d'une participation dans Cineplex ainsi que d'un certain montant en argent qui n'a pas été révélé. La transaction demeure toutefois soumise à l'approbation des autorités réglementaires.

Canadian Odeon Theatres est la deuxième plus importante chaîne de théâtres au Canada, après Famous Player, avec 164 cinémas et 297 écrans. La fusion de Cineplex avec Odéon résultera en un important réseau national de 185 cinémas et 446 écrans.

Cineplex a l'intention de procéder à une émission de droits d'achat d'actions afin de recueillir le capital requis pour compléter la transaction. Certains actionnaires importants de Cineplex, dont Cemp Investments Ltd et la famille Fingold de de Toronto, auraient assuré la compagnie de leur souscription.

Fusion entre Trust National et Victoria and Grey Trust ?

Le Trust National Ltée et Victoria and Grey trustco Ltd étudient la faisabilité d'une fusion entre les deux compagnies.

Les conseils d'administration des deux fiducies de Toronto ont annoncé hier la constitution de de comités ad hoc. Toute transaction qui serait jugée acceptable devra par ailleurs être soumise à l'approbation des actionnaires des sociétés concernées ainsi qu'à celle des autorités de règlementation.

Cette annonce n'a pas étonné la communauté financière plus que de raison. Des rumeurs d'une entente quelconque entre les deux compagnies circulaient depuis quelques temps déjà. Le président du conseil de Victoria & Grey, M. Hal Jackman, est un important actionnaire connu du Trust National.

La dernière compilation effectuée par le magazine Financial Post place Victoria & Grey Trustco au 16e rang parmi les cent plus importantes institutions financières, avec un actif de $4.4 milliards. Le Trust National vient au 21e rang avec un actif de $3.3 milliards.

La nouvelle société résultant de la fusion figurerait au 11e rang parmi les institutions financières et au troisième rang parmi les fiducies. Royal Trustco Ltd d'Ottawa est la plus importante fiducie canadienne avec un actif de $10.6 millions. Vient ensuite le Canada trustco Mortgage co. de London en Ontario avec un actif de $10.2 millions.

Le principal actionnaire de Victoria & Grey est la société E.L. Financial Corp. qui détient 28 % des parts. Les actions du Trust National sont largement distribuées dans le public.

Banque de Nouvelle-Ecosse: -28 %

Le bénéfice net de la Banque de Nouvelle-Ecosse a chuté de près de 28 % au cours du deuxième trimestre de l'exercice financier en cours, par rapport au trimestre correspondant un an plus tôt.

Le revenu net s'est élevé à $60.7 millions ou $0.42 par action au 30 avril 1984, contre $84 millions ou $0.59 par action un an plus tôt et $90.3 millions ou $0.64 par action au trimestre précédent.

Cela porte à $151 millions ou $1.06 par action le revenu net pour le premier semestre de l'exercice en cours, soit 19 % de moins que pour la période correspondante un an plus tôt. Les revenus s'étaient alors inscrits à $186.7 millions, ou $1.32 l'action.

La quatrième banque en importance au Canada a attribué le recul actuel à la marge d'intérêts plus étroite. Cette marge représente la différence entre le taux d'intérêt que la banque perçoit sur les prêts qu'elle accorde et ce qu'elle verse aux déposants nationaux et internationaux.

Les taux n'ont cessé de grimper au cours des récents mois, ce qui a obligé les banques à majorer les taux payés aux déposants, alors que les demandes de prêts étaient en baisse. Les banques sont de plus affligées de prêts non productifs à des emprunteurs qui ne sont même plus en mesure d'acquitter les intérêts qu'ils doivent.

Dans son rapport aux actionnaires, M. Cedric Ritchie, président directeur général de la Banque de Nouvelle-Ecosse, souligne que la banque a été en mesure de réduire ses réserves pour créances douteuses, au cours du deuxième trimestre, à $55 millions, contre $63.5 millions le trimestre précédent.

L'actif de la banque au 30 avril 1984 s'est inscrit à $55.8 milliards, en hausse de 5.4 % sur le trimestre précédent et de 5.2 %sur le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Au cours du premier semestre de l'exercice en cours, le rendement de l'actif a été de 55 cents par tranche de $100, contre 70 cents un an plus tôt.

$1 milliard US pour Chrysler

Chrysler Corp. a obtenu une ligne de crédit de un milliard de dollars US de la part d'un groupe de banquiers de Détroit et de New York. C'est ce que révèle l'Associated Press qui cite des sources des miliers financiers et de l'industrie automobile.

Le fabriquant d'automobile de Détroit s'assure ainsi d'une solide réserve à court terme qui devrait lui permettre d'éviter les affres de la faillite, comme ce fut déjà le cas, advenant une nouvelle sévère récession.

Selon les sources, la marge de crédit accordée à Chrysler pourrait atteindre jusqu'à $1.2 milliard US. Il s'agit du même montant qui lui a été accordé par le gouvernement américain de 1980 à 1982 afin de la sauver de la faillitte.

Chysler a perdu plusieurs milliards de dollars américains au cours d'une période noire de quatre années consécutives de chute des ventes d'automobiles arborant la fameuse étoile. Un revirement est survenu l'an dernier qui permit à la société de dégager des bénéfices records. Le fabricant surprit alors les milieux bancaires en remboursant sa dette au gouvernement, sept ans plus tôt que prévu.

L'entreprise remboursera sept cents par dollar de dette

Sodecom évite à nouveau la faillite

PAUL DURIVAGE

Sodecom a finalement réussi à recueillir tous les montants nécessaires au remboursement de ses créanciers, évitant une fois de plus la faillite dont elle est menacée depuis plus d'un an. C'est l'assurance que vient de donner au DEVOIR le président de la Société de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ) de Montréal, M. René Bourdelais. La SODEQ de Montréal avait jusqu'au premier juin pour récupérer les $65,000 qui lui manquaient encore pour rembourser ses emprunts à raison de sept cents par dollar de dette, selon les termes d'un accord intervenu le 12 juillet dernier.

« Les capitaux sont présentement entre les mains du syndic, qui s'occupera de les distribuer parmi les créanciers », a précisé M. Bourdelais. La somme requise a pu être obtenue en pressant les actionnaires de régler le paiement du capital souscrit, mais non encore payé. Lors de la première émission publique en septembre 1978, la SODEQ avait accepté de la part des porteurs d'actions des souscriptions additionnelles comportant l'engagement par les souscripteurs de lui payer le prix de leurs actions en cinq versements annuels égaux et consécutifs. Le montant en question s'élevait à $150,000.

Le président de Sodecom prévoit faire une communication prochaine aux actionnaires concernant la situation financière de l'entreprise. Celuici n'a pas voulu avancer de date concernant la publication des états financiers. « Mais il est clair que cela se fera le plus tôt possible. Il y a assez longtemps que ce dossier traine », a-il-déclaré.

Si tout se déroule comme prévu, le président de la SODEQ ne voit pas d'empêchement à ce que le titre soit réadmis à la négociation d'ici quelques temps. Me Jacques Labelle de la Commission des valeurs mobilières du Québec a toutefois précisé au DEVOIR que d'autres points resteraient encore à préciser avant que la situation de la compagnie ne soit entièrement clarifiée.

La Commission maintient depuis le trois mars 1983 une ordonnance interdisant de transiger les actions émises par Sodecom. Une enquête se poursuit entre-temps pour déterminer si la divulgation faite au public lors de la dernière émission publique d'actions en décembre 1982 présentait un portait fidèle et complet de la situation financière de la compagnie. Peu de temps après cette émission, la Caisse populaire Place Desjardins procédait à une saisie avant jugement des comptes de banque de Sodecom.

M. Bourdelais prévoit mettre de l'avant prochainement son plan directeur visant à assurer la relance de l'entreprise. Celui-ci suggère dans un premier temps l'apport de capitaux privés afin d'augmenter le portefeuille de placements et en diminuer le risque. Une émission publique d'actions est toujours envisagée à plus long terme.

« La fusion avec d'autres Sodeqs est financièrement impensable pour Sodecom à cause de l'importance de sa dette éventuelle, par rapport à ses éléments d'actif », a précisé M. Bourdelais. La Sodeq n'a que $650,000 d'actifs pour faire face à un passif éventuel de $1.8 million. Ce passif comprend le remboursement au trésor du Québec du crédit d'impôt de 25 % accordé sur les investissements dans une Sodeq. Ce crédit devient une créance de premier rang advenant la perte de statut de Sodeq. C'est pour cette même raison que les créanciers ont préféré laisser la vie sauve à la Sodeq et se contenter de récupérer seulement sept cents par dollar dû.

Sodecom détient toujours des participations dans trois compagnies. Il s'agit de Fordia Ltée, qui fabrique des produits diamantés servant au forage minier et pétrolier, Source St-Hilaire, une filiale de Ressources Aiguebelle, et Service d'Informatique Professionnel C.D., qui développe et commercialise différents programmes informatiques pour la petite ou moyenne entreprise.

La mine d'or Montauban, dont on voit ici l'entrée, est devenue rentable, a déclaré hier le président des Explorations Muscocho lors de l'assemblée des actionnaires à Montréal. La compagnie emploie actuellement 120 personnes dans cette mine située non loin de Québec.

Assemblée annuelle de Muscocho

La mine Montauban est devenue rentable

CLAUDE TURCOTTE

Mise en activité le 1er octobre 1983, la mine d'or de Montauban, 50 milles à l'ouest de la ville de Québec, est déjà considérée comme rentable par les dirigeants de la compagnie-propriétaire, Les Explorations Muscocho Ltée.

Au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires hier à Montréal, le président de l'entreprise, M. J. Terrence Flanagan, a indiqué que la mine est rentable, que son taux d'exploitation de 340 tonnes métriques par jour est très satisfaisant et continue d'augmenter; le coût direct d'exploitation est un peu plus bas que prévu, soit $40.75 la tonne de minerai ou $215 US l'once d'or, mais l'entreprise n'a aucune dette à long terme, ni de dette bancaire; elle a un fonds de roulement que M. Flanagan estime adéquat, ce qui donne en définitive l'un des coûts de production les plus bas de toute l'industrie minière.

Les Explorations Muscocho Ltée est une compagnie admissible au Régime d'épargne-actions du gouvernement du Québec. La mine de Montauban emploie présentement 120 personnes pour l'extraction sous-terraine et pour la tranformation en lingots d'or et d'argent qui sont ensuite expédiés à la Monnaie royale à Ottawa pour le raffinage final. Les actions de cette entreprise sont inscrites à la Bourse de Montréal et le seront bientôt à la Bourse de Toronto. Le siège social de Muscocho est à Chibougamau, les bureaux de la direction à Toronto et ceux du secrétariat sont à Montréal.

Comme la profitabilité exacte de l'entreprise dépend du prix de l'or, au prix actuel qui est d'environ $385 US l'once, la rentabilité est assurée. « S'il y avait une augmentation de $100 l'once, nous doublerions nos profits », a dit le président. En revanche, si le prix de l'or tombait, la mine pourrait fonctionner jusqu'à la fin de l'année grâce à du minerai déjà concassé et en réserve; n'ayant pas de dette, ni d'intérêt à payer, l'entreprise pourrait résister un certain temps, mais bien sûr tout dépendrait de l'importance de la chute et de sa durée.

Pour l'exercice financier de 1983, Muscocho a déclaré un bénéfice net de $145,000, ou de deux cents par action, comparativement à zéro en 1982. L'événement majeur l'an passé fut certainement l'ouverture de cette première mine, dont l'installation a pris 4.5 mois. Les activités ont commencé à la fin de mai sur une base d'essai. La production réelle a démarré le 1er octobre. Il y a eu un petit profit dans le dernier trimestre de 1983, ce qui, semble-t-il, est exceptionnel pour le premier trimestre d'exploitation de toute industrie minière.

Il y a eu toutefois des problèmes dans le trimestre suivant, alors qu'une importante panne d'électricité, dont tout le Québec se souvient, a entraîné des complications au moulin. C'était pendant une période très froide. Il n'y a donc pas eu de profit au premier trimestre de 1984. On a depuis fait l'achat d'un générateur de réserve pour le cas où une nouvelle panne surviendrait. Ce fut un accident de parcours et M. Flanagan a indiqué que des profits ont été enregistrés en avril et qu'il y en aura également en mai.

A l'heure présente, Muscocho a des réserves connues pour les quatre ou cinq prochaines années mais elle envisage des programmes de forage pour plusieurs années à venir. Il y a déjà un programme de forage qui est planifié pour le reste de 1984. Quatreving-dix-huit trous ont été forés à la surface cette année. Les résultats de ces travaux sont compilés et interprétés.

Compte tenu de la récente expérience acquise sur une partie du ter-

Voir page 12: Montauban

LA CONJONCTURE

PIERRE FORTIN et JOHN McCALLUM

Cette chronique est aussi publiée aujourd'hui en anglais dans le Financial Post

M. Turner surévalue le déficit structurel

M. John Turner a récemment signalé l'existence d'un déficit structurel fédéral de $15 milliards. Nous ignorons les sources de M. Turner, mais nous savons que ce chiffre est exagéré. Selon nos estimations, qui reposent sur les données fournies lors de la présentation du budget fédéral de février, le déficit structurel fédéral est inférieur à $9 milliards en 1984 et devrait s'approcher de $4 milliards en 1986 et de $3 milliards en 1988. Il est probable que l'ensemble des gouvernements aura de petits surplus structurels à partir de 1986.

En conséquence, nous n'avons pas besoin de grandes coupures de dépenses ou d'augmentations d'impôts afin d'éliminer les déficits structurels au cours des prochaines années. En fait, ceci devrait se faire presque automatiquement, compte tenu du cadre fiscal actuel.

Comment peut-on transformer, apparemment d'un coup de crayon, ce qui semble être un déficit imposant en un problème sans conséquence ? Les données brutes du déficit doivent subir deux ajustements majeurs. Les principes soutenant ces ajustements font l'objet d'un large consensus auprès des économistes bien que les non-économistes demeurent sceptiques à certains égards. Dans ce qui suit, nous décrivons ces ajustements, et nous traitons de leur sensibilité à des hypothèses alternatives.

Mettons de côté pour un moment les considérations cycliques et supposons que l'économie fonctionne toujours à un niveau normal d'emploi. Dans un tel cas, le déficit structurel est défini comme l'augmentation du rapport de la dette gouvernementale sur le produit national brut (PNB). Si ce rapport demeure constant, il n'y a pas de déficit structurel. Dans le cas d'un déficit structurel nul, les gens peuvent augmenter la valeur de leur portefeuille de titres gouvernementaux au même rythme que la croissance de l'économie, pas plus vite ni moins vite. C'est ce que l'on veut dire lorsqu'on mentionne que le rapport de la dette gouvernementale sur le PNB demeure constant. Dans cette situation de statu quo, l'importance relative des titres du gouvernement dans les portefeuilles des gens demeure la même. Les emprunts du gouvernement n'exercent pas de pression, ni à la hausse, ni à la baisse, sur les taux d'intérêt, pas plus qu'ils ne causent d'effets de drainage sur l'investissement privé.

Ainsi, le premier élément du déficit structurel est l'augmentation du rapport de la dette nette du gouvernement sur le PNB. Cet élément apparaît dans le tableau ci-dessous pour les années 1984 et 1988 pour le gouvernement fédéral et pour l'ensemble du secteur gouvernemental. Ces chiffres sont inférieurs aux déficits annoncés puisque le déficit suffisant à maintenir constant le rapport de la dette du gouvernement sur le PNB est traité comme étant normal ou non structurel.

Déficit structurel en pourcentage de PNB potentiel

	Gouvernement fédéral		Ensemble des gouvernements	
	1984	1988	1984	1988
1. Augmentation du rapport sur PNB points de pourcentage	4.1 %	1.0 %	3.5 %	0.3 %
2. Ajustement pour le cycle	−2.2 %	−0.5 %	−3.0 %	−0.6 %
3. Déficit structurel	1.9 %	0.5 %	0.5 %	−0.3 %
($ milliards)	($ 8.7)	($ 3.1)	($ 2.1)	(−$ 1.6)

Nous pourrions nous arrêter là si l'économie se trouvait toujours en situation normale d'emploi. Ce n'est hélas pas le cas. Le deuxième élément du tableau est l'ajustement cyclique, qui tient compte du manque à gagner et des dépenses supplémentaires (telles que l'assuranche-chômage) causés par la récession. Les chiffres du tableau correspondent à la moyenne des deux ajustements cycliques alternatifs présentés dans le budget de février.

Nous voyons donc que le déficit structurel fédéral estimé est de 1.9 % du PNB potentiel de 1984 (ou $8.7 milliards) et qu'il tombera à 0.5 % (ou $3.1 milliards) en 1988. Par ailleurs, l'ensemble du secteur gouvernemental sera en situation de léger surplus structurel. (Les lecteurs intéressés peuvent obtenir de l'un ou l'autre des auteurs des données plus détaillées sur le sujet ainsi que des renseignements supplémentaires sur le calcul de ces résultats.)

Un des grands avantages de ces estimations du déficit structurel est qu'elles ne sont pas sensibles à des hypothèses alternatives concernant la vitesse de la reprise économique. Par contre, le déficit structurel sera plus élevé que prévu si les taux d'intérêt réels sont plus élevés qu'anticipés ou si le niveau potentiel de la production est plus faible que les prédictions du budget de février. Selon nous cependant, ces prédictions sont plutôt conservatrices: on a supposé une croissance tendancielle de la productivité de seulement 0.6 % par année à partir de 1983. ■

Économistes, MM. Fortin et McCallum enseignent respectivement à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Montréal.

DÉPÔT GARANTI TRUST GENERAL

10 % (90-179 jours) Intérêt à l'échéance

DOUBLEMENT AVANTAGEUX
PORTEFEUILLE-PLACEMENTS GRATUIT

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

SUCCURSALES
Mtl/University: 1 100, University, 871-7200
Mtl/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414

CONSEILLERS
Mtl Ahuntsic: 382-8000
Laval Chomedey 687-6780
St-Hubert: 462-1880 Granby: 378-8461

13½% (5 ans) Intéret annuel
13% (3 ans) Intéret annuel
11⅞% (15 mois) Intéret à l'échéance

FISCALITÉ

MICHEL TURCOT
Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Me Michel Turcot est fiscaliste chez Samson Bélair.

La rémunération différée, un outil de planification utile

À une époque où les abris fiscaux pour les hauts salariés disparaissent de budget en budget, la rémunération des cadres est devenue un problème qui préoccupe de plus en plus le monde des affaires. Dans cette optique, la rémunération différée devient un outil de planification fiscale et salariale des plus utiles.

Le principe de la rémunération différée repose sur la possibilité pour le salarié de faire échec à la progressivité des taux d'impôt en reportant l'imposition d'une partie de sa rémunération actuelle à une période où une diminution sensible de ses revenus est prévue. Cette période coïncide généralement avec le départ à la retraite de l'employé mais peut également être d'un autre ordre, tel une année sabbatique, l'invalidité, un contrat d'emploi à durée limitée ou même le décès. Du même coup, l'employé peut investir le produit de ses économies *avant le paiement de ses impôts*, ce qui lui permet de doubler son rendement (dans l'hypothèse où il aurait été imposé à 50 % sur ces montants).

Ce report d'une partie de la rémunération s'effectue par le biais d'une fiducie à laquelle est payée le montant à reporter. En l'occurrence, il peut s'agir d'une partie de la rémunération de base de l'employé, des journées de maladie accumulées, un paiement de séparation ou de rétroactivité ou toute autre forme de rémunération. Mentionnons que, contrairement aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, il n'y a pas de maximum prévu dans la loi de l'impôt quant au montant à différer. Toutefois, ce montant doit être déterminé d'un commun accord entre l'employé et l'employeur puisque ce dernier doit accepter de ne réclamer la déduction de la dépense aux fins fiscales que lorsque la fiducie effectuera des paiements à l'employé. Les employeurs qui ne sont pas imposables sont habituellement indifférents quant à payer le salarié directement ou par l'intermédiaire d'une fiducie.

Un régime de rémunération différée représente un certain attrait pour les hauts salariés des secteurs privé et public. Ce régime doit répondre à leur plan de carrière, leurs besoins et leurs objectifs financiers sans pour autant court-circuiter les planifications déjà mises sur pied.

Le portrait type du cadre qui devrait y avoir recours est le suivant:

— Son taux marginal d'imposition est supérieur à 50 % (revenu imposable supérieur à $32,000).

— Ses besoins financiers sont inférieurs à la rémunération qui lui est versée.

— Il contribue au maximum aux régimes de revenu différé permis par la loi (régime enregistré de pensions (REP)) et régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

— Il utilise au maximum la déduction relative aux revenus de placement ($1,000).

— L'employeur peut envisager de reporter une partie de sa dépense de salaire à une année ultérieure.

À l'opposé des régimes habituels de revenu différé, un régime de rémunération différée ne nécessite aucun enregistrement auprès des autorités fiscales. Il est issu d'un contrat individuel impliquant l'employé, l'employeur et le fiduciaire. Ce contrat doit d'abord prévoir le mode de calcul des sommes à verser à la fiducie. Cet élément est essentiel car s'il était laissé à la discrétion de l'employé, le report de l'imposition pourrait lui être refusé.

Deuxièmement, le contrat doit prévoir à qui le rendement du régime sera remis. De préférence, ce revenu ne doit pas être laissé dans la fiducie car cette dernière est imposable à un taux minimum de 50 % sur tout revenu non payé à un bénéficiaire.

Enfin, l'entente doit prévoir le mode de remise à l'employé du capital accumulé en fiducie et ainsi déterminer l'année où ce dernier sera imposé. Ce mode de remise est important du fait qu'il permet d'étaler le paiement sur plusieurs années et, du même coup, de diminuer le fardeau fiscal. L'entente peut également prévoir un seul paiement dans une année d'imposition où le revenu de l'employé sera faible.

Sur le plan strictement fiscal, il n'y a pas de doute qu'un tel régime est avantageux. Toutefois, chaque régime doit être envisagé sur une base individuelle de façon à répondre aux objectifs de planification financière de chaque employé. Ses répercussions sur le fonds de pensions ou le régime d'assurance-salaire de l'employé doivent également être examinées.

À l'heure actuelle, ce type de rémunération est très populaire dans les secteurs public et parapublic, de même que dans les entreprises sans but lucratif. Dans tous les cas, l'employeur constitue une entité non imposable et est indifférent quant au moment de la déduction de la dépense fiscale. Il est à noter toutefois qu'une planification appropriée peut également permettre aux cadres du secteur privé d'y avoir recours avantageusement.

Exemple

L'exemple qui suit illustre le cas d'un individu qui désire planifier sa situation financière pour prendre un congé sans solde en 1988. Voici les données du cas:

Salaire	35 500 $
Contribution à un REER	5 500
Coût de vie après impôt	17 500
Taux de rendement du placement	8 %
Exemptions personnelles	5 000

Les taux d'impôt utilisés sont ceux en vigueur pour l'année 1984. Pour les fins de l'exemple, le salaire et les besoins de l'individu demeurent inchangés tout au long de la période de cinq ans.

Avec un régime

	Solde au début	Contributions	Total	Rendement 8%	Impôt du régime	Retrait	Solde à la fin
1984	$	5 000 $	5 000 $	400 $	— $	— $	5 400 $
1985	5 400	5 000	10 400	830	—	—	11 230
1986	11 230	5 000	16 230	1 300	—	—	17 530
1987	17 530	5 000	22 530	1 800	—	—	24 330
1988	24 330		24 330	—	—	24 330	—

Sans régime

Disponibilité à investir: 3 300 $ [35 500 − 5 500 (REER) − 9 200 $ (impôts) − 17 500 $ (coût de la vie)]

	Solde au début	Disponibilités	Total	Rendement 8 %	Impôt* (40 %)	Solde à la fin
Année 1	$	3 300 $	3 300 $	260 $	104 $	3 456 $
Année 2	3 456	3 300	6 756	540	216	7 080
Année 3	7 080	3 300	10 380	830	332	10 878
Année 4	10 878	3 300	14 178	1 134	454	14 858
Année 5	14 858	—	14 858	—	—	

* Nous présumons que l'individu utilise par ailleurs la déduction de 1 000 $ prévue dans la loi de l'impôt à l'égard du revenu de placement (intérêt − dividende).

Pendant la durée du régime, l'individu est en mesure de recevoir un salaire de $25,000 (après contribution de $5,500 à son REER) qui, après impôt, lui procure un encaissement net de $18,092. Au cours de son congé sans solde, il pourra recevoir un montant maximum de $24,330, ce qui représente un encaissement net après impôt de $17,712.

Sans utilisation d'un régime, le capital accumulé après la période de quatre ans ($14,858) ne suffit pas à combler son coût de vie ($17,500), puisqu'il accuse un déficit de $2,642.

Cet exemple nous permet de constater que le report d'impôt à une année où le revenu baisse sensiblement, combiné à un rendement non imposable, suffit pour réaliser des économies substantielles sur une courte période.

■

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera disponible en septembre auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue Saint-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7 au coût de $10 plus $2 de frais d'envoi. Téléphone: (514) 845-3124.

La fusion de Québecair et de Nordair n'est pas écartée

La préférence de Québec va à Innocan

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec favorise Innocan pour l'achat de Nordair, et il n'écarte pas une fusion éventuelle de ce transporteur aérien régional avec Quebecair.

C'est ce que le ministre des Transports, M. Jacques Léonard, a fait savoir hier, en réponse à des questions du député libéral de Mont-Royal, M. John Ciaccia, à l'Assemblée nationale.

« Ce que nous favorisons, dit le ministre, c'est que le contrôle reste à Montréal et que la société Nordair reste à Montréal...Nous allons demander (à Ottawa) que ce soit plutôt Innocan jusqu'à nouvel ordre. » Sa position s'appuie sur le fait que l'autre offre faite à Air Canada l'a été par Air Ontario, dont le contrôle est en Ontario, même si les Cris du Québec y sont associés.

M. Léonard rappelle les buts du Québec: assurer la viabilité et la rentabilité du transport aérien régional à partir de Montréal; faire en sorte que les retombées économiques issues de la présence de Nordair et de Quebecair à Montréal restent au Québec; permettre aux francophones de faire carrière dans l'aéronautique.

M. Léonard note que la décision relève d'Ottawa, mais il souhaite « une meilleure rentabilité ». Cela peut passer par une fusion des deux grands transporteurs régionaux ou par une véritable répartition des routes, ajoute-t-il. Une fusion Quebecair-Nordair n'est pas exclue.

Quant à la déréglementation, il en discutera demain avec le ministre fédéral, M. Lloyd Axworthy, et ses homologues provinciaux; mais il souhaite que celle qui est prévue pour le Canada ne se fasse pas « à l'américaine »; car sur le plan de la concurrence des transporteurs régionaux, il pourrait se poser des problèmes. Mais qu'Air Canada ne se départisse de Nordair « peut effectivement ouvrir la voie à des négociations ultérieures ».

M. Léonard dit que l'objectif du gouvernement, par le truchement de la Société québécoise des transports, est de rendre Quebecair rentable dans les meilleurs délais, tout en maintenant les services de transport nécessaires aux régions excentriques du Québec.

Rappelons que la moitié des employés de Nordair se sont joints lundi à la société de gestion montréalaise Innocan pour faire une offre d'achat de $37.8 millions, soit les 86.4 % des actions à $20 chacune détenues par Air Canada dans Nordair. Innocan est la propriété de plusieurs banques et de la Corporation de développement du Canada. La Société d'investissement Desjardins y détient également 13.1 % des actions. Selon l'offre, les employés achèteraient au moins 10 % des actions.

Avec des actifs de plus de $100 millions, Nordair a fait des profits de $5 millions l'an dernier. Quant à Quebecair, elle a fait un déficit de plus de $16 millions l'an dernier, mais son nouveau président, M. Jacques C. Léger est fort optimiste pour l'avenir de la société étatique québécoise.

AU JOUR LE JOUR

CLAUDE TURCOTTE

En appeler de l'impôt

Les avocats et les comptables agréés réclament des changements à Revenu Canada, notamment en limitant davantage ses pouvoirs et en modifiant ses politiques de communication. Dans un mémoire conjoint, l'Association du Barreau canadien (ABC) et l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) proposent aussi la mise en place d'une division des petites créances à la Cour canadienne de l'impôt, où le contribuable moyen pourrait faire appel d'une décision de Revenu Canada, sana avoir à engager des dépenses excessives ni à subir d'intimidations de la part de l'administration fiscale. Des contestations inférieures à $2,000 pourraient être portées devant ce tribunal, les parties ne seraient pas représentées par un avocat et un juge rendrait une décision irrévocable sans frais et sans dépens.

Place aux coopératives

Les coopératives doivent étendre leurs activités dans les commerces appartenant aux employés, dans les services de santé, les pêcheries et l'habitation, selon un rapport publié à Ottawa. Le mouvement coopératif avait 12 millions de membres au Canada en 1982 et ses revenus étaient de $15 milliards en 1980. Selon ce rapport, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient encourager la formation des coopératives par les employés, ce qui devrait faire plaisir à M. Rodrigue Biron. Le mouvement coopératif devrait aider à créer un système coopératif de préventif de services de santé.

La dette du Mexique

Les négociations entre le Mexique et chacun des quinze pays occidentaux créanciers sur le rééchelonnement de sa dette privée garantie se poursuivent toujours dans la confusion, près d'un an après l'accord multilatéral de principe conclu dans le cadre du Club de Paris. Fait unique dans les annales de ce Club, qui est le groupe informel créé il y a trente ans par les créanciers occidentaux, le Mexique a en effet remis en cause certaines clauses du procès-verbal du 22 juin 1983. Tenu secret, il portait principalement sur le rééchelonnement sur 6 ans, avec un délai de grâce de 3 ans, des arriérés de paiement accumulés depuis le début de sa crise financière, à l'été 1982, et des échéances jusqu'à la fin 1983, soit au total 1.3 milliard de dollars. Ce pays, l'un des plus lourdement endettés du monde avec une dette globale estimée officiellement à 63.2 milliards de dollars au 31 mars dernier, s'est refusé à prendre en charge le risque commercial, contrairement aux usages du Club de Paris. Les autorités mexicaines veulent ainsi échapper à l'obligation de remboursement aux créanciers occidentaux en cas de faillite ou d'interruption de paiement sur six mois de tout débiteur privé mexicain. Le schéma de rééchelonnement de la dette privée garantie mexicaine est le suivant: pour les crédits à moyen et long terme, les arriérés de paiement été 1982-83 (principal et intérêts) et échéances (principal) été 1983-fin 1983 seront consolidés sur 6 ans, dont 3 ans de délai de grâce et pour les prêts à court terme, le règlement des arriérés (principal et intérêts) doivent être payés en 4 échéances jusqu'en juin 1986.

En raccourci

C'est demain qu'aura lieu à Mirabel le colloque **Mirabel Export**... Trois professionnels unissent leurs talents et créent **Stratégies-Forces Communications Marketing** Inc., soit Pierre Girard, président, Jacques Blouin et Pierre-Claude Elie... Le déficit commercial de la **Grande-Bretagne** a atteint en avril le chiffre record de 838 millions de livres... Les **épicieries indépendantes** gagnent du terrain au Canada, puisque les chaînes avaient 60.4 % du marché en 1979 et qu'elles en ont maintenant 57.7 %... Le groupe **Ford-Europe** demeure au premier rang des importateurs en France dans le premier trimestre de 1984 avec 7.9 % du marché...Un navire de prospection soviétique a trouvé du pétrole au large des côtes du sud du Viet Nam.

◆ Montauban

Suite de la page 11

ritoire que la compagnie possède ou sur lequel elle a pris option, il est vraisemblable que les réserves puissent être considérablement augmentées. Le gouvernement du Québec a versé $1 million à l'entreprise pour poursuivre son programme de forage à Montauban. Muscocho possède en outre plusieurs terrains en plein centre du Québec à peu près à la hauteur de la baie James, soit dans la région du lac Albanel.

Suite à l'assemblée annuelle, les actionnaires ont tenu hier une assemblée spéciale pour décider de porter le capital autorisé de $12 millions à $17 millions, soit 5 millions d'actions à $1 chacune. M. Flanagan a expliqué qu'il n'est pas question d'aller sur le marché bientôt avec ces actions et que l'entreprise n'a pas de transaction concrète en vue dans l'immédiat. Il s'agit surtout de donner une flexibilité et la possibilité à Muscocho de faire une entente, si cela devenait éventuellement dans l'intérêt de la compagnie de le faire.

Pour l'instant, Muscocho a plus de huit millions d'actions en circulation avec la conversion récente de certaines débentures. En décembre 1983, la compagnie a complété avec succès une émission de 500,000 actions privilégiées qui ont rapporté $3.6 millions.

La déréglementation conduirait Air Canada tout droit à la faillite

TORONTO (CP) - Un analyste financier torontois a déclaré lundi que la déréglementation annoncée par le ministre des Transports, Lloyd Axworthy, conduirait Air Canada tout droit à la faillite.

Peter Gibson, de la compagnie Wood Gundy, faisait cette déclaration à un groupe d'employés qui songent, à la suite des mesures d'assouplissement dévoilées par Ottawa, à acquérir des parts de la compagnie aérienne.

M. Gibson croit qu'en agissant de la sorte, la société d'État risque d'être supplantée par des compagnies rivales dans l'exploitation des circuits les plus rentables. En retour, Air Canada devra continuer d'offrir à grands coûts le même service vers des destinations où l'affluence est négligeable.

L'analyste financier estime par contre que la décision d'Ottawa peut avoir des effets bénéfiques en suscitant une implication plus grande des employés dans la gestion de l'entreprise.

Selon M. Gibson,Air Canada ne doit pas s'endetter davantage et les dirigeants sont plus favorables qu'on ne le croit à une collaboration étroite avec les employés. « Mais il faudra que la solidarité à la base soit très forte », ajoute-t-il.

Du côté des employés d'Air Canada, on a formé des comités à Vancouver, Toronto et Montréal, afin d'étudier la question. Lundi soir, 40 personnes représentant les syndicats et ceux qui ne sont pas syndiqués ont tenu une première réunion.

Le pilote Edward Godin a indiqué que le pouvoir d'achat des 21 000 employés de la compagnie pourrait s'élever à $200 millions d'ici 10 ans et leur permettre d'acquérir une part importante des actions d'Air Canada. Sur papier, la société d'État vaut $486 millions.

Par ailleurs, le nouveau président d'Air Canada, Pierre Jeanniot, approuve l'achat d'actions de la compagnie par les employés.

Le ministre des Transports a demandé aux Communes de créer une commission qui jugerait de la pertinence de vendre la Air Canada en égard des deux priorités suivantes: sortir la compagnie de la situation précaire dans laquelle elle se trouve en ce moment et donner à des compagnies moins importantes la chance de s'arroger une part du marché. Le ministre Axworthy a enjoint Air Canada de ne pas abuser des avantages dont elle jouit pour éclipser des concurrents moins puissants.

Le chef de l'Association canadienne des pilotes, qui compte plus de 1 800 membres, Reginald Smith, a déclaré que la politique préconisée par Lloyd Axworthy entraînerait Air Canada à la médiocrité.

Les pilotes d'Air Canada réclament au contraire que la compagnie passe immédiatement entre les mains du secteur privé.

Un autre pilote, Alan Allf, a indiqué que la déréglementation faisait naître chez ses collègues un sentiment de frustration.

Weiss, Brazeau, Gauvin, Dumais & Associés

AU CENTRE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La firme d'experts comptables Weiss, Brazeau, Gauvin, Dumais & Associés et Weiss, Brazeau, Laventhol & Horwath sont heureux d'annoncer qu'à compter du 31 mai 1984, ils occuperont leurs nouveaux locaux à la PLACE MERCANTILE, au 770 ouest, rue Sherbrooke bureau 1100, à Montréal H3A 1G1

WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS
288-2020
WEISS, BRAZEAU, LAVENTHOL & HORWATH
288-1189

Société Nationale affiliée
LAVENTHOL & HORWATH

Montréal Toronto Winnipeg Calgary Vancouver
Membre de Horwath & Horwath International avec bureaux affiliés à travers le monde

CPG Certificat de placement garanti

Les CPG des FIDUCIAIRES ○ c'est pour les gens comme vous...

Intérêts payés annuellement.
Sans frais minimum 500 $.
14 mois 12%
Agent-vendeur
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC
Taux sujet à changement.

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
11¾%	12½%	13¼%	13%	13½%

Appelez-nous. Les transactions peuvent se faire par téléphone.
1253, ave McGill College, Métro McGill, (514) 878-3351
Centre commercial Place Rosemère, (514) 437-0710
6633 est, rue Sherbrooke, Métro Langelier, (514) 253-1720

Autres taux et termes disponibles De 30 jours à 5 ans.

Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Les FIDUCIAIRES ○ sont inscrits à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

Pour acheter (à temps!) les Nouvelles Obligations d'Épargne du Québec

Un changement s'impose!

Cette fois-ci, pensez à **McNeil, Mantha, Inc.** courtier en valeurs mobilières: un *simple appel téléphonique*, et la transaction est faite. Votre confirmation d'achat vous parvient par le premier courrier. Vous gagnez ainsi un temps précieux, en évitant les désagréments des files d'attente, et en réglant vos affaires à l'abri des regards indiscrets.

Nous vous garantissons un service *efficace, personnel, confidentiel.*

Résultat: vous achèterez vos obligations à temps, et sans complications!

Les nouvelles Obligations d'épargne du Québec offrent un rendement attrayant et totalement sécuritaire de **11¾%** la première année, et un minimum de **8½%** les années suivantes (échéance: 1er Juin 1994). Encaissables en tout temps, elles offrent le choix entre l'intérêt composé payable à l'encaissement et l'intérêt régulier payable une fois par an.

Communiquez avec notre service des obligations d'épargne, ou venez rencontrer l'un de nos conseillers: une chose est sûre, vous n'attendrez pas!

Montréal 875-4810 — **Québec** 647-4026 — **St-Hyacinthe** 773-1520

McNEIL MANTHA INC. FONDÉE EN 1930

L'IMMOBILIER

DOMINIQUE FROMENT

Hypothèques: quel terme choisir?

Après les hausses successives des taux d'intérêt enregistrées au cours des dernières semaines, plusieurs se demandent sans doute quelle décision prendre lors du renouvellement d'un contrat hypothécaire. Doit-on renouveler pour un an seulement en espérant qu'après ces hausses, les taux redescendront, ou est-il plus sage de s'engager dans un contrat de trois ou même de cinq ans, surtout si on se rappelle que les taux hypothécaires dépassaient 21 % il y a quelque deux ans ?

LE DEVOIR a posé cette épineuse question à une douzaine despécialistes qui, pour la plupart, se sont montrés fort réservés et contradictoires dans leurs conseils.

1) À la Banque d'Épargne de la cité et du district de Montréal, le directeur du service des prêts hypothécaires, M. Viateur Ouellet, conseille d'opter pour un contrat de trois ans à un taux de 14.25 %. M. Ouellet s'inquiète particulièrement du comportement des taux d'intérêt après les élections américaines à l'automne et préfère donc se protéger avec un terme qui donne le temps de réagir advenant une hausse significative.

2) À cause des taux d'intérêt trop élevés pour les termes de trois, quatre et cinq ans, Mme Évelyne Beauchamp, préposée aux prêts hypothécaires à la Banque Royale, opterait pour un terme de deux ans à 13.5 %. Un contrat d'un an vient trop vite à échéance, croit Mme Beauchamp.

3) Selon M. René Allard, préposé aux prêts au Permanent, il n'y a pas lieu de s'énerver. Les taux devraient baisser un peu avant les élections américaines, puis remonter un peu par la suite pour se retrouver à peu près au niveau actuel. Mais comme les taux d'intérêt sont tellement agités depuis quelques années, il vaut mieux se protéger avec un terme de trois ans à un taux de 14 %, estime M. Allard.

4) Pour sa part, Mme Suzanne Couture, employée au département des prêts à la Fiducie du Québec, refuse de donner un conseil sur le terme à choisir. Cependant, si elle avait à renouveler son hypothèque, elle signerait pour deux ans à 13.5 %.

5) M. François Coussa, directeur adjoint aux prêts hypothécaires à la Banque Toronto-Dominion, a indiqué que l'expérience démontre que lorsque les taux sont à la hausse, le court terme est la meilleure décision. M. Coussa conseille donc un terme d'un an à 12.75 %.

6) Au Service d'hypothèques SDR Inc., le président, M. Richard St-Laurent, dit craindre que le président Ronald Reagan doive un peu laisser monter les taux après les élections américaines après avoir fait beaucoup d'efforts pour les maintenir le plus bas possible avant les élections. Même s'il ne prévoit pas de hausse bien supérieure à 1 %, M. St-Laurent conseille tout de même d'y aller avec un terme de trois ans à 14 %.

7) À la Banque de Commerce canadienne impériale, M. Murray Bockes, directeur adjoint de la Société d'hypothèques CIBC, ne veut pas prendre le risque de conseiller les gens mais, personnellement, il opterait pour un terme d'un an à 12.75 %.

8) M. Jean-Louis Hamel, vice-président de groupe aux services immobiliers du Trust Général du Canada, considère qu'avec une différence aussi grande que 2 % entre le terme d'un an et de cinq ans, il vaut mieux opter pour un contrat d'un an à 12.5 %. « Ce n'est pas normal des taux hypothécaires de 14.5 %. Ils vont redescendre à ce qu'ils étaient l'automne dernier, c'est-à-dire entre 11 % et 12 % d'ici deux ans », croit M. Hamel.

9) Par contre, M. Jean Legris, conseiller hypothécaire chez Gesco 2000, soutient que le terme de cinq ans est très valable présentement, d'autant plus que les taux vont remonter encore, selon lui. « Il faut tenir compte que le taux le plus bas depuis quatre ans et demi pour un terme de cinq ans a été de 12.5 % et qu'en l'occurrence, un taux variant entre 14.25 % à 14.75 % est très bon, estime M. Legris. Si les taux descendent, ce sera de 1 % ou 2 % mais s'ils montent, ce sera peut-être de 3 % à 5 %. »

10) En se fiant à son expérience, M. Roger Bergeron, président de Gaylord Ltée, conseille présentement à ses clients de renouveler leur hypothèque pour un terme d'un an seulement.

11) À la Banque Nationale, M. Richard Goulet, directeur adjoint du secteur hypothécaire pour Montréal et l'Ouest du Québec, fait la distinction suivante: « Si l'emprunteur n'a pas les moyens financiers suffisants pour supporter une hausse possible de ses versements hypothécaires, il devrait se protéger avec un terme de trois et même de cinq ans, explique M. Goulet. Par contre, s'il possède des liquidités, il pourrait peut-être prendre le risque de renouveler pour un an seulement avec un contrat à taux ouvert qui lui permettrait de renégocier sans pénalité son hypothèque n'importe quand au cours des 12 prochains mois, advenant une baisse des taux. »

12) À cause de l'économie de taux d'au moins 2 % par rapport au terme de cinq ans, M. Alain Coulombe, président du Groupe immocrédit, conseille de renouveler pour un an. « Même si les taux augmentaient encore, ce ne serait que temporairement puisque le marché ne peut pas supporter très longtemps des taux hypothécaires de 15 % à 20 %, croit M. Coulombe.

Noranda: Québec émettra une nouvelle ordonnance

QUEBEC (PC) — Le ministère de l'Environnement émettra bientôt une nouvelle ordonnance fixant le maximum d'émanations d'anhydride sulfureux de la mine Noranda en Abitibi, a indiqué hier le ministre Adrien Ouellette.

« L'éventuelle ordonnance sera accompagnée, je le souhaite, d'une offre de financement (provenant) à la fois du palier fédéral et du palier québécois », a poursuivi le ministre, qui répondait à l'Assemblée nationale à des questions des députés Gilles Baril (Rouyn-Noranda) et Lise Bacon (Chomedey).

Le ministre de l'Environnement réagissait à une déclaration du directeur des services environnementaux de la compagnie Noranda, M. Guy Pelletier, qui réclame des subventions gouvernementales pour moderniser l'entreprise et réduire la pollution. M. Ouellette a expliqué qu'il se rendra à Ottawa vendredi pour y discuter avec les autres ministres canadiens de l'Environnement d'un programme de modernisation des installations minières de métaux non ferreux.

Un tel programme pourrait s'appliquer aux cinq compagnies canadiennes les plus polluantes, a dit le ministre. Outre la Noranda en Abitibi, il y en deux firmes en Ontario et deux au Manitoba. Selon M. Ouellette, un double objectif doit être poursuivi: moderniser les entreprises et réduire les émanations polluantes d'anhydride sulfureux.

12 3/4 % DÉPÔTS À TERME
intérêt annuel pour une durée de 3 ans
13 1/2 % DÉPÔTS À TERME
intérêt annuel pour une durée de 5 ans
TAUX D'INTÉRÊT DISPONIBLES SUR COURTE & LONGUE ÉCHÉANCE
Appelez: Service aux investisseurs
(514) 866-1071
Ou votre courtier en placement
Corporation de Placements Hypothécaires d'Habitation
Morguard
3 Place Ville Marie, Suite 604
Montréal, Québec H3B 2E3
Membre de la Société d'Assurance Dépôts du Canada & inscrite à la Régie d'Assurance Dépôts du Québec
Taux sujets à changements

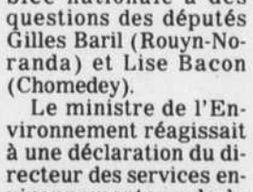

Ville LaSalle accueillera un centre commercial de $78 millions fin 1985

JEAN-PIERRE LANGLOIS

Même si jusqu'à tout récemment le marché semblait saturé et peu enclin à l'implantation de nouveaux centres commerciaux dans la région montréalaise, le promoteur immobilier Westcliff, de concert avec Kerrybrooke Development, annonce la construction du Carrefour Angrignon à Ville LaSalle.

C'est empreint d'optimisme que le président de Westcliff, M. Irwin Adelson, a présenté aux quelque 50 convives, qui ont répondu à son invitation hier, son projet immobilier de $78 millions. Prévue pour la fin 85 ou le début 86, il s'agit de la seule réalisation d'envergure dans ce domaine amorcée dans la région de Montréal depuis plus de sept ans, aux dires des organisateurs du projet. Le centre commercial St-Bruno a été le dernier à être construit en 1976.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour connaître tous les locataires, qui composeront le nouveau centre commercial, on sait déjà que les maisons torontoises Eaton et Sears y auront leur magasin. En outre, s'y ajouteront un grand supermarché dans le domaine de l'alimentation, dont le nom n'a pas encore été dévoilé, un « junior department store » comme Zellers ou Miracle Mart, 220,000 pieds carrés de boutiques, ainsi que « Le Bouffe-Express », un grand café jardin entièrement vitré réunissant comptoirs et restaurants.

Pour la maison Eaton, ce sera le 14e magasin au Québec, cette fois d'une superficie de 110,000 pieds carrés, répartis sur un niveau. Quant à Sears, son nouveau magasin aura une superficie de 150,000 pieds carrés et sera réparti sur deux niveaux.

Lors de sa présentation à l'auditoire, le nouveau maire de Ville LaSalle, M. Michel Leduc, a tenu à souligner l'impact économique que ce nouveau centre aura pour sa ville. En plus de créer 1,560 emplois directs lors de la construction du site, ce sera 1300 emplois directs permanents et 300 emplois à temps partiels qui s'ajouteront à la région au cours de la période dite d'exploitation. M. Leduc n'a pas fait mystère que les trois niveaux de gouvernement y trouveront leur compte, soit $5 millions au niveau provincial, $7 millions au fédéral et $1.3 million par année en taxes foncières et en taxes d'affaires au niveau municipal.

Il est fort possible que cet optimisme ne soit pas partagé par les marchands, déjà établis dans le voisinage immédiat du futur centre, qui y verraient déjà une concurrence démesurée.

Ce nouveau projet, que M. Adelson a qualifié de fantastique, sera le plus moderne au Canada le jour de son inauguration. Rappelons que Westcliff a lancé en 1982 les travaux de rénovation et d'expansion du Centre Rockland, qui a remporté dernièrement un prix d'excellence en Amérique du Nord. Le nouveau centre Angrignon tentera d'émuler la réussite architectonique du Centre Rockland à Ville Mont-Royal.

Le marché financier japonais s'ouvre aux capitaux étrangers

JEAN-PIERRE LANGLOIS

Le ministre japonais des Finances, M. Noburu Takeshita, et le secrétaire américain au Trésor, M. Donald Regan, ont révélé hier les détails d'un accord sur l'internationalisation du yen et l'ouverture du marché financier japonais aux capitaux étrangers.

Cet accord, précèdant d'une semaine le sommet de Londres, qui doit réunir les chefs d'Etat de sept grandes puissances industrialisées, atténuera quelque peu les tensions commerciales entre les grandes puissances, qui se plaignent depuis longtemps que le marché financier japonais est trop fermé.

Cet accord est l'aboutissement de six mois de négociations parfois difficiles entre les Etats-Unis et le Japon, visant à la fois à libéraliser le marché financier japonais, jusqu'ici très largement fermé aux interventions extérieures, et à faire jouer à la devise japonaise un rôle plus important sur le plan mondial. Le système financier nippon deviendrait plus libéral que celui de pays comme la RFA et la Suisse à la suite de l'accord.

L'accord consacre trois développements nouveaux:

■ La levée des restrictions sur le rôle du yen dans le monde. Dorénavant, les étrangers pourront emprunter en yen en dehors du Japon et les investisseurs qui ne résident pas au Japon pourront acheter une gamme plus étendue d'instruments financiers libellés en yen. Le marché de l'euro-yen pourra alors prendre son envol, alors que jusqu'à maintenant les émissions d'obligations en euro-yen étaient réservées à quelques organisations internationales comme la Banque Mondiale. Le développement du marché bancaire en euro-yen interviendra à la fin de 1984. Les euro-yens sont des yens détenus par des individus et des institutions à l'extérieur des frontières japonaises.

■ La déréglementation progressive des marchés financiers japonais. Ainsi, les institutions financières japonaises pourront dorénavant offrir des taux d'intérêt plus élevés sur les dépôts importants, laissant les forces du marché jouer leur rôle. Les taux d'intérêt japonais sont encadrés sévèrement depuis 1945. La déréglementation des taux d'intérêt ne plaira pas à tous les secteurs de l'économie nippone, puisque les taux d'intérêt peu élevés ont aidé jusqu'à maintenant l'expansion de l'industrie japonaise.

■ L'ouverture des marchés financiers japonais aux sociétés étrangères. Les institutions financières étrangères pourront opérer sur une base d'égalité avec les firmes financières japonaises sur le marché japonais des capitaux.

Aux dires des experts américains, les mesures de libéralisation annoncées hier assureront au yen un plus grand rôle dans les transactions internationales, permettant au yen de devenir une monnaie de réserve au même titre que les grandes devises dans le monde. En outre, selon ces mêmes experts, l'accord pourrait entraîner l'appréciation du yen sur les places financières, rendant ainsi les biens et services japonais plus coûteux. Pendant que les Etats-Unis connaissent un déficit important à leur balance commerciale, le Japon enregistre quant à lui un surplus confortable à ce chapitre.

Bien que les Japonais se refusent à considérer que le yen pourrait s'apprécier par rapport au dollar américain, arguant que la montée du dollar américain est le reflet du relèvement des taux d'intérêt et du déficit budgétaire américains, les ministres américano-nippons ont souligné dans les deux capitales respectives que l'accord permettra au yen de s'ajuster pour refléter de façon plus fidèle la solidité fondamentale de l'économie japonaise. Il est difficile cependant d'imaginer que l'ajustement pourrait se faire vers le bas.

D'autre part, certains observateurs ont fait valoir que l'accord contribuant à l'internationalisation du yen, pourrait réduire le contrôle du Japon sur sa masse monétaire, parce que le marché de l'euro-yen deviendrait hors de portée de ses con trôles.

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER
13 1/4 %
PLACEMENTS À TERME GARANTI
3 ANS
payé annuellement
Taux passibles de changer sans préavis
Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec (418) 681-0277 Ottawa (613) 238-6084
Institution inscrite: Régie de l'assurance-dépôts du Québec • Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada

DES PIECES DE QUALITE VOLVO POUR FAIRE PLAISIR A VOTRE VOLVO
Plaquettes de frein $25.53 la paire
Amortisseurs $34.78 chaque
Silencieux $44.08 (garantie à vie)
Filtre à huile $3.85
Faites appel aux pièces d'origine Volvo pour assurer le rendement exceptionnel de votre Volvo. Volvo les assure par une garantie* limitée de 12 mois sur les pièces de rechange. Consultez-nous dès maintenant pour assurer à votre Volvo ce qu'il a de mieux.
Prix sujets à changements sans préavis.
up-town automobiles ltée
400, boul. Décarie, St-Laurent
MÉTRO DU COLLEGE
748-8807

Un prospectus provisoire portant sur les titres proposés a été déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent faire l'objet d'aucun engagement avant que la Commission n'ait visé le prospectus définitif. On peut se procurer le prospectus provisoire auprès de notre maison ou des courtiers autorisés à placer ces titres au Québec.

NOUVELLES ÉMISSIONS

LA SOCIÉTÉ MINIÈRE LOUVEM INC.
(libre de responsabilité personnelle)

Actions privilégiées de premier rang, série A, à dividende cumulatif à taux variable, rachetables et convertibles en actions ordinaires, accompagnées de bons de souscription.

Débentures à taux variable, série A, accompagnées de bons de souscription.

Reçus de dépôt 1984.

— Les actions privilégiées de premier rang, série A et les bons de souscription accompagnant les actions privilégiées et les débentures constituent un placement admissible pour un Régime d'épargne-actions du Québec donnant droit à un particulier de déduire de son revenu un montant représentant **150%** du coût d'acquisition de ces valeurs.

— LOUVEM deviendra un producteur d'or en août 1984 grâce à la mine Chimo qui se trouve à l'étape de la mise en production.

— La propriété Pascalis-Nord se trouve à l'étape de mise en valeur et l'on prévoit une prise de décision vers la fin de l'année 1984 au sujet de la mise en production durant l'année 1985.

— La Compagnie possède onze propriétés dont quatre indiquent des réserves probables et possibles de minéralisation d'or très intéressantes dans la région de Val d'Or.

— Une occasion d'obtenir un rendement intéressant en participant à ces émissions, car le dividende sur les actions privilégiées et les intérêts sur les débentures sont indexés au prix de l'or sur la base de 375 $US. Pour de plus amples renseignements, consultez votre courtier en valeurs mobilières.

McNeil, Mantha, Inc.

McLeod Young Weir Limitée
Merrill Lynch Canada Inc.
Nesbitt Thomson Inc.
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée
Bell Gouinlock Limitée
Burns Fry Limitée
Société de courtage Bache Inc.
Brault, Guy, O'Brien Inc.
F.H.Deacon, Hodgson Inc.
J.P. Jordan & cie, s.a. Internationale

Mai 1984

TORONTO

Tendance à la hausse

TORONTO (PC) — La tendance s'est maintenue à la hausse et une bonne activité régnait, mardi à la Bourse de Toronto. L'indice composé a enregistré un gain de 7.03 points, à 2222.49.

Le volume des échanges a gonflé à 9.14 millions d'actions, comparativement à 4.70 millions le jour précédent.

Dans les industrielles, Bell Enterprises gagne 1-8 à $29 3-8, Hiram Walker Resources 1-8 à $22, Bank of Nova Scotia 1-4 à $11, Cineplex 25 cents à $3.25 et Canadian Occidental 1-4 à $27 1-2. Northern Telecom perd 3-8 à $39 7-8, Ford Motor Canada 1 1-2 à $88 1-2, Rothmans Pall Mall 2 1-4 à $43 1-2, Canadian General Electric 1 à $49 et Imperial Oil B 1 à $38.

Dans les mines, Franco-Nevada gagne deux cents à 92 cents, Placer Development 3-8 à $20 7-8 et Broulan Resources six cents à $1.12. Rio Algom cède 1-2 à $15 1-8 et Lacana Mining 1-2 à $11 7-8.

Dans les pétroles, Asamera Inc. gagne 3-8 à $13, Westmin Resources 1-4 à $13 et Comaplex 20 cents à $2.85. Abeford Resources abandonne 1-4 à $9 5-8 5-8 et Warren Exploration trois cents à 19 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

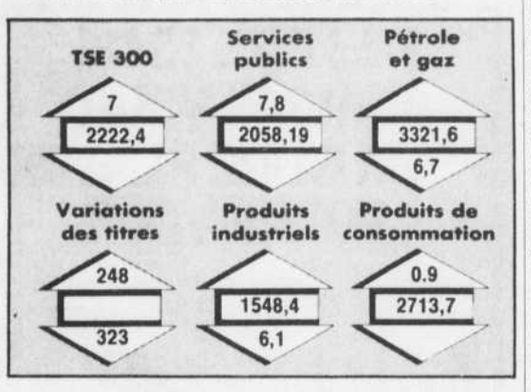

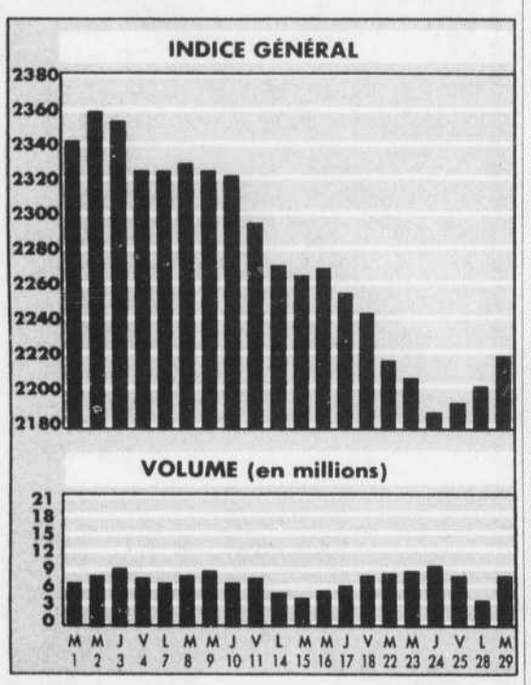

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMCA Int	6400	$21¾	21½	21¾	+ ⅛
AMCA p	2300	$24¾	24¼	24¼	+ ⅛
Abeford	8350	$10⅛	9⅞	9⅞	— ¼
Abeford w	34100	260	235	235	— 4
Abti Prce	100	$25½	25½	25½	
AVBITBl⅞½p	z10	$37	37	37	
Abitbi 10	167	$49½	49½	49½	— ½
Acklands	375	$18	18	18	
Adanac M o	3500	37	37	37	— 1
Agassiz	600	208	208	208	
Agassiz w	1000	55	55	55	+ 2
Agnico E	7400	$16⅞	16¾	16¾	— ⅛
Agra Ind A	11200	$5	485	5	+ 15
Agra B f	1700	450	440	450	+ 20
Aiguebel o	4400	$7	7	7	
Akaitco o	80800	85	85	85	+ 3
Alt Energy	20360	$21¾	21⅜	21⅜	— ⅛
Alt Enr A	800	$29½	29⅛	29½	
Al Enr 1125	201	$35¼	35¼	35¼	— ⅜
Alta Nat	800	$11¼	11¼	11¼	+ ½
Alcan	139967	$37¼	36½	37¼	+ ¾
Alcan w	9805	$12¾	12⅝	12⅝	
Alga Cent	400	$18¼	17¼	17¼	—1¼
Algoma St	6900	$21½	21⅜	21½	+ ⅜
Algma St B	860	$23	22½	22¾	+ ⅜
Altex o	800	100	100	100	
Alum A	1900	$24⅞	24⅞	24⅞	+ ⅛
Am Eagle o	2600	180	180	180	— 3
Am Leduc	2100	30½	30½	30½	— ½
Ang CT 290	z10	$28½	28½	28½	
Ang dGld o	2500	110	110	110	
Arbor A	z25	$7¾	7¾	7¾	
Arbor B f	z25	$8¼	8¼	8¼	
Args 260 p	z40	26	26	26	
Argyll A f	3000	266	258	258	—11
Asama	228600	$13	12⅝	13	+ ⅜
Asoc Porc o	200	310	310	310	
Astral A f	150	$6	6	6	
Astral B f	150	$6	6	6	
Atco I f	2900	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Atco 11½	1200	$27	26½	27	+ ¼
Atco w	3000	115	112	115	+ 3
Atlas Yk o	19000	28	26½	26½	—1½
Augmitto o	100	170	170	170	
Aur Res o	7200	150	141	141	— 9
AtoHdw X f	100	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Avinda o	1800	220	219	220	
Avinda w	1400	60	60	60	
BC Sugar A	2161	$20½	20	20¼	— ½
BGR A	2400	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
BGR w	3600	217	211	211	— 6
BMB Comp	11000	300	290	290	—10
BP Canada	508	$22⅛	22⅛	22⅛	
Bachelor o	2700	$5½	5⅜	5½	
Bkrtic	z400	52	52	52	
Banister C	500	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Bk Alberta	4550	$9⅛	9	9	— ⅛
Bank BC	4500	$11¼	11	11	— ¼
Bk BC 228	800	$22¾	22½	22½	— 1
Bk Mtl	106271	$23⅞	23⅛	23⅛	
Bk Mtl 285	7700	$31⅞	31⅛	31⅛	— ⅛
Bk Mtl 250	4730	$27½	27¼	27⅜	+ ⅛
Bk Mtl 3o	3500	$24¼	24⅛	24¼	
Bk Mtl w	14000	410	380	390	
Bk N S	122545	$11⅛	10¾	11	+ ¼
Bk N S 1p	3217	$25½	25⅜	25½	
Bankeno w	z100	16	16	16	
Barick	105805	183	180	182	— 1
Bathrst p	z75	$10	10	10	
Baton B	200	$12⅞	12½	12⅞	+ ½
Bay Mills	200	$15¾	15¾	15¾	— ½
Bel Ent	558188	$29⅜	29⅛	29⅜	+ ⅛
Bell C pr	200	$27½	27½	27½	+ ½
Bell 1.80	350	$21⅝	21⅝	21⅝	— ⅜
Bell 2.05	1700	$29⅜	29¼	29⅜	+ ¼
Bell 2.70	17260	$31⅞	31½	31⅝	
Black Phot	4000	$16	16	16	+ ⅜
Bikdom o	900	240	235	235	—15
Blake Res o	75732	7	6	7	
Bluesky	21900	465	455	460	—10
Bluesky pr	7000	$5	5	5	
Bonanza R	9551	440	430	440	
Bonza R w	1469	76	76	76	+ 1
Bow Valy	22275	$23¾	23½	23¾	
Bow Vlv 205	3650	$31⅛	31⅛	31⅝	— ⅜
Bow Vlv R	10520	$7¾	7⅝	7⅝	
Bralorne	3600	$6½	6½	6½	— ⅛
Bralor 8.75	1600	$23¼	23	23¼	+ ⅛
Bralorn w	800	165	155	155	— 5
Brameloa	800	$13¾	13¼	13¾	+ ¼
Brascade	1534	$40½	40½	40½	
Brascan A	4258	$32½	32	32½	— ½
Brscn B½	1900	$24¾	24¾	24¾	
Brscn 1981	3800	$26¼	26¼	26¼	+ ⅛
Brkwater o	13400	$9	8⅞	8⅞	— ⅛
Brenda M	100	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
Brinco	1200	250	250	250	+ 8
Brinco p	200	250	250	250	
Brisa o f	600	130	125	125	—20
BCFP	41849	$9⅛	8¾	9⅛	+ ⅛
BC Pack B	200	$37⅛	37	37	— ⅜
BC Res	10760	330	325	325	
BC Res p	1000	$27¼	26⅞	27⅛	+ ⅛
BC Phone	13850	$19⅝	19½	19½	— ¼
BCPh 4⅛ p	z20	$42¾	42¾	42¾	
BCPh 4¾ p	z12	$47	47	47	
BCPh 1956	z12	$47¾	47¾	47¾	
BCPh 6.80	200	$17½	17R	17½	+ ¼
BCP 7.04 p	300	$18	18	18	+ ¼
BCP 11.24 p	1150	$28¼	28	28	
Broulan	1000	112	112	112	+ 6
Brunswk	1500	$17	16⅜	16⅜	— ⅜
Bytec	4450	400	395	395	+ 5

C D

CAE	5250	$18½	18	18	— ⅛
CB Pak	6315	$10⅝	10½	10⅝	— ⅛
CB Pak w	5500	210	205	205	— 5
CCL A	200	$17¾	17¾	17¾	
CCL B f	18500	$17	16¾	17	+ ¼
CSA A f	4500	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Cableshar	200	170	170	170	— 3
Cabre	6100	320	310	320	+ 10
Cad Fw	256700	$13⅛	12⅞	13	+ ⅛
Cad Frv A	13458	$7⅞	7⅜	7⅞	+ ⅛
Cad Frv w	38950	$5¼	5	5⅛	
Calais	2500	47	47	47	— 1
Calvert o	11400	35	35	35	
Cambridg	200	$13½	13½	13½	— ¼
Cmbridg w	37600	285	285	285	
Camco Inc	2500	$9¾	9½	9⅝	— ⅛
Camel O G	19917	105	100	100	
Camflo	15600	$10⅝	10⅜	10½	
Cmnx	300	116	115	115	— 1
Camp RL	32570	$33½	33⅛	33¼	— ⅛
Camp Res	160	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Cam Res p	1330	395	390	390	
Camp Soup	200	$14⅞	14⅞	14⅞	+ ¼
Campeau f	18000	$21½	20⅞	20⅞	— ⅛
Cmpeau w	3400	480	475	480	+ 15
Camreco o	1500	72	70	72	+ 10
CCem ex p	51865	$13¾	13½	13½	— ⅛
C Cem 6½	2800	$15½	15⅜	15⅜	+ ⅛
CCem 2 p	3690	$15	14⅞	14⅞	+ ⅛
Canbra Fds	1000	$6¾	6¾	6¾	
Canbra Fds w	1000	$1¾	1¾	1¾	
Cancap	1000	$6	6	6	
Cancap w	1000	$1¾	1¾	1¾	
Candel Oil	1000	$6	6	6	
Candel Oil w	1000	$1¾	1¾	1¾	
Canfor	2900	$16⅜	16⅛	16½	
Canron A	1900	$13	13	13	
Canuc o	4000	65	65	65	
Cara	1101	$11⅛	10⅝	11⅛	+ ½
Cara A f	801	$10¾	10⅝	10¾	+ ⅛
Carl OK	7180	$18	17½	17⅝	— ¼
Carl A p	z75	$23¼	23¼	23¼	
Carlyle o	3000	106	100	106	+ 5
Carma A	31251	32	32	32	
Carolin o	6250	$8¾	8⅜	8⅜	— ⅛
Cartier o	1000	31	31	31	+ 1
Celanese	625	$8⅜	8⅜	8⅜	
Celanes 1 p	100	$9¾	9¾	9¾	— ¼
CFund A f	11150	$8	7⅞	8	+ ¼
CFund w	52900	9	8½	8½	— ½
Centrl Tr	1100	$11½	11⅜	11½	— ¼
Cntrl Tr p	400	$24¼	24¼	24¼	
Chncllr	24000	60	60	60	
Chateau A f	2800	$12⅛	12	12	
Chvco A	300	320	320	320	
Chieftan	2700	$16⅜	16⅜	16⅜	
Chrysler	564	$29¼	29	29	— ⅜
Cimaron o	17400	$5	495	5	+ 5
Cinplx	123133	330	310	325	+ 25
Coasti A f	15700	$9⅝	9⅛	9⅛	— ¼
Coho A f	415	380	375	380	
Colonial o	1000	220	220	220	+ 10
Colnr Y W	1550	$22	21	21½	+ 1
Cmplx	7500	285	270	285	+ 20
Cominco	6847	$15⅞	15⅝	15¾	
Cominco A	5200	$22½	22	22½	+ ½
Cominco D	6300	$28¾	28⅛	28⅜	— ¼
Cmpig	4300	$12⅛	12⅛	12⅛	— ⅛
Cmp Inv o	4800	204	199	199	
Comstate o	1000	30	30	30	
Comtech	734	$5½	5½	5½	— ¼
Coniagas o	200	$6⅝	6⅜	6⅜	+ ⅛
Con Bath A	2611	$27	27	27	+ ¼
Con Bath p	200	$15½	15⅛	15½	— ⅜
C Marbnr o	1000	31	31	31	
Con Prof o	1300	175	171	171	— 4
C Distb A	2700	$5⅛	5⅛	5⅜	+ ⅛
CDistb B f	3200	$5⅜	5	5¼	— ¼
Cons Gas	1710	$18½	18⅜	18⅜	— ¼
C Gas 13½	500	$30½	30¼	30¼	— ⅜
C Gas 9¼	600	$25¼	25	25	— ⅛
Cons Gas w	11200	310	295	295	
Con Glass	1900	$12⅛	12	12	— ⅛
CTL Bank	5200	$10½	10¼	10½	+ ¼
Conventrs	2950	345	340	340	—10
Conwst B f	5000	$9	9	9	
Conwst 6 p	z85	$15¾	15¾	15¾	
Conwst 12	100	$32⅜	32⅜	32⅜	
Cooper C	100	$10½	10½	10½	
Corby vt	973	$36	35½	35½	
Corby B f	z50	$34	34	34	
Cor Mark f	26250	$10	9½	9¾	
Core Mrk w	10800	415	400	400	
C Falcon C	5600	$15½	15⅛	15¼	— ¼
Corrida o	30623	40	40	40	
Coseka R	2010	345	335	335	
Coseka 7 p	1000	$5¾	5¾	5¾	
Costain Ltd	101	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Crestbrk	1100	$8⅞	8¾	8¾	
Crownx	2577	$15¼	15	15⅛	— ⅛
Crownx A	142258	$15¼	15	15⅛	— ⅛
Crnx w	100	425	425	425	+ 15
Cullaton o	31786	245	240	240	— 9
Culaton 10	39200	450	445	445	+ 5
Czar Res	14850	170	161	161	— 9
Czar Wt	z33	18	18	18	
Dalmys	1000	$10¼	10¼	10¼	— ¼
Daon Dev	31655	159	155	159	+ 9
Daon A	500	90	90	90	
Daon 9½ p	z59	195	190	195	
Datatech o	1400	130	130	130	+ 5
Deiour o	2000	31	31	31	
D Eldona	1000	50	50	50	— 1
Delhi Pac o	2000	16	16	16	
Denison A	1111	$18½	18⅜	18½	
Denison B f	2140	$16½	16½	16½	
Denison p	1700	$25½	25¼	25½	
Develcon	1600	$9½	9¼	9½	+ ¼
Dicknsn A f	7900	$6	5¾	5⅞	— ⅛
Dicknsn B	2650	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Digtech	88500	35	31½	33	+ 1
Discovry f	2065	205	205	205	— 5
Dofasco A	19300	$20	19⅝	19⅝	— ⅜
Dfs 4¾	z5	$49	49	49	
Dfs 235	2750	$24	24	24	
Dofasco wt	500	$19	19	19	
Doman A	9100	275	262	270	+ 10
Doman B f	5220	210	205	210	+ 5
Dome Cda	24200	485	480	480	
Dome Mine	38650	$17⅛	16¾	17	— ⅛
D Pete	123036	330	320	320	
DPete A p	100	$13½	13½	13½	— ⅛
DPete B p	694	$13½	13½	13½	— ⅛
D Pete w	20900	1	1	1	
Dom Store	1425	$19⅞	19¾	19¾	— ¼
D Textile	300	$15⅞	15⅞	15⅞	— ⅛
Domtar	7257	$31½	31¼	31½	
Domtar 225	100	$24½	24½	24½	— ⅜
Donohue	650	$29½	29½	29½	
Dorset o	25000	59	56	57	
Dover Ind	200	$15½	15¼	15½	
Drm Pete o	15250	43	43	43	
Dunraine o	500	65	65	65	
Du Pont A	626	$16¾	16¾	16¾	— ¼
Durham o f	15277	289	276	276	—14
Durham w	6465	125	100	100	—25
Dylex A	3050	$19	18½	19	+ ½
Dynamar	300	118	118	118	+ 6
Dynmr 105	1000	$9⅛	9	9	+ ¼
Dynex A	18500	26	23	23	— 2

E F

E-L Fin	100	$22	22	22	
Eaglet o	1000	330	330	330	
Est Bakrie	400	$20½	20½	20½	
Echo Bay	72990	$11¾	11⅜	11½	— ¼
Echo 1986 w	16520	$6¼	6	6⅛	— ⅛
Echo 1987 w	21460	$6½	6¼	6¼	— ⅛
Echo 1988 w	33545	$7¼	7	7⅛	+ ⅛
Echo 1989 w	38813	$7⅝	7¼	7½	+ ¼
Ega Res o	4000	31	30	30	— 1
Elcthm Y n	1300	395	390	390	— 5
Elks	9600	395	380	395	+ 20
Empire A f	175	$11¼	11¼	11¼	
Enertec	550	220	220	220	—10
Epitek	2000	70	70	70	— 2
Equity Svr	2850	$11¼	10¾	10¾	— ⅛
Erickson	4600	$8¼	8⅛	8⅛	
Erickson L	1800	$7¾	7¼	7½	— ¼
Exall o	1425	118	115	118	— 1
Fibrdg	576	$60¼	60¼	60¼	
Ficnbrdg w	430	$20	19⅜	20	+ ½
Fardy Res	133	290	290	290	— 5
Fed Ind II	300	$27½	27½	27½	— ⅜
Fin Truco	333	350	350	350	—25
Finning A	600	$8	8	8	— ⅛
F Calgary o	5000	100	100	100	
F City Fin	3500	$13½	13⅜	13⅜	+ ¼
F Cty Tr C	200	$7¼	7¼	7¼	
F Cty Tr D	326	$8⅛	8⅛	8⅛	— ¼
F Marthon	500	325	325	325	
F Mar	600	265	260	260	—10
Flanagan o	z167	54	54	54	
Fleet Aero	5000	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Ford Cnda	975	$90	88½	88½	—1½
Franco o	37010	95	90	92	+ 2
Franco w	18700	30	22	22	+ 2
Fraser	400	$20	20	20	

G H

GB Auto	150	$6	6	6	— ⅛
Galveston	3000	120	120	120	
Gandalf	4700	$14¼	14	14	— ⅛
Gane	6000	40	36	36	— 4
Gaz Metr	192	$7½	7½	7½	+ ⅛
Gaz 5.40 p	100	$92	92	92	+ 2
Gaz 15 p	300	$30¼	30¼	30¼	+ ¼
Geac Comp	850	$15⅞	15⅞	15⅞	
Gendis A	9166	$20	19¼	19¼	— ¾
GMC	300	$81	81	81	+ ½
Genstar L	26929	$20¼	20	20¼	+ ⅛
Gnstar 2.35	2590	$28½	28¼	28¼	— ⅜
Gnstar 1.50	z60	$39	39	39	
Geocrude	22816	264	260	263	+ 5
Gesco Ind	333	325	325	325	—35
Giant Yk	700	$24	24	24	
Gibraltar	5100	$8¾	8¾	8¾	
Glenayre	300	$10¼	10	10	— ¼
Goldale A f	2200	360	360	360	+ 10
Goldcorp f	41600	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Goldcrp w	58600	227	220	223	— 6
Gldn Rul o	7400	125	122	122	— 1
Goldlund o	4000	71	70	70	— 3
Goldast o	1000	200	200	200	
Gowgnda o	20700	310	295	295	—10
Gratt G p	262	$29	29	29	
Grandma	3775	75	75	75	
Granduc	275	52	52	52	
GL Forest	850	$86	86	86	
Gt Pacific	580	$23¼	23¼	23¼	
GW Steel A	1000	115	115	115	+ 5
G Goose	250	$16	16	16	+ 1
Greyhnd C	500	405	400	400	—10
Greyhnd	570	$20½	20	20	— ⅜
Guar Tr p	150	$16½	c16½	16½	
Gardn MS f	17303	$7¾	7⅜	7½	— ⅛
Gard MS w	10950	235	215	220	—15
Gard PA f	1540	$8⅛	8	8	
Gardn P w	3200	120	116	117	+ 2
Gulf C	111381	$17⅞	17½	17½	— ⅜
Gulfstrm o	10000	85	85	85	— 1
HCI A f	1000	69	67	69	+ 2
HCI Hldg gb	538	71	71	71	+ 1
Haley	400	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Hrding A f	200	235	225	235	+ 25
Harris A f	200	$6¾	6¾	6¾	— ½
Harris B	500	$6¾	6¾	6¾	
H Wood	1600	280	280	280	— 5
Hiteigh A o	100	80	80	80	—20
Haves D	677	$15¾	15⅜	15⅜	+ ⅛
Hees Intl	60820	$18⅞	18¾	18¾	
Helix	900	$7⅞	7¾	7¾	— ⅛
Helix w	5350	330	320	320	— 5
Heritag A f	3300	$15½	15½	15½	
Highfield A	1000	28	28	28	— 5
Highwod o	3275	325	320	320	— 5
Hollinger	400	$29	29	29	
HBay Mn s	4176	$11⅜	11½	11½	— ⅛
HBay Mn w	2250	135	135	135	+ 5
H Bay Co	8431	$21¾	21½	21½	+ ⅛
HBC A p	500	$17¾	17¼	17¼	— ¼
HBC B p	2100	$26¾	26¼	26¼	— ⅜
Husky Oil	31750	$11¼	11¼	11⅜	— ⅛
Husky 13 p	7750	$47½	47¼	47¼	+ ¼

I J

ITL Ind	1500	40	40	40	—10
IU Intl	1150	$23⅞	23¾	23⅞	
Imasco	11537	$36	35¾	35⅞	— ⅛
Imp Life p	1350	$28	27½	27½	
Imp Oil A	48133	$38¼	37⅞	38⅛	— ⅛
Imp Oil B	1000	$38	38	38	— 1
Inca o	500	$5¾	5⅝	5¾	
Inco	42630	$14¼	13¾	13¾	— ¼
Inco 7.85	1200	$18	18	18	+ ¼
Inco wt	10700	290	275	275	— 5
Indal	4100	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Indusmin	z10	$20¾	20¾	20¾	
Inglis	2900	$12¼	12¼	12¼	
Inland Gas	10260	$14⅛	14⅛	14⅛	
Inland G p	200	$10¼	10¼	10¼	
Inlnd G 10p	100	$24½	24½	24½	— ½
Innopac	16600	$9¼	9⅛	9⅛	
Inter-City	45700	$11¼	10¾	10⅝	— ⅜
Inter C A p	z75	$13⅜	13⅜	13⅜	
Intrmetco	200	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
I Atlantis o	3000	175	170	170	— 5
I Atlantis w	8500	20	19	19	— 3
IBM	362	$138⅜	138⅜	138⅜	— ⅜
Intl Thom	5100	$14¼	14⅛	14⅛	
Intpr Pipe	4285	$26½	26¼	26¼	— ¼
Inverness	1500	$6	5⅞	6	
Inverns 875	500	$16	16	16	— ¼
Inv Group	z10	$44	44	44	
Irwin Toy	1130	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Ivaco A f	1000	$15⅞	15⅞	15⅞	+ ⅜
Ivaco B	600	$16⅛	16⅛	16⅛	
Ivaco C p	100	$41	41	41	— ¼
Ivaco D p	100	$25¾	25¾	25¾	+ ¾
Ivaco E p	800	$25¾	25½	25¾	
Ivaco F p	1050	$25¾	25½	25½	— ¼
Ivaco w	z120	480	475	475	
Jamie o	8493	90	80	80	+ 2
Jannock	2960	$12½	12⅜	12⅜	— ⅛
Jorex	232000	30	28	30	

K L

Kam Kotia	300	120	120	120	— 5
Keg Rest	100	495	495	495	— 5
Keg w	1000	60	60	60	— 5
Kelsey H	300	$26½	26½	26½	
Kerr Add	260	$17⅛	17⅛	17⅛	
LK Res A	500	85	85	85	+ 10
Labatt	1630	$18	17¾	17¾	— ⅛
Labmin	200	$59¾	59¾	59¾	+ ¼
Lac Mnrls	25376	$32½	32½	32¼	
Lacana	4600	$12½	11⅞	11⅞	— ½
Lafarge	699	$12⅞	12⅝	12⅝	— ⅜
Laidlaw A	1100	$13⅛	13	13⅛	+ ⅛
Laidlw B f	31200	$12¼	12	12¼	+ ⅛
Laidlaw 8	600	$8	8	8	— ⅛
L Shore	5800	$44	43¾	43¾	— ¼
Lambda o	2080	166	166	166	+ 11
Lmbda A p	2000	156	156	156	— 4
Lanpar	500	465	465	465	— 5
Larder o	2000	29	29	29	
Lariat OG o	500	103	103	103	— 2
Laurasia o	12200	48	45	48	+ 4
Lava Cap o	2000	85	85	85	— 2
Leigh Inst	2500	210	206	206	+ 1
Liberian	800	180	180	180	+ 30
Linear T	400	$7½	7½	7½	— ⅜
LL Lac	300	$36	35¼	35¼	— ¾
Loblaw Co	1485	$14⅜	14¼	14¼	
Lob Co pr	522	$24⅜	24⅜	24⅜	
Lob 370 p	307	$38	38	38	— ¼
Lochel A j f	5000	130	126	130	+ 3
Lochiel B	3000	130	130	130	— 1
Logistec	300	450	450	450	
Lumonics	31700	$14	13¾	13¾	— ⅛
Lynx Can o	17000	110	95	105	+ 13
Lynx w B	40500	3	2	3	— ½
Lytton M o	2000	95	95	95	

M N

MDS H A	2500	$16	16	16	
MDS B f	36000	$15⅞	15¾	15¾	
MICC A	640	$14	13¼	13¼	— ¾
MICC 8⅝	300	$11½	11½	11½	— ½
MPG Inv	z8	$9¼	9¼	9¼	
MPG A	z81	$11¼	11¼	11¼	
MSR Exp	500	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Mcknz	3400	$9½	9¼	9⅜	+ ⅛
Mclan H X	80045	$17⅜	17⅜	17⅜	— ¼
Mcln HY f	5700	$17⅛	17⅛	17⅛	— ⅜
Macmillan	830	$26⅞	26¾	26¾	— ⅛
Mcmiln 208	z53	$22⅝	22⅝	22⅝	
Mcmiln 221	350	$24¼	24¼	24¼

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

MONTRÉAL

Cours à la hausse

MONTRÉAL (PC) — Les cours ont progressé pour la troisième séance successive, mardi à la Bourse de Montréal, et le marché s'est renforcé sur tous les fronts. L'indice général est monté de 0.34 point et marquait 107.82 en clôture.

Un important volume a été traité: 2,176,782 actions au lieu de 1,078,116 la veille.

Le groupe des banques a gagné 1.33 à 100.14, les services publics 1.18 à 105.70, les mines 0.50 à 112.55, les produits forestiers 0.47 à 134.14, les hydrocarbures 0.42 à 130.22 et les biens d'équipement 0.16 à 112.25.

Banque royale a progressé de 3-8 à $27 3-8 dans un brassage de 401,444 actions. Placer est monté de 3-8 à $20 3-4 et 11,785 papiers ont été échangés.

Les jeux terminés, 91 titres sont en hausse, 93 en baisse et 73 inchangés.

Alcan a gagné 7-8 à $37 1-4, Banque de Nouvelle-Ecosse 1-4 à $11, Cadillac Fairview 1-4 à $13, Noranda 1-4 à $19 7-8, Bell Canada Enterprises 1-8 à $29 3-8 et Banque nationale 1-8 à $11 1-4, tandis que Northern Telecom cédait 1-2 à $39 3-4, Echo Bay Mines 3-8 à $11 3-8, Aberford Resources 1-8 à $9 3-4 et Banque de Montréal 1-8 à $23 1-8. Aiguebelle Inc. est stationnaire à $7 et Long Lac Minerals à $32 1-4.

Dans les juniors, North American Rare Metals est stationnaire à 19 cents; Lynx-Canada Explorations gagne 15 cents à $1.05; Cartier Resources est stationnaire à 30 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

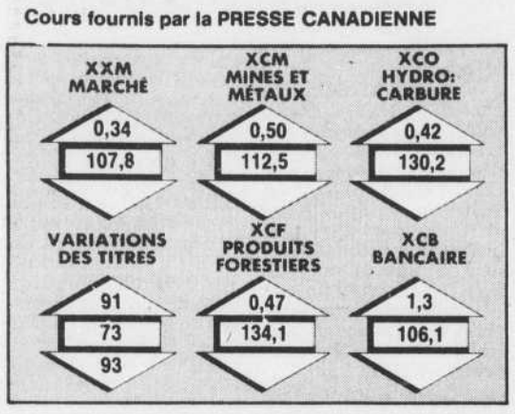

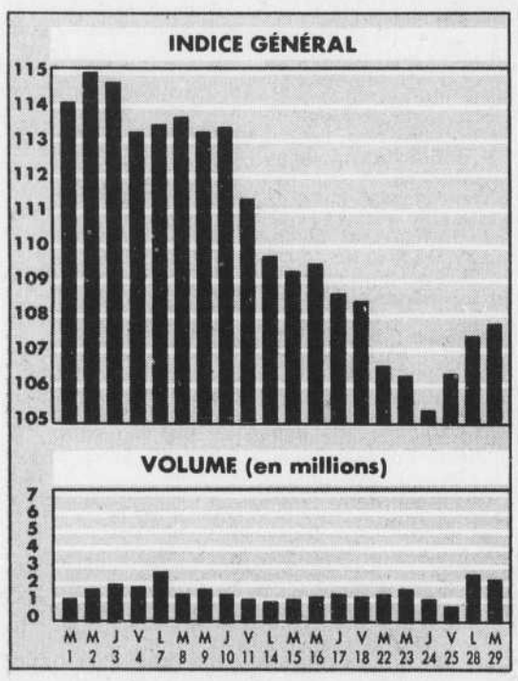

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aberford	3500	$10⅛	9¾	9¾	— ⅛
AberfrdWt	6100	235	235	235	+10
Abti Prce	z88	$25⅜	25⅛	25⅜	— ⅜
Agnico E	1400	$16⅞	16¾	16⅞	
Aiguebelle	4800	$7	7	7	
Alta energ	21000	$21⅜	21⅛	21⅜	
Alcan Alu	132897	$37¼	36½	37¼	+ ⅞
Alcan Wt	10375	$12⅞	12⅝	12⅞	+ ¼
Aldona M	z11	15	15	15	—10
Aligro	200	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Alum 2.312	300	$25	25	25	— ⅛
AMCA int	10000	$21¼	21¼	21¼	
AMCA8.84	400	$24⅜	24⅜	24⅜	— ⅞
Amuse Wt	5500	12	11	11	
Argus	100	$8	8	8	+ ⅛
Argus 2.70	100	$26⅞	26⅞	26⅞	— ⅜
Asamera	2500	$13	12⅝	13	+ ½
Asbestos	z20	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
B C Forst	1201	$9⅛	8⅞	9⅛	+ ⅛
BGR A	4800	$7⅛	7⅛	7⅛	
BGRpM.wt	100	213	213	213	—4
BC Phone	1200	$19⅝	19⅜	19⅜	+ ⅛
Bank NS	71070	$11⅛	10⅜	11	+ ¼
Baue Cont	2039	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Baue Mtl	77270	$23⅞	23⅛	23⅛	— ⅛
BMO 2.85	3300	$31½	31⅛	31¼	— ¼
BMO $2.50	700	$27½	27⅜	27⅜	
BMO Wts	6200	405	385	385	—10
Bq Eparg	2500	$19⅝	19½	19½	+ ⅛
BqEp 2.62	600	$27	26⅞	27	+ ⅛
Baue Nat	52979	$11½	11	11¼	+ ⅛
BqNat 2.94	400	$30¾	30½	30¾	
Bq Royale	401444	$27¾	27	27⅜	+ ⅜
Bq Rv Wt	5725	480	440	450	+20
BqRy 1.45	3600	$15⅞	15½	15½	— ¼
BqRy 2.75	2180	$31⅜	31	31⅛	+ ⅜
Baton B	100	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ¾
fBomb A	400	$16¾	16¾	16¾	
fBomb B	675	$15½	15½	15½	— ¼
Bow Val	7500	$23⅞	23⅜	23⅞	+ ¼
Brascade	1039	$40⅝	40⅜	40⅝	+ ⅛
Brascan A	3300	$32½	32	32	— ⅜
Brcan prF	300	$26¾	26¾	26¾	+ ¼
Brinco	500	250	250	250	+25
By—Com	5250	405	390	395	g85

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CAE Ind	4850	$18⅛	18	18	— ⅛
C T G Inc	500	460	460	460	+10
Cad Frvw	294500	$13⅛	12⅞	13	+ ¼
Cad Fw a	500	$7¾	7¾	7¾	
Ca.l.wt	4700	$5¼	5⅛	5⅛	+ ⅛
Camflo	500	$10½	10½	10½	
Cmbdg	1700	$13½	13½	13½	— ⅜
CmbrdgWt	850	285	285	285	—15
Camp R	120	$10⅛	10⅛	10⅛	— ⅛
Campbel.Sp	100	$14¾	14¾	14¾	+ ⅛
Canmoeau	300	$21	21	21	
Canwt	1100	475	465	475	+20
CDC 1980	1400	$12⅞	12¾	12¾	— ⅛
C Imp Bk	7702	$26⅜	25⅜	26	+ ¾
CIBq 2.05	1100	$23½	23¼	23¼	+ ⅛
CIBQ 3.562	630	$29¾	29¾	29¾	— ⅛
CIBq wt	1600	415	405	415	+20
CP Ltee	11614	$39½	39¼	39½	+ ⅜
Cdn Tire	320	$14	14	14	+ ½
fC Tire A	6750	$11	10⅞	11	+ ⅛
fC Utilit A	1395	$14	13⅞	14	
C Utilit B	492	$14	13¾	14	
C Util Prk	1800	$29⅝	29½	29⅝	+ ⅛
C.Util SrH	1300	$22⅝	22½	22½	
C Util wtb	z50	180	180	180	—5
Carl Ok	1000	$18	17¾	17¾	— ⅛
Cascades	10610	$15	14⅜	14⅞	+ ⅜
CB Pak	1100	$10¾	10¾	10¾	
CB Pak.wt	3000	205	205	205	—5
Celanese	984	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛
Cent Dyn	5000	55	55	55	
Central Tr	5400	$11⅞	11½	11½	+ ¼
fChateau	800	$12	12	12	— ⅛
CimL PrE	95702	$13⅜	13½	13½	
Cominco	1000	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
ComSatlite	900	405	400	405	+ 5
C Bath B	673	$26⅞	26⅞	26⅞	—2⅜
Cons Gas	1500	$18⅝	18½	18½	
C Gas Wt	500	300	300	300	—5
C gas 1312	900	$30¾	30½	30½	— ¼
CnsGas914	600	$25⅛	25	25	
Corby A	115	$35½	35½	35½	+ ⅛
Coseka Rs	400	340	340	340	+ 10
CIDesi pr	200	$11	11	11	
Daon Dvlp	1200	158	155	158	+ 7
Daon 912	200	180	180	180	—10
Dofasco A	5519	$20	19½	19½	— ½
Domco Lfe	500	$9	9	9	
Dome Cda	820	480	480	480	
Dome Mns	800	$17	16⅞	16⅞	— ⅜
Dome Pet	16150	330	320	320	
DomP Wt	z533	1	1	1	
Domtex	6799	$16	15⅜	16	+ ¼
Domtar	1700	$31½	31¼	31⅜	+ ⅛
Donohue	1470	$29½	29	29¼	+ ¼
Dupt pr b	z13	$33¼	33¼	33¼	+ ¼
fDylex Ltd	6080	$19	19	19	

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Echo Bay	5174	$11¾	11⅜	11⅜	— ⅜
Ent Bell	68303	$29½	29⅛	29⅜	+ ⅛
EnBell2.05	400	$29¼	29¼	29¼	
Entrep CP	2349	$20⅜	20¼	20¼	— ¼
Epitek Int	5000	70	70	70	—1
Falcn Cop	500	$15¼	15¼	15¼	— ¼
Forex	100	300	300	300	
Fraser Inc	1800	$20	20	20	—1¾

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Gaz Metr	2650	$7½	7⅜	7⅜	
Gaz 15	400	$30	30	30	
Gen Matrs	z35	$81⅜	81⅜	81⅜	—18
Genstar	17500	$20¼	20⅛	20⅛	
Geocrude	1500	261	260	261	+ 6
fGldcrp.A	2225	$7⅜	7⅜	7½	
GldcWt	23300	228	225	225	—5
Guard. T.	200	$8	8	8	— ⅛
Gulf Can	31163	$17⅜	17½	17½	— ⅛
Hawker	700	$17¼	17	17	+ ⅛
Helix.Circ	2400	$8	7⅞	7⅞	
HelxWt	11550	330	325	325	
Hir Walkr	14074	$22½	21⅞	22	+ ⅛
H Wlkr E	400	$29⅜	26	29⅜	+ 4⅛
H Wlkr f	200	$29⅜	29⅜	29⅜	
H Bay Co	1000	$21¾	21¾	21¾	+ ¾
H Bay2.25	4009	$26½	26½	26⅜	—1
Husky 13	200	$47½	47¼	47¼	+ ½

I J

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Imosco ltd	16146	$36	35¾	36	
Imp Oil A	13116	$38¼	37⅞	38	— ¼
Inco Ltd	2020	$14⅛	13¾	13¾	— ¼
Inco Wts	4400	285	275	275	—5
Inter Pipe	2000	$26½	26¼	26¼	
Ivaco A	300	$15¾	15¾	15¾	— ¼
Ivaco E p	300	$25¾	25¾	25¾	

K L

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kiena	1000	$23¾	23¾	23¾	— ¼
Labatt	900	$18	17¾	17¾	— ⅛
LafargeCo	1000	$12¾	12¾	12¾	— ⅜
fLaidlw B	400	$12⅛	12⅛	12⅛	— ⅛
Lanpar T.	300	465	465	465	
LouvmWt1	500	55	55	55	—5
LouvmWt2	500	20	20	20	—10

M N

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
McM Bldl	z1	$26⅜	26⅜	26⅜	— ¼
C Marconi	1600	$23⅛	22⅞	22⅞	
fMarit Tel	1250	$33¼	33	33¼	+ ⅛
Mass Fer	8900	390	385	390	+ 10
Merland a	100	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
Min Lac	1500	$32¼	32⅛	32¼	
Mitel Corp	2100	$8¼	7⅞	7⅞	— ⅜
fMolson A	694	$16⅜	16½	16½	
Molson B	500	$16¼	16¼	16¼	+ ⅛
MTrustc A	2500	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
Moore	11500	$48⅜	48	48⅛	+ ⅛
fMorgn T	600	$5⅛	5⅛	5⅛	
Nat Cbl a	100	$10	10	10	— ½
NB Tel	230	$14½	14½	14½	— ⅛
Nfld Tel	881	$13⅛	13⅛	13⅛	— ⅛
Noranda	141475	$20¼	19¾	19⅞	+ ¼
fNoreNv	760	$16⅜	16¼	16½	+ ⅜
Norcn 734	100	$25⅜	25⅜	25⅜	—1½
Normick	1100	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅜
Nor Tel	84310	$40	39⅜	39¾	— ½
fNova Alt	4000	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
Nova 638	400	$29	29	29	+ ½
Nova 612	200	$20¾	20¾	20¾	
Nova 12	1675	$30¾	30⅜	30½	+ ¼
Nova 11.24	100	$26¾	26¾	26¾	— ⅛
NuWest A	z 50	73	73	73	+ 1

O P

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
fOcelot B	1000	470	470	470	—15
fOsha A	1300	$35	35	35	
Phoenix	700	$7	7	7	—6¼
Placer Dv	11785	$21	20¾	20¾	+ ⅜
PlacerDwt	2000	450	445	450	+ 20
fPowr Cr	684	$19⅝	19½	19⅝	+ ⅛
Prooptic	500	190	190	190	
Provigo	9385	$17¾	17¼	17½	+ ½

Q R

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Que Tel	379	$31	31	31	
Quebecor	1200	$14½	14½	14½	+ ⅛
RogersC A	z30	$7½	7½	7½	+ ⅛
fRogerC B	4100	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅜
fRollnd A	300	$13½	13½	13½	+ ⅛
Rolland B	100	$13¾	13¾	13¾	— ½
Rothman	300	$44	43½	43½	—1¾
Rv Trco A	240	$24	24	24	+ ¼

S T

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Sceptre	350	$6⅜	6¼	6¼	
Seagram	10812	$41⅝	41¼	41⅝	+ ⅛
Shell Can	15530	$25¾	25⅛	25⅛	— ⅛
fSears A	500	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Spar Aer	1140	$18	17¾	17⅞	+ ⅛
fSparCap	10000	44	41	41	—4
fSteino A	z5	$23⅞	23⅞	23⅞	— ½
Stelco A	7700	$23½	23⅜	23½	+ ¼
Stel 1.94	200	$23⅛	23⅛	23⅛	+ ⅛
Sullvn.Min	800	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Systemhse	200	118	118	118	—2
fTeck B	100	$9⅝	9⅝	9⅝	
fTel Mt B	500	$21½	21½	21½	+ ½
Tembec,A	1000	400	400	400	—10
Texaco	1300	$37	37	37	+ ¼
Thomsn A	950	$39	39	39	+ ½
Tor Dm Bk	18188	$15⅝	14⅝	14¾	+ ⅛
fTorstr B	5000	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ½
Total Pete	300	$13½	13½	13½	— ⅛
Tot Pet pr	209	$29⅝	29½	29½	— ¼
TAIRs.prB	500	$23¾	23¾	23¾	— ½
TrAlta A	150	$20⅛	20⅛	20⅛	— ⅛
TrCan Pl	14860	$16⅜	16	16⅜	+ ½
TrCan 2.8	130	$29	29	29	
TrCan 5.0	190	$51	51	51	— ½
TrCan pf	1100	$58½	58¼	58¼	— ¼
Trs mount	100	$6¾	6¾	6¾	
Trizec B	300	$18	18	18	— ⅞

U V

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
fUAP InA	250	$27⅛	27	27	— ½
UAP Wt	z50	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅜
Union Gas	1650	$10⅞	10¾	10⅞	+ ½
fVersa.CIA	100	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Warnlon	2000	88	87	87	—3
Westmin	700	$12¾	12¾	12¾	— ⅛
WrldEa	2000	$7½	7½	7g4	- 2
wrld wt.A	2000	65	65	65	+ 15
Wrld wt.B	1800	120	120	120	+ 20
Wright Hr	500	$8	8	8	— ⅛

Junior Mines

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abcourt	11000	150	150	150	—5
Abitibi As	1000	36	36	36	+ 3
AbitibiRes	2000	33	33	33	—2
Bachelor	200	$5¼	Sg2	5¼	— ⅛
Barexor	1500	66	66	66	—1
Bateman	6000	12	12	12	+ ½
Belchasse	1000	40	40	40	—5
Brominco	1000	325	325	325	
Brosnan	4000	61	57	61	+ 4
BrosWt	8750	2	2	2	
Cartier Re	14000	30	30	30	
Cons I Rs	1306	111	106	106	—5
C Imp.wt	1250	26	26	26	—4
D'Or Val	1800	210	210	210	+ 5
Dumont	5000	19	19	19	+ 1
Explo Que	1400	31	31	31	—1
GKnt.wtB	2000	118	118	118	+ 6
Goldex ltd	2000	155	155	155	
Kew Gold	2000	75	75	75	+ 5
Lynx Exp	18500	105	93	105	+ 15
Mnra Res	3000	61	61	61	
Muscocho	5100	204	201	204	—1
Musco pr	300	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
NA RareM	19000	19½	19	19	
OrmicoEx	5000	20	20	20	+ 2
PerronGld	2500	95	95	95	
Queenstn	4100	255	250	250	—10
Talisman	10500	35	32½	33	—2
W Q Mnes	10200	120	113	120	

Oils

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aquitaine	1000	$39⅜	39⅛	39⅛	— ⅛
Asamera	1000	$13⅛	13	13	— ⅛
Bonanza	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Bralorne	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Can Hunter	1000	$11⅜	11⅜	11⅜	
Can Jupiter	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Can Marine	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Can Occid	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Can Sup	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Can Tung	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Fina	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Homes	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Hunter	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Jupiter	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Marine	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Occid	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Sup	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Tung	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Fina	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Homes	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Hunter	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Jupiter	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Marine	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Occid	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Sup	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cdn Tung	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	

W X

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Wlkr R Jn	25 p	20	385	$3½	$22
Wlkr R Sp	20	5	17	$2¾	$22
Wlkr R Sp	25	20	889	30	$22
Wlkr R Sp	25 p	5	95	$3¼	$22
Wlkr R Dc	22½	16	107	160	$22
Wlkr R Dc	25	7	107	60	$22
Total volume		14182.			

OPTIONS SUR L'OR

(Prix en devises américaines)

Series	Vol.	Int. en cours	Haut	Bas	Ferm.
nv350p	25	123	1.00	.80	1.00
Aug 375	29	1030	25.00	23.00	23.00
Aug 375p	28	1773	4.00	3.50	3.80
Nov 375	20	274	37.00	35.00	37.00
Nov 375p	90	758	5.50	4.50	5.50
Fb375p	10	18	7.00	7.00	7.00
Aug 400	61	2396	11.00	9.10	9.50
Aug 400p	5	300	18.00	18.00	18.00
Nov 400	138	860	22.00	19.00	19.00
Fb400	67	58	29.00	27.00	29.00
Ag 425	142	2942	6.00	4.00	4.20
Nov 425	71	1656	11.00	9.00	11.00
Nov 425p	10	0	39.00	39.00	39.00
Total volume:		696			

Non transigées

Series	Int. en cours	Offre	Dem.
aug 350	176	43.00	47.00
Aug 350p	803	.50	1.50
Nv350	20	53.00	57.00
Fb350	4	63.00	67.00
Fb350p	40	2.20	3.20
Fb375	4	44.00	48.00
Nov 400p	286	17.50	20.50
Fb400p	0	18.00	21.00
Ag 425p	0	38.00	41.00
Total open interest:	13521		

DIVIDENDES

Canada Packers Inc.: 23 cents ou une action, payable le 2 juill. aux inscrits le 8 juin.

Northland Bank: cinq cents, 27 juill., 6 juill.

Westar Mining Ltd: $2.5625 A priv., 64.0625 cents, 15 juill., 28 juin.

OPTIONS TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Suite de la page 14

Titre	Mois	d'ex.	Vol.	Pos. place	Prix fer.	Prix act
Roy Bk	Jy	27½	12	87	50	$27⅜
Roy Bk	Jy	27½p	12	25	75	$27⅜
Roy Bk	Jy	30	42	1053	20	$27⅜
Roy Bk	Jy	30 p	19	491	$2⅛	$27⅜
Roy Bk	Jy	32½p	3	15	$5¼	$27⅜
Roy Bk	Oc	25 p	20	24	$3	$27⅜
Roy Bk	Oc	25 p	7	7	55	$27⅜
Roy Bk	Oc	27½	499	1019	110	$27⅜
Roy Bk	Oc	27½p	289	298	100	$27⅜
Roy Bk	Oc	30	65	609	35	$27⅜
Roy Bk	Oc	30 p	13	29	$2⅛	$27⅜
Roy Bk	Oc	32½p	4	38	$5¼	$27⅜

S T

Segrm	Ja	40	3	29	$4¾	$41⅜
Segrm	Ja	40 p	25	46	180	$41⅜
Segrm	Jy	40	14	83	$2¼	$41⅜
Segrm	Jy	40 p	45	117	70	$41⅜
Segrm	Jy	45	3	564	45	$41⅜
Segrm	Oc	40	11	91	$3⅜	$41⅜
Segrm	Oc	40 p	157	195	145	$41⅜
Segrm	Oc	45	1	329	135	$41⅜
Segrm	Oc	50	1	214	20	$41⅜
Shell C	Fb	27½	5	16	180	$25½
Shell C	Ag	25	10	1250	175	$25½
Stico A	Ag	25	3	454	60	$23½
Stico A	Ag	27½	10	820	10	$23½
Stico A	Ag	27½p	5	84	$4	$23½
Stico A	Nv	25	5	3716	90	$23½
T 300	Jn	22	30	342	25	$22⅛
T 300	Jn	22 p	107	287	15	$22⅛
T 300	Jn	23	50	1163	1	$22⅛
T 300	Jn	23 p	31	846	80	$22⅛
T 300	Jn	24 p	50	440	195	$22⅛
T 300	Jy	21	40	40	125	$22⅛
T 300	Jy	22	18	186	40	$22⅛
T 300	Jy	23	65	285	15	$22⅛
T 300	Jy	23 p	5	566	105	$22⅛
T 300	Jy	24 p	17	281	190	$22⅛
T-D Bk	Jn	12½	2		$2¼	$14⅞
T-D Bk	Jn	14¾	35	801	25	$14⅞
T-D Bk	Sp	15	21	873	80	$14⅞
T-D Bk	Dc	12½p	5	12	35	$14⅞
T-D Bk	Dc	15	11	147	125	$14⅞
TIX	Jn	110	62	81	125	110¾
TIX	Jn	110 p	25	58	100	110¾
TIX	Jn	115	10	50	5	110¾
TIX	Jn	115 p	30	20	$4½	110¾
TIX	Jy	110	20	57	$2½	110¾
TIX	Jy	110 p	8	14	190	110¾
TIX	Ag	110	4	8	$2¾	110¾
TIX	Ag	115 p	2	112	$5½	110¾
Total P	Jy	12½	6	242	125	$13½
Total P	Jy	15	1	2641	15	$13½
TrC PL	Ag	15	34	196	150	$16⅜
TrC PL	Ag	16¼	18	146	50	$16⅜
TrC PL	Nv	15	10	3563	165	$16⅜
TrC PL	Nv	17½	20	94	50	$16⅜

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Les cours se sont tassés et les affaires étaient calmes, hier, dans le marché canadien des obligations.

Le court terme était inchangé, alors que le moyen terme fléchissait d'un huitième de point. Le long terme de même que les obligations des provinces et des sociétés, ont baissé d'un quart de point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 9.75 %.

MARCHÉ A TERME

Marché des valeurs à terme (Transactions combinées Toronto-Montréal) Par la PRESSE CANADIENNE

Bons du trésor du Canada, 91 jours, $1 million, multiples de $0.005.

	Haut	Bas	Règl.	Cours Var.	Cont Vig.
Jun 84	97.170	97.165	97.165	.005	734
Sep 84	—	—	96.900	—	483
Dec 84	—	—	96.755	—	365
Mar 85	—	—	96.700	—	198
Jui 85	—	—	96.650	—	9
SEP 85	—	—	96.600	—	5

Ventes: hier 14; lundi 15

Contrats en vigueur: jeudi 1,794

Limite de fluctuation quotidienne: $0.150 plus ou moins cours de règlement.

Obligations du Canada, 18 ans, 9 %, quantité $100,000, base $100 (décimales à 1-32e)

	Haut	Bas	Règl.	Cours Var.	Cont Vig.
Jun 84	65-30	65-30	65-30	10	753
Sep 84	65-00	65-00	65-00	10	680
Dec 84	64-12	64-12	64-12	10	724

Ventes: hier 49; lundi 40

Contrats en vigueur: jeudi 2,157

Limite de fluctuation quotidienne: 64-32 plus ou moins dernier cours de règlement.

DENRÉES

MONTRÉAL (PC) — Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat, No 92, $4.69 le kg; No 93, $4.71 le kg; prix de vente $4.71 à $5.75 le kg; prix moyen du grossiste au détaillant: $5.11 le kg.

Fromage cheddar au kilo: blanc, $4.76 6-10; coloré: $4.77 3-10.

Poudre de lait écrémé: No 1, sac de 25 kg, $2.79 le kg; lait en poudre commestible: 43 cents le kg.

Oeufs: prix moyens des grossistes aux détaillants, boîte d'une douzaine, A-extra-gros, $1.32 2-10; A-gros, $1.31 1-10; A-moyens, $1.23 5-10; A-petits, $0.90 2-10.

Prix de gros aux distributeurs établis par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: A-extra-gros, $1.28; A-gros, $1.27; A-moyens, $1.20; A-petits, $0.87; A pee-wee, $0.48.

Pommes de terre, prix de gros: Québec: $1.30 à $1.40 le 10 lb; $2.40 à $2.50 le 20 lb; $5.75 à $6.00 le 50 lb; I.-P.-E.: $1.60 à $1.65 le 10 lb; $3.00 à $3.10 le 20 lb; $6.25 à $6.50 le 50 lb; Nouveau-Brunswick: $1.40 à $1.50 le 10

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

VANCOUVER

Cours en baisse

VANCOUVER (PC) — Les cours étaient en baisse et l'activité légère, hier à la Bourse de Vancouver. A la clôture du marché, le volume comptait 8,252,015 actions échangées.

On a dénombré 160 titres en avance, 223 en recul et 450 stables.

L'indice global se trouvait à 1028.24, une baisse de 1.82 point sur la fermeture de la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Indice général	Volume (en millions)	Variations des titres
1028,24	8,0	450
1,82	0,5	160
		223

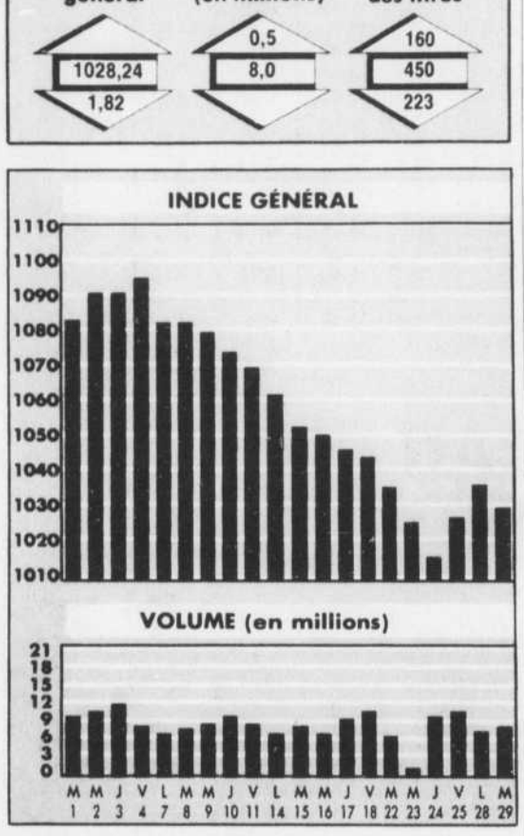

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aby inv a	3000	25	21	22	—8
Aber res	2000	70	70	70	
Abuoil	5000	41	40	41	
Achats	9500	33	31	31	—2
Achrn w	168250	7	4	7	+2
Achron	18500	29	25	25	—5
Acorn	7000	25	17	25	
Acquiln	3000	21	20	21	
Acaest	5000	30	30	30	
Acast w	10000	3	3	3	
Adams	2000	79	79	79	
Admiri	1000	24	24	24	
Adnarn	18500	48	40	43	—7
Adriatc	6500	36	34	36	+5
Aiav res	10000	9	7	8	—1
Aiaska	800	205	204	204	
Aiclare	2000	25	25	25	
Alice Lk	4500	34	33	34	
Alina Int	5000	30	30	30	
Almine	16000	34	26	30	
Alpha	4000	59	40	59	
Alpin stv	3500	15	15	15	
Amazn	36500	60	55	59	—1
Amzn w	8000	17	16	16	
Ambra	17500	65	55	60	+13
Amca	6300	150	142	142	—3
Am mcr	4200	57	54	54	—3
Am mc w	6500	4	3	3	—1
Am Pyd	6670	145	140	145	+5
Amertx	2200	40	40	40	
Amhwk	19000	78	70	78	+12
Amir	19700	163	158	163	+3
Amore	1000	12	12	12	
Amstar	8500	45	40	45	+5
Anglo	3650	69	65	69	+4
Anglo Bo	4500	205	200	200	—5
Anita	1500	22	22	22	
An arb w	10500	15	12	15	+2
An arbr	4300	110	104	110	+1
Annie	1000	17	17	17	—1
Ansco rs	29700	70	61	68	+6
Ansco w	48000	9	8	8	—1
Aqarus	8000	37	35	35	—3
Arbor	1700	60	58	58	+2
Arch dev	17000	20	17	20	
Aries	4900	245	240	245	
Arivac	600	400	395	395	
Arizako	5500	111	108	108	—4
ARK	1000	26	26	26	—6
Arnhm	2000	40	40	40	
Artsian	11000	8	8	8	—4
Artilry	5000	20	19	20	
Ashcrft	33500	21	17	21	
Asitka	6000	95	90	95	+8
Augsts	2500	78	78	78	—2
Austin	1000	225	225	225	—1
Autocrt	14000	40	37	37	—3
Avinch	7500	83	79	79	
Avino	500	250	250	250	+10
Award	875	33	33	33	
Averok	15000	8	8	8	
Azora	4000	73	70	70	—5
BC res	11455	330	325	325	—5
Ba res	6500	35	35	35	+2
Baker	5400	575	562½	562½	
Banco rs	500	51	51	51	
Bankit	7400	175	170	175	
Bar	2000	129	127	129	
Barcda	900	30	30	30	—3
Barrier	5000	32	30	30	—1
Bath N	500	61	61	61	
Bay ann	6000	21	20	21	+1
Beaua	9000	40	40	40	
Beau pre	500	71	71	71	
Beaufd	11700	400	370	395	—5
Beaver	6933	81	80	80	
Bevrhd	3000	76	76	76	
Beb res	6800	183	172	172	—3
Bedrck	3000	50	45	50	+13
Belair	500	47	47	47	+2
Belabn	4000	30	30	30	
Belbn w	4000	4	4	4	
Belvue	5000	60	50	50	
Belmnt	1000	310	305	305	
Bimari	5550	258	245	246	—4
Berg	3000	70	67	70	—15
Berl res	28000	57	53	53	—1
Bern res	1300	190	190	190	
Big ben	4700	375	350	375	+10
Bishop	1100	195	190	190	—10
Bitec dvl	2000	60	60	60	
B Giant	11045	86	82	82	
Blac mrl	5000	22	21	22	—6
Blcms w	15500	2	2	2	
Blk thdr	500	20	20	20	
Blkdme	1000	255	255	255	
Blackst	8100	19	16	16	—1
BED	7000	15	14	15	+1
Boise cr	37000	63	54	61	+8
Bnaprt	1100	215	210	210	
Bouldr	5000	33	32	32	—2
Bawes iv	10000	46	44	45	
Bpi res	1120	150	140	150	
Brace	18750	97	90	91	—8
Bras d or	1700	180	180	180	
Bras rng	10000	30	25	30	+2
Brazos	5000	3	3	3	
Brkwtr	3500	8⅜	8¼	8¼	— ¼
Bridge	500	22	22	22	—3
Brdgw	172500	55	50	51	—1
Brdgw w	39500	6	4	4	—1
Brigde	8500	72	65	72	+7
Britcol	3000	23	21	21	—2
Bro res	1000	33	33	33	
Brkmr	3800	130	125	125	
Brx min	9500	30	30	30	
Bullet en	3000	41	41	41	
Bunyro	2500	60	55	55	
Bur Gld	10000	38	30	35	
Brnt gld	1000	90	90	90	
Butler	4000	85	80	80	—1

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
C T Exp	17400	37	35	35	
Cal dnvr	355	395	390	395	
Cal Dyn	6000	21	20	20	
Caldnia	3600	92	90	90	
Calif stv	5109	$9⅝	9⅜	9½	— ¼
Calpetr	5000	23	23	23	
Camino	29	16	16	16	
Canex	4900	40	40	40	
Cantel	4000	70	70	70	—4
Cdn arct	2000	40	40	40	
Cnartic	9000	125	118	125	+5
Canfic	20000	25	25	25	—1
Canlan	225	355	355	355	
Cnrea	8000	44	44	44	
Canstat	4500	27	27	27	—3
Capella	3000	52	52	52	
Capilno	38810	143	130	137	+7
Capri	1500	75	75	75	
Cpricrn	13500	23	23	23	+2
Cap cons	1000	10	10	10	
Carl crk	5000	15	15	15	
Carmc	1000	45	45	45	
Carnes	1000	70	70	70	—2
Cranter	4000	19	17	19	
Carera	2400	130	129	129	—1
Cascda	800	30	30	30	—12
Casino	2000	18	18	18	
Cater en	2401	70	57	57	
Caulfld	2200	37	37	37	
Cavern	4500	70	68	68	+2
C Brnca	900	124	124	124	
Cdn cntl	2300	13	13	13	
Cdn long	6000	46	45	46	⅛
Cdn pwn	20400	149	138	140	—5
Cdn unld	10000	90	90	90	
Celbrty	10300	90	85	85	
Celbr b w	41000	12	11	12	
Cntni	9100	490	475	490	+15
C crude	2000	35	35	35	
Chmpn	2200	31	31	31	
Champ	4000	8	8	8	
Chargr	14667	19	17	17	—1
Chrimg	2000	45	43	45	—3
Charltn	500	8	8	8	—2
Charlm	5000	17	17	17	
Chatwd	1500	25	22	25	
Chckmt	2200	102	100	100	—1
Cheven	3000	60	58	58	
Chrmx	5000	27	27	27	
Ctco pr a	1413	115	115	115	
Clear	30000	39	36	36	—1
Clr mn w	2000	2	2	2	
Colby	3500	245	235	240	
Cold Lk	500	145	145	145	+5
Colfax	3000	60	60	60	—5
Ciw	5500	22	21	21	+1
Colony	10600	160	155	155	—5
Condka	1000	45	45	45	
Conqst	1000	15	15	15	
C ascot	16786	60	60	60	
C Bound	1500	16	16	16	
C Cinola	400	55	5	5	
C norex	2388	205	195	200	+5
Cons pay	100	180	180	180	
C rio plat	600	25	25	25	

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Galactc	7700	59⅜	9¾	9¾	
Galaxy	5000	11	11	11	
Gallin	3000	28	28	28	
Gamin	1000	35	35	35	
Gardnr	1500	15	15	15	
Gazelle	7000	61	57	61	+4
Geddes	500	165	165	165	
Gen alie	6700	300	290	295	
Gensis	500	20	20	20	
Genave	3000	55	55	55	—5
Geodm	600	283	280	280	
Geotec	6000	33	30	33	+2
Geotc w	29000	3	2	3	
Gint bay	6400	410	400	400	—10
Gnt nth	500	60	60	60	
Gnt pipr	2100	150	150	150	
Gnt Reef	100	225	225	225	—25
Gldtr rs	12500	48	45	45	
Glamis	2200	$5½	5⅜	5⅜	
Gold cup	2250	22	22	22	
Glf tech	4000	15	13	13	—4
Glitr gld	1000	22	22	22	
Global	3000	22	22	22	
Glory	1000	10	10	10	
Glow res	500	35	35	35	
Gld cnyn	5000	23	22	22	—2
Gold pnt	24500	56	48	48	—7
Gld reef	1000	23	23	23	
Gld seek	15500	60	57	57	—1
Gld skr w	9000	3	3	3	+1
Gold pan	5500	27	25	25	—2
Goldblt	6000	289	270	275	—15
Gldblt w	20800	95	90	91	—6
Gldbra	4000	41	40	40	
Gl cncrd	4000	69	65	65	
Gldn drg	7000	37	35	37	
Gldn hpe	2500	60	60	60	
Gdn h	20000	18	17	18	+1
Gldn kev	3000	50	50	50	
G kn b w	73800	120	115	118	—4
G knight	29500	365	350	360	
Gldn lion	500	35	35	35	
Gld nws	10000	53	48	48	—4
G rim	2000	50	50	50	
Goldn sc	24550	$20½	19¾	20¼	+ ¼
G shield	6000	40	38	40	
Gldn tg	6000	58	50	58	
Gld tg w	14000	16	16	16	+1
Goldra	1500	80	80	80	
Goldex	21000	112	100	105	+5
Gldri d w	39000	7	5	5	—2
Goldrh	12500	158	155	158	—2
Goldstk	2000	155	150	155	—5
Gldstm	1500	310	305	305	+5
Goldwn	7500	80	75	75	+5
Goliath	15050	$21	20	21	+1½
Good hp	2000	65	65	65	
Gsn b w	12000	7	6	6	
Gossan	34500	40	38	38	
G canyn	3500	79	70	70	+5
Grnd frk	1000	50	50	50	
Grnde tk	27500	141	131	134	—5
Gr trn w	7000	87	85	85	—2
Grange	5700	475	460	470	+20
Grangr	500	34	34	34	
Grant	1000	9	9	9	—1
Grt cmr	1500	21	21	21	
G w pete	3500	33	33	33	+3
Grenwl	1500	32	32	32	
Greyhk	1000	30	30	30	+5
Grtn	1000	78	78	78	
Grove	2000	35	35	35	
G Centrl	1000	27	27	27	—4
Grt Poc	4000	72	72	72	
Hallmk	5500	48	45	45	—3
Hambr	7600	70	65	68	+3
Hardv	9500	31	30	30	—1
Hargor	1000	31	30	30	+1
Harlin	200	180	180	180	—3
Haultin	6000	18	18	18	
Hwksbl	13000	145	138	145	+8
Hgd	2000	65	65	65	
Hwthr w	16000	3	3	3	
Hector	500	82	82	82	+1
Hemgl	13500	50	50	50	
Henesy	14500	205	199	200	+25
Heritge	8500	38	33	38	
Heron w	30000	9	7	7	—3
Heron	20000	58	51	51	—7
Himark	15000	9	5	5	
Hihmk	19000	70	60	60	
Hilton rs	54700	126	95	100	—15
Homstd	13950	155	150	150	—5
Homstc	2500	50	50	50	
Hudson	5000	18	18	18	—2

I J

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Ican	2200	400	385	385	—15
Ice Stn	13000	67	61	61	—4
Ida may	5000	50	50	50	
Imprial	1300	106	105	105	
Infsv sys	1100	50	45	45	
Irecov	15400	105	100	100	
I ocean	1100	29	29	29	
Intactn	375	31	31	31	
Intr dta	5325	125	120	120	—10
Int dta w	500	25	25	25	—5
Intrike	27470	375	345	350	—30
Inrl d w	65600	45	37	38	—9
Istrt res	18000	155	154	155	—5
Itl Brmc	11800	40	39	40	+4
Intl crna	44400	$11½	11¼	11⅜	
I dmascs	300	160	160	160	
Intl flyer	2500	40	40	40	
Intl hrs	233	255	255	255	
I lonarc	500	15	15	15	
I loco	500	35	35	35	
Intl mrd	4100	35	32	32	—3
Intl phsr	5000	135	130	130	—3
I rhodes	35500	71	65	65	—5
Int rhd w	15000	15	15	15	—1
Ishasta	19500	30	30	30	+5
I Stndrd	2400	123	116	116	—9
I thnwd	2153	23	22	23	
Intl vrtc	6550	79	70	75	
I wstwrd	15000	52	49	50	—4
Int wst w	3000	12	12	12	
Invmav	55000	52	49	50	
Iona ind	2000	90	90	90	
Island M	17700	52	46	46	+3
Jalna	19500	48	45	45	
Jarvis	4000	75	75	75	+4
June	5000	59	59	59	

K L

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kaba	1000	38	38	38	—2
Kala exp	3646	80	75	80	+5
Kam crd	2000	45	45	45	+5
Kamad	8200	74	68	68	—2
Karin lk	45000	4	4	4	
Kelly	20000	34	31	34	—1
Kenar	5000	18	18	18	
Kenray	700	19	19	19	
Kengat	7000	34	33	34	
Kenedy	1000	60	60	60	
Kerf pet	3500	30	22	30	
Kerry	9000	25	22	23	+3
Kettle	2900	150	140	150	
Kilemb	8000	40	25	25	
Kng sim	15600	575	490	550	+75
Kina Kin	1100	129	120	129	+4
Knie	7500	38	36	36	+2
Knobby	6500	35	34	34	+3
Kokane	2000	42	42	42	—1
Kumix	6000	25	25	25	
La Teko	8800	195	190	190	—5
Lana	3500	115	110	115	
Lana w	1000	75	75	75	
Lncs a w	4000	6	6	6	—1
Lancstr	500	74	74	74	
LDR	26000	33	28	33	
Lansco	36500	59	50	59	+8
Lasir gd	12300	55	50	53	
Lathwl	13500	78	73	74	—4
Lawrnc	52000	57	56	56	+1
Leader	6000	26	25	26	+1
Lear oil	33500	80	59	60	—20
Levind	1500	30	30	30	
Levon	2000	87	85	87	+1
Lincoln	4400	360	345	345	—20
Litl bear	31000	70	48	62	+13
Livngs w	40000	2	2	2	+1
Lockwd	5500	150	136	136	—15
Lode res	10000	53	53	53	
Lodstr	1000	36	36	36	—4
Lodi mtl	13000	46	45	46	
Logo res	1900	63	60	60	—3
Lone str	2000	60	60	60	+4
Lngrch	2250	43	43	43	
Loredi	7500	45	40	41	—4
Lornex	100	$38½	38½	38½	
Lckv stk	3000	11	11	11	
Lundin	500	350	340	340	

M N

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Mac am	500	55	55	55	
Macfie	2500	22	22	22	
Mcmiln	8500	49	46	46	
Mcm a w	3000	18	18	18	
Madna	12500	14	14	14	
Madill	100	$12½	12½	12½	
Magnta	2500	51	51	51	
Maggie	5500	40	40	40	—5
Mhgny	2000	110	110	110	
Maistic	23000	15	15	15	+2
Miartic	5575	$21½	20⅞	21	— ½
Mmat w	326600	23	17	19	+2
Mmoth	160400	80	70	70	
Manito	6000	70	70	70	+5
Mar gold	15100	40	33	40	
Marthn	42400	210	190	190	—10
March	1500	65	65	65	
Marco	15800	300	240	277	+52
Mrieta	4500	25	22	24	—1
Mariln	5100	37	35	35	—2
Marnr	18000	45	42	44	+4
Masive	1300	600	575	575	
Mvrick	2500	35	33	33	
Maymc	400	250	250	250	
Mconel	2000	30	30	30	
Media a	13500	78	75	78	—1
Media w	26500	18	16	18	+2
Megain	13500	21	21	21	—1
Melrse	2250	55	50	55	+5
Merfin	2500	145	135	140	—15
Metro	1000	25	25	25	
Michl rs	1380	35	35	35	
Micmvlqa	1500	200	190	200	+20
Micron	5500	100	100	100	
Mid Mtn	1000	15	15	15	
Mid cda	2200	45	45	45	+5
Midlgot	4500	43	42	43	+1
Midlnd	23500	38	31	31	—4
Midnpr	23500	55	40	55	+19
Mneta	10000	15	15	15	
Mintek	2567	37	28	28	
M video	14500	200	200	200	
Monc b w	5500	12	12	12	
Monica	6000	69	69	69	—1
M christ	1000	19	19	19	—1
Montor	6800	475	460	460	
Moran	4000	20	19	19	
Mosato	2200	60	58	60	
Moss	1000	41	41	41	
Moss w	2000	5	5	5	
Mountn	1000	25	25	25	
Multint	11000	68	62	68	+1
Mndee	500	58	58	58	—7
Murgld	1000	35	35	35	
Musto E	33000	269	268	268	
Mutual	5500	85	79	85	
Myst mt	1200	100	100	100	
Nwp res	240	30	30	30	
Nalcus	5000	28	28	28	
Nalas	5000	32	32	32	
NCA Mri	2000	345	310	345	
Nevada	5000	40	38	38	—2
Nevcal	59200	121	100	100	—26
N aister	3500	50	48	48	
N arcdia	1000	131	131	131	
New bea	10000	62	60	60	+2
New frn	27700	121	118	120	
N goldcr	600	150	140	140	—10
N Nadna	1500	45	45	45	
New pen	4770	130	130	130	
N Privtr	1000	74	74	74	+4
New rid	6000	30	30	30	
New tye	8100	17	16	16	—1
Nwbry	6500	70	65	70	+7
Newhk	2500	26	26	26	—2
Nwhk w	5000	1	1	1	
Nexus	3900	281	280	281	—9
Ni Cal	200	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
N hawk	43410	465	445	450	+5
Nirvna	46500	49	47	48	—1
Nolan	1500	18	18	18	
Nomad	2000	8	8	8	
Nor con	6000	21	20	20	
Norqes	2700	165	160	160	—5
Normx	6400	55	55	55	
Norco	7000	45	40	45	
Normn	2000	36	36	36	
Norsat	4000	762½	750	762½	+37½
Norsmt	3500	80	70	70	
Na powr	6400	80	79	79	
Nth Sth	1000	80	80	80	
Nthair	500	210	210	210	
Northcl	3300	75	70	75	
N dynsty	39000	182	180	180	
N eagle	2000	30	30	30	—2
Ntn engy	1500	23	23	23	
N Hrzon	4500	32	28	32	+2
Noxe	2600	38	35	35	—5
Nu lady g	2000	12	12	12	
Nunsco	3500	212	205	205	—2
Nuspar	10000	37	33	37	+2

O P

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Odysey	5000	46	45	46	
Omni	4000	45	45	45	+5
Orbex	4100	232	230	232	—18
Orcana	2000	18	18	18	—2
Ormont	1000	51	51	51	
Orofino	2500	95	90	90	
Orotek	5000	15	15	15	
Orsina	5500	35	34	34	
Oscar rs	3500	18	18	18	
Osler res	3000	17	15	17	+1
P cypres	9500	30	30	30	+3
Pacific r	1000	11	11	11	
Packrd	1000	33	33	33	
Paliser	17500	66	61	65	—5
Pimvra	10000	55	55	55	+5
Pan am e	1200	286	285	285	
Panthr	2000	62	62	62	
Psdna	3050	55	5	5	
Pecos	10900	435	425	425	—10
Pmbrtn	500	90	90	90	
Peppa	5500	50	45	50	
Pergrin	2400	45	45	45	
Perron	5250	100	90	90	
Ptroqn	6000	28	28	28	
Petrofx	15500	10	8	8	—2
Pezaric	27600	$6¼	6	6¼	+ ¼
Pez b w	43500	95	90	95	+7
Philco	1500	30	29	30	
Philip rs	4000	79	79	79	
Pilgrm	1400	24	24	24	
Pinto	500	250	245	250	—5
Pipestn	500	65	65	65	
Plains	10900	58	58	58	
Planvr	19500	43	40	43	—2
Polaris	1500	57	57	57	
Poney	95400	26	23	24	—2
Poney r	140700	4	2	4	
Potntil	12500	47	45	46	+1
Potntil w	25000	15	15	15	—1
Potter B	782	150	150	150	
Pwrgm	2000	35	35	35	
Preferd	374000	258	225	255	+1
Prcemr	2000	22	22	22	
Primrs	3200	340	330	340	+10
Prism	23300	100	95	95	—1
Prolific	4500	15	15	15	
Propsy	1500	43	42	43	—4
Propht	2000	40	40	40	+2
Pryme	25600	142	130	130	—8

Q R

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
QC Exp	21000	89	85	89	
Quaker	6000	71	68	68	—2
Quntm	11000	42	41	42	—1
Qued res	3400	101	99	99	—6
Quest en	3000	90	90	90	
Quillo	12501	85	75	85	+10
Quinela	5500	71	67	67	—3
Quinstr	4500	40	35	35	—5
Quintra	2200	68	68	68	+18
Quinto	1000	105	105	105	
Quinto r	3000	6	6	6	
Rabbit	2000	21	21	21	+1
Rada	1000	38	38	38	
Rainex	1700	30	30	30	
Ramblr	500	20	20	20	
Ramm	14000	124	113	124	+12
Ramrd	6000	61	55	61	—1
Rea gold	26400	185	175	180	
Red dmn	4000	48	48	48	+2
Redfrd	3000	49	47	47	+1
Reg res	4500	47	47	47	
Regnl	1000	495	495	495	
Reguls	2000	47	47	47	
Rencon	9000	169	164	165	
Retlaw	191100	250	235	235	—10
Rhyolit	1750	64	60	64	+8
Rch lode	57001	70	55	70	+20
Richprt	48100	210	195	205	+10
Rio sier	7700	112	95	100	—5
Ripple	20500	28	25	26	
Rcmstr	3500	210	208	210	
Rcmstr w	9000	65	55	65	
Rckspn	3000	37	35	37	+2
Roddy rs	13050	120	115	120	
Rodeo	3000	23	23	23	+3
Rogr inc	22000	155	135	135	—15
Rogrs w	8500	70	60	60	—15
Romx w	18000	5	5	5	—1
Romx	11000	31	30	30	
Ronrco	5500	65	62	65	+1
Rose res	5000	25	25	25	
Rosmc	1000	35	35	35	
Roxwel	1000	39	39	39	
Royce	14600	89	86	87	—3
Ruby	19300

L'Europe arrive mal à commercialiser ses découvertes

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Traduit du *New York Times*

MANCHESTER, Grande-Bretagne — À l'instar des autres nations européennes, la Grande-Bretagne se sent de plus en plus frustrée de ne savoir mieux trouver des applications de ses découvertes scientifiques dans l'industrie.

Le chef de la recherche et du développement de l'Imperial Chemical Industries, le docteur Erie Howells, reconnaît que l'idée selon laquelle l'Europe est forte en science, mais faible au chapitre des applications, contient une grande part de vérité. « Nous ne réussissons pas à faire fructifier les découvertes que nous faisons en laboratoire ou sur papier. »

Les Britanniques et les autres Européens donnent plusieurs raisons pour expliquer les difficultés auxquelles les confronte leur technologie. Certains invoquent la baisse du taux de croissance économique de l'Europe et le redémarrage tardif de l'économie.

D'autres déplorent l'inaptitude des pays européens à créer de nouveaux emplois et celle du secteur privé à investir dans de nouvelles entreprises. Enfin, on craint de part et d'autre que l'Europe soit incapable de continuer à dépenser au rythme qu'elle a adopté.

La situation actuelle contraste grandement avec celle du XIXe siècle, alors que la Grande-Bretagne et l'Europe savaient mettre à profit leurs découvertes. La ville de Manchester, alors une petite ville banquière sise sur les rives du fleuve Irwell, est vite devenue l'aire de lancement de la révolution industrielle. Les hommes d'affaires de l'endroit avaient su adapter pour le bénéfice de l'industrie du textile une série d'inventions, qui en firent la première industrie moderne. On disait à l'époque: « On fait aujourd'hui à Manchester ce qui se fera demain ailleurs dans le monde. »

Personne ne veut revenir au XIXe siècle, ni à l'exploitation des travailleurs à laquelle a donné lieu la très forte croissance économique. Mais on cherche à combiner technologie et progrès, de façon à devenir plus concurrentiel sur le marché mondial.

En Grande-Bretagne, le gouvernement a tenté par tous les moyens de créer une nouvelle compagnie (le fabricant de puces Inmos), afin de susciter la coopération entre le secteur privé et les universités. Il appuie également le projet Esprit (European Strategic Program for Research and Development in Information Technology), une projet à l'échelle européenne qui s'échelonne sur 10 ans et qui regroupe des compagnies spécialisées dans l'informatique. Leur but est d'encourager la recherche fondamentale, afin d'éviter que ne se creuse davantage le fossé qui les sépare des États-Unis et du Japon.

La première moitié de ce programme devrait coûter aux pays membres du Marché commun et aux compagnies impliquées près de $600 millions chacun. D'autres initiatives du même genre sont prises dans les domaines de la robotique et des biotechnologies. Par exemple, à la mimars, l'Allemagne fédérale a décidé d'accorder $8 millions au cours des quatre prochaines années aux entreprises vouées au développement de la haute technologie.

De là à prétendre que ces efforts sont utiles, il n'y a qu'un pas. À plus forte raison lorsqu'on entend s'exprimer sur le sujet les personnes concernées: « trop souvent, les programmes gouvernementaux échouent, parce qu'ils ne s'attaquent pas aux vrais problèmes. Il ne suffit pas de se mêler de technologie pour que le problème soit réglé. » M. Peter Houghton, qui fait partie du groupe de consultation formé en mars, ajoute: « ce qui fait défaut, c'est la volonté réelle d'investir, qui s'explique elle-même par les faibles bénéfices et des relations industrielles difficiles. »

Le directeur de la recherche à l'Institut de la science et de la technologie de l'Université de Manchester, le docteur Ray Leonard, partage également cette opinion, étant d'avis lui aussi que le management trahit de sérieuses faiblesses. « En Grande-Bretagne, trop de chefs d'entreprises ne savent pas choisir les technologies qui leur conviennent, pas plus qu'ils ne peuvent compter sur une main-d'oeuvre apte à intégrer les nouveaux procédés.

Selon les experts, l'obstacle majeur est sans doute la fragmentation du marché européen. Pendant que le Japon et les États-Unis mettent au point de nouvelles technologies destinées à un marché intérieur prospère avant même de se lancer à la conquête des marchés internationaux, l'Europe est aux prises avec des problèmes de droit, de langue et de susceptibilités nationales.

Les difficultés de l'Europe au sujet de l'application de ses découvertes sont donc claires et pointées par de plus en plus de gens. Persiste cependant une certaine ambiguïté chez la plupart des entreprises, dans leur volonté d'appuyer tout effort européen de consolider les acquis et de rattraper le retard.

La plupart des gens d'affaires européens préféreront importer des technologies des États-Unis ou du Japon que de d'autres fabricants du continent. En effet, la possibilité de percer le vaste marché américain apparaît aux yeux de plusieurs plus avantageuse que de créer une alliance avec un autre pays européen. De plus, il est compliqué de s'allier avec une pays d'Europe, en raison des multiples règlements fixés par le Marché commun.

La Commission économique européenne estime que les manufacturiers européens comblent seulement 10% des besoins sur le marché des technologies liées aux communications et 40 % de leurs propres besoins, alors que la demande des pays du Marché commun compte pour plus du tiers de la demande mondiale.

S'ajoute à cela le fait que les multinationales, de par leur nature, n'abordent jamais le problème sous son aspect national. « Nous devons considérer la question de l'accès aux nouvelles technologies à partir non pas des pays impliqués, mais des compagnies », affirme l'un des dirigeants de la firme londonnienne de consultants McKinsey, M. Thomas Woodard. Par exemple, la présence d'IBM est si importante dans certains pays que la compagnie doit être considérée comme partie prenante de son potentiel technologique.

Les politiciens, les petits hommes d'affaires et les syndicats ne voient pas la chose sous le même angle: ils se préoccupent plus de créer des emplois pour leurs compatriotes, n'ignorant pas que le développement de leur propre technologie favorisera la croissance économique du pays davantage que l'importation de ces mêmes technologies.

De plus, la tentative du président Reagan d'empêcher les Européens d'exporter du gaz naturel aux Soviétiques et les difficultés rencontrées dans le commerce Est-Ouest ont renforcé les Européens dans l'idée de mettre au point leur propre technologie. On ne tient pas seulement à sa prospérité, mais aussi à son indépendance politique et économique.

Ce sont des raisons d'ordre économique cependant qui amènent l'Europe à se préoccuper de ses problèmes technologiques. « Un de nos ennuis est que le coût de la main-d'oeuvre, en Grande-Bretagne et en Europe, ne peut rivaliser avec celui des pays du Tiers-monde », affirme le professeur Leonard, de l'Institut de la science et de la technologie de l'Université de Manchester.

Au début du siècle, la région de Manchester fourmillait de moulins. Dans les années qui suivirent la première guerre, ils employaient plus de 750,000 personnes et firent réaliser à l'Angleterre d'énormes profits. Aujourd'hui, l'industrie du textile locale embauche à peine plus de 30,000 personnes.

Les autres pays industrialisés, en subventionnant leur propre industrie du textile, de même que l'apparition de barrières tarifaires dans les pays auxquels la Grande-Bretagne exportait ses produits, sont en partie responsables de cet effondrement. Mais les salaires dérisoires versés dans les pays en voie de développement en restent la cause majeure.

Le sort de l'industrie du textile illustre bien les limites que peut présenter une technologie. Toutefois, celle-ci permis la conception et la fabrication de fibres synthétiques plus chères et plus sophistiquées que celles fabriquées dans les pays en développement.

Cela permet de croire, à Manchester, qu'à long terme, les efforts de recherche et les nouvelles technologies provoqueront des bouleversements dans le monde du textile.

Dépenses en R & D

Les dépenses en recherche et développement pour 1981, exprimées en pourcentage du produit intérieur brut.

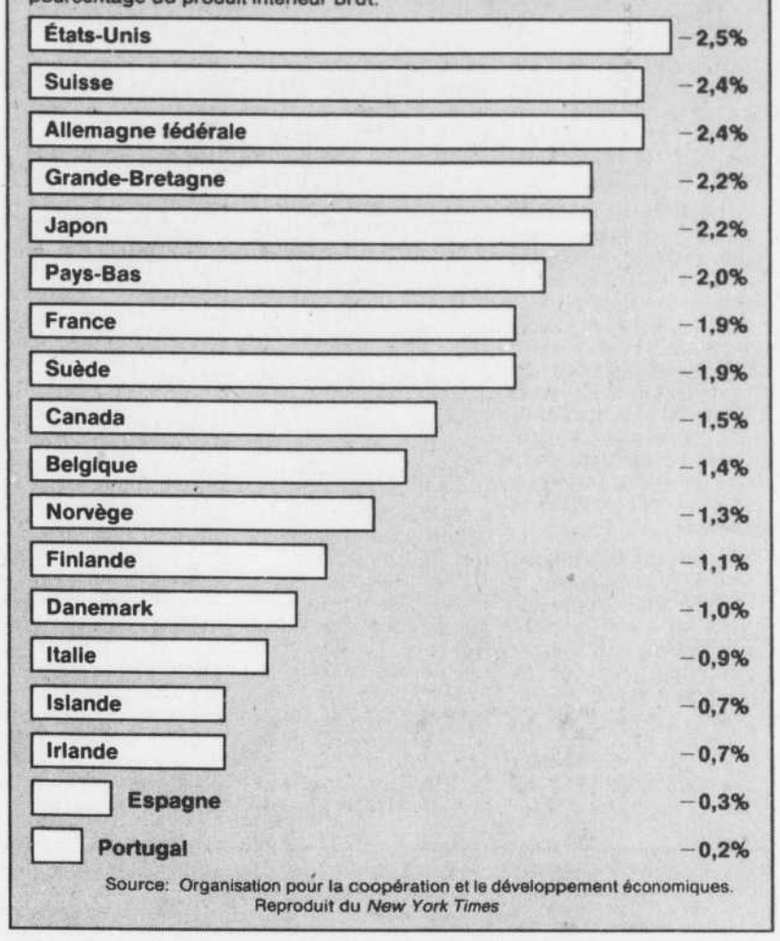

Source: Organisation pour la coopération et le développement économiques. Reproduit du *New York Times*

Les moeurs japonaises ne sont plus imperméables au progrès

(Traduit du *New York Times*)

TOKYO — Le Japon a longtemps suscité l'admiration du monde entier pour avoir su intégrer les multiples changements apportés par le progrès, sans que soient ébranlées ses structures sociales. On observe cependant, chez les petits-enfants de ceux qui ont vécu la deuxième guerre mondiale, un évolution significative des valeurs.

Les signes de changement apparaissent dans les études sociologiques, les statistiques, les livres et sont relevés par les enseignants, les cadres administratifs, les médecins, les femmes au foyer et par plusieurs autres personnes.

Par exemple, le taux de suicide chez les Japonais dans la quarantaine, à une période où ils sont censés être stables et en bonne voie de réussir leur carrière, a fait un bond considérable. L'année dernière, 41 % des suicides survenaient dans cette tranche d'âge. Un total de 25,202 personnes se sont enlevées la vie au cours de la même année, un sommet depuis la dernière guerre. De plus en plus de cadres japonais font des dépressions.

Le taux de divorce, cinq fois moins élevé qu'aux États-Unis, est en hausse et, en conséquence, celui des familles monoparentales, qui a grimpé de 13.3 % au cours des cinq dernières années. Dans 2 % des ménages, les femmes sont chefs de famille.

Les jeunes paraissent moins enclins que leurs aînés à passer leur vie au service du même patron, selon le système qui fit pourtant la gloire de l'organisation japonaise. Un expert-conseil en management, M. Kenichi Ohmae, indique que chez les jeunes dans la vingtaine, la loyauté envers son employeur ne voulait plus rien dire.

Un professeur de l'Université de Sophia, Michio Nagai, qui a été aussi ministre de l'Éducation, rappelle la vague de narcissisme à laquelle furent en proie les États-Unis il y a une dizaine d'années. M. Nagai estime qu'un phénomène similaire est en train de se produire au Japon.

On observe d'autre part qu'en dépit du nombre croissant de cadres dépressifs, moins de jeunes consultent des professionnels pour des problèmes reliés au travail. « Les Japonais changent, se rapprochent des Américains », note le docteur Konishi, qui travaille à une clinique médicale d'Osaka. « Les jeunes se soucient moins de leurs rapports avec leurs supérieurs et des conflits qui surviennent. »

Paradoxalement, ce qui est décrié dans certains milieux est salué dans d'autres comme la conséquence heureuse du progrès. Par exemple, la hausse du taux de divorce s'explique par la percée des femmes sur le marché du travail, qui leur assure une certaine indépendance.

Grâce à sa croissance industrielle, le Japon n'a plus à se défendre d'une production de mauvaise qualité. La semaine de travail de cinq jours est arrivée. Le loisir prend une importance insoupçonnée, le jogging et la danse aérobique sont à la mode et la bonne forme physique est devenue un « must ».

La richesse, répartie de manière équitable, donne à de plus en plus de gens la possibilité de développer des intérêts personnels.

On ne peut prédire pour autant les effets de cette nouvelle tendance à se préoccuper davantage de soi. À seul titre d'exemple, les Japonais doivent leurs succès à leur esprit de corps, à l'abnégation dont ils savent faire preuve, à leur loyauté indéfectible, des caractéristiques profondes de leur comportement, sinon de leur personnalité.

À l'appui des changements observés, la raison la plus fréquemment invoquée est l'influence de l'Occident, dont on sent la présence et une attirance pour les valeurs.

On avait déjà conscience de ce phénomène à la fin des années soixante. Mais ce qui est nouveau, c'est la vitesse à laquelle ont lieu les transformations. Les changements d'attitudes sont plus prononcés chez les jeunes, élevés à une époque d'ouverture sur le monde, au lendemain de l'occupation américaine.

Le président des laboratoires de biochimie Hayashibara, à Okayama, M. Ken Hayashibara, explique: « Si l'un de mes employés a plus de 40 ans, je lui dirai: ton travail est utile au Japon, à la compagnie, à ta famille et est bon pour toi-même. Cependant, s'il avait moins de 40 ans, je lui dirais plutôt: ce que tu fais peut te rapporter quelque chose, sert ta famille, la compagnie et en dernier ressort, le Japon. »

Par ailleurs, les habitudes de travail sont demeurées quasiment inchangées. Les Japonais travaillent toujours plus que la plupart des autres nations industrialisées.

Dans le secteur industriel, les Japonais travaillent environ 2,136 heures par année, temps supplémentaire compris. Leurs homologues américains, français et ouest-allemands travaillent respectivement 1,851, 1,707 et 1,682 heures.

Une étude récente du ministère du Travail révèle qu'en semaine, 30 % des Japonais passent moins de trois heures par jour en famille. De fait, ces derniers travaillent aussi dur qu'avant, mais le coeur y est moins. On y trouverait là une des causes du taux élevé de suicides et de dépressions chez les personnes dans la quarantaine.

Selon un psychiatre d'Osaka, le docteur Hisakazu Fujii, l'état dépressif observé chez les cadres japonais résulte du système même, selon lequel on entre dans une entreprise pour la vie.

Ces mêmes cadres subissent de plus une pression au foyer, où leur épouse ne s'accomode plus du statut de simple ménagère. Le changement d'attitude des femmes se traduit par une hausse du taux de divorces, qui a doublé au cours des dix dernières années. Il est encore très bas, en raison du fait que les pensions alimentaires auxquelles ont droit les femmes divorcées sont dérisoires.

Les mariages malheureux sont légion, selon l'auteur du livre *Wives in the Autumn of Life*, Shigeo Saito. Elle a observé de près la vie de femmes qui ont épousé des diplômés d'universités prestigieuses, promis à une belle carrière. Son livre est un «best-seller» depuis sa parution, en 1982. Selon les femmes interviewées par Shigeo Saito, il n'y a aucune sastifaction à retirer à se sacrifier pour la carrière de leur mari.

conseil interprofessionnel du québec

Madame Jeanne Grimard, t.m.a. Présidente 1984-85

Madame Jeanne Grimard de la Corporation professionnelle des technologistes médicaux, a été élue présidente du Conseil interprofessionnel du Québec pour le terme 1984-85. Les autres membres du Comité administratif sont: Monsieur Fernand R. Plante de la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés, vice-président; Madame Sylvie de Grandmont de la Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires, secrétaire; Monsieur Pierre Delisle de l'Ordre des ingénieurs, trésorier; Madame Louise Desaulniers de la Corporation professionnelle des diététistes, Madame Louise Papineau de l'Ordre des optométristes et Monsieur André Audy de la Corporation professionnelle des administrateurs agréés, administrateurs.

Le désert est-il devenu cultivable?

NEW YORK (AP) — Des chercheurs américains ont découvert plusieurs espèces de végétaux capables de croître et de prospérer dans un environnement saumâtre, ce qui pourrait permettre de rendre cultivables des déserts et des terrains jusqu'ici arides.

M. James O'Leary, codirecteur du laboratoire de recherche environnementale de l'Université d'Arizona, a expliqué que les plantes capables de vivre dans de l'eau salée (halopytes) existent sur toute la surface de la Terre, notamment sous les latitudes tempérées et tropicales.

CARTES D'AFFAIRES

PRUCHE Ltée
Consolidations Financières
(514) 937-9131

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle — Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
(Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)
Agents de Brevets et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-2355
Fac-simile (514) 288-8389
(CCITT I-II-III)

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse H4Z 1H8 (871-1515)
Laval Bureau 510 2 Place Laval H7N 5N6 (668-8910)
Longueuil Bureau 200 125, Boul. Ste-Foy J4J 1W7 (670-4270)
75 1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

RESTAURANT AVENUE GRECQUE
Poisson frais
Spécialités grecques
5583 Avenue du Parc
Montréal, Qué.
Res.: 270-1304

Mallette Benoit Boulanger Rondeau & Associés
COMPTABLES AGRÉÉS
BUREAUX DANS 13 VILLES AU QUÉBEC
Représentation nationale et internationale

Pour recevoir LE DEVOIR à domicile composez sans frais l'un des numéros suivants:
À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022
Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

7e édition annuelle maintenant disponible
Le Répertoire des produits fabriqués au Québec 1984
Le guide d'achat de la Relance au Québec

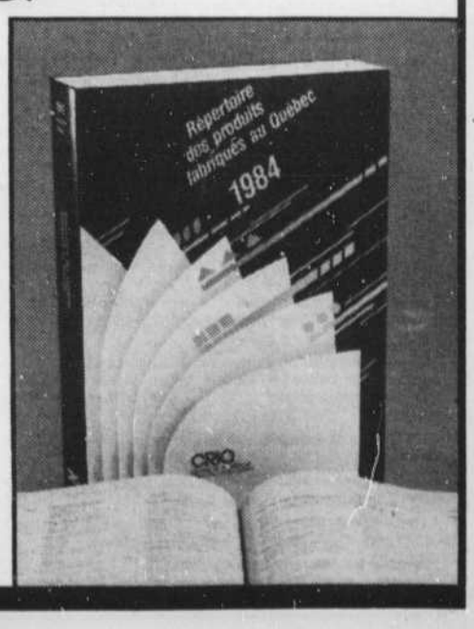

BON DE COMMANDE
Nous désirons recevoir _____ exemplaire(s) du **Répertoire des produits fabriqués au Québec-1984**
Prix **40 $*** chacun.
Pour une commande de 10 exemplaires ou plus, prix unitaire: **25 $***
*Payable à l'avance par chèque ou mandat au nom du **Centre de recherche industrielle du Québec.** Veuillez noter que le prix inclut les frais d'expédition.
Nom _____
Entreprise _____
Adresse _____
Code postal _____
Poster à: Centre de recherche industrielle du Québec
Banque d'information industrielle
333, rue Franquet, C.P. 9038
Sainte-Foy, QC
G1V 4C7
CRIQ CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

Faillites: Mme Erola propose de donner priorité aux travailleurs

OTTAWA (PC) — Mme Judy Erola, ministre de la Consommation et des Corporations du Canada, a présenté lundi des amendements à son projet de loi C-17 sur les faillites et a établi comme « super priorité » le paiement des salaires des employés lorsqu'une entreprise devient insolvable. Comparaissant devant le Comité des finances, du commerce et des questions économiques des Communes, Mme Erola a toutefois admis que les difficultés à trouver un consensus entre les dirigeants des grandes et petites entreprises et les représentants des travailleurs pourraient très bien retarder l'adoption de ce projet de loi modifié.

« Si chacun estime que son point de vue doit l'emporter à tous égards sur celui des autres, a-t-elle dit, je crains que la possibilité d'en arriver un jour à améliorer notre loi sur l'insolvabilité ne se matérialise jamais. Je fais ce commentaire à dessein, a ajouté la ministre, parce que si une volonté de compromis n'anime pas toutes les parties, je doute fort que ce Comité et évidemment le Parlement puissent donner cette nouvelle loi au pays. »

Tout en faisant part de cette réserve, Mme Erola a quand même souligné aux membres du Comité que le temps était venu de protéger les salariés contre l'insolvabilité de leur employeur « et que le meilleur moyen de les protéger est de leur accorder 'une super-priorité' sur les biens de l'employeur ».

Le projet de loi C-17, maintenant amendé, obligerait le syndic à payer les salaires des employés dans un délai de 15 jours suivant la faillite ou la mise sous séquestre des biens de l'entreprise en difficulté. Le syndic déterminerait ensuite le montant dû à chacun des employés et ceux-ci n'auront pas à présenter une réclamation. « Bien entendu, a indiqué Mme Erola, il leur serait possible de contester l'exactitude du montant établi par le syndic. »

L'application de l'article traitant de la « super-priorité » se fera sans trop de difficulté lorsqu'un seul créancier privilégié détiendra une garantie à l'égard de tous les biens de l'employeur. Mais la loi devra prévoir les situations où il y aura plus d'un créancier. Dans ce cas, l'application de la « super priorité » comprendrait les quatre phrases suivantes: vérifier le montant des salaires à payer; obtenir les fonds pour payer les salaires; verser les salaires; et répartir le fardeau entre les créanciers privilégiés.

Pour obtenir les fonds nécessaires au paiement des salaires, le syndic devrait d'abord se servir des biens non grevés de l'actif. Une fois ce calcul terminé, il devrait alors indemniser le créancier privilégié dont les biens ont servi à l'emprunt et prendre ensuite les mesures nécessaires pour que les autres assument leur propre partie du fardeau.

« 'Le projet de loi que je vous présente, a ajouté Mme Erola, limite les salaires visés par la clause de superpriorité à la partie des salaires payables à l'employé, c'est-à-dire au montant qu'il recevrait s'il était rémunéré et si les déductions prévues par la loi étaient retenues, jusqu'à concurrence de $4,000. » Mais même si elle se dit prête à discuter de la question, Mme Erola n'a pas voulu accepter les suggestions voulant que soient comprises dans les salaires les contributions antérieures aux régimes de retraite. « Tout ce que je peux vous dire, a-t-elle indiqué, c'est que je suis prête à discuter de cette question. Mais avant de mettre au point les derniers détails de ces dispositions, je propose toutefois que nous entendions les différents témoins qui se présenteront devant vous. »

C'est justement là que le projet de loi risque le plus de soulever la controverse. Le porte-parole néo-démocrate, M. Svend Robinson, a souligné que son parti insisterait et présenterait un amendement pour que la définition du salaire soit modifiée dans le projet de loi, que la limite de $4,000 soit levée, que la paie de séparation soit incorporée ainsi que le régime de retraite et que les conventions collectives signées entre les employeurs et les travailleurs ne soient pas « sabotées ». « Ce projet de loi ne se rendra pas bien loin, a souligné M. Robinson, si ces changements ne sont pas apportés. »

Mme Erola avait présenté le projet de loi C-12 le 25 octobre. En décembre dernier, après le discours du Trône, elle revenait avec le projet C-17, et, lundi, elle a proposé les premiers amendements qui rendraient plus équitable le traitement fait aux fermiers, aux pêcheurs et aux fournisseurs qui pourront reprendre possession des biens non payés s'ils ont été livrés avant que l'acheteur ne devienne insolvable.

L'avenir s'annonce bien pour Donohue

QUÉBEC (PC) — Après avoir rompu ses liens avec son partenaire français l'an dernier, la compagnie forestière Donohue, vieille de 70 ans, peut entrevoir l'avenir avec optimisme, estime un analyste financier. Jusqu'au mois de septembre dernier, la société française Cellulose du pin avait un intérêt de 35 % dans Donohue. Aujourd'hui, la Société générale de financement (SGF), qui relève de l'Etat québécois, détient 55 % des actions, le solde étant largement disséminé dans le public.

Donohue a dégagé en 1983 un profit de $9.3 millions sur des ventes de $357 millions contre $16.5 millions et $315 millions, respectivement, l'année précédente. C'est là une bonne performance si l'on songe au marasme dans lequel est plongée cette industrie. Mais le fardeau de la dette à long terme, qui est passé de $1.7 million en 1980 à $30.5 millions l'an dernier, a bridé les profits.

Après avoir investi au cours des 10 dernières années $631 millions dans la modernisation de ses installations, Donohue devrait être en mesure de faire mieux en 1984. Ainsi, M. Raymond Kilroy, analyste de l'industrie forestière chez Nesbitt Thomson Bongard, de Toronto, fait part de son optimisme: « je m'attends à une excellente croissance des revenus pour les deux prochaines années, notamment en raison de l'affermissement des prix du papier journal et de la pâte, qui sont les deux grands produits de la compagnie. »

En septembre dernier, Donohue a lancé sur le marché plus d'un million d'actions de la trésorerie d'une valeur globale de $42 millions pour financer sa nouvelle usine de pâte de Clermont, qui lui a coûté $120 millions. En même temps, suite à une entente, la SGF rachetait le million et demi d'actions détenues par la Cellulose du pin et en revendait suffisamment en Bourse pour maintenir son intérêt à hauteur voisine de 55 %. En injectant près de 2.5 millions d'actions dans le marché, soit 45 % des titres en circulation, la compagnie réussissait à s'inscrire au Toronto Stock Exchange. Elle est inscrite à la Bourse de Montréal depuis 1946.

Donohue est en mesure de produire 368,000 tonnes de papier journal, 282,000 tonnes de pâte commerciale et 300 millions de pieds-planches de bois d'oeuvre. La production de papier journal et de bois de construction a plus que doublé en cinq ans, alors que la capacité de production de pâte, qui était de 17,000 tonnes au début, a été multipliée 17 fois.

AVIS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 mai 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à COMMERCE A.R. INC./A.R. TRADING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ième jour de mai 1984, sous le numéro 3476418.
Ce 25ième jour de mai 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 avril 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TECHNOMARINE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Assomption le 22ième jour de mai 1984, sous le numéro 295009.
Ce 23ième jour de mai 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-133868-848

JIN SUP KIM,
Requérant
-vs-
OK JUN KIM,
Intimée

AVIS

Par ordre de la cour: L'intimée OK JUN KIM, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la division d'enregistrement des Divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorces accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Le 25 mai 1984.
ME MARCELLE AUBRY, P.A.
Député adjoint
DUNCAN KISILENKO, c.r.
Suite 615
6600 Chemin Trans-Canada,
Pointe-Claire, Québec

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mai 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ESCAPADE LOUNGEWEAR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10ième jour de mai 1984, sous le numéro 3472645.
Ce 14ième jour de mai 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 mai 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 130635 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le 14ième jour de mai 1984, sous le numéro 3473556.
Ce 16ième jour de mai 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE. NO: 700-05-001003-833. JEAN PIERRE PROVOST, demandeur -vs- GÉRALD CORMIER, défendeur. Le 13 juin 1984, à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 240 rue Hugo, en la cité de St-Eustache, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chrysler Impérial 1974, série Ym43T4C166688, immatriculée Québec 85 F551-316, 1 horloge grand-père avec chaise debout "Tempus Fugit", 1 orgue électronique "Lowrey", (P-1223-001). Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, huissier 326-7707 (819). Montréal, ce 31 mai 1984.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE NO: 715-02-000130-848. CORPORATION MUNICIPALE DE VAL-DAVID, demanderesse -vs- M. DEMETRIUS MANOLAKOS, défendeur. Le 11 juin 1984, à 12:00 heures au domicile du défendeur au No 1321 rue Sherbrooke ouest, app. D41, en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 piano à queue Nordheimer, 1 t.v. couleur Sharp 20" avec convertisseur Gérold, 1 set de salon (antique) comprenant 1 divan, 1 fauteuil, table, bureaux, lampes, 1 système de son Alpage. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-FÉLIX BOUCHARD, huissier, 326-7707 (819). Montréal, ce 30 mai 1984.

DIANE VERREAULT
PRENEZ AVIS que Diane Verreault, domiciliée au 6630 Sherbrooke Ouest # 1510, dans les Cité et District de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un Certificat lui permettant de changer son nom en celui de DIANE LAFERRIÈRE.
Ce changement n'affectera le nom d'aucune autre personne que la Requérante.
Montréal, le 15 mai 1984
LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL
Procureurs de la Requérante

AVIS
D'INTENTION DE DISSOLUTION
LES MODES LINA & FRANK INC.
Avis est, par les présentes, donné que Les Modes Lina & Frank Inc., a l'intention de procéder à sa liquidation et dissolution conformément à l'article 204 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, dont certificat d'intention de dissolution daté du 21 mars 1984.
DATÉ A MONTRÉAL, 1984.
LES MODES LINA & FRANK INC.,
par ses procureurs,
GAUTHIER, TRUDEAU & ASS.
a/s Me Pierre L. Trudeau,
1600 Est, Boul. St-Martin,
Tour "A", suite 400
LAVAL, QUÉ. H7G 4R8

AVIS
Prenez avis que Votre Choix Transport (1983) Inc., 270 rue Léonidas, Rimouski, Qué., s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de demander la suppression temporaire des services 3 et 6 de son permis de transport en commun Q-000724 qui se lisent comme suit: SERVICE 3: Service local St-Charles Garnier, Rang Ouimet, Les Hauteurs, St-Gabriel, St-Donat, Luceville, St-Anaclet, Rimouski et retour. SERVICE 6: Service urbain et suburbain, Rimouski, Pointe-aux-Pères prolongement de service Rimouski, St-Anaclet via 2e rang.
Du 22 juin 1984 au 24 août 1984 inclusivement.
De plus prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition ou intervenir dans les cinq jours qui suivent la deuxième publication du présent avis à la Commission des transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec.
Première publication: 30 mai 1984
Deuxième publication: 31 mai 1984.
Me Daniel Bureau
VÉZINA POULIOT & ASSOCIÉS
Procureurs de la demanderesse

Entreprises J.R.G. Transport 383 Marcel Bourdeau Bois-des-Filions demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Michel Lalumière, 40, 44e ave Ste-Marthe-sur-le-Lac, le permis M-502216-2 qu'il détient pour faire du transport en vrac dans la région 10. Ils demandent l'application de l'art. 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut s'objecter à cette demande en s'adressant à Commission dans les 5 jours suivant la deuxième parution de cet avis.
1ère parution: 29 mai 1984
2ème parution: 30 mai 1984.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-009116-844
GASTON HAROON,
Partie demanderesse
-vs-
JACQUES BABEUX,
-et-
DENISE HOULE,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, JACQUES BABEUX et DENISE HOULE est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de Montréal à son intention.
Me MARCEL PLANTE
Avocat
6984 St-Denis
Montréal, P.Q.
H2S 2S4

Prenez avis que ANDRÉ VALLÉE, 51, route Bellevue, Sainte-Anne-des-Monts, Matane, Qué. G0E 2G0 titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q505119-001 pour la région 01 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de EDDY CLOUTIER, Mont St-Pierre, Gaspé, Qué. J0E 1V0.
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec G1K 7W5.
1ère publication: 30 mai 1984
2ème publication: 31 mai 1984.
BEAUDET PIUZE,
avocats
2030 Père Lelièvre,
Duberger Qué. G1P 2X1

"AVIS DE PRESENTATION
D'UN PROJET DE LOI
D'INTÉRÊT PRIVÉ"
Prenez avis qu'un projet de loi intitulé "Projet de loi privé no. 220 concernant Northern Trading (Québec) Inc." sera présenté à l'Assemblée Nationale du Québec pour adoption. Ce projet de loi a pour but de faire revivre ladite compagnie afin de procéder à la liquidation entière et définitive de ses actifs.
Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi doit en informer le directeur de la législation du Québec au plus tôt.
Me JEAN-GUY SAVARD, notaire
pour M. Daniel Christophe

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-011967-846
GASTON HAROON,
Partie demanderesse
-vs-
MICHEL BEAUDOUIN,
-et-
PIERRETTE GOYETTE,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, MICHEL BEAUDOUIN et PIERRETTE GOYETTE est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de Montréal à son intention.
ME MARCEL PLANTE
Avocat
6984 St-Denis
Montréal, P.Q.
H2S 2S4

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

RMS-84-19146
pour 10 h 30
heure de Montréal
le mardi 19 juin 1984
Région Maisonneuve
Aménagement Beauharnois
Comté de Beauharnois

RÉPARATION DE QUATRE (4) VANNES D'AMONT DU BARRAGE NO 3

Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 30 000 $

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON-REMBOURSABLE DE 25 $ pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
SERVICE CONTRATS
BUREAU 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
H2Z 1A4

Pour renseignements: Téléphone: (514) 289-2895

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le directeur,
Approvisionnement
Roger A. Labrie

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
Dorio Charlebois (N.A.S. 203-788-286) représentant résidant au 509 Hyman Drive, en la Cité de Dollard des Ormeaux, District de Montréal, Province de Québec (H9B 1M1)
Avis est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 23ième jour de mai 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7ième jour de juin 1984 à 10:00 A.M. au bureau du Syndic soussigné.
DATÉ à MONTRÉAL, ce 24ième jour de MAI 1984.
HARRY BICK, C.A.
SYNDIC
BUREAU DU SYNDIC:
HARRY BICK & ASOCIES INC.
5757 boul. Cavendish, #530,
Montréal, Québec
H4W 2W8
Tél.: (514) 483-6100

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
(Divorce)

NO: 500-12-107662-813
FRANCINE BOLDUC
Requérante
-vs-
PIERRE VAUDRY
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PIERRE VAUDRY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. PRENEZ DE PLUS avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 25 mai 1984.
MARCELLE AUBRY
Protonotaire-adjoint
Mes Michon & Moss
84 ouest, Notre-Dame
Suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1S6
Tél.: 288-3901

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-134329-840
MARIE AVON,
Requérante
-c-
CLAUDE BERGERON,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé CLAUDE BERGERON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 23 mai 1984.
(S) MARCELLE AUBRY, P.A.
Me Michel Lamarre
LAMARRE, LAPORTE & DARVEAU
235, boul. Taschereau
Suite 202
Greenfield Park
465-4644
ML/655-84

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-134422-843
SUZANNE PLANTE, sans emploi, domiciliée et demeurant au 8764 Boul. St-Michel, app. 5, cité et district de Montréal,
requérante
-vs-
PIERRE THIBAULT, de lieux inconnus,
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PIERRE THIBAULT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 25 mai 1984.
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.
ME SYLVIE LAPORTE
400 est Jarry
Montréal, P.Q.
H2P 1V3
Procureur de la requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 avril 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à EXTINCTEURS DE FLAMME J.C. INC./J.C. EXTINGUISHERS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10ième jour de mai 1984, sous le numéro 3472644.
Ce 14ième jour de mai 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné que M. Gaétan Meloche, résidant et domicilié au 262, chemin Ste-Julie à Ste-Marthe, Qué. détenteur du permis M-501710, région 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Transport Richard Meloche Inc. résidant et domicilié au 1850, Boul. Cité des Jeunes à St-Lazare, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 30 mai 1984
2ième parution: 31 mai 1984.

Avis est donné que M. André Lalonde, résidant et domicilié au 1141, Rang St-Guillaume, Ste-Marthe, Qué. détenteur du permis M-510496, région 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Madame Nicole Desrochers, résidant et domiciliée au 295, Ste-Julie à Ste-Marthe, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 30 mai 1984
2ième parution: 31 mai 1984.

AVIS
AVIS est donné conformément à l'Article 1571D du Code Civil que Luciano Sabino, par acte de cession de billets promissoires reçu devant Me Georges B. Bisson, notaire, le 24 mai 1984 sous sa minute 8543 et enregistré à Montréal sous le No. 3477926, a vendu et cédé à LA COMPAGNIE GUARANTY TRUST DU CANADA, tous ses droits, titres et intérêts dans toutes sommes dues en vertu desdits billets promissoires dûs par les commanditaires de la société en commandite "La Société en commandite Les Immeubles 1111-21 Mistral".
Conséquemment tout paiement en capital et intérêts en relation avec lesdits billets promissoires doivent se faire à
LA COMPAGNIE
GUARANTY TRUST DU CANADA
200 Mansfield, suite 200,
Montréal, H3A 2Y8
Signé à Montréal, ce 25 mai 1984
Georges B. Bisson,
Notaire-procureur

AVIS
PRENEZ-AVIS que Les Excavations Réal Barrette Inc., s'adrese à la Commision des Tranpsorts du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
De Coaticook aux frontières Québec/États-Unis (tous ports de sortie) pour le transport de bois oeuvré pour le compte de R. Peletier Transit Inc.
Points de destination et/ou origine: Tous les états de la Nouvelle-Angleterre, savoir: Maine, Massachusetts, New Hampshire, Vermont, Rhode Island, Connecticut, New York, New Jersey.
Elle invoque au surplus, l'application de l'article 85 des règles de pratique afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q. au 585 Boul. Charest est, Québec, Québec.
1ère publication: 30 mai 1984
2ème publication: 31 mai 1984
PAQUETTE PERREAULT
RIVET & TRUDEAU
PAR: Me FRANÇOIS PEREAULT
200 rue St-Jacques,
Suite 900,
Montréal, Québec,
J2Y 1M1

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
286-1200

Avis est donné que: JEAN MEUNIER, 6701 Des Angevins, Anjou, H1K 3R4, détenteur du permis M-500103-D001 région 10 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Transport Denis Sergerie, 1129, 64e Avenue, Fabreville, H7P 3V3, région 10, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 30 mai 1984
2ième parution: 31 mai 1984.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-012099-847
DÉMÉNAGEMENT ET ENTREPÔSAGE KENWOOD LTÉE,
Demanderesse
-c-
DAME ELIZABETH TOTH, et SUCCESSION DE FEU JACOB TOTH,
Défenderesse
ORDONNANCE
À: DAME ELIZABETH TOTH, et SUCCESSION DE FEU JACOB TOTH, n'ayant aucun domicile ou résidence connu dans la province de Québec,
ORDRE EST DONNÉ À DAME ELIZABETH TOTH et SUCCESSION FEU JACOB TOTH de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication des présentes ordonnance.
PRENEZ AVIS qu'une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été déposées à votre attention au Greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal. Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut.
ET VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 24ième jour de mai 1984.
Dominique Dibernardo
Protonotaire-adjoint
MARTINEAU WALKER
Procureurs de la demanderesse
800 Place Victoria
Suite 3400
Montréal, Québec
H4Z 1E9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

AUDRY MARTINDALE,
requérante
-et-
BARRY JENSEN,
-et-
GREFFIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL,
-et-
PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE MONTRÉAL,
mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Le mis-en-cause BARRY JENSEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication:
Une copie de la requête en insertion dans les régistres de l'état civil a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous un jugement accompagné de toute ordonnance qu'elle sollicite.
MONTRÉAL, ce 15 mai 1984
PROTONOTAIRE ADJOINT

AVIS DE LIQUIDATION
DE GESTION GABLES INC./
GABLES MANAGEMENT INC.
SOYEZ AVISÉS que les actionnaires de GESTION GABLES INC./GABLES MANAGEMENT INC., à une assemblée spéciale dument convoquée à cette fin, et tenue le 10 d'avril, 1984, ont passé une résolution spéciale demandant que ladite Compagnie soit liquidée et dissoute volontairement selon les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales Canadiennes et un certificat d'Intention de Dissoudre a été émis à la Compagnie suivant cette Loi en date du 24 avril, 1984.
SOYEZ DE PLUS AVISÉS que si vous avez quelque réclamation que ce soit contre ladite Compagnie, preuve d'une telle réclamation devra être déposée avec cette Compagnie dans les deux mois suivant la date du présent avis, après quoi les actifs de la Compagnie ci-haut mentionée seront distribués à toutes les actionnaires de la Compagnie, prenant en considération les réclamations dont avis aura été reçu par la Compagnie.
DATÉ À MONTRÉAL, ce 3 mai, 1984.
GROSS, PINSKY
AVOCATS POUR
GESTION GABLES INC./
GABLES MANAGEMENT INC.

Société québécoise d'assainissement des eaux

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Appel d'offres no 030-3-01-41-01
Pour 15h00
Le jeudi, 21 juin 1984

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour l'installation d'un intercepteur combiné, des travaux d'égout sanitaire, d'aqueduc et de réhabilitation de réseau, pour le remplacement d'un sous-collecteur combiné existant par une nouvelle conduite ainsi que le remplacement de tuyaux d'aqueduc en fonte. De plus, les travaux comprennent le raccordement de toutes les conduites transversales, la construction d'un déversoir d'orage, et les travaux habituels, dans la ville de Grand-Mère.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu, contre un paiement non remboursable de 75,00$, pour chaque exemplaire complet, sous forme d'un chèque visé ou mandat, payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux, du lundi au vendredi inclusivement entre 9h00 et 16h30, en s'adressant à:

Société québécoise d'assainissement des eaux
Service de l'approvisionnement
1055, boul. Dorchester est, 10e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5

Une copie du document d'appel d'offres est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Grand-Mère, à l'Association de la Construction de Montréal et du Québec et à l'Association des Constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

Un dépôt de soumission au montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

Les soumissions devront parvenir au bureau du greffier, M. Jean Trussard, à l'Hôtel de ville de Grand-Mère, 353, 5e avenue, C.P. 350, Grand-Mère (Québec) G9T 5L1, avant 15h00, le jeudi, 21 juin 1984.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le service de l'approvisionnement au (514) 873-7411.

La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, ing.
Directeur, approvisionnement et contrats

Société québécoise d'assainissement des eaux

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Appel d'offres no: 050-4-01-41-02
Pour 15h00
Le jeudi, 21 juin 1984

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées. Les travaux comprennent la construction des bassins d'aération, la fourniture et l'installation des regards, déversoirs, conduites de transfert, système de diffusion d'air et la construction d'un bâtiment de service, lequel doit abriter le système de surpression d'air, les systèmes de dégrillage, de dessablage, et de récupération des sables, le tout comprenant les travaux d'excavation et de remblayage prévus, les travaux de structure, de mécanique et d'électricité du bâtiment et de mécanique de procédé et ouvrages connexes, dans la ville de Valcourt.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu, contre un paiement non remboursable de 75,00$, pour chaque exemplaire complet, sous forme d'un chèque visé ou mandat, payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux, du lundi au vendredi inclusivement entre 9h00 et 16h30, en s'adressant à:

Société québécoise d'assainissement des eaux
Service de l'approvisionnement
1055, boul. Dorchester est, 10e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5

Une copie du document d'appel d'offres est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Valcourt, à l'Association de la Construction de Montréal et du Québec et à l'Association des Constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

Un dépôt de soumission au montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

Les soumissions devront parvenir au bureau du secrétaire-trésorier, M. P.A. Giguère, à l'Hôtel de ville de Valcourt, 1155, rue Saint-Joseph, C.P. 340, Valcourt (Québec) J0E 2L0, avant 15h00, le jeudi, 21 juin 1984.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le service de l'approvisionnement au (514) 873-7411.

La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, ing.
Directeur, approvisionnement et contrats

LA MÉTÉO

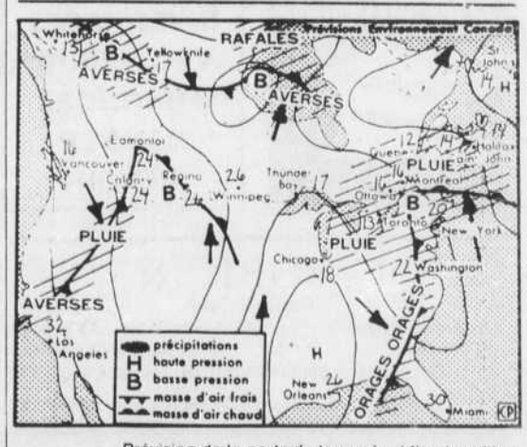

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: avec une importante dépression venant du lac Ontario et se déplaçant lentement vers le nord-est est à l'origine de la forte circulation de l'est qui maintient les températures très basses et même près des records, surtout sur la Haut Saint-Laurent. La pluie cessera graduellement, mais le temps demeurera très humide. De plus, les températures mettront beaucoup de temps à rejoindre les normales. Les régions du nord seront un peu plus longtemps sous les averses avant de connaître une amélioration.

MONTRÉAL

Nuageux avec un peu de bruine ou de pluie. Vents modérés. Max.: près de 12. Précipitations: 60 %. Jeudi: ciel variable.
LEVER DU SOLEIL: 5 h 10
COUCHER: 20 h 32

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-

SPORTS

CHRONIQUE SPORTIVE

Le RONLQ voudra-t-il du sous-sol du Stade ?

RICHARD MILO

Le déménagement au sous-sol du Stade olympique du Regroupement des organismes nationaux de loisirs du Québec (RONLQ) n'est plus qu'une formalité.

L'offre de la Régie des installations olympiques (RIO) est en effet de celle que le Conseil du Trésor entérinera les yeux fermés. Elle permettra à l'État d'économiser au moins quelque $4 millions au cours des 10 prochaines années puisque la RIO concède le sous-sol adjacent aux stationnements (P5 et P6) au prix dérisoire de $9.75 le pied carré.

Au surplus, les 111 organismes membres du RONLQ pourront ainsi résoudre le sérieux problème d'espace auquel ils sont confrontés depuis quelques années. La RIO propose une augmentation de quelque 30,000 pieds carrés de la surface locative dont ils disposent présentement sur trois étages dans l'édifice de la rue Jarry, à Montréal.

La RIO pourra ainsi récupérer une partie des subventions annuelles que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche consent aux organismes de loisirs, de sports et de plein air. Et elle centralisera par le fait même les activités de la majorité des fédérations sportives au coeur des installations olympiques, tel que le prévoyait à l'origine le projet de l'architecte Roger Taillibert.

Le conseil d'administration du RONLQ attend présentement les résultats d'une étude de faisabilité pour la construction d'une quinzaine de puits de lumière, avant d'accepter l'offre de la RIO. L'entente devrait intervenir au cours de l'été et le déménagement s'amorcera dès novembre.

La proposition de la RIO, « une offre généreuse que le Conseil du Trésor ne peut refuser », plait au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrette. Celui-ci a fait part de ses sentiments « favorables » aux officiers du Regroupement avec lesquels il a eu un entretien privé, à Québec. Et ceux-ci se retrouvent maintenant devant une situation pour le moins embarrassante advenant que le conseil refuse le déménagement « économique » proposée par le ministre !

Une étude réalisée par la firme CICA, à la demande du RONLQ, démontre en effet que les besoins d'espace des organismes de loisir et de sport devraient atteindre 153,000 pieds carrés dans les années 90. Ils s'élèveront à 115,000 pieds carrés dès le printemps prochain, compte tenu du fait que le nombre d'organismes-membres a augmenté du tiers depuis 1974.

Guy Chevrette

Conscients du problème, les propriétaires de l'édifice de la rue Jarry ont offert de concéder au RONLQ la portion du dernier étage, qui est actuellement occupée par le service des Affaires sociales de la Ville de Montréal. Et pour répondre aux besoins des années 90, ils ont même évoqué la possibilité d'ajouter une aile à l'édifice dont le coût de location proposé — $ 12.35 le pied carré — est déjà inférieur au prix du marché puisque le prix des autres édifices disponibles s'élève entre $ 14 et $ 17 le pied carré.

Ces chiffres témoignent éloquemment de la générosité de l'offre de la RIO, qui a tout à gagner à accueillir le RONLQ en son sein. La majeure partie du sous-sol offert n'est pas occupé.

Il reste cependant que dans sa facture actuelle, le projet ne sourit guère à une majorité de bureaucrates du sport que la perspective d'emménager « dans un sous-sol sans lumière et sous des plafonds d'une hauteur de sept à huit pieds sur 50,000 pieds carrés de surface » incite à la morosité.

Quelques-uns avancent déjà l'idée « de se battre par d'autres moyens » si le ministre n'insiste pas auprès de la RIO pour que la lumière jaillisse du sous-sol.

☆☆☆

Après Gaétan Boucher, le Club de la médaille d'or honorera demain midi le jeune cavalier Mario Deslauriers, de Bromont, qui a remporté le mois dernier le concours de sauts d'obstacles de Goëteborg, en Suède. Le prix du billet est de $ 15 pour les membres et non-membres. Roger B. Mondor s'attend à ce qu'environ 200 personnes assistent au dîner qui aura lieu au Buffet Antique situé au 6086 rue Sherbrooke, à Montréal.

Le dîner en l'honneur de Gaétan Boucher avait attiré une foule record de 437 personnes.

Pat Quinn dirigera les Kings

INGLEWOOD, Californie (AP) — Les Kings de Los Angeles ont annoncé hier l'engagement de Pat Quinn à titre d'entraîneur-chef de l'équipe de la Ligue nationale.

C'est donc une autre porte qui se ferme à Bob Berry, qui avait dirigé les Kings avant de venir à Montréal, et dont le nom avait été mentionné pour remplacer Roger Neilson, qui avait lui-même pris la place de Don Perry, congédié le 30 janvier.

Quinn a guidé les Flyers de Philadelphie à la finale de la coupe Stanley, qu'ils devaient perdre aux mains des Islanders de New York, en 1979-80. Il tentera de donner de la respectabilité à la formation californienne, qui vient de rater les séries éliminatoires une deuxième année consécutive dans une division pourtant faible, avec une fiche de 23-44-13.

« C'est un autre pas en vue de la reconstruction des Kings en une équipe gagnante », a déclaré le directeur général Rogatien Vachon en présentant son nouvel entraîneur à la presse.

« C'est un geste qui améliore nos chances de participer aux séries éliminatoires la saison prochaine, a-t-il ajouté. Pat Quinn apporte une tradition de gagnant et une habileté éprouvée à travailler avec les jeunes et les vétérans ».

Quinn a reconnu avoir mis du temps à accepter l'emploi, « plus longtemps que prévu, a-t-il ajouté. Je voulais m'assurer que mon engagement à retourner derrière le banc était une bonne chose. Je pense que

Pat Quinn

la nouvelle direction va replacer les Kings dans la bonne voie ».

Quinn a été congédié par les Flyers avec huit matches à disputer à la fin de la saison 1981-82, après avoir travaillé quatre ans à leurs services.

Natif de Hamilton, il avait été sélectionné par les Flames d'Atlanta lors du repêchage d'expansion en 1972. Il a joué à Atlanta, Toronto et Vancouver dans la Ligue nationale.

Après sa retraite à la suite de la saison 1976-77, il a dirigé les Mariners du Maine, la filiale des Flyers dans la Ligue américaine, puis a été l'instructeur de la défensive sous les ordres de Fred Shero avant d'obtenir le poste d'entraîneur-chef avec les Flyers.

Les négociations entre Quinn et Vachon ont traîné en longueur entre autres parce que Quinn devait compléter ses examens de droit à la Delaware Law School.

Le Suédois Rundquist se joint au Canadien

(PC) — Mats Naslund aura de la compagnie la saison prochaine. Le Canadien a en effet confirmé hier l'engagement du Suédois Per Thomas Rundquist. Celui-ci a paraphé une entente de trois ans comportant une année d'option, après avoir passé avec succès des examens pour la vue à la demande du Tricolore.

Rundquist avait été le 12e choix du Canadien au dernier repêchage, le 206e en tout. Il avait suffisamment impressionné Savard et Claude Ruel lors des Jeux olympiques de Sarajevo pour inciter le Canadien à lui offrir un contrat. A l'époque, Ruel avait cependant prévenu qu'il le considérait comme un bon joueur, capable de se débrouiller dans la Ligue nationale, mais pas comme un grand joueur.

Récemment, Savard convenait qu'il tenterait d'ajouter du sang européen à son équipe, à l'image des Oilers d'Edmonton.

Agé de 24 ans, Rundquist est un joueur de centre qui mesure 6'3" et pèse 194 livres. La saison dernière, avec la formation de Farjestad dans la Ligue d'élite de Suède, il a obtenu 13 buts et 22 passes pour 35 points en 36 rencontres.

Il a fait partie de l'équipe nationale de son pays au cours des deux dernières années et les amateurs nord-américains devraient le voir à l'oeuvre dans l'uniforme de la Suède, en compagnie de Mats Naslund, lors des matches de la coupe Canada en septembre.

D'autre part, Serge Savard devra décider d'ici quelques jours si le Canadien repêchera le défenseur tchécoslovaque Peter Svoboda, le 9 juin prochain. Savard pose toutefois une condition à sa sélection: Svoboda, qui a quitté son pays illégalement en avril dernier, devra être présent à la séance de repêchage. Savard ne veut pas répéter l'erreur des Sabres de Buffalo qui, en 1981, ont repêché Jiri Dudaceken en première ronde sans jamais avoir obtenu sa libération des autorités tchécoslovaques. Savard est convaincu, selon les rapports obtenus par ses dépisteurs, que Svoboda est le meilleur joueur disposible, étant même comparé à Denis Potvin et Bobby Orr.

« Formule Villeneuve » à R.-C. et sur cassette

(PC) — Le film « Formule Villeneuve » sera présenté à Radio-Canada cette semaine dans le cadre des *Beaux Dimanches* et est désormais disponible sur cassette, 700 copies étant distribuées ces jours-ci dans autant de clubs vidéo du Québec, par la firme Vidéo Capricorne.

« Ce film (de 56 minutes) a été conçu dans le but de situer Villeneuve là où il était rendu dans l'esprit de bien des gens, c'est-à-dire une sommité internationale », a déclaré le réalisateur Yves Hébert en conférence de presse hier.

Hébert a expliqué après le visionnement que le film « était destiné à permettre à ceux qui ne sont pas très familiers avec le sport automobile de comprendre le phénomène Gilles Villeneuve ».

Le document se veut avant tout un hommage à Villeneuve de la part de ses anciens adversaires, d'hommes de course et même du premier ministre Trudeau. On n'entend jamais parler Villeneuve lui-même.

Un journaliste français réputé parle de lui comme « le plus grand » de tous les pilotes qu'il a vu courir depuis une trentaine d'années et Jean Sage, le directeur sportif de Renault, raconte que « plusieurs le considèrent le meilleur pilote de tous les temps ». Le double champion du monde Niki Lauda, de son côté, admet que « Gilles était le meilleur de nous tous ».

Quant à Enzo Ferrari, qui parle de lui comme d'un fils, il trouve le moyen de vanter le côté destructeur de Villeneuve

« C'était le roi des destructeurs, rappelle-t-il, et il forçait ainsi les ingénieurs à faire des voitures et des mécaniques de plus en plus résistantes; c'était un défi passionnant ».

Pierre Dupasquier, de Michelin, dira la même chose à propos des pneus que le pilote québécois soumettait à rude épreuve.

La Fédération québécoise des clubs motocyclistes devant les tribunaux

La Fédération québécoise des clubs motocyclistes du Québec (FQCMQ) a l'intention d'intenter une poursuite en justice pour faire déclarer illégal l'article D-6 des règlements de l'Association canadienne motocycliste (CMA), qui vient d'imposer 11 suspensions (10 coureurs québécois, un coureur ontarien) pour avoir participé à une compétition sanctionnée par la FQCMA.

De guerre lasse, la Fédération québécoise a finalement choisi de porter sa cause devant les tribunaux pour mettre fin au harcèlement de la CMA, qui menace d'une suspension de $ 200 ou trois ans les meilleurs compétiteurs québécois. Les menaces et les suspensions ($ 200 ou trois ans) inquiètent également les promoteurs et même l'industrie motocycliste, qui empêche ses principaux compétiteurs de participer aux championnats du Québec pour éviter les suspensions et les amendes.

L'Association canadienne motocycliste et la Fédération québécoise se livrent une guerre sans merci depuis que l'ex-branche québécoise de l'Association canadienne, dont l'incorporation remonte à 1965, s'est transformée en fédération, l'an dernier.

Le règlement D-6, peu connu des compétiteurs et des promoteurs, stipule notamment que « tout membre de la CMA participant à un événement non-approuvé ou sanctionné par la CMA doit se présenter devant le comité de compétitions de sa région pour connaître la teneur de la sanction disciplinaire dont il écope ».

Pour plusieurs, les suspensions imposées par la CMA servent à combler les pertes financières résultant de la perte du $ 35 que doit verser chaque coureur québécois pour obtenir sa licence nationale.

La Fédération québécoise des clubs motocyclistes associés regroupe neuf disciplines, dont le motocross, le trial, l'enduro, le circuit routier, l'accélération, la terre battue, le trois-roues, la glace et le speedway. Au total, elle offrira quelque 90 compétitions à ses membres (quelque 850) au cours de l'été 1984.

La CMA insiste davantage sur le motocross. L'organisme sanctionne notamment le Super-Motocross du Stade olympique mais il n'offre qu'une dizaine de compétitions aux coureurs québécois.

En plus du Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta vivent également des conflits de compétences. La firme Brimstone Productions de Calgary a en effet intenté une poursuite de $ 1.2 million contre la CMA à la suite du boycottage d'une série de quatre courses à Edmonton et Calgary, résultant des menaces de suspensions contre les coureurs de l'Alberta.

La Fédération internationale motocycliste ne reconnaît qu'un seul organisme canadien, la CMA.

R.M.

128 pays aux J.O.

LAUSANNE (Reuter) — Cent vingt-huit pays ont pour le moment donné leur accord officiel pour leur participation aux Jeux olympiques de Los Angeles, a annoncé hier M. Peter Ueberroth, président du comité organisateur américain.

Le précédent record pour les inscriptions aux Jeux olympiques était de 122 pays, c'était à Munich en 1972.

BASEBALL

Ligue Nationale

Lundi

L. Angeles 6, Montréal 1
San Diego 5, New York 4
Cincinnati à Chicago, remis, pluie
S. Francisco à Phila'phie, remis, pluie
Atlanta 6, St. Louis 2
Pittsburgh 7, Houston 0

Hier

Los Angeles à Montréal, remis, pluie
San Diego à New York, remis, pluie
S. Francisco à Phila'phie
Pittsburgh à Cincinnati
Chicago à Atlanta
St. Louis à Houston

Aujourd'hui

Los Angeles, Honeycutt (6-2) à Montréal, Smith (5-3), 19 h 05
San Diego, Whitson (4-3) à New York, Gooden (4-3), 19 h 35
San Francisco, Krukow (3-5) à Philadelphie, Hudson (5-3), 19 h 35
Pittsburgh, Tudor (3-2) à Cincinnati, Hume (3-4), 19 h 35
Chicago, Trout (5-3) à Atlanta, Barker (4-4), 19 h 40
St. Louis, Stuper (2-2) à Houston, Scott (2-3), 20 h 35

Ligue Américaine

Lundi

Toronto à Chicago, remis
Minnesota à Boston, remis
Californie 6, New York 2
Milwaukee à Cleveland, remis, pluie
Kansas City 6, Texas 1
Detroit 6, Oakland 2
Baltimore 7, Seattle 4

Hier

Milwaukee à Cleveland
Minnesota à Boston
Toronto à Chicago
Kansas City au Texas
New York en Californie
Detroit à Oakland
Baltimore à Seattle

Aujourd'hui

Detroit, Berenguer (3-3) à Oakland, McCatty (3-3), 15 h 15
Baltimore, Boddicker (5-4) à Seattle, Vande Berg (4-2), 15 h 35
Milwaukee, Caldwell (4-4) et Cocanower (3-5) à Cleveland, Heaton (2-4) et Farr (0-3), 2, 17 h 05
Minnesota, Butcher (3-2) à Boston, Ojeda (4-4), 19 h 35
Toronto, Alexander (4-1) à Chicago, Seaver (4-4), 20 h 30
Kansas City, Saberhagen (2-3) au Texas, Hough (3-6), 20 h 35

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	26	18	.591	—
PHILADELPHIE	25	19	.568	1
NEW YORK	22	20	.524	3
MONTRÉAL	**24**	**22**	**.522**	**3**
ST. LOUIS	22	26	.458	6
PITTSBURGH	18	24	.429	7

Section Ouest

SAN DIEGO	25	21	.543	—
LOS ANGELES	27	23	.540	—
CINCINNATI	24	22	.522	1
ATLANTA	24	22	.522	1
HOUSTON	19	27	.413	6
SAN FRANCISCO	16	28	.364	8

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

DETROIT	36	8	.818	—
TORONTO	31	14	.689	5 ½
BALTIMORE	26	21	.553	11 ½
MILWAUKEE	20	23	.465	15 ½
BOSTON	20	26	.435	17
NEW YORK	19	26	.422	17 ½
CLEVELAND	16	26	.381	19

Section Ouest

CALIFORNIE	25	24	.510	—
MINNESOTA	23	24	.489	1
SEATTLE	23	25	.479	1 ½
OAKLAND	22	26	.458	2 ½
CHICAGO	21	25	.457	2 ½
KANSAS CITY	19	24	.442	3
TEXAS	19	28	.404	5

BASEBALL

Ligue Nationale

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Francona, Mtl	158	58	.367
Gwynn, SD	171	59	.345
Brenly, SF	112	38	.339
Durham, Chi	144	48	.333
Wash'ton, Atl	150	50	.333
Cabell, Hou	109	36	.330
Clark, SF	146	48	.329
Driessen Cin	100	32	.320
Sandberg, Chi	178	57	.320
Ray, Pgh	143	45	.315

Circuits: Murphy, Atlanta, 12; Schmidt, Philadelphie, 12; Durham, Chicago, 11; Foster, New York, 9; Clark, San Francisco, 9.

Points produits: Carter, Montréal, 41; Durham, Chicago, 37; Schmidt, Philadelphie, 33; Clark, San Francisco, 32; Davis, Chicago, 32.

Buts volés: Samuel, Philadelphie, 26; Wiggins, San Diego, 26; Redus, Cincinnati, 19; **Raines, Montréal, 16;** Dernier, Chicago, 16; Milner, Cincinnati, 16.

Lanceurs (3 décisions): Soto, Cincinnati, 7-1, 2.58; Orosco, New York, 4-1, 1.99; Sanderson, Chicago, 4-1, 2.34; **Lea, Montréal, 8-2, 2.79;** Lynch, New York, 4-1, 3.32.

Les frappeurs

	pb	cs	pp	cc	moy.
Carter	170	49	41	8	.288
Dawson	152	36	25	2	.237
Dilone	63	18	6	1	.286
Flynn	66	22	3	0	.333
Francona	158	58	15	0	.367
Little	162	44	6	0	.272
Raines	173	54	29	5	.312
Ramos	28	3	1	0	.107
Rose	120	36	11	0	.300
Speier	31	6	1	0	.194
Stenhouse	13	4	2	1	.308
Thomas	28	6	3	0	.214
Wallach	178	52	28	8	.292
Wohlford	39	13	0	0	.333

Buts volés: Raines 16; Dilone 9; Dawson, 4; Little, Wallach, Rose 1, chacun.

Les lanceurs

	g-p	ml	pm	rab	mpm
Breining	0-0	6.2	1	5	1.36
Gullickson	1-4	44.2	30	26	6.00
Harris	0-1	17.2	4	15	2.05
James	1-3	16.1	14	14	7.72
Lea	8-2	80.2	25	43	2.79
Lucas	0-0	21.1	6	17	2.54
McGaffigan	3-3	27.1	4	19	1.32
Palmer	2-0	33.0	15	18	4.09
Reardon	2-1	28.1	3	25	0.95
Rogers	2-3	38.1	26	10	6.11
Schatzeder	0-2	23.2	9	14	3.43
Smith	5-3	68.2	22	35	3.01

Victoires préservées: Reardon 7; Lucas, 4; Harris, 2; McGaffigan 1; Schatzeder, 1.

Ligue Américaine

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Engle, Min	110	40	.364
Trammell, Det	176	63	.358
Davis, Sea	135	47	.348
Collins, Tor	122	42	.344
RLaw, Chi	122	42	.344
Garcia, Tor	191	65	.340
Murray, Bal	166	56	.337
Garbey, Det	102	34	.333
Bell, Tor	163	54	.331
Bell, Tex	145	47	.324
Yount, Mil	173	56	.324

Circuits: Kingman, Oakland, 14; Davis, Seattle, 11; Ripken, Baltimore, 11; Armas, Boston, 10; Kittle, Chicago, 10.

Points produits: Murray, Baltimore, 44; Kingman, Oakland, 43; Davis, Seattle, 34; Lemon, Detroit, 34; Moseby, Toronto, 31; Rice, Boston, 31.

Buts volés: Garcia, Toronto, 21; Henderson, Oakland, 18; Butler, Cleveland, 17.

Lanceurs (5 décisions): Leal, Toronto, 5-0, 2.55; Morris, Detroit, 10-1, 1.79; Stieb, Toronto, 6-1, 2.20; Jackson, Toronto, 6-1, 2.22; Wilcox, Detroit, 6-1, 3.61.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Professeur(e) pour enseigner au primaire la langue grecque, la religion grecque-orthodoxe, la géographie et l'histoire de la Grèce

Qualifications requises:

- Minimum de 3 ans d'expérience
- Avoir un permis d'enseignement en Grèce
- Être qualifié(e) légalement pour enseigner la religion grecque-orthodoxe.
- Détenir une lettre d'éligibilité pour l'enseignement de la religion grecque-orthodoxe du Patriarcat de Grèce et/ou de l'Archidiocèse grec-orthodoxe des Amériques du Nord et du Sud.

Personne à contacter:

M. R.A. Ioannidis, 667-4771

Centre d'accueil Préfontaine

ENDROIT:
3100, rue Rachel est
Montréal

POSTE:

DIRECTEUR GÉNÉRAL

TYPE D'ÉTABLISSEMENT:
Centre d'accueil de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie.

RESPONSABILITÉS:
Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec la loi, les politiques et les directives émises par le conseil d'administration.

EXIGENCES:

— Diplôme de 1er cycle universitaire en science administrative ou l'équivalent. Une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence de diplôme universitaire
— Une expérience minimale de gestion de cinq (5) ans
— Une connaissance appropriée du réseau des Affaires sociales, et principalement du domaine de la réadaptation en alcoolisme et autres toxicomanies et du milieu de l'itinérance, sera considérée comme un atout.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes des Affaires sociales
Classe salariale 17

INSCRIPTION:
Veuillez faire parvenir votre offre d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae avant le 11 juin 1984 à:

Président du Comité de Sélection
Concours — Poste de directeur général
Centre d'accueil Préfontaine
3100, rue Rachel est
Montréal (Québec)
H1W 1A2

AGENT DE VOYAGES

Agence de voyages spécialisée est à la recherche d'un agent. Le ou la candidate devra posséder au moins 5 ans d'expérience dans le domaine du voyage et être accrédité par le gouvernement du Québec.

Être disponible 5 jours par semaine de 9 heures à 17 heures.

Être capable d'exécuter du travail de secrétariat.

Pour entrevue:

M. Jacques Monette
270-7266

CANADA
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
SERVICE DE RECHERCHE

SOCIOLOGUE

24 653 $ — 46 224 $

La Division des affaires politiques et sociales cherche à pourvoir à un poste d'attaché de recherche afin d'assurer une aide professionnelle aux députés et aux sénateurs ainsi qu'aux comités et aux délégations parlementaires.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de deuxième cycle en sociologie et doivent posséder une expérience de recherche dans le domaine de l'analyse des politiques appliquées. En outre, ils doivent avoir une connaissance approfondie de la méthodologie scientifique et des questions sociales touchant le Canada. Les attachés de recherche sont tenus de faire largement appel à toutes leurs connaissances et doivent être capables de s'exprimer en termes clairs et précis, oralement et par écrit. La connaissance de l'anglais est essentielle; la connaissance du français est souhaitable.

Le traitement sera fixé au départ en fonction de l'expérience du candidat ainsi que de ses compétences. Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae ainsi que le nom, adresse et numéro de téléphone de trois répondants au

Directeur adjoint
Service de l'administration et du personnel
Bibliothèque du Parlement
OTTAWA (Ontario)
K1A 0A9

au plus tard le vendredi 15 juin 1984.

Les candidats convoqués à une entrevue auront, après interview, à rédiger un texte assez court pour permettre de juger de leur aptitude à la rédaction.

Prière de rappeler le numéro du concours: 84-R-05.

Technologiste d'une grande entreprise

Les systèmes sont au coeur des opérations de cette grande entreprise canadienne d'envergure nationale, d'où la place de choix qu'y occupe la technologie informatique. Votre rôle:

Directeur de la technologie

L'entreprise doit être à la fine pointe du progrès: sa position concurrentielle et des bénéfices en dépendent. Déjà premier technologiste dans un environnement SIG important, vous êtes bien familiarisé avec le matériel, le logiciel, et les communications. Expérience de la technologie IBM sera un atout.

En tant que premier responsable de la mise en oeuvre de la nouvelle technologie, vous ferez appel à vos excellentes qualités de communicateur pour faire valoir vos propositions à un haut niveau.

Le Projet 3796 ... une responsabilité de taille qui intéressera une personnalité de valeur et d'avenir. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

Gestionnaire polyvalent

Très importante dans son secteur, cette société canadienne de services souhaite confier une importante responsabilité à un gestionnaire polyvalent de tout premier plan qui saura contribuer au succès de l'entreprise par des actions menées dans un souci constant de progrès.

Vice-président, Services internes

Pour bien réussir dans cette fonction vivante dont les ramifications s'étendent à la planification stratégique, à l'élaboration des systèmes et à la gestion des ressources humaines, il est indispensable d'avoir une formation supérieure, une vaste expérience des fonctions financière et administrative et un talent confirmé pour la motivation du potentiel humain.

Mettez à profit votre acquis polyvalent dans un cadre enrichissant sur tous les plans. Projet 40504. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

Nouvelles installations incomparables

Peu d'entreprises de service direct à la clientèle peuvent s'enorgueillir d'un rythme de croissance aussi rapide et d'une réputation aussi étendue. Joignez-vous à ce leader solidement implanté dans un marché fortement concurrentiel à titre de:

Vice-président-directeur général

Cette prospère entreprise de service vient de se doter de nouvelles installations avec lesquelles la concurrence ne pourra rivaliser. Pour en tirer le maximum, la société recherche un dirigeant combatif qui donnera du mordant à l'action de vente et de marketing.

Vous êtes un bâtisseur d'organisation et un chef énergique, et vous recherchez un rôle de premier plan. Voici le Projet 40422. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

Responsabilité nationale

Ce fabricant de biens de grande consommation réputés investit actuellement quelque 100 millions de $ dans l'agrandissement et la modernisation de ses usines canadiennes et recherche pour son siège social un

Directeur de la production (conditionnement)

Vous connaissez bien les processus d'emballage, d'embouteillage et de mise en boîte à grande vitesse, vous avez peut-être un diplôme en génie, et vous avez une excellente aptitude au travail en équipe. La société attendra de vous que vous amélioriez le rendement de ses usines et que vous apportiez des solutions efficaces aux problèmes de production.

Une expérience réussie de direction d'usine ou de direction de la production est indispensable pour assumer cette responsabilité évolutive. Projet 40514. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

Communicateur par excellence

Vaste, diversifiée et possédant des ramifications internationales, cette société du secteur de la chimie poursuit une courbe de croissance qui témoigne de l'excellence de sa direction. Assumez une responsabilité clé dans ce milieu performant:

Directeur, Relations Humaines

Votre action intéressera des syndiqués et des non-syndiqués répartis dans plusieurs usines.

Outre le bilinguisme et des antécédents de généraliste, vous possédez un grade universitaire et êtes familiarisé avec tous les aspects de la planification des effectifs et de la rémunération, de la formation et des relations industrielles. Et, bien sûr, vous êtes un 'motivateur' hors pair.

Si vous réunissez toutes ces qualités, vous êtes la personne que nous recherchons. Contactez-nous au plus tôt en mentionnant le Projet 40509. Discrétion assurée. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

Une des premières banques au monde

Ce géant international s'est taillé une belle place sur le marché canadien grâce à son actif important et son solide réseau d'agences. La forte expansion prévue amène la Présidence à recruter un

Vice-président, Région de l'ouest

A la tête d'une jeune équipe de professionnels dynamiques, vous entreprendrez de développer une région déjà bien organisée.

Vous vous êtes déjà distingué par vos qualités de motivateur et de négociateur hors classe dans une responsabilité régionale ou supérieure. Votre intégration à cette grande banque de dimension mondiale sera pour vous l'occasion d'un développement personnel exceptionnel. Projet 40417. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

Établissement financier bien en vue

Cet établissement financier de premier plan recherche un spécialiste du crédit ayant un sens prononcé de l'animation et de l'encadrement pour assumer une direction fonctionnelle clé. Son titre:

Vice-président adjoint, Crédit

La société connait une saine croissance au Canada et l'avenir s'annonce brillant.

Votre action en tant que responsable de la fonction Crédit se situera au niveau des relations avec les chefs de service. Vos décisions auront des répercussions directes sur la performance d'une entreprise évolutive où efforts et résultats sont remarqués et appréciés.

Rémunération excellente et voiture. Projet 40418. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

Liens étroits Systèmes et Marketing

Cette société canadienne de premier plan est d'envergure nationale. Désireux de donner à l'action marketing tout son impact, le Président crée le poste de:

Directeur, Systèmes de Marketing

L'information est au coeur du processus décisionnel.

En contact étroit avec la vice-présidence, ce nouveau collaborateur renforcera la fonction marketing en mettant au point des systèmes perfectionnés, capables de fournir une information utile en un temps record.

Vous avez un diplôme, une connaissance approfondie des systèmes acquise en tant qu'utilisateur, ainsi qu'une pratique réussie du marketing à un haut niveau, vécue dans un milieu complexe et important du secteur Consommation.

Préparez-vous à une ascension rapide. Projet 40413. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver